



Colmar

Sténogrammes des séances du conseil municipal

Année 2008

Dates	Remarques
Samedi 22 mars	Installation du nouveau conseil municipal
Jeudi 3 avril	
Lundi 5 mai	
Lundi 23 juin	
Lundi 15 septembre	
Lundi 13 octobre	
Dimanche 7 décembre	Installation du nouveau conseil municipal
Lundi 15 décembre	



STENOGRAMME DU 22 MARS 2008

M. le Maire sortant Gilbert MEYER : Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs, chers Collègues, il m'appartient d'ouvrir cette séance du Conseil Municipal avec au premier point l'installation officielle. Je dois d'abord faire part d'excuses : M. Alain TOURNADE donne pouvoir à M. Jean-Jacques WEISS et M. Michel BARDOTTO en fait autant avec M. Yves HEMEDINGER.

1. Installation du nouveau Conseil municipal

Je dois vous donner lecture de dispositions réglementaires entourant l'installation du Conseil Municipal. Je dois d'abord faire l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau et je dois rappeler les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales, article 2121-4 – *En ce qui concerne les conseillers municipaux, l'ordre du tableau est déterminé :*

- 1° par la date la plus ancienne de nomination intervenue depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;*
- 2° entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;*
- 3° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.*

Respectant ces dispositions réglementaires, je donne l'ordre du tableau des conseillers municipaux :

DREYFUSS Jacques
GREINER Philippe
REMOND Robert
WALTHER Georges
MEYER Gilbert
MEYER Daniel
SCHNELL Nicole
BARDOTTO Michel
BRUGGER Maurice
CHARLUTEAU Christiane
WAEHREN Guy
TOURNADE Alain
WEISS Jean-Jacques
HUBER Marie-France
BECHLER Jean-Pierre
LICHTENAUER Simone
SISSLER Jean-Paul

SIFFERT Cécile
WEISS Marie-Béatrice
HOUPIN Roseline
JACQ Annick
CHARPIOT Liliane
FRIEH René
RENIS Gérard
CHELKOVA Marianne
DETTLOFF Laurence
HANAUER Serge
DE CARVALHO Margot
ROSSI Emmanuela
SCHOENENBERGER Catherine
HEMEDINGER Yves
ALLHEILY Sophie
UHLRICH-MALLET Odile
MANN Delphine
BAUMULLER Yves
RABIH Laetitia
JAEKY Matthieu
GRUNENWALD Dominique
HAVE Pascale
BUCHER Francis
BETTER Jean-Jacques
WAGNER Roland
KLINKERT Brigitte
DOLLE Corinne
ZINCK Olivier
SCHNEIDER Virginie
BILDSTEIN Elisabeth
BENNAGHMOUCH Saloua
KALT Philippe

Je déclare donc, conformément aux dispositions du C.G.C.T. que le nouveau Conseil municipal est installé dans ses fonctions. En outre, conformément à l'article 2122-9 du C.G.C.T., je constate que le Conseil municipal est au complet et que par conséquent, les conditions sont réunies pour qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

2. Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint

Il nous appartient de désigner, dans un deuxième temps, le secrétaire de séance ainsi que son adjoint. Je donne encore lecture de quelques dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales.

Art. L. 2121-15 du C.G.C.T.

Au début de chacune de ses séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.

Il peut adjoindre à ce ou ces secrétaires des auxiliaires, pris en dehors de ses membres, qui assistent aux séances, mais sans participer aux délibérations.

La tradition veut que l'on désigne le plus jeune de nos membres en tant que secrétaire. Il s'agit de M. Matthieu JAEGY. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Je prends donc note de votre accord pour installer Matthieu JAEGY comme secrétaire de séance. La tradition veut aussi que le suppléant soit le Directeur Général des Services. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont donc installés.

3. Election du Maire

Nous poursuivons l'ordre du jour avec l'élection du Maire.

Selon l'article **L 2122-8**, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.

En conséquence, j'invite le doyen, M. Jacques DREYFUSS, à présider à l'élection du Maire.

M. l'adjoint Jacques DREYFUSS : Merci, mes chers Collègues. Nous passons à l'élection du Maire. Je rappelle à ce sujet les dispositions du C.G.C.T.

Art. L. 2122-4

Le Conseil municipal élit le Maire et les Adjoints parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire, s'il n'est âgé de 18 ans révolus.

Art. L. 2122-4-1

Le Conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.

Art. L. 2122-7

Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Art. L. 2122-5

Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières.

Ceci étant rappelé, et avant de procéder à un appel de candidatures pour exercer les fonctions de Maire, je vous propose de désigner trois assesseurs pour constituer le bureau chargé de décompter les votes.

Je propose qu'il y ait deux assesseurs du Groupe Majoritaire et un assesseur de l'Opposition. Je voulais savoir quels sont les volontaires : Emmanuela ROSSI, Daniel MEYER et Elisabeth BILDSTEIN.

Nous allons à présent procéder au scrutin pour l'élection du Maire. J'aimerais connaître le nom des candidats à cette fonction. Yves HEMEDINGER !

M. l'Adjoint Yves HEMEDINGER : J'aimerais, au nom de notre groupe, proposer la candidature de Gilbert MEYER.

M. l'Adjoint Jacques DREYFUSS : Merci. Est-ce qu'il y a d'autres candidats ? Dominique GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Mes chers Collègues, qu'il me soit permis, avant que de confirmer le nom de notre candidat, de marquer la première séance de la nouvelle mandature par une intervention, très courte au demeurant, mais qui me semble nécessaire.

Il ne s'agit nullement de lancer un débat d'idées ou un débat politique : ceux-ci seront menés en temps et en heures voulus.

Les élections que nous avons eues et auxquelles nous avons participé, quel que puisse en être le sort futur, sur le plan judiciaire, marqueront notre ville.

Tout d'abord, les incidents qui les ont émaillées, incidents jetant doute, voire discrédit sur le résultat, ne sont sans doute que le reflet de la campagne les ayant précédées, campagne qui n'a sans doute pas été à la hauteur de ce qu'auraient pu attendre nos concitoyens.

A un moment donné, il conviendra sûrement, d'en déterminer les causes et les conséquences, de même les responsabilités qui en découlent.

Ensuite et surtout, le résultat mettant en coude à coude les deux listes en présence au deuxième tour, à une quasi égalité, impose à tous d'en tirer les conséquences.

Certes, et nous n'en contestons pas l'aspect démocratique, notre système électoral donne une large majorité d'élus à la liste arrivée en tête. Elle lui donne le pouvoir de mener sa politique. Elle lui donne aussi la responsabilité d'assumer le fonctionnement démocratique de notre institution.

Abuser de cette majorité, serait interdire le fonctionnement et par voie de conséquence, cantonner l'opposition dans le rôle stérile de la négation et de la surenchère. Nous n'avons que trop connu cela par le passé.

Vous avez, M. le Maire sortant, dit et répété que ce passé était mort, que vous aviez compris les erreurs commises, que de nouvelles méthodes allaient être adoptées, que l'ouverture permettrait une nouvelle forme de politique, sans doute celle que nous avons dénoncée comme un système de pensée unique.

Là, et en terme de méthode, c'est véritablement l'unité de nos concitoyens qui s'est faite, nous la dénonçons par le passé, vous nous rejoignez aujourd'hui sur le même constat.

Nous prenons acte de vos engagements sur ce point.

Il appartiendra donc à la Municipalité de les réaliser, sans tarder, par des réformes devant être mises en place dans les règles de la gouvernance de notre ville : rôle accru des commissions, large ouverture des débats, acceptation comme par le passé mais améliorée, de l'opposition dans les représentations, moyens donnés à l'opposition d'assurer sa mission.

Qu'on ne se trompe pas ! Nous n'avons pas demandé, ni ne demandons, de bénéficier de l'ouverture électorale que vous avez mise en place.

Nous entendons simplement, au profit de tous les Colmariens, faire renaître dans le cadre d'une démocratie retrouvée, un vrai débat, sans contrainte et repréailles, intérieures ou extérieures, ce débat précédant la décision, qui, elle et nous ne la contestons pas, devra toujours réunir la majorité.

Notre liste, portée par près de la moitié de nos concitoyens, au fin de respecter leur vote, pour faire vivre le débat démocratique, a demandé à celui qui, avec Brigitte KLINKERT, a conduit notre action, de faire acte de candidature.

Avec son accord, j'ai l'honneur de présenter au poste de Maire, la candidature de Monsieur le Député Suppléant Roland WAGNER.

M. l'Adjoint Jacques DREYFUSS : Merci ! Nous allons maintenant procéder au vote. Vous voyez devant vous des pochettes.

Me GRUNENWALD : Question ? N'a-t-on pas prévu un isoloir ?

M. l'Adjoint Jacques DREYFUSS : Non, il est prévu que l'urne passe, comme on le fait, lors de tous les votes en Conseil Municipal. L'urne va passer à côté de chacun et chacun mettra l'enveloppe à l'intérieur de l'urne. Et à ce moment-là, on fera, avec votre contrôle évidemment, le décompte.

Bien, vous avez donc devant vous des bulletins. Je vous conseille, pour ceux qui doivent écrire le nom, de le mettre avec le prénom, pour que les choses soient extrêmement claires, quel que soit votre choix. Je vais voir si tout le monde a à peu près terminé.

Je vais faire l'appel des conseillers pour l'élection.

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité nominativement à déposer son bulletin dans l'urne).

Je déclare donc le scrutin clos et nous allons procéder de suite au dépouillement. Je demanderais donc au secrétaire de séance et aux trois assesseurs de bien vouloir aller vers l'urne.

Chers Collègues, je voudrais vous faire la proclamation des résultats :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	49
Bulletins nuls	:	0
Nombre de suffrages exprimés	:	49
Majorité absolue	:	25
Nombre de voix en faveur de Gilbert MEYER	:	37
Nombre de voix en faveur de Roland WAGNER	:	12

Monsieur Gilbert MEYER, ayant obtenu 37 voix, soit la majorité absolue, est élu Maire de Colmar.

(Applaudissements)

Avec Yves MULLER, doyen de la précédente assemblée, j'ai l'honneur de remettre l'écharpe au Maire du nouveau mandat et je prie le Maire de prendre la présidence.

M. le Maire Gilbert MEYER : Je tenais d'abord à remercier mes collègues pour la confiance donnée. Je veillerai avec beaucoup d'attention à ce que leur confiance ne soit pas déçue. Je donnerai mon propos de maire tout à l'heure, après l'installation officielle des adjoints.

Je reprends donc les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales qui consistent à déterminer lors de la séance d'installation du nombre des adjoints. Je lis l'article L.2122-2 : « *Le Conseil municipal détermine le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil municipal* ».

Et à ce titre, je propose de fixer le nombre des adjoints à 14.

En outre, conformément aux dispositions de l'article L. 2122-2-1 du même Code, je propose de créer 3 postes « d'adjoints chargés principalement d'un ou plusieurs quartiers ». Le maximum autorisé, pour ce qui est des adjoints supplémentaires, est de 10 % des effectifs du Conseil Municipal, soit 4. Nous vous proposons de limiter ce nombre à trois, ce qui fait un total de 17 postes d'adjoints au Maire que je vous propose d'élire sur la base du projet de délibération qui vous a été remis avec la convocation.

Je mets cette proposition en délibération. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui est-ce qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention du Groupe de Monsieur WAGNER. Le Conseil décide donc la création de 17 postes d'adjoints.

5. Election des Adjoints

M. le Maire Gilbert MEYER : Je dois encore donner lecture de l'article L. 2122-7-2 du Code Général des Collectivités Territoriales : « *Dans les communes de 3.500 habitants et plus, les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel. Sur chacune des listes, l'écart entre le nombre des candidats de chaque sexe ne peut être supérieur à un.*

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée, sont élus ».

Je propose donc 17 candidates et candidats issus de la liste « Ensemble, plus loin avec Gilbert MEYER ».

Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. On vous a remis deux bulletins de vote. Un bulletin reprenant ma proposition et un deuxième bulletin en blanc. Je vous propose donc d'en faire usage pour le vote. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, cela doit être un oubli, ce n'est pas grave, mais il faudrait éviter... on a quand même un peu été étonnés par le fait que personne n'ait été contacté chez nous, tant pour la première élection, celle du maire, que pour celle des adjoints, afin de savoir s'il y avait lieu de faire des bulletins. Ces bulletins ont été imprimés par la Municipalité. Il fallait également demander à la liste adverse. Il y en aurait d'ailleurs eu beaucoup moins. On aurait économisé un peu, il n'y avait que douze adjoints qui auraient été proposés par nous. Petite remarque !

M. le Maire Gilbert MEYER : Vous auriez déjà pu le faire pour l'élection du Maire !

Me GRUNENWALD : Je n'ai pas voulu...

M. le Maire Gilbert MEYER : Il faut avoir une harmonie dans les propositions, mais je prends note de l'observation. Néanmoins, vous avez la capacité de vous exprimer.

Je demande que le collaborateur circule avec l'urne dans le même ordre que tout à l'heure.

(Déroulement des opérations de vote. Chaque conseiller est invité nominativement à déposer son bulletin dans l'urne).

Nous faisons usage du même bureau de vote : Mme BILDSTEIN, Mme ROSSI et M. Daniel MEYER avec les deux secrétaires de séances.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, je dois donner les résultats du vote qui vient d'intervenir pour l'élection des adjoints :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	: 49
Enveloppe vide	: 1
Bulletins blancs	: 11
Nombre de suffrages exprimés	: 37
Majorité absolue	: 19

A obtenu 37 voix, la présentation des candidatures faite au titre de « Ensemble, plus loin avec Gilbert MEYER ». Les 17 adjoints sont élus.

(Applaudissements).

Les adjoints sont installés. Il s'agit de :

Yves HEMEDINGER

Jean-Jacques WEISS

Jacques DREYFUSS

Christiane CHARLUTEAU

Delphine MANN

Maurice BRUGGER

René FRIEH

Odile UHLRICH-MALLET

Daniel MEYER

Marianne CHELKOVA

Jean-Pierre BECHLER

Matthieu JAEGY

Simone LICHTENAUER

Serge HANAUER

Cécile SIFFERT

Nicole SCHNELL

Liliane CHARPIOT

Les 17 adjoints cités sont officiellement installés dans leurs fonctions d'adjoints.

(Applaudissements).

Mesdames, Messieurs, Mes Chers Collègues,

L'installation du Conseil Municipal, après son renouvellement, est toujours un instant solennel.

Il est solennel pour tous les élus du Conseil Municipal. Il l'est pour les Colmariens. Il l'est pour nos électeurs, puisque nous sommes tous ici à travers le suffrage universel.

L'installation du Conseil Municipal est l'acte N° 1. Mais dès demain, nous aurons en charge la gestion de notre ville et le bien-être des Colmariens. Je souhaite ainsi, sans prolonger de trop mon propos, dire comment je vois les choses. Je m'inspire de l'expérience de deux mandats. Je peux donc tirer une somme d'enseignements des années passées. Je l'ai déjà dit et je le redis : le monde change, la perception de nos concitoyens aussi. Il faut donc adapter la façon de faire. Avec mon équipe, nous nous sommes engagés à provoquer le changement, cette adaptation dans la façon de faire.

Une explication sur ce point me conduit à évoquer d'abord la « gouvernance » et après les « objectifs ».

I. La « gouvernance »

Déjà en ce qui concerne l'équipe majoritaire, la situation est totalement différente par rapport à celle du précédent mandat. Précédemment, l'équipe élue en 2001, était une équipe de la même famille politique. Bien souvent, nous nous heurtions avec l'opposition pour des raisons politiques. Personnellement, j'en ai beaucoup souffert. Nombreuses étaient les confrontations qui n'ont rien apporté aux Colmariens.

J'avais donc dès le départ pris la résolution de sortir de ce blocage politique, encore renforcé par l'élection à la proportionnelle.

Ma volonté était donc de ne plus présenter une équipe dont les membres relèvent des mêmes sensibilités politiques. J'ai donc pris l'initiative de présenter aux Colmariens une équipe rassemblant talents et compétences, venant de tous les horizons. En d'autres termes, il s'agit d'une équipe qui ne fait pas apparaître des priorités politiques, mais d'une équipe qui s'est constituée pour présenter un « projet » pour la Ville. Un projet enrichi par des sensibilités diverses, réunissant en même temps talents et compétences. Vous avez pu le constater, l'ouverture proposée est très large. La réflexion sur les projets et leur pilotage, est donc totalement différente par rapport au passé. En même temps, le renouvellement et le rajeunissement apporteront encore une dynamique supplémentaire. Odile UHLRICH-MALLET est venue renforcer avec les siens cette dynamique. Je la remercie. Je relève que l'équipe majoritaire comprend 14 nouveaux. De plus, le plus jeune est adjoint aux finances. Parmi les 17 postes d'adjoints, 7 sont des nouveaux. Des fonctions importantes ont été confiées à des collègues d'ouverture. Les 3 vice-présidents colmariens, proposés auprès de la Communauté d'Agglomération, compléteront cette volonté de travailler

ensemble, en rassemblant toutes les compétences et tous les talents. Les 3 vice-présidents feront partie de « l'exécutif » de la Ville de Colmar, aux côtés du collège des Adjoints.

Voyez qu'il s'agit là d'une méthode toute nouvelle qui en quelque sorte est une expérience encore jamais tentée. La démocratie va en gagner d'abord. Ensuite les grands gagnants seront les Colmariens.

En matière de gouvernance, certaines sensibilités politiques sont absentes du Conseil Municipal. Le Conseil Economique et Social Local pourra les accueillir. Elles participeront ainsi aussi au devenir de notre ville.

Enfin, en matière d'ouverture, je ne souhaite pas me cantonner dans le seul périmètre que je viens d'évoquer. Je serai réceptif à toutes propositions venant des membres de la deuxième équipe présente au Conseil Municipal. Il ne s'agit pas d'un propos de circonstance puisque je ne fais que répéter là la proposition qui était déjà la mienne avant le 1^{er} tour. Ce propos, je l'avais déjà tenu publiquement à l'un des responsables de cette équipe. Il serait en effet totalement déraisonnable de tomber dans des affrontements de personnes qui n'apportent rien aux Colmariens, au contraire.

Pour ce qui me concerne, j'aurai le respect de l'opposition et le respect des personnes. La démocratie nous oblige à cela. C'est en même temps respecter la volonté des électeurs.

S'agissant de l'exercice de mes propres fonctions, j'aurai moins la tête dans le guidon. Je prendrai le temps qu'il faut pour écouter et dialoguer. Les Adjoints assumeront totalement leurs dossiers respectifs, me libérant ainsi le temps pour l'écoute, le dialogue et la proximité. Enfin, je serai pour les Colmariens un maire à plein temps, qui défendra leurs intérêts avec un engagement total. Cet engagement est celui que vous connaissez déjà. Il relève d'un acte de foi personnel avec l'intégrité, la disponibilité et l'écoute.

II. Les « Objectifs »

Les « Objectifs » ont été clairement annoncés dans le projet de mon équipe.

Nous avons d'abord à réaliser les investissements qui s'imposent et qui sont nécessaires.

Nous avons beaucoup fait. Les investissements majeurs sont derrière nous. Pourtant, il nous reste à réaliser des équipements nécessaires au confort des Colmariens. N'ayons aucune crainte. Pour les équipements les plus importants, le financement est déjà négocié avec les partenaires institutionnels. La performance du financement des travaux de la gare a été rééditée, où la part de la Ville était inférieure à 20 %.

Ainsi pour l'agrandissement du Musée d'Unterlinden, avec la réinstallation de l'Office du Tourisme, la part de la Ville se limitera aussi à environ 20 %, soit près de 5 M€, sur 22 M€. Pour la médiathèque, la subvention obtenue de l'Etat est de 35 %. Enfin pour les travaux de la 2^{ème} tranche du Koïfhus, la subvention de l'Etat est de 40 % alors qu'aucune de ces deux opérations ne figure dans le contrat de projets ETAT – REGION – DEPARTEMENT et Ville de Colmar.

Il s'agit donc là d'autres performances, obtenues dans des négociations souvent très difficiles. Nous pouvons donc sereinement envisager les autres projets importants comme par exemple le Barreau Sud ou la restructuration urbaine des quartiers Europe-Schweitzer et Bel-Air/Florimont. Dès lors, le financement des autres équipements encore nécessaires, comme les locaux et installations sportifs, culturels et associatifs peut être assuré sans aucune difficulté, dans le respect des engagements pris dans le domaine fiscal vis-à-vis des Colmariens.

Au-delà de ce rappel, quant à nos « objectifs » et pour la vie de tous les jours, nous voyons principalement la qualité de vie des Colmariens. Pour cette raison, notre projet repose sur quelques axes essentiels comme

- le savoir faire ensemble,
- la mobilisation des intelligences pour la formation, l'économie et l'emploi,
- l'image de marque de notre ville,
- les liens entre Colmariens par la famille et la solidarité,
- le bonheur et la qualité de vie de tous les Colmariens,
- pour tous les quartiers un confort égal avec la tranquillité publique,
- Colmar, Ville propre, Ville verte,
- enfin Colmar où sport et culture provoquent un effet booster.

Pourtant au-delà des axes de ce projet, nous entendons aussi respecter nos 40 engagements, selon le calendrier annoncé. Les premières décisions sont déjà installées depuis le 1^{er} janvier. Lors du prochain Conseil Municipal, d'autres engagements seront mis en route. Celui concernant l'acquisition de vélos rencontre un succès exceptionnel, selon les demandes qui s'annoncent dès à présent. Ces engagements ne portent pas seulement sur la qualité de vie, mais aussi sur le pouvoir d'achat des Colmariens.

En plus, ils sortent de l'isolement de nombreux Colmariens en leur proposant loisirs et animations.

Enfin, une partie de ces engagements constitue aussi un traitement social des foyers en difficulté.

Le calendrier sera respecté. La mise en œuvre du projet et des engagements a été prise en considération, dans la constitution de la Municipalité. Le rôle de chaque adjoint comprend un pôle de compétences, correspondant aux objectifs retenus. Chaque adjoint aura à ses côtés des Conseillers municipaux délégués, ayant compétence dans des domaines déterminés. Au total, il s'agit d'une équipe expérimentée, soudée, riche en talents, animée par un esprit d'entreprendre qui mobilise.

Le 1^{er} adjoint, Yves HEMEDINGER, y donnera toute la mesure de son talent. Il a été dégagé des dossiers les plus exposés, pour lui permettre de mobiliser une synergie entre adjoints.

En ce qui me concerne et avec toute mon équipe, je veillerai à ce que le code d'honneur soit respecté vis-à-vis des Colmariens. Le respect du code

d'honneur, c'est faire ce que nous avons dit faire. Je me réfère là, au mot de CLEMENCEAU.

C'est là, un engagement supplémentaire que nous prenons devant les Colmariens. Je puis leur assurer dès à présent qu'il sera respecté. Le bilan 2014 sera de la même performance que celui que nous pouvions étrenner en 2008, après les réalisations du précédent mandat.

Enfin, dans les élections municipales que nous venons de vivre, nous avons pu constater une participation très active de la part des jeunes. Nous nous devons de relever cet engagement. Il est très encourageant pour le futur. La relève se prépare et cela est bon signe. Les jeunes seront là demain, pour nous remplacer. C'est la meilleure façon de préparer l'avenir.

Par la même occasion, nous avons vu la mobilisation des Colmariens où pour certains quartiers, leur participation au scrutin était toujours très en retrait par rapport à celle d'autres quartiers. Il s'agit là de la preuve qui dénote, que les améliorations apportées à leur habitat, le confort nouveau dont ils disposent, les encouragent à s'exprimer.

La participation des jeunes aux scrutins, y fut encore plus active qu'ailleurs.

Nous devons continuer massivement avec l'amélioration de l'habitat. Nous devons impérativement redresser les erreurs urbanistiques du passé. Nous devons aussi proposer aux concitoyens concernés un confort de vie où chacun puisse se sentir bien chez lui, bien dans son quartier. Nos engagements vont dans ce sens avec en plus la transformation du Centre Europe, en grand pôle culturel et d'animations.

Une dernière observation qui me rend heureux, c'est d'être arrivé à rassembler, dans les mêmes proportions, nos concitoyens de tous les quartiers. C'est la première fois qu'un tel constat peut être fait. Ce constat aussi est très encourageant. Il est porteur d'esprit de cohabitation paisible et de paix sociale. Je suis alors très heureux, d'avoir pu être avec mon équipe ce trait d'union qui rassemble. Je puis assurer les uns et les autres, que je ne faillirai pas à ce témoignage de confiance obtenu de la part des électeurs.

Mon dernier propos va à mon équipe. Elle a été merveilleuse, riche dans ses complémentarités et dynamique dans le travail. J'y associe la petite armée de plusieurs centaines de personnes présentes sur le terrain à tous les instants. Je reviens sur mon propos déjà tenu de ma part : « Il n'y a de plus belle victoire que celle acquise ensemble. Mais, et cela est tout aussi important, c'est ensemble qu'on partage également la déception de la défaite ».

Alors le scrutin du 16 mars dernier, nous l'avons accepté, dans tous ses résultats. Pour ce qui me concerne, c'est un autre acte de foi dans le respect de la volonté exprimée par les électeurs.

Quel que soit le résultat, il faut aussi rester digne, modeste et humble. J'ai tenu à l'être. J'aime trop Colmar, ma ville, mes concitoyens. Ils ont droit à une sérénité, de la part de leur Maire. Je puis aussi leur assurer

que je donnerai à eux et à la Ville tout mon temps, tout mon savoir faire, avec foi et conviction.

Je conclus, en vous remerciant pour toute votre attention et en souhaitant bonne chance à chacune et à chacun d'entre vous. Merci.

Nous arrivons au terme... M. ZINCK !

M. Olivier ZINCK : Merci, Monsieur MEYER pour ce discours et merci de me donner la parole, parce que nous sommes en effet en démocratie et j'apprécie beaucoup que vous nous laissiez aussi, à nous l'opposition de la moitié des Colmariens, justement, cette parole qui nous a été confiée par eux. Alors, à cet égard, je voulais simplement rebondir sur ce que vous disiez. J'ai pris note d'un certain nombre d'engagements de votre part, d'ailleurs engagements très solennels pour reprendre votre terme, engagements auxquels nous serons nous aussi extrêmement vigilants.

Alors, parmi ces engagements, j'ai noté en particulier que vous aviez, au travers d'une somme d'enseignements acquise les années passées, les années précédentes, engagé une réflexion qui avait pour objet d'opérer un changement de gouvernance. Or, ce changement de gouvernance, nous le prenons nous aussi. Nous souhaitons nous aussi que cette parole que vous nous promettez nous soit confiée. Nous représentons, je le rappelle, la moitié des Colmariens, ils ont voté pour nous. Il est nécessaire effectivement que nous soyons écoutés et surtout entendus. A cet égard, je voudrais simplement dire la chose suivante. Nous serons en effet dans une opposition constructive dans la mesure où, et seulement dans cette mesure, la parole nous sera donnée, où l'opposition sera respectée, à la fois au niveau des femmes et des hommes que nous représentons. Nous serons dans une réflexion constructive si effectivement, pour tout projet, l'opposition est à la fois consultée, écoutée, entendue, pour que nous puissions nous aussi apporter notre atout à cette démocratie de cette ville.

Je rappelle que notre projet a été retenu par la moitié des Colmariens. Dans notre projet, il y avait des idées, des idées très intéressantes, qui ont émané d'une réflexion que nous avons opérée au travers d'une consultation qui a été réalisée auprès de l'ensemble des Colmariens. Nous aussi, nous représentons tous les Colmariens et à cet égard, encore une fois, je le répète, nous devons être entendus dans cette démarche-là.

Je rappelle aussi que vous parliez de compétences tout à l'heure, les compétences de votre équipe. Nous disposons dans notre équipe également de compétences indéniables et ces compétences, nous vous proposons de les utiliser pour le bien de tous, pour le bien de votre projet, et surtout pour la possibilité qui sera de donner aux Colmariens une écoute plus active, une écoute réelle. Par ailleurs, je suis, et nous sommes aussi partagés sur l'idée qu'il faudra éviter le clivage d'opinion, le clivage d'idées et surtout le clivage de notre ville. Or, aujourd'hui, c'est vrai, notre ville s'est prononcée tout à tour en votre faveur mais également en la nôtre. Et ça, il faudra éviter effectivement d'obérer ce clivage. Il faudra construire tous ensemble

effectivement cette opposition qui permettra de vous apporter des choses. Voilà. Je vais terminer là-dessus en disant que le trait d'union -pour reprendre votre terme- qui nous rassemble, doit aussi passer par nous.

(Applaudissements).

M. le Maire Gilbert MEYER : Je n'ai rien d'autre à ajouter par rapport à ce que je viens de dire tout à l'heure dans mon propos. Donc, au terme de cette réunion, je vous remercie pour le déroulement harmonieux et dès à présent, je vous prie de noter la date du 3 avril à 20 heures pour la première séance de travail du Conseil Municipal. Vous aurez très prochainement l'invitation. Il s'agira de désigner la représentation de la ville dans les différents organismes et les différentes institutions et cette réunion sera précédée par une séance des Commissions Réunies, donc tout le Conseil, le 31 mars à 18 heures 30 également dans la salle du Conseil Municipal. Donc deux réunions : la première le 31 mars à 18 h. 30 et la réunion du Conseil Municipal le 3 avril à 20 h. 00.

Cela étant dit, je vous invite à signer le Livre d'Or de la Ville de Colmar et par la suite, au premier étage, nous avons la remise des écharpes aux adjoints et la photo de tout le Conseil Municipal.

Mesdames et Messieurs, mes chers Collègues, je vous remercie. Je remercie également le nombreux public que nous avons à nos côtés.

Je disais donc tout à l'heure que c'était un instant solennel et pour cet instant, nous avons de nombreux Colmariens à nos côtés. Merci donc également à eux. (Applaudissements).

FIN DE LA SEANCE : 11 H. 15



STENOGRAMME DU 3 AVRIL 2008

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal.

J'ai à vous présenter les excuses des collègues suivants, M. l'Adjoint Daniel MEYER et Me Dominique GRUNENWALD qui donnent respectivement procuration à MM. Yves HEMEDINGER et M. WAGNER.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Par tradition, c'est le benjamin de la municipalité qui est de service, en l'occurrence ce serait Matthieu JAEGY. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas, Matthieu JAEGY est installé secrétaire de séance et il est de tradition que nous installions comme suppléant le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Les deux secrétaires sont installés.

Vu le montage des isolements, vu l'installation des urnes, nous avons été obligés de changer pour une fois la disposition de la salle. Les services ont ramené des chaises. Les personnes placées devant les isolements voudront bien prendre possession des chaises pour laisser après aller les uns et les autres voter.

Vous avez également dans les documents produits, les comptes rendus des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal entre le 1^{er} janvier et le 29 février, ainsi que des Marchés à Procédures Adaptées.

Par ailleurs, je n'ai pas de communication. Et je donne tout de suite la parole à M. le Premier Adjoint pour la présentation du point N° 1.

I – 2 Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a-t'il une demande de parole ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est unanimement approuvé.

I – 3 Election des représentants de la Ville dans les différents organismes intercommunaux.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous allons prendre ces organismes un par un. Il convient bien entendu de voter. Alors, en ce qui concerne le premier organisme, il s'agit de la représentation au sein du Conseil de la CAC, avec 16 postes de titulaires et 3 postes de suppléants. La demande qui a été faite est un vote à bulletin secret bien sûr, mais avec un passage dans l'isoloir, raison pour laquelle les isoieurs ont été installés dans la salle. Nous allons donc procéder au vote. Des bulletins de vote ont été imprimés, des bulletins blancs ont été également distribués et le vote pourra commencer, d'une façon nominative et personne après personne, en fonction des propositions faites par les deux groupes de l'assemblée.

Alors, en ce qui concerne les propositions émanant du Groupe Majoritaire, parmi les 16 titulaires, nous proposerons : M. le Maire de Colmar – M. HEMEDINGER – M. BARDOTTO – M. BAUMULLER – M. BECHLER – Me BRUGGER – Mme HOUPIN – Melle MANN – M. D. MEYER – Mme RABIH – M. REMOND – M. RENIS – M. SISSLER – M. WAEHREN – M. WALTHER et M. J.J. WEISS.

Et en ce qui concerne les membres Suppléants, nous proposerons :
M. DREYFUSS – M. HANAUER et Mme JACQ.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Bon, c'est vrai, c'est nous qui avons demandé la mise en place d'isoieurs dans le cadre de cette séance du Conseil Municipal. Nous nous sommes vus lundi, dans le cadre des Commissions Réunies et nous avons commencé à débattre concernant justement la nomination de représentants au Conseil de la Communauté d'Agglomération de Colmar. L'objectif je crois, ici, au sein de cette enceinte, n'est pas de régler des comptes mais d'agir pour l'avenir de Colmar et de ses habitants. Aussi, je souhaite que le débat aille dans ce sens et surtout ne se cristallise pas autour de soit disant querelles de personnes. A mon niveau et au niveau de toute mon équipe, ceci ne m'intéresse pas. L'objectif de notre Groupe est de contribuer à l'essor de Colmar, à l'amélioration du cadre de vie ainsi que la reconnaissance de notre ville à l'intérieur d'un bassin de vie plus large.

Le premier périmètre est constitué par la CAC, le 2^{ème} par le Centre Alsace de Sélestat à Rouffach et le 3^{ème} aborde l'espace transfrontalier avec la proximité de Fribourg et de Bâle, villes sur lesquelles nous devons nous appuyer. Bref, Colmar doit retrouver sa vraie place et doit redorer son image, sa notoriété en France et à l'étranger.

J'ai parlé de la CAC, j'en viens au rapport.

Les élections viennent de se dérouler. Suite aux cafouillis liés à la proclamation des résultats et à certaines informations liées au déroulement de la campagne, nombre de Colmariens ont souhaité qu'un éclairage supplémentaire soit effectué sur certains éléments liés à cette élection. D'où le dépôt d'un recours auprès du Tribunal Administratif comme dans beaucoup d'autres villes en France. La loi nous le permet, est-ce criminel de déposer un recours ? Cependant, nous avons cru comprendre que la nomination ou la non nomination d'élus de notre Groupe au sein de certains organismes comme la CAC est refusé par le Groupe Majoritaire à cause de ce

recours.

La CAC a été constituée au courant de la précédente mandature. Sa période de rodage et d'installation me semble terminée. La CAC a de nombreuses compétences qui influent sur le quotidien de ses habitants.

L'élection du 16 mars démontre que près de 50 % des suffrages se sont portés sur notre liste. Nous sommes ici, autour de cette table, 49 élus, notre Groupe représente 12 élus soit environ 25 % et nous aimerions que nous puissions être représentés au sein de la CAC à la hauteur de ces 25 %, à savoir : nous souhaiterions obtenir 4 places de titulaires et 1 place de suppléant. Je crois que ceci est tout à fait légitime compte tenu du résultat des élections, compte tenu également de ce qui se passe aux alentours de Colmar. Vous avez chacun pu lire les comptes rendus des conseillers municipaux. A Horbourg, il y a eu une ouverture envers l'Opposition, à Turckheim il y a eu également une ouverture par rapport à la liste d'Opposition, c'est-à-dire que sur 4 postes de conseillers communautaires, il y en a un qui a été attribué à une des listes d'Opposition, c'est-à-dire 25 %. Notre Groupe réclame que la démocratie puisse fonctionner à Colmar dans ce sens-là. Nous réclamons donc 25 % des postes, c'est-à-dire 4 postes de titulaires et 1 poste de suppléant.

M. le Maire MEYER : D'autres demandes de parole ? M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Si vous prétendiez donc, Messieurs, Mesdames de l'Opposition, sérieusement vouloir représenter la Ville dans une structure intercommunale, il faudrait d'abord souscrire à la règle surtout en tant qu'opposants. Et je sais de quoi je parle ! A savoir accepter de défendre les intérêts de la délégation colmarienne face aux autres communes. Or en l'occurrence, la volonté affichée par votre leader politique depuis un an de faire de la conquête de la présidence de la CAC, une de ses priorités, ne peut que contribuer à annihiler la candidature d'un des membres de votre liste puisque délibérément vous allez à l'encontre de cette règle-là. Faudrait-il donc accepter de vous laisser vous agiter en tout sens contre les intérêts de Colmar sous prétexte d'ouverture politique à votre encontre ? Faudrait-il donc accepter de remettre en cause, une fois encore, le verdict démocratique issu des urnes le 16 mars dernier ? Qu'en penseraient nos concitoyens que vous prenez vainement à témoin à tout bout de champ et qui seraient désavoués ? Non, nous ne pouvons entrer dans votre jeu cynique en vous laissant une place à nos côtés au sein de cette toute jeune communauté de destin que vous entachez par vos manœuvres politiciennes d'un autre âge. C'est vraiment le retour à la « Dorf Politik » la plus contestable ! La CAC ne peut devenir un enjeu de lutte partisane qui la paralyserait à peine née. Vous cherchez à déstabiliser pour pouvoir revenir à l'égoïsme du chacun pour soi au détriment de l'aménagement de nos territoires respectifs et de leurs ressources naturelles et surtout au détriment de la recherche difficile d'un équilibre devenu indispensable aujourd'hui entre activités humaines et préservation de l'héritage naturel à transmettre à nos successeurs. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. KALT !

M. KALT : Merci, M. MEYER. A vous entendre M. WAEHREN, effectivement

vous opposez Colmar à d'autres candidatures extérieures à notre ville. Je crois que le 16 mars, l'élection, le résultat du moins, est celui des Colmariens. Ce sont uniquement les concitoyens de notre commune qui se sont exprimés. Je vois mal ce que viennent faire des candidatures extérieures à Colmar. On parle de la représentation des Colmariens. Et pour cela, effectivement, j'ai envie de reprendre, comme M. MEYER avait exprimé sa joie le soir de l'élection, par rapport à une situation de M. JUPPE, j'ai effectivement trouvé une citation de M. JUPPE devant le Parlement, en mars 1997 qui me semble bien imaginer ce que l'on vit actuellement à Colmar. M. JUPPE disait, à l'époque : « notre démocratie est parfaitement bancal, elle n'avance que sur une jambe, elle écarte de sa représentation plus de la moitié de ses citoyens », et je changerai juste la fin, ce n'est pas plus de la moitié mais près de la moitié. Voilà ce que j'avais à dire, merci.

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire, Mesdames, Messieurs, la problématique qui nous est posée et proposée ce soir est sous-tendue de plusieurs éléments.

Le premier porte sur le fait que les habitants de Colmar émargent à hauteur de 75 % du budget de la CAC. Il n'est donc pas contraire à la déontologie qu'ils soient bien représentés.

Le second porte sur le fait que compte tenu de la composition actuelle de la CAC, les Colmariens sont sous-représentés au sein de cette assemblée.

Le troisième facteur relève du politique. L'élection du Président et des vice-présidents de la CAC ne doit pas être un troisième tour des élections municipales, comme on a pu le lire dans la presse. Je crois donc que l'ouverture prônée par le Groupe Majoritaire et par notre leader a été faite, la preuve, il y a ici différentes compositions et des éléments de sources et de groupes politiques différents et je pense que pour représenter Colmar au niveau de la CAC, il faut une équipe sans faille, il faut qu'ils démontrent qu'ils ont une capacité d'ouverture, ce qui a été prouvé, qu'ils ont une capacité de dynamisme au sein de la CAC, ce qu'ils vont prouver. Et je pense que ceci ne peut se faire qu'avec une équipe majoritaire soudée. Et il n'y a, ici, ni problème de rétorsion face à votre groupe ni un problème de déni de démocratie. Il y a simplement, au sein de cette gouvernance de la ville, les propositions d'ouverture qui vous ont été faites, sur d'autres points. Je pense donc que la problématique se résume à un simple problème qui est le suivant : faut-il attribuer les différents postes au groupe majoritaire ? Pour moi, la réponse est oui.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Vous aviez fait des promesses de volonté d'ouverture. Croyez-vous que la presque totalité des électeurs colmariens qui ont voté pour nous, soit près de la moitié, comprendront que vous n'acceptiez pas que la moindre voix puisse exprimer leurs désirs et leurs opinions au sein de la CAC ? N'est-ce pas en contradiction avec vos discours ? Une crainte, c'est ce que je ressens en ce moment, une crainte que nous ne travaillons pas pour eux.

Mais si nous sommes là pour les Colmariens, nous voulons agir pour et avec eux et n'oublions pas que le fait d'être absents dans cette instance de la CAC empêche de siéger dans certains syndicats intercommunaux, ce qui est également important.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Je prends la parole suite aux différents arguments que j'ai entendus. Il me semble en fait que nous ne pouvons pas parler d'ouverture comme Madame HAVE vient de le faire en disant qu'effectivement il y aurait déni de démocratie et déni d'ouverture. Je rappelle puisque votre Groupe l'avait rappelé à l'occasion des Commissions Réunies, qu'un poste avait été confié à l'Opposition, lors de la précédente mandature pour une représentation au sein de la CAC et vous revendiquiez entre autres, il y a une semaine, cet élément-là pour faire valoir votre demande. Je souhaite rappeler quand même ici, que l'ouverture d'un délégué à la Communauté d'Agglomération qui serait issu de l'Opposition peut être comprise, comme c'était le cas lors de la précédente mandature, comme l'assurance que la représentation de toutes les tendances politiques ne soient pas complètement marginalisées pour des raisons politiques. Et en l'occurrence, la Gauche avait effectivement eu un poste à cette occasion puisque sans cette ouverture faite par le Groupe majoritaire de l'ancienne mandature, la Gauche n'aurait pas été représentée à la CAC. Je pense que la demande que vous adressez ne peut pas tout à fait être entendue de la même manière. En effet, au niveau des tendances qui sont les vôtres, on peut constater qu'elles seront largement représentées au niveau de la CAC et par ailleurs, je tiens également à rappeler que le siège qui était détenu par l'Opposition et donc par moi-même en l'occurrence, a toujours fait prévaloir les solidarités territoriales sur l'affrontement des clivages politiques.

Enfin, la liste que nous soumettons aux voix, ce soir, pour la représentation de la Ville de Colmar à la Communauté d'Agglomération, comprend différentes personnes issues de tendances différentes et effectivement il y a là bien la représentation d'une vraie démocratie et que la démonstration de l'ouverture me semble-t-il, est faite. Et enfin, je soumetts à votre sagacité l'élément suivant : Marie-Jo ZIMMERMANN qui est Député UMP de la 3^{ème} circonscription de Moselle, avait, en 2005, fait une proposition de loi relative aux communes de plus de 3.500 habitants et tendant à instaurer une obligation de parité et à organiser la désignation des délégués dans les intercommunalités selon une représentation proportionnelle avec obligation de parité. Il me semble effectivement que vous êtes proches du député de la 1^{ère} circonscription et que peut-être serait-ce à lui de poursuivre dans cette voie pour représenter légitimement les intérêts que vous semblez porter ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE reprend la parole ? Oui.

Mme HAVE : Je voudrais quand même rappeler ici que notre Groupe retrouve des personnes de différentes tendances politiques. Personnellement je suis engagée dans le nouveau Centre et donc cette tendance n'est absolument pas représentée au sein de la CAC.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Oui, M. le Maire, chers Collègues, je voudrais répondre d'une part à ce qui vient d'être dit par le Groupe d'Opposition aujourd'hui, mais également à ce qui a été dit lors de la dernière réunion, c'est-à-dire en Commissions Réunies. J'aimerais bien que l'on sorte un tout petit peu de l'hypocrisie et qu'on soit très très clair.

Il a été fait allusion, la dernière fois et cette fois-ci également à ce que l'on appelle l'ouverture. L'ouverture, nous, nous l'avons prouvée, nous l'avons démontrée d'une manière très claire. Il y a chez nous des Radicaux de Gauche, la Gauche Moderne, les Ecologistes, l'UDF et évidemment la Majorité actuelle. Chez vous, il n'y a pas d'ouverture, il y a un repli sur vous-mêmes.

Deuxièmement, et cela est important, vous demandez l'ouverture pour la CAC ! Mais cela veut dire quoi l'ouverture ? Comment s'est passée l'ouverture au niveau national vis-à-vis du gouvernement ? Cela veut dire que vous revenez chez nous, que vous êtes amicalement avec nous sur un certain nombre de sujets. C'est cela l'ouverture, c'est ce qui s'est passé avec les ministres qui ont accepté d'aller dans le gouvernement national comme M. BOCKEL, notre voisin, comme M. KOUCHNER, etc. Mais vous nous demandez une ouverture sur la CAC non pas du tout dans un but amical, mais dans un but inamical ! Et cela, comment voulez-vous ? Cela passe par un accord, M. WAGNER, puisque vous faites non de la tête ! Cela passe par un accord. Comment voulez-vous que nous puissions accepter une telle démarche ? Nous sommes très gentils, nous ! Très gentils ! Mais nous ne voulons pas être des masos ! Voyez, ce n'est pas notre tempérament d'être maso !

Ensuite, deuxièmement, je voudrais parler un tout petit peu de la démocratie. D'abord je voudrais simplement dire, mais juste en passant, à M. KALT qu'ici, M. MEYER, c'est M. le Maire ! C'est la première chose que je voulais dire. Parce que c'est comme cela ! Parce qu'il a été élu « Maire » ! C'est le premier point.

Deuxième point que je voulais relever, tous ceux qui ont pris la parole ici ont dit : « nous avons 49,7 % des voix, nous avons... » c'est très bien ! C'est très très bien ! Mais je voudrais simplement dire que quand on se présente à une élection, il faut connaître les lois de la République, il faut connaître les règles de la démocratie et il faut en accepter les règles du jeu. Ces règles de la démocratie ont été mises en place avec l'accord de tout le monde dans un but bien précis, permettre la cohérence, la gestion cohérente d'un pays et la gestion cohérente d'une ville. Aujourd'hui, le Conseil Municipal ici, réuni, représente la Ville de Colmar. C'est comme cela ! On pourrait dire qu'il manque un tel ou un tel, il manque telle ou telle idée, mais c'est comme cela ! C'est la loi, c'est la règle du jeu ! Ce qui veut dire que d'après cette règle du jeu et d'après cette règle et cette loi démocratique, vous représentez 12/49^{ème} du Conseil Municipal et nous représentons 37/49^{ème} du Conseil Municipal. Cela veut dire quoi, M. WAGNER ? Cela veut dire que ce n'est pas pour cela que vous devez avoir ce pourcentage dans les instances qui sont déterminées autour de Colmar ! Cela veut dire que nous avons la majorité et cela veut dire que pour avoir une gestion cohérente en fonction des intérêts de ce que nous pensons être de la ville et de nos

concitoyens, nous avons le droit, je dirais même le devoir, de prendre nos décisions en tenant compte de cette cohérence. Nous pouvons parfaitement décider sur certains points, de travailler avec vous. Nous pouvons parfaitement aussi décider de ne pas travailler avec vous si nous considérons que c'est contraire aux intérêts de la Ville de Colmar. Très sincèrement, nous connaissons vos compétences ! Je ne plaisante pas, nous connaissons vos compétences et nous, notre objectif, notre préoccupation N° 1, c'est de nous occuper de Colmar et de nos concitoyens, c'est-à-dire des Colmariennes et des Colmariens. Alors, si j'étais à votre place, et cela aurait pu être le cas, si j'étais à votre place au lieu de m'amuser à demander des isolements, au lieu de m'amuser à sortir de la salle comme vous l'avez fait la dernière fois, au lieu de m'amuser à des petites guéguerres de ce genre, j'aiderais l'ensemble de l'assemblée, à essayer de travailler dans l'intérêt de Colmar, dans l'intérêt des Colmariennes, dans l'intérêt des Colmariens au lieu de jouer à une petite guéguerre totalement ridicule, celle que vous êtes en train de faire. J'ajoute juste pour terminer qu'en fin de compte, il ne faut pas oublier une chose quand même, c'est vous qui nous avez quittés ! Ce n'est pas nous qui vous avons chassés ! C'est votre droit d'ailleurs ! C'est votre droit absolu, mais il faut assumer cela et aujourd'hui, le fait de critiquer le verdict des urnes, c'est quelque chose de tout à fait anti-démocratique ! Nous ne l'aurions jamais fait ! Le fait d'être contre le verdict des urnes, est quelque chose d'inadmissible ! Si vous ne nous aviez pas quittés, mais je suis persuadé, moi, dans ma petite tête, que vous seriez adjoint ! Je dis « vous » M. WAGNER et Mme Brigitte KLINKERT aussi ! Et qui sait, je parle de manière très claire parce que je déteste l'hypocrisie...

Intervention inaudible d'un conseiller !

M. le Maire MEYER : Vous n'avez pas la parole !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Professeur, vous n'avez pas la parole, vous l'aurez tout à l'heure et quand vous l'aurez, moi je suis très calme, si vous, vous êtes énervé, ce n'est pas de ma faute ! Moi, je suis très calme. J'ai été élu la première fois en 1971. Si vous voulez parler, vous parlerez et je vous répondrai. Je dis simplement la chose suivante, c'est qu'aujourd'hui, le conseil d'ami que je peux vous donner, c'est de nous aider à travailler dans l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens plutôt que de faire des petites guéguerres à la noix qui ne servent absolument à rien.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire. Je pense que là, le « bla bla », cela suffit comme ça ! Nous sommes effectivement en démocratie et nous ne sommes pas là pour jouer à la guéguerre, comme M. WAGNER vous l'a rappelé, il y a 5 minutes. Là, c'est vous qui le faites, ce petit jeu-là, M. DREYFUSS. Simplement nous sommes là, nous aussi pour aider les Colmariens. J'insiste moi aussi sur le fait que nous représentons effectivement le résultat des urnes, c'est-à-dire 49,7 % et vous êtes prié de ne pas insulter cette partie de la population en nous ignorant totalement.

M. le Maire MEYER : M. KALT !

M. KALT : M. le Maire, M. le Premier Adjoint, Mmes et MM. les Conseillers

municipaux délégués, Mmes et MM.les Adjoints également, excusez-moi, c'est une omission, Mmes et MM. les Conseillers municipaux et chers Collègues, pour répondre à M. DREYFUSS, permettez-moi, avec tout le respect que j'ai pour vous, de ne pas avoir la même définition de la démocratie. Comment peut-on concevoir, défendre les intérêts de tous les Colmariens en amputant près de la moitié de leurs intentions ? Sauf erreur de ma part, s'ils avaient été en phase avec votre ouverture, ils auraient voté pour vous ! Ou est-ce que je me trompe ? C'est tout ce que j'ai à vous dire. Merci.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mes chers collègues, nous avons entendu un certain nombre de propos concernant le suffrage universel, concernant la représentation des Colmariens. M. WAGNER, vous avez fait un préambule très politique. Mes collègues ont également répondu en ce qui concerne la CAC. Le rapport concerne en l'occurrence l'ensemble des organismes intercommunaux. La CAC en fait partie, mais l'ensemble des autres organismes également. Et je voulais simplement rappeler, comme cela a été d'ailleurs fait par mon collègue DREYFUSS, que le législateur a voulu la mise en place de majorités stables. Quel que soit le nombre de Colmariens qui ont voté pour les uns et pour les autres, vous avez 12 sièges, nous en avons 37 et quand vous parlez d'élection, pour les uns et pour les autres, en 2001 nous avons fait un score en nombre de voix inférieur à celui que nous avons réalisé, cette année, en 2008.

Or, il se trouve que dans tous les organismes sauf en ce qui concerne les appels d'offres, rien n'oblige la majorité à laisser des postes, que ce soit dans les organismes, les syndicats, les SEM, à l'Opposition. Nous pourrions donc, pour l'ensemble des organismes qui font l'objet du rapport que vous avez sous les yeux, nous en tenir à un vote, et à ce moment-là vous n'auriez aucune représentation nulle part ! Cela serait la démocratie puisque ce serait l'objet d'un vote. Ce n'est pas ce que nous souhaitons.

M. WAGNER, je vous ai rencontré la semaine dernière en tant que responsable de l'Opposition, pour discuter avec vous de la présence de votre Groupe dans les différents organismes, syndicats et SEM. Je vous ai vu même avant d'avoir fait le point avec mes collègues de la Majorité. C'était pour nous un choix symbolique mais révélateur. Nous souhaitons des débats sincères, constructifs et respectueux avec pour seule idée en tête, agir pour l'intérêt général. C'est la raison pour laquelle nous avons d'ailleurs, et nous en parlerons tout à l'heure, modifié le fonctionnement des commissions, pour que de vrais débats aient lieu dans les différentes commissions thématiques, que chacun puisse s'exprimer, que chacun puisse représenter les idées auxquelles il croit, qu'il veut défendre avant même d'être soumises dans les différentes instances, Commissions Réunies et Conseil Municipal. Nous ne sommes pas les élus d'une partie des Colmariens, ceux qui auraient voté pour nous, nous sommes les élus de toute la population sans distinction aucune. C'est l'intérêt de tous les Colmariens qui guidera notre action au quotidien. Avec notre liste d'ouverture, nous avons voulu démontrer que l'action municipale devait pouvoir s'affranchir des rigidités partisans. Et nous allons rester dans cette même logique : écouter la

population, rendre des comptes à tous et agir pour le bien-être de tous, c'est cela notre politique pour les prochaines années.

M. le Maire MEYER : Madame KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je voulais dire, en réponse aux différentes interventions qui ont été faites, et en particulier la dernière ou les dernières, que la véritable ouverture n'est pas celle-ci. La véritable ouverture c'est l'ouverture d'esprit et pour vous, je l'ai bien compris dans les différentes interventions, l'ouverture c'est vers les partis politiques, c'est vers des groupes politiques. Contrairement à ce qui a pu être dit, nous, nous ne sommes pas là pour représenter des groupes politiques, contrairement à vous. Nous, nous sommes là pour représenter les Colmariennes et les Colmariens, les près de 50 % de Colmariennes et de Colmariens qui nous ont fait confiance et qui ont le droit, eux aussi, de se voir représenter à la CAC et dans les différents syndicats qui en découlent. Oui, M. le Maire, vous avez changé en 2004 vous avez proposé un poste à la CAC à l'Opposition, aujourd'hui, vous fermez la porte à l'Opposition.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je ne vais pas refaire le débat ni répondre aux interventions des uns et des autres. Je constate quand même que M. WAEHREN a drôlement changé en 10 jours. Je crois que c'est un constat qui est assez impressionnant, vu que nous nous sommes fréquentés durant quelques années et je dirai peut-être en réponse, de quoi avez-vous peur ? Un troisième tour des élections municipales ? Ce n'est pas notre intention ! Est-ce que vous avez peur que nous ne défendrons pas à la CAC les intérêts des Colmariens ? Nous sommes des élus colmariens, nous défendrons les intérêts colmariens et ceci également comme je l'ai dit tout à l'heure, dans le cadre aussi d'un bassin de vie qui est plus large parce que Colmar n'est pas une île déserte, Colmar doit vivre avec l'extérieur. Et nous demandons à ce que nous soyons représentés justement au sein de la CAC. Nous ne voulons pas non plus de guéguerre, nous nous sommes rencontrés avec M. le Premier Adjoint, mais tout était ficelé, même si vous dites d'une certaine manière : « j'ai vu les élus de la Majorité après la rencontre », nous nous sommes arrêtés au niveau des représentations de la CAC et vous avez simplement dit : « titulaires sur 16, 0 pour vous – suppléants sur 3, 0 pour vous ! » Voilà ce qui a été fait, voilà le dialogue ! C'est le vrai dialogue et c'est ainsi que la réunion s'est passée. Effectivement après nous avons eu d'autres représentations et comme l'a dit M. DREYFUSS, vous avez tous les droits, vous pouvez décider si oui ou non et dire : « oui dans cet organisme parce que je le veux, oui, parce que je le souhaite ! » Donc c'est vrai, nous nous souhaitons agir pour l'intérêt des Colmariens, c'est ceci qui nous anime alors de quoi est-ce que vous avez peur ?

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire. Juste un droit de réponse à l'encontre de M. WAGNER. J'étais opposant dans les syndicats intercommunaux depuis 1989 du temps de M. GERRER encore et M. GERRER m'avait toujours recommandé vivement d'être strict par rapport aux intérêts de la délégation colmarienne à laquelle je participais grâce à une élection faite au sein du

Conseil Municipal dans son ensemble. C'était encore le cas dans les années 2001, 2008. J'ai assisté, j'ai siégé dans de nombreux syndicats intercommunaux toujours en respectant la règle de la délégation colmarienne majoritaire puisque nous avons été élus au sein du Conseil Municipal majoritairement par les élus de la Ville de Colmar. Apparemment d'après les déclarations que nous avons entendues depuis un an, ce n'était pas votre intention en allant siéger à la CAC, c'est tout ce que je voulais vous dire. Il y a une règle stricte qui m'a été donnée par M. GERRER, à l'époque, à savoir : « quand on est dans une délégation intercommunale, on respecte la règle de l'élection majoritaire au sein du Conseil Municipal dont on est issu ! » Point barre ...

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous n'y sommes pas, vu que vous ne nous proposez aucun poste ! Comment est-ce que vous pouvez préjuger de notre attitude alors que nous n'y sommes pas ?

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint. !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, ce n'est pas une question de peur, nous n'avons peur de rien, nous n'avons pas peur de vous, vous êtes des élus comme nous, il n'y a pas de raison qu'on ait peur de vous. Ce n'est pas en ces termes que le débat se passe et ce ne serait pas respectueux de la démocratie et nous sommes des démocrates et vous l'êtes aussi. Je pense donc que ce n'est pas à ce niveau-là que doit avoir lieu le débat. La CAC, chaque commune y envoie une délégation. Il y a un souci de cohérence aussi. Il faut que Colmar soit représentée par la Majorité, il faut qu'il y ait une solidarité entre les différents représentants qui seront envoyés par le Conseil Municipal au sein de la Communauté d'Agglomération et cette solidarité elle ne peut fonctionner qu'entre gens qui vont être amenés au quotidien à travailler les uns avec les autres. Et c'est très important parce que dans la CAC, il y a les autres communes, il y a chaque délégation qui va veiller au grain de l'intérêt communautaire mais aussi parfois de l'intérêt des communes qu'elle représente. C'est le premier point.

Deuxième point, M. WAGNER, je veux bien que vous découvriez aujourd'hui l'intérêt de la CAC qui existe depuis 2004. Vous ne faisiez pas partie de la CAC à l'époque, mais vous faisiez partie de ce qui s'appelle la CLECT, c'est-à-dire la Commission qui est chargée des transferts de charges fiscales et autres. Cette commission s'est réunie à diverses reprises depuis 2004 et sur les 6 dernières réunions, vous n'y êtes allé qu'une fois. Alors si vraiment la CAC et ses dérivés dont vous parliez étaient si importants que cela, je pense qu'il aurait été utile et surtout cohérent et surtout pas hypocrite aujourd'hui de siéger régulièrement. Qu'on ne puisse pas siéger à toutes les réunions, qu'on soit excusé une fois ou deux, peut-être, mais là, une fois sur six ! Je m'interroge sur le bien fondé de votre déclaration par rapport à cela.

En ce qui concerne l'ouverture, je ne reviens pas là-dessus, puisque nous en avons parlé. Ce n'est pas simplement une ouverture politique, c'est une ouverture vers les Colmariens dans leur diversité. Et c'est cette diversité que nous souhaitons représenter, que les gens aient voté pour nous ou pas,

je l'ai déjà dit et je le répète, c'est un point très important. En 2004, un siège a été réservé à l'Opposition, certes, mais ce n'était pas dans le même état d'esprit, et ce siège avait été réservé à Laetitia RABIH et Laetitia RABIH siègera dans la CAC !

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Juste une petite précision par rapport aux réunions de la CLECT, moi-même j'étais à la CAC, j'ai siégé à toutes les réunions de la CLECT et je ne suis pas sûre que M. WAGER ait été invité aux dernières réunions.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous avez pratiquement siégé à toutes les réunions, c'est vrai, Mme DOLLE, en revanche M. WAGNER était excusé 5 fois sur 6.

Mme DOLLE : C'est moi-même qui l'excusais, mais je ne suis pas sûre qu'il était invité.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oh, il en faisait partie, il était forcément invité !

En ce qui concerne la rencontre que nous avons eue, M. WAGNER, puisque j'ai omis de vous répondre sur ce point-là, vous auriez très bien pu, ce jour-là nous faire des contre-propositions, dire : « cela nous intéresse, cela moins, cela plus ! » On a discuté pendant un bon moment et vraiment c'était une démarche qui était sincère parce que nous souhaitons, quand bien même nous avons la majorité, que vous soyez représentés, parce que vous êtes des élus, vous représentez des Colmariens comme nous, pas une partie des Colmariens, mais les Colmariens, comme nous ! Or à aucun moment, vous ne nous avez fait des propositions ou des contre-propositions, sauf pour la CAC effectivement. Mais ne dites pas que tout était ficelé, ce n'est pas le cas, je vous garantis et encore une fois, je vous ai vu avant même de faire le point avec mes collègues de la majorité. C'est important parce que cela dénote chez nous un véritable état d'esprit que nous garderons quel que soit votre comportement, mais nous souhaitons vraiment que vous soyez à la fois sincères et constructifs et nous le serons également.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Je voulais simplement dire au Premier Adjoint de ne pas nous donner des leçons quant à nos présences aux réunions. Il me semble que l'une des personnes que vous voyez comme vice-présidente de la CAC, ne siégeait pas très souvent ces dernières années à la CAC.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Je constate, M. HEMEDINGER, comme votre discours a changé depuis lundi en Commissions Réunies, où nous étions donc en cercle restreint, c'est-à-dire uniquement les élus. Ce soir, il y a là maintenant du public et votre discours a changé du tout au tout. Vous nous aviez dit lundi que vous ne vouliez pas nous donner de poste à la CAC parce que nous avions déposé un recours. Dites donc la vérité aux Colmariens qui sont là et qui vous écoutent, s'il vous plaît !

M. le Maire MEYER : M. KALT !

M. KALT : Merci, M. le Maire. J'ai juste une question de compréhension par rapport à ce qu'a dit M. le Premier Adjoint. Vous avez dit que dans l'intérêt de Colmar, l'intérêt supérieur de Colmar, il est fondamental qu'il y ait une cohérence politique en termes de représentativité. Et c'est par rapport à cette raison qu'effectivement votre Groupe, d'après vous, devrait siéger en totalité. Juste une question : cela veut dire que les autres maires d'autres communes qui ont fait une ouverture, sont incohérents, si j'ai bien compris vos propos, par rapport aux intérêts de leur commune respective ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je ne veux pas prolonger le débat, mais par rapport à la rencontre du Premier Adjoint, dire que je n'ai pas fait de propositions, est faux ! Concernant la CAC, j'ai fait une proposition, je suis même allé plus loin, j'étais allé en disant : 8 postes de titulaires parce que nous représentons 50 % de la population, aujourd'hui, notre demande ce n'est pas 8 postes, mais 4 postes de titulaires et 1 poste de suppléant.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. FRIEH : Merci, M. le Maire, chers Collègues, vous nous demandez de quoi nous avons peur, moi j'aimerais vous demander pourquoi votre insistance sur ce point précis ? Et je vais vous dire pourquoi je pose la question, parce que j'ai été, en début de semaine très choqué quand vous avez quitté la salle en disant que puisque c'est ainsi, puisque vous ne serez pas représentés à la CAC, tous les autres strapontins, vous n'en voulez pas ! Si vous estimez que toutes les représentations qui peuvent vous être proposées en qualité d'opposant, dans les différents organismes, dans les différentes représentations de la ville, sont des strapontins et que vous prétendez défendre les intérêts des Colmariens, je ne comprends pas tout.

M. le Maire MEYER : Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Il y a peu à se rappeler sur notre présence fugace lors de la séance des Commissions Réunies de lundi dernier, mais M. FRIEH, j'ai un excellent souvenir de ces quelques dix minutes, nous n'avons jamais dit que nous refusions toutes les autres strapontins qui nous étaient proposés au motif que....

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : C'est exactement dans le même sens, on disait que la CAC, c'était important, après il y avait d'autres strapontins, mais nous n'avons jamais dit que nous refusions les autres postes. Alors ne racontez pas de mensonges, s'il vous plaît !

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci M. le Maire, droit de réponse moi aussi, par rapport à ce que disait Mme KLINKERT. Tout d'abord, Mme KLINKERT, je souhaite signifier que, contrairement à M. WAGNER, pour les réunions du CLECT, je n'étais pas conseillère générale ni même adjointe au maire et comme vous le savez tous ici, on peut le regretter, mais le statut de l'élu n'étant pas, à ce jour, en application, en vigueur et étant resté lettre morte malgré des propositions de divers partis politiques au gouvernement, sans

rejeter la faute à l'un ni à l'autre, en tout cas c'est une réalité, le statut d' élu n'existe pas. Je dirais donc que moi, a contrario d'autres, effectivement j'ai un emploi à 100 %, un emploi à responsabilité qui ne me permettait pas toujours d'être présente, je le reconnais. Je me suis fait toujours remplacer et j'insisterai également sur le fait que contrairement à vous, M. WAGNER, je n'avais pas de charges particulières. Sur ce, et pour votre bonne information, ma quantité de travail a baissé depuis lors et j'espère effectivement que vos propos en resteront là. Merci.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Je tenais à répondre à Mme RABIH, Mme KLINKERT faisait allusion à votre mandat en tant que conseillère communautaire et non pas à la CLECT et M. WAGNER n'est pas conseiller communautaire, tout simplement !

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. HEMEDINGER : Bien, plusieurs points :

M. KALT : cohérence politique par rapport aux autres communes : chaque commune détermine sa politique et nous n'avons pas à nous immiscer là-dedans. Cohérence quand même parce que les décisions que prend la CAC, les votes de la CAC, il y a souvent des incidences financières et budgétaires. Qu'arriverait-il si une proposition était faite par la CAC, votée par la CAC mais qu'ensuite vous, en tant qu' élu municipal, vous ne suiviez pas sur le plan budgétaire ? Il y aurait bien un souci de cohérence ! Vous voyez bien que cela ne tiendrait pas longtemps la route ! Cela paraît logique qu'il y ait une concordance entre la Ville et la CAC, comme il paraît logique d'ailleurs que les représentants de la Ville de Colmar feront régulièrement, auprès des uns et des autres, dans les différentes commissions, des comptes rendus de ce qui s'y passe et qu'il pourrait très bien y avoir des discussions et vous en ferez partie de ces discussions ! Bien entendu ! Mais malgré tout, il faut une certaine cohérence.

M. WAGNER : j'ai parlé des différents organismes et j'ai précisé « sauf la CAC », donc vous avez dit cela, mais je vous l'avais confirmé bien avant.

En ce qui concerne la CLECT, je vous l'ai dit là encore, vous n'étiez pas membre du Conseil communautaire mais vous étiez délégué par le Conseil Municipal de Colmar à la CLECT. Vous aviez donc bien un rôle représentatif important que vous n'avez pas forcément joué, mais nous n'allons pas revenir éternellement sur le sujet, mais je répondais ainsi à Mme DOLLE.

En ce qui concerne le recours, Mme SCHNEIDER, bien sûr nous avons parlé du recours. Vous faites un recours, vous contestez le résultat des élections, cela fait partie de vos compétences, de votre possibilité, mais malgré tout il ne faut pas s'attendre ensuite à des miracles, vous contestez le résultat des élections, nous sommes en train d'appliquer les conséquences du résultat des élections. Là encore, il y a un manque de cohérence. Il faut bien l'admettre aussi. Je crois qu'il faut analyser les choses et agir en cohérence et pas simplement avec une démarche qu'on pourrait soupçonner un peu de politicienne ! Parce que l'enjeu de la CAC aussi, c'est la

présidence. Et il est logique de ne pas priver les Colmariens de la présidence de la CAC ! Bien entendu ! (protestations) ...mais ne poussez pas des cris comme cela ! Dois-je vous rappeler les articles de presse, avant les élections où les uns et les autres s'étaient déjà répartis les rôles ?

M. le Maire MEYER : M. KALT !

M. KALT : M. le Maire, merci. Juste pour répondre très rapidement à M. le Premier Adjoint, je crois qu'on est en phase et d'accord sur une chose, c'est qu'un élu local doit être avant tout responsable. Je crois que là, effectivement, je suis en phase à 100 %. Mais comment pouvez-vous prétendre à l'avance que mes votes par rapport à mes décisions budgétaires ne pourraient pas aller dans l'intérêt des Colmariens ? Je ne sais pas comment vous faites pour penser ceci, tout simplement ! Si je suis élu, je suis d'accord avec vous, c'est dans l'intérêt des Colmariens et pas dans un simple intérêt d'opposition stérile, mais une opposition constructive !

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Mon intervention allait exactement dans le même sens que celle de M. KALT.

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : M. le Maire, chers collègues, je voulais dire que ce soir l'ouverture a bon dos. C'est un peu facile. Alors, l'ouverture c'est quoi ? L'ouverture, c'est un état d'esprit ! J'essaie de résumer. L'ouverture, c'est d'être là où on ne serait pas d'après l'application de la loi. Alors voilà, l'ouverture a bon dos ce soir et moi j'aimerais revenir à une conception, j'ai envie de dire « un peu plus réelle » de l'ouverture, l'ouverture c'est par rapport à des idées, par rapport à un programme, par rapport à un projet, par rapport à une sensibilité. Voilà comment je conçois, moi, l'ouverture. L'ouverture, c'est être capable de prendre des décisions en tenant compte de différentes sensibilités de personnes dont on sait qu'elles n'ont naturellement pas la même opinion, parce qu'ils n'ont pas la même sensibilité, et qu'on le veuille ou pas, Mme KLINKERT, c'est bien dans les partis politiques aujourd'hui que se fait la démocratie, que se font les débats d'idées en politique, ou alors on va dans le milieu associatif, mais en politique il y a des gens qui ont des idées plutôt à gauche, plutôt à droite, plutôt au centre, etc. et c'est bien là qu'on voit les différentes sensibilités et c'est bien à partir de là qu'on voit l'ouverture. Alors c'est vrai que l'ouverture, vous semblez, enfin votre discussion de ce soir le confirme, c'est vrai que vous ne l'avez pas pratiquée au lendemain du premier tour des élections. Je pense que j'en suis la preuve ! (brouhaha et protestations) Eh bien oui !

Un conseiller : Des regrets ?

Mme UHLRICH-MALLET : Non, aucun regret, simplement je voudrais rappeler que, de votre bord, il n'y a véritablement eu aucune ouverture, au contraire une volonté d'exclusion du MODEM et des idées qu'on représentait. J'en profitais juste pour le signaler ce soir parce qu'il paraît qu'aujourd'hui, vous racontez le contraire.

Ensuite, concernant la représentation au niveau de la CAC, les

personnes issues de l'UDF – Mouvement Démocrate, qui ont travaillé aussi sur des idées par la CAC, peuvent se retrouver à la CAC et les idées que nous avons défendues pendant le programme, notre sensibilité vont pouvoir se retrouver à la CAC. Il y a des axes forts avec Guy WAEHREN notamment sur les déchets, sur les transports collectifs et avec Yves BAUMULLER à côté et ce seront des choses qui pourront être débattues à la CAC, avec des idées qui seront débattues.

Ensuite concernant les enjeux et l'intérêt colmarien ou non, etc. ce que j'ai envie de vous dire c'est que c'est vrai que, ce n'est pas la peine de se cacher, on a tous lu dans la presse qu'Eric STRAUMANN était candidat pour être président de la CAC ! Voilà, et on sait très bien, M. WAGNER, que vous êtes son suppléant ! Alors, j'ai l'impression que c'est un point non discutable ici ! « Ou on a une représentation à la CAC pour peut-être faire un jeu politicien ou sinon tout le reste, cela ne nous intéresse pas ! » -C'est ce que vous nous avez dit lundi dernier !- « Si c'est comme cela, vous restez entre vous et on part ! » Alors, moi je trouve que c'est franchement dommage pour les Colmariens. Je pense qu'il faut qu'on arrive à travailler tous ensemble pour l'intérêt de Colmar et pour l'intérêt de la Communauté d'Agglomération et moi, je souhaite qu'on y arrive et qu'au-delà de la CAC, il y ait plein de propositions d'ouverture sur différents syndicats, associations qui vous sont faites, vous pourrez tout à fait vous exprimer et faire preuve d'une opposition dont je pense qu'elle sera tout à fait constructive !

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Tout cela pour dire que dans une opposition constructive, laissez nous un poste ou deux voire trois. Qu'est-ce que cela change pour vous ? Qu'on ait au moins un droit de regard, j'ai envie de dire, et de participer aux débats, justement, on est en plein cœur du débat. Et vous, vous n'acceptez pas le dialogue, tout ce que nous sommes en train de dire, c'est stérile puisque de toute manière vous ne changerez pas d'avis ! Donc je ne vois pas où est le dialogue, expliquez-moi ?

M. le Maire MEYER : Me BRUGGER !

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, M. le Maire, je veux juste rajouter un mot aux propos de Mme UHLRICH-MALLET. En fait, l'ouverture, nous l'avons pratiquée. Qu'on ne vienne pas nous faire des reproches ! L'ouverture, nous, nous l'avons soumise aux Colmariens avant le vote, nous sommes allés devant les Colmariens avec une liste où il y avait des radicaux, des centristes, des socialistes, des écologistes, des socio-professionnels et des gens de droite. Les Colmariens ont tranché. Nous sommes là et je ne vois pas pourquoi nous acterions des gens de droite alors que nous sommes nous-mêmes déjà, en partie, des gens de droite. Et donc en ce qui concerne les postes que vous demandez à la CAC, moi, je ne vois pas pourquoi nous le ferions.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Trois mots, M. le Maire.

Pour répondre principalement à ce que dit Mme SCHNEIDER, parce que je ne sais pas pourquoi elle nous accuse d'ores et déjà de ne pas tenir

compte de ce qui va être dit par l'ensemble de la composition du Conseil Municipal. C'est ridicule comme affirmation ! Vous ne nous connaissez pas ! Vous ne connaissez pas le fonctionnement d'un Conseil Municipal ! Il est évident que nous tiendrons compte de tous, il est évident que nous discuterons avec vous, il est évident que le débat existera. Pourquoi cette déclaration d'intention nous concernant ? A quoi jouez-vous ? On ne s'amuse pas à cela, nous ! On fait quelque chose de très sérieux ! Un Conseil Municipal, c'est quelque chose de sérieux, ce n'est pas ce que vous êtes en train de faire !

Deuxième point : tout à l'heure vous avez dit : « pas d'hypocrisie concernant le recours ! » Mais écoutez, lorsque j'ai pris la parole tout à l'heure, je l'ai dit, j'ai dit que nous ne voulons pas être maso, j'ai dit qu'il était inacceptable, à notre avis, que vous n'acceptiez pas le verdict des urnes ! Bien entendu que nous en tenons compte !

Et troisième point, et là je réponds à notre collègue Brigitte KLINKERT et en même temps à vous. Pourquoi ne pas accepter le fonctionnement de notre république française qui passe justement par les formations politiques ? C'est de la démagogie que de dire : « nous, nous ne nous préoccupons pas des formations politiques, mais on tient compte de la population dans son entier ! » On sait très bien comment fonctionne la France ! On sait très bien que cela passe par des sensibilités diverses et par des partis politiques ! On sait très bien que chacun défend loyalement un certain nombre d'idées et qu'il y a un débat permanent politique qui fait la force, la richesse, l'intérêt de notre république et de notre démocratie. Alors, je le répète juste pour terminer, ne nous enfonçons pas dans ces déclarations qui ne veulent pas dire grand-chose, essayons d'avoir un vrai débat, je le répète encore une fois, un vrai débat dans l'intérêt de Colmar, des Colmariennes et des Colmariens et en ce qui concerne l'équipe municipale dont je fais partie, je dis que c'est notre but, notre intention, nous avons véritablement décidé de consacrer ce mandat à l'intérêt général des Colmariennes et des Colmariens. Nous connaissons, je le répète encore une fois, vos compétences et vos qualités. Nous ne les minimisons pas du tout et nous sommes persuadés que si vous jouez le jeu avec nous, nous arriverons à le faire dans l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci beaucoup. Moi, quand je vous entends, mais moi, je rêve ! Cela, c'est l'expression de la démocratie la plus totale, la plus absolue, la plus géniale que je n'ai jamais entendue jusqu'à ce jour. Mais c'est extraordinaire ! On a, en face de nous, des donneurs de leçons, des gens qui se permettent de nous faire des remarques, de parler de conseils qu'ils souhaitent nous donner mais qu'ils n'appliquent pas eux-mêmes ! Mais où va-t-on ? Il faudrait que l'on sorte de l'hypocrisie ai-je entendu ! Mais nous sommes en pleine hypocrisie ! On est en plein délire là ! Il faut sortir de l'hypocrisie M. DREYFUSS, effectivement, sortez de l'hypocrisie ! Arrêtez, arrêtez de mentir aux gens, arrêtez de mentir aux citoyens ! Faites preuve un petit peu d'ouverture d'esprit, d'ouverture d'une manière générale ! Ensuite vous notez : « nous avons la majorité et nous décidons ! » Ca, c'est une belle conception de la démocratie ! C'est une très belle conception de la

démocratie aussi !

Moi, j'ai envie de vous dire : « arrêtez de nous donner des leçons, donnez-nous la parole véritablement dans les instances dans lesquelles on va pouvoir s'exprimer, pour pouvoir s'exprimer pour le bien des Colmariens, un point c'est tout ! Et arrêtons tout ce cinéma, M.DREYFUSS, autour de cela !

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : Je vois que M. ZINCK et professeur s'énerve, et je lui dis simplement la chose suivante : Nous, nous sommes extrêmement calmes ! Mais qu'est ce que cela veut dire ? C'est quoi ? Vous n'êtes pas ici devant des élèves ! Nous sommes en train de parler politique ! Je répète encore une chose ; nous n'avons donné aucune leçon, il y a eu un débat ! Vous réclamez un débat, il y a eu un débat, un débat complet. Je répète encore une fois, pourquoi est-ce que vous dites : « arrêtez – arrêtez – arrêtez de mentir, arrêtez de ci – arrêtez de ça ! » On a donné des affirmations très précises, on a discuté de sujets extrêmement précis, il n'y a eu aucun mensonge, il y a eu un échange d'opinions. Vous parlez de la démocratie, vous n'en connaissez pas les règles ! Je suis très étonné pour un professeur comme vous ! Et ce n'est pas donner des leçons, cela ! Je vous ai dit tout à l'heure, dans la discussion, ce que c'était que la loi, que cette loi qui faisait que pour une gestion cohérente d'une ville et une gestion cohérente d'un pays, l'organisation démocratique est ce qu'elle est aujourd'hui. Pourquoi contestez-vous quelque chose qui a été accepté, à part les extrémistes, je dis bien à part les extrémistes -je ne pense pas que vous en fassiez partie- qui a été acceptée par tous les partis sans exception ? C'est un mode de fonctionnement, je le répète, pour permettre un fonctionnement. Alors pourquoi racontez-vous des choses sur cela, pour faire des effets de manches ? Cela ne tient absolument pas la route, nous sommes là, nous échangeons un certain nombre d'idées. Nous vous laissons la parole chaque fois que vous la demandez. Vous interviendrez, vous nous donnerez vos idées, nous vous donnons les nôtres. Nous ne faisons pas de leçon, ce n'est pas mon style, pas du tout, et je pense que ce n'est pas le style de la plus grande partie de ceux qui sont ici. Nous sommes en train de débattre avec vous, ouvertement. N'essayez pas de casser un débat par des affirmations qui ne veulent rien dire du tout. Ce que je dis et ce que nous disons, s'appuie sur des faits, des réalités, sur des expériences et sur, je le répète aussi, l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens.

Je vais plus loin, et je termine. Aujourd'hui, c'est normal que la première réunion se passe de cette manière-là ! Chacun veut essayer de s'affirmer et définir son camp. C'est normal. Je suis persuadé, connaissant la plupart d'entre vous, que les choses évolueront différemment et que d'ici quelques temps, et c'est mon souhait et je suis sûr que c'est le souhait de la plupart d'entre nous, et je suis persuadé que petit à petit on arrivera à travailler dans l'intérêt général.

M. le Maire MEYER : Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Je saisis, M. le Maire, la proposition de M. l'Adjoint DREYFUSS au bond. Commençons dès maintenant à travailler dans l'intérêt

général en nous proposant des postes à la CAC ! (rires)

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Oui, alors pourquoi cette anticipation sur le fait que nous ne travaillerions pas dans le même sens que vous ?

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, moi je le dis et je le répète tout simplement, M. DREYFUSS, ne nous faites pas de leçon, ne nous donnez pas de leçon, nous sommes assez grands ! Respectez-nous, donnez-nous cette parole que nous demandons ! C'est tout ! C'est simple, ce n'est pas compliqué ! Nous avons demandé 4 postes à la CAC, vous pourriez répondre favorablement à cette demande-là ! Ce n'est pas compliqué. Et l'ouverture, la vraie, sera véritablement réelle !

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Oui, nous demandons des postes à la CAC, non pas pour jouer l'opposition mais vraiment pour pouvoir participer aux différents points de la CAC. Vous savez parfaitement qu'il y a des compétences, je ne sais pas, le transport, l'environnement, l'assainissement par exemple, ce sont différents points qui seront évoqués lors des commissions thématiques de la CAC et en aucun cas dans les commissions du Conseil Municipal. Et c'est pour pouvoir participer à ces discussions et à l'examen de ces points que nous souhaitons des postes à la CAC.

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. J'ai écouté pendant une heure notre opposition. C'est vrai que c'est surprenant parce que je n'étais pas habitué à ce style d'opposition. Moi, je vais simplement me livrer à un calcul arithmétique, sans donner de leçon à qui que ce soit, sans accent professoral et sans rien. La CAC est composée de 43 conseillers. Colmar n'est pas majoritaire, Colmar n'en a que 16. Vous avez demandé 4 postes. Pensez-vous vraiment que nous sommes des ingénus en politique pour qu'on puisse vous accorder ne serait-ce qu'un poste ? Lorsqu'on sait que votre liste a pratiquement vendu, -et appelons un chat un chat- la CAC au maire de Houssen ! Lorsqu'on sait que le maire de Houssen, Député, lorsqu'on sait que d'autres parlementaires, UMP, n'ont pas tenu compte de l'investiture que notre liste avait, vous pensez vraiment, et je répète pour la deuxième fois, que nous sommes des ingénus ? Nous avons eu un débat démocratique entre nous, lundi dernier, lorsque vous êtes partis, nous avons une réunion du Groupe Majoritaire, certains d'entre vous savent comment nous fonctionnons, certains étaient pour, certains étaient contre. Nous sommes passés entre nous au vote et il est tout à fait normal que les impôts, 75 %, ne peuvent être mis dans les mains de n'importe qui, simplement pour un règlement de compte. C'est pour cela que personnellement, M. WAGNER, j'ai changé d'avis. Autant que j'aurais pu croire qu'un poste, c'était acceptable, autant que je ne suis pas sûr du tout et maintenant en vous écoutant et en sachant que ma fois très peu nous sépare mais une philosophie de vindicte vous impose à nous, plus forte est ma détermination à ne vous donner aucun poste.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je vais répondre très rapidement. Je crois que nous ne sommes pas n'importe qui, nous sommes des élus du peuple, M. RENIS, excusez-moi et juste pour rebondir sur ce que M. DREYFUSS disait, nous sommes en phase et je l'ai dit dans mon propos liminaire, en début de séance, il y a une heure, c'est que nous voulons agir dans l'intérêt de Colmar et de ses habitants. Et ceci, je souhaite encore une fois le répéter d'une manière très calme, très digne.

Maintenant ce que j'aimerais aussi c'est qu'on ne dise pas : « Monsieur le Professeur », on ne va pas commencer à s'appeler par l'intermédiaire du métier que chacun d'entre nous, autour de cette table, exerce. S'il vous plaît un peu de dignité à ce niveau-là.

M. le Maire MEYER : M. KALT !

M. KALT : Merci, M. le Maire, je vais essayer un peu de détendre l'atmosphère, je vais rebondir sur les propos de Mme UHLRICH-MALLET ; Puisque effectivement elle nous a reproché, je respecte sa pensée, de ne pas avoir fait d'ouverture, si j'essaie de comprendre votre pensée cela veut dire que si on l'avait faite, dans l'esprit vous êtes peut-être plus proche de nous que finalement du Groupe Majoritaire, est-ce que j'ai bien compris ?

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : La réponse est simple, vous ne l'avez pas fait. Cela démontre bien votre état d'esprit, votre volonté de vouloir, à l'époque, gagner tout seul sans faire aucune ouverture, sans essayer d'aller voir ce qui se passe un peu ailleurs, sans rassembler largement les autres idées politiques autour de vous et aujourd'hui, on a le résultat, sans autre commentaire !

M. le Maire MEYER : Bien, la Communauté d'Agglomération de Colmar a rarement fait ici l'objet d'un échange aussi large. Personnellement, j'en suis très heureux puisque le débat était de haute tenue. C'est d'ailleurs, naturellement, la vocation et la mission de chaque élu municipal.

Par ailleurs, je ne pense offusquer personne en disant que sans le Maire de Colmar, il n'y aurait, aujourd'hui, pas de Communauté d'Agglomération de Colmar. C'est un constat. Au départ, c'était une volonté politique de ma part de partager avec les communes voisines certaines vocations mais aussi des compétences. En effet, il n'était plus possible de maintenir à l'intérieur des murs de Colmar, des services et des compétences qui dépassent largement le périmètre de la ville.

Ensuite, en 2003, c'est un choix clairement fait par la majorité du Conseil Municipal, je pense donc être autorisé, après ce que je viens d'entendre, d'avoir un propos sur le sujet, cela sans passion ni parti pris. Un rapide propos que je vais tenir tant sur la forme que sur le fond.

Sur la forme : la Communauté d'Agglomération a permis d'obtenir des moyens budgétaires supplémentaires qui étaient inaccessibles sans elle. Ainsi, depuis 2004 –et je pense que cela est un excellent sujet d'information pour le nombreux public que nous avons aujourd'hui à nos côtés– ainsi

depuis 2004, le produit de la DGF communautaire, inaccessible sans la Communauté d'Agglomération, s'élève à 15 974.000 €. Ce produit a été généré à hauteur de 11.434.000 € soit 72 % par la seule Ville de Colmar. Par ailleurs, la Communauté d'Agglomération de Colmar, à travers le contrat d'agglomération, a obtenu un financement de l'Etat, de la Région, du Département d'un montant de 3,5 M€. Ainsi au total plus de 78 M€ ont été investis en équipement et ont été réalisés entre 2004 et 2008. Toutes les communes ont bénéficié de ces moyens budgétaires supplémentaires, à travers les travaux réalisés. Colmar à moindre mesure puisque la volonté initiale du Conseil de Colmar était de provoquer, à travers la DGF, une solidarité vis-à-vis des autres communes. La représentation du Conseil de Colmar au conseil communautaire s'inspire de la loi électorale. A ce titre, le Conseil Municipal s'était déterminé précédemment pour la désignation de 16 membres et à cette occasion, au-delà des 15 de la fraction majoritaire, il en avait désigné un en plus, un membre de l'opposition, en l'occurrence Laetitia RABIH. L'ouverture, aujourd'hui, est donc totalement consacrée puisque Laetitia RABIH fait partie des propositions. Par ailleurs, et avant le premier tour, j'avais proposé une ouverture aux membres de l'actuelle opposition. Cette proposition, je l'avais faite le 28 février dernier, donc bien avant le premier tour des élections municipales. Me GRUNENWALD en a parlé lors de notre installation le 22 mars dernier. Donc Mesdames et Messieurs de l'Opposition, vous avez décliné cette proposition alors, nous vous avons entendu, je vous entends. Pourtant la balle était dans votre camp, vous ne l'avez pas saisie, alors sur ce point, quoi vous dire d'autre ? Dans la vie civile comme dans la vie politique, il faut assumer les choix faits. Chez soi, dans son fauteuil et devant la télé, on peut zapper, c'est-à-dire qu'on peut toujours revenir. Or, vous savez que dans le présent cas, cela n'est pas possible, tout au plus pouvez-vous regretter de ne pas avoir accepté ma proposition faite au mois de février dernier. Ceci pour la forme.

Sur le fond, il faut être plus que précis. L'administration de la Communauté d'Agglomération est cadrée par les dispositions législatives et réglementaires d'une part, d'autre part par ses statuts et enfin, nous ne devons pas oublier que certaines décisions prises par la Communauté d'Agglomération de Colmar ont des incidences directes dans le domaine fiscal et des redevances sur les contribuables et usagers colmariens.

Dans le domaine fiscal et en matière de redevance, le budget général et les budgets annexes tirent leur produit à près de 70 % de la contribution des Colmariens. A titre d'exemple, pour les budgets annexes de l'eau et de l'assainissement, la redevance a augmenté de près de 15 % entre 2005 et 2008. Auparavant, cette redevance était stable entre 1996 et 2005, alors pourquoi cette augmentation ? Ce n'était pas pour faire des travaux supplémentaires à Colmar, c'était pour financer des compléments de travaux pour les autres communes puisque la situation reprise en 2004 par la CAC faisait apparaître des défauts d'équipement dans ces communes.

Et pourtant, les demandes présentées par les communes étaient encore de loin supérieures par rapport aux travaux mis en œuvre. Le Maire de Colmar, Président de la Communauté d'Agglomération a ainsi pu maîtriser l'augmentation qui, pour la seule Ville de Colmar, n'était pas

fondée. Dans la limite acceptée mais qui était pourtant défendable devant les redevables colmariens pour une question de solidarité, nous l'avons acceptée. Il s'agit là d'un exemple, mais il y a toute une série d'autres.

Deuxième point, je rappelle les dispositions législatives et réglementaires. La Communauté d'Agglomération de Colmar termine sa période de rodage. Nous avons investi, je le rappelle, plus de 78 M€ en 4 ans dans le champ des compétences arrêtées en 2003. Pourtant aujourd'hui, nous devons aller plus loin dans d'autres domaines et d'ailleurs la réflexion est déjà lancée. Néanmoins, cette extension des compétences suppose une modification des statuts. La modification impose un vote du Conseil communautaire, mais cette modification doit être acceptée soit par une majorité de 2/3 des conseils municipaux des communes représentant plus de la moitié de la population ou de la moitié des communes représentant les 2/3 de la population. Mais l'une ou l'autre majorité doit comprendre la ville dont la population est supérieure à la moitié. Donc l'accord de la majorité de ce conseil est chaque fois nécessaire pour faire évoluer la Communauté d'Agglomération de Colmar. Par ailleurs, les critères de répartition de la commune membre de la dotation de solidarité communautaire et la définition de l'intérêt communautaire doivent obtenir la majorité qualifiée de 2/3 du Conseil communautaire. L'actuelle représentation de la Ville de Colmar permet donc de protéger les redevables et les contribuables colmariens de tout excès dont les conséquences seraient à assumer par les Colmariens.

Enfin je rappelle que toute modification des statuts doit obtenir l'accord de la fraction majoritaire du Conseil municipal de Colmar. Alors, qu'avons-nous déjà entendu, d'ailleurs cela vient d'être rappelé tout à l'heure, ces dernières semaines sur les différents postes de commandement de la Communauté d'Agglomération de Colmar, distribués ici et là déjà avant l'heure ? Certains maires demandent une présidence tournante. Il est facile de demander une présidence tournante en faisant payer les autres. Un autre maire s'était déjà déclaré candidat à la présidence « parce que cela suffit », disait-il, « avec Colmar ! » Ce maire a-t-il songé, un seul instant, que rien ne peut se faire sans la majorité du Conseil Municipal de Colmar ? Un autre maire disait encore samedi dernier : « ne pas faire voter pour un des candidats colmariens proposés à une vice-présidence » ! C'est de l'ingérence. Si le maire de Colmar tenait le même langage, cette commune pourrait fort bien se retrouver avec un vice-président qui ne soit pas forcément le maire ! Au regard de ce que je viens de dire, chacun peut comprendre que le Président de la Communauté d'Agglomération de Colmar doit être un des 16 candidats désignés par la majorité du Conseil Municipal. Ouvrir la représentation des 16 candidats à l'Opposition, peut davantage conduire à ce que le futur président soit l'élu d'une des autres communes et fort peut se préoccuper du contribuable Colmarien, soit même un élu de l'opposition au Conseil de Colmar, alors que les conséquences fiscales sont à assumer par la majorité du Conseil Municipal et non par l'Opposition. Je vous rappelle que certains d'entre vous n'ont voté ni le budget 2007, ni le budget 2008, que toute modification de compétences et du périmètre de la Communauté d'Agglomération de Colmar impose l'accord obligatoire de la majorité de ce

Conseil Municipal. Voyez donc qu'on peut continuer à épiloguer, mais constatez avec moi que la situation est figée. Faute d'avoir accepté la proposition faite avant le 1^{er} tour, nous sommes contraints à la proposition globale faite et pour laquelle, il n'y a aujourd'hui, aucune alternative.

Je note qu'après la réunion de lundi dernier, la fraction majoritaire a longuement évoqué cette question. S'en est suivi un vote dont le résultat était net.

Enfin, j'en viens aux statuts de la Communauté d'Agglomération de Colmar. En 2004, et c'est certainement le point qui vous intéresse le plus, en 2004, le Conseil Communautaire comprenait 43 membres, les Colmariens étaient 16 soit 37,21 %. Ces statuts prévoient l'augmentation du nombre de conseillers pour 3 raisons, soit par l'addition d'autres communes, soit par l'augmentation démographique de l'une ou l'autre commune, troisièmement aussi, de par le respect du pourcentage dans la proportion de la représentation initiale.

Depuis 2004, la Communauté d'Agglomération de Colmar a vu l'adhésion d'une nouvelle commune, Jebsheim, avec deux représentants, adhésion acceptée par tous les conseillers municipaux et cela à travers une modification des statuts. Nous avons aussi l'addition d'un membre supplémentaire pour la commune de Houssen de par son augmentation démographique mais qui devait être entérinée par une modification des statuts. Or ce membre a été accepté sans qu'un autre membre n'ait demandé une modification des statuts. Pourtant cette règle n'a pas été suivie pour Colmar, la règle de répartition initiale n'est plus respectée, la représentation de Colmar est tombée de 37,21 % à 34,78 %, ce qui traduit une différence au moins d'un voire de deux membres délégués qui manquent à Colmar. Cette question avait été évoquée par le Bureau lors de sa réunion du 20 septembre 2007. Le Bureau avait décidé cette mise à hauteur de la délégation colmarienne lors d'une modification statutaire examinée lors du Conseil Communautaire le 4 octobre 2007 à Houssen. Le collègue Clément LINKS, délégué de Horbourg/Wihr, avait rappelé cette nécessaire adaptation. La demande de M. LINKS a tout simplement été évacuée par les maires de Houssen et d'Ingersheim. Personnellement je n'ai pas voulu créer un incident lors de cette réunion, mais aujourd'hui nous comprenons la teneur des propos de mise en garde prononcés par le collègue Clément LINKS.

Alors, en guise de conclusion, que dire d'autre. La Majorité s'en tient à sa proposition globale. Elle se propose de déléguer dans les 16 postes plus les 3 suppléants les membres qui seront proposés mais peut-être une ouverture est-elle possible, une ouverture au-delà de celle déjà faite. J'en parlais lors de la séance d'installation mais pour cela il faut aussi que nous soyons dans des eaux plus calmes et je ne pense pas que les recours déposés nous conduisent à cela aujourd'hui. Pourtant si demain, et c'est ma proposition, et je vais pouvoir la proposer à la fraction majoritaire, si demain nous pouvons travailler plus sereinement, moi je ne suis pas opposé à proposer à la fraction majoritaire un des deux postes supplémentaires que Colmar doit obtenir à la hauteur statutaire de sa délégation y compris le suppléant.

Bien, nous passons à la désignation. Le scrutin est uninominal.
M. WAGNER redemande la parole ?

M. WAGNER : Je demande une suspension de séance.

M. le Maire MEYER : Suspension de séance accordée, 5 minutes. Vous pouvez descendre au 4^{ème} étage pour trouver un bureau. La séance est suspendue pour 5 minutes.

M. WAGNER, peut-on reprendre la réunion ? La séance est reprise.
M. WAGNER a demandé la parole !

M. WAGNER : Oui, juste très rapidement, trois ou quatre petites choses. La première chose c'est que nous prenons acte de votre déclaration. Je n'ai pas beaucoup d'autres choses à ajouter par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. Nous, nous souhaitons œuvrer dans l'intérêt des Colmariens. Nous prenons acte de la fin de votre déclaration et nous attendons de voir venir à votre niveau ce qui est possible.

La deuxième chose, j'ai pu appeler Dominique GRUNENWALD qui ne peut pas être là ce soir. Concernant ce que vous aviez évoqué à deux ou trois reprises, il m'a dit que c'était une proposition qui était faite pratiquement autour d'un verre, pas d'une manière officielle et c'était plutôt ressenti comme une proposition de débauchage d'un colistier, de votre part. Voilà ce qui a été dit. Et ce que je voulais dire également c'est qu'au niveau d'ouverture, comme vous avez dit, d'avant premier tour, également peut-être dans les relations futures, je voulais simplement ajouter que jusqu'à ce jour, je n'ai eu aucun contact avec le maire actuel, le maire qui a été élu, ni avec la tête de liste et ceci depuis très longtemps et je crois que si on veut construire quelque chose, la moindre des choses, c'est justement de prendre contact avec le responsable du Groupe d'Opposition. Cela me paraît tout à fait évident et puis je n'ai eu aucun contact non plus par rapport au cafouillis qui s'est passé le soir du 2^{ème} tour. Je pense que la moindre des choses aurait été de dire : « il s'est passé certaines imprécisions à ce niveau-là » et cela aurait été vraiment très élégant !

M. le Maire MEYER : J'ai entendu M. WAGNER et je commence par la fin. Le cafouillis, nous l'avons constaté comme vous. Vous en connaissez également les raisons.

Concernant l'entretien avec Me GRUNENWALD, certes c'était en levant un verre, rue Etroite. Il était même étonné de ma proposition et me disait : « mais tu irais jusque là ? » Et j'ai dit : « oui », donc éventuellement j'étais en droit d'attendre de sa part, de votre part, une réaction puisque le propos, je l'avais tenu.

Concernant ma conclusion, M. WAGNER, vous l'inscrivez en 41^{ème} position, donc un engagement supplémentaire par rapport aux 40 qui étaient les nôtres.

M. WAGNER : Toujours concernant le débat que vous avez eu avec Me GRUNENWALD, je n'étais pas présent. Je crois que c'est difficile d'en parler, c'est dommage qu'il ne soit pas là, qu'il ne puisse pas répondre !

M. le Maire MEYER : Oui, mais il était 3^{ème} sur votre liste à l'époque !

Bien, nous passons par le vote, naturellement un scrutin uninominal. Il y a des procurations, je rappelle les deux premières : Daniel MEYER qui donne procuration à Yves HEMEDINGER, Dominique GRUNENWALD à Roland WAGNER, le Professeur TOURNADE donne pouvoir à M. BARDOTTO, Mme DETTLOFF donne pouvoir à Mme JACQ et Mme DE CARVALHO à Mme WEISS. Il y a donc 5 procurations. Il y a une liste d'émargement à côté de l'urne, ce n'est pas la peine de faire appel aux votes, tout simplement en passant devant l'urne, on vous remettra les bulletins de vote, un bulletin blanc et un bulletin qui est pré imprimé et naturellement vous êtes appelés à voter. M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le premier candidat proposé est M. le Maire. Est-ce qu'il y a quelqu'un de l'opposition qui veut se mettre à la table de l'émargement pour éviter tout cafouillis ? Bien. Il y aura 19 élections comme celle-ci !

Le bureau accompagne le dépouillement de la deuxième urne et je fais de nouveau appel au premier bureau de vote pour l'élection n° 3 tout en déclarant le résultat du premier scrutin :

Votants : 49 – Bulletins blancs : 12 – Bulletin nul : 0 –

Suffrages exprimés : 37 – Majorité absolue : 25

M. l'Adj. HEMEDINGER : Est élu Gilbert MEYER, représentant la Ville à la CAC avec 37 voix. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : M. WAGNER a demandé la parole !

M. WAGNER : Oui, certains des collègues disent que c'est nous qui avons demandé ce mode de scrutin. La seule chose que j'ai demandée par l'intermédiaire d'un coup de fil à M. PONSOT, mardi dans la journée, c'était qu'il y ait un isolement dans la salle du Conseil municipal. C'est la seule chose que j'ai demandée. Vous, vous souhaitez aujourd'hui que ce vote passe par l'isolement, nous actons que c'est votre souhait, mais sachez que la seule chose que je souhaitais, c'est qu'il y ait un isolement dans la salle, à disposition, parce que j'ai regretté qu'il n'y avait pas d'isolement dans le cadre de l'élection du Maire, parce que lorsque nous élisons le Président du Conseil Général, il y a toujours un isolement, c'est comme cela que ça se passe, et j'ai juste souhaité que l'élément matériel de l'isolement soit présent dans cette salle. C'est vous qui décidez ce mode de scrutin, alors pour que cela aille plus vite, nous sommes tout à fait disposés à ce que pour le vote des prochains élus à la Communauté d'Agglomération de Colmar, on puisse le faire à main levée. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : M. WAGNER, une précision. Pour l'installation du Maire et des adjoints, l'installation de l'isolement n'est pas obligatoire.

M. WAGNER : Mais elle peut être demandée !

M. le Maire MEYER : Mais n'est pas obligatoire ! Cela n'a pas été demandé, mais constaté. Cela a été constaté, mais l'installation n'est pas obligatoire. Par contre ici, pour les désignations uninominales, elles passent par un vote secret, sauf si à l'unanimité des membres on peut voter d'une autre façon.

M. WAGNER : Vous ne nous avez pas soumis cette proposition !

M. le Maire MEYER : Non, mais puisque nous avons à gérer des recours, nous avons donc pris les précautions !

M. WAGNER : Ecoutez, libre à vous de continuer comme cela, moi je vous ai fait une proposition...

M. le Maire MEYER : ...je pose la question, alors je pose la question puisque cela venait de votre part : est-ce que pour les élections suivantes pour les personnes qui ont encore à être désignées, quelqu'un demande le passage aux bulletins secrets ?

M. WAGNER : Vous parlez pour les élections à la CAC ? On est bien d'accord ?

M. le Maire MEYER : Oui, c'est cela !

M. WAGNER : Vous auriez pu nous le proposer avant de commencer !

M. le Maire MEYER : Mais rien ne vous empêchait de le proposer !

M. WAGNER : Tout à fait, mais vous pouviez le proposer !

M. le Maire MEYER : Alors, qui est contre ?

M. WAGNER : Quelle est la question ?

M. le Maire MEYER : Qui est contre une élection à main levée pour les candidats qui restent à désigner pour la CAC ? Qui est contre ? Abstention ? Le constat est donc unanime, tout le monde accepte la désignation des 14 autres membres titulaires et des 3 membres suppléants à main levée puisque le vote secret n'est pas demandé.

M. WAGNER : Je constate que ma proposition est adoptée. (rires et brouhaha général).

M. le Maire MEYER : Alors, M. le Premier Adjoint rappelle les 14 noms suivants pour les titulaires !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Les 14 membres suivants sont : M. BARDOTTO – M. BAUMULLER – M. BECHLER – Me BRUGGER – Mme HOUPIN – Mme MANN – M. D. MEYER – Mme RABIH – M. REMOND – M. RENIS – M. SISSLER – M. WAEHREN – M. WALTHER et M. J.J. WEISS.

M. le Maire MEYER : Qui approuve cette proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Abstention du Groupe de M. WAGNER.

Les 14 membres titulaires sont désignés par 37 voix avec 12 abstentions, les 3 suppléants !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Les 3 suppléants proposés sont : M. DREYFUSS – M. HANAUER et Mme JACQ.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 3 suppléants sont désignés par 37 voix et 12 abstentions. Les 3 suppléants sont élus. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, après le vote je voudrais relever que la parité ne semble pas être à l'ordre du jour dans la désignation à la CAC, puisque j'ai relevé 3 titulaires femmes et 1 suppléante.

M. le Maire MEYER : C'est un constat que vous faites. Nous les proposons également en fonction de ce que souhaitent faire les uns et les autres ! Le résultat concernant l'élection du 2^{ème} tour de scrutin portant sur Yves HEMEDINGER :

Votants : 49 – Bulletins blanc : 12 – Bulletin nul : 0 – Suffrages exprimés : 37 – Majorité absolue : 25 – Yves HEMEDINGER a obtenu 37 voix.

Nous continuons.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'organisme suivant concerne la représentation à la Commission Locale d'Evaluation et de transferts de charges de la CAC :

2 titulaires et nous proposons M. HEMEDINGER et M. JAEGY.

M. le Maire MEYER : Est-ce que le vote secret est demandé ?

M. WAGNER : Le vote secret n'est pas demandé.

M. le Maire MEYER : Sont donc proposés MM. HEMEDINGER et JAEGY. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues HEMEDINGER et JAEGY sont élus par 37 voix avec 12 abstentions.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Syndicat Intercommunal forestier du Massif des Châteaux : 2 titulaires et 2 suppléants.

En titulaire nous proposons Mme SIFFERT et nous souhaitons que l'opposition puisse faire une proposition aussi.

M. WAGNER : C'est un souhait sympathique ! Nous allons donc nous occuper du forestier et nous proposons Dominique GRUNENWALD comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Les deux candidats titulaires sont soumis au vote. Il s'agit donc de Mme SIFFERT et de Me GRUNENWALD. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux sont élus unanimement, 49 voix sur 49.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Comme suppléants nous proposons M. SISSLER et nous vous laissons le choix !

M. WAGNER : Mme SCHNEIDER.

M. le Maire MEYER : Donc comme suppléants : M. SISSLER et Mme SCHNEIDER. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Mme SCHNEIDER et M. SISSLER sont élus unanimement avec 49 voix.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour le Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen : un titulaire – un suppléant. Comme titulaire, nous proposons Mme LICHTENAUER et comme suppléant M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Le vote secret est-il demandé ?

M. WAGNER : Le vote secret n'est pas demandé.

M. le Maire MEYER : Qui est pour Mme LICHTENAUER ? Qui est contre ? Abstention ? 37 pour et 12 abstentions pour Mme LICHTENAUER qui est élue, le suppléant, M. SISSLER, le vote secret est-il demandé ?

M. WAGNER : Le vote secret n'est pas demandé.

M. le Maire MEYER : Nous proposons donc M. SISSLER. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? M. SISSLER est élu avec 37 voix pour et 12 abstentions.

Nous passons au vote pour le Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim.

M. l'Adj. HEMEDINGER : 3 titulaires, nous proposons M. BAUMULLER et Me BRUGGER et il reste un poste à pourvoir !

M. WAGNER : Vous nous en avez laissé un et nous proposons Corinne DOLLE.

M. le Maire MEYER : Demandez-vous le vote secret ?

M. WAGNER : Nous ne demandons pas le vote secret.

M. le Maire MEYER : Sont donc proposés : Mme DOLLE, Me BRUGGER et M. BAUMULLER. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 3 collègues sont unanimement désignés.

Nous passons à présent au Syndicat Mixte des Instituts de Promotion du Commerce de Détail Textile et des Négoces Photo - Ciné - Son

M. l'Adj. HEMEDINGER : 3 titulaires, nous proposons M. DREYFUSS, Mme MANN et ...

M. WAGNER : Nous proposons Francis BUCHER.

M. le Maire MEYER : Sont donc proposés : Mme MANN – M. DREYFUSS et M. BUCHER. Vote secret ?

M. WAGNER : Le vote secret n'est pas demandé.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les trois collègues sont installés.

Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes :

M. l'Adj. HEMEDINGER : 3 titulaires, nous proposons M. BECHLER, M. Daniel MEYER et...

M. WAGNER : et Saloua BENNAGHMOUCH, le vote secret n'est pas demandé.

M. le Maire MEYER : Qui est pour les trois candidats ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les trois candidats sont élus.

Syndicat Mixte de la Lauch Aval !

M. l'Adj. HEMEDINGER : 2 titulaires et 2 suppléants, nous proposons M. HANAUER en titulaire et nous attendons votre proposition !

M. WAGNER : Ah, nous n'avions qu'un suppléant ! Je constate l'ouverture (rires) Nous proposons donc comme titulaire : Elisabeth BILDSTEIN.

M. le Maire MEYER : Alors nous votons d'abord pour les titulaires : M. HANAUER et Mme BILDSTEIN, Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux collègues sont installés.

Nous passons aux suppléants.

M. l'Adj. HEMEDINGER : 2 suppléants : Mme JACQ et une personne de l'opposition !

M. WAGNER : On n'en a pas désigné, donc je ne vais pas faire une suspension de séance alors prenez le deuxième suppléant.

M. le Maire MEYER : Qui est volontaire ? Mme LICHTENAUER ! Donc, Mme JACQ et Mme LICHTENAUER comme suppléantes. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux collègues sont installées.

Syndicat Mixte de la Fecht Aval :

M. l'Adj. HEMEDINGER : 2 titulaires et 2 suppléants, nous proposons comme titulaire : Mme LICHTENAUER + quelqu'un de l'opposition !

M. WAGNER : Mme Saloua BENNAGHMOUCH.

M. le Maire MEYER : Donc les deux candidates proposées : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les candidates sont installées. Les suppléants à présent !

M. l'Adj. HEMEDINGER : 2 suppléants : Mme JACQ et quelqu'un de l'opposition.

M. WAGNER : On vous laisse la suppléance.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN. Qui est pour ces deux propositions ? Qui est contre ? Abstention ? Vote unanime de l'assemblée.

Syndicat Mixte de l'Ill :

M. l'Adj. HEMEDINGER : 2 titulaires et 2 suppléants, nous proposons comme titulaires : M. SISSLER + quelqu'un de l'opposition !

Mme DOLLE : M. Roland WAGNER.

M. le Maire MEYER : Qui est pour les deux candidats ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les candidats sont installés unanimement. Les suppléants à présent !

M. l'Adj. HEMEDINGER : 2 suppléants : Mme SIFFERT et quelqu'un de l'opposition.

M. WAGNER : Et le deuxième pour vous.

M. le Maire MEYER : Guy WAEHREN. Qui est pour ces deux propositions ? Qui est contre ? Abstention ? Vote unanime de l'assemblée.

Syndicat Mixte des Gardes-champêtres :

M. l'Adj. HEMEDINGER : 1 titulaire et nous proposons M. HANAUER.

M. WAGNER : Suppléant : Jean-Jacques BETTER et vote secret non demandé.

M. le Maire MEYER : Vote secret non demandé. Nous proposons donc les deux candidats, MM. HANAUER et BETTER. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Donc installation comme titulaire M. HANAUER et comme suppléant M. BETTER.

Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges :

M. l'Adj. HEMEDINGER : Comme titulaire nous proposons la candidature de M. Jean-Paul FUCHS.

M. le Maire MEYER : Il n'est pas là. C'est une tradition, il fait partie du parc du Ballon des Vosges. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? 37 voix pour et 12 abstentions.

Syndicat Intercommunal de l'Opéra du Rhin :

M. l'Adj. HEMEDINGER : 4 titulaires, nous proposons Mme CHARLUTEAU, Mme CHELKHOVA, Mme HUBER et Me Yves MULLER.

M. WAGNER : Ce n'est pas exactement ce que nous avons convenu ensemble, M. le Premier Adjoint !

M. le Maire MEYER : C'est la proposition qui est faite !

M. WAGNER : Alors, contre proposition. Nous proposons en tant que titulaire Brigitte KLINKERT.

M. le Maire MEYER : Bien, alors, il faut passer par le vote. Le vote peut-il être à main levée ou faut-il passer par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Bulletins secrets.

M. le Maire MEYER : Bon, alors allons-y. Peut-on voter pour les 4 en même temps, selon la proposition de chacun ? Ou faut-il voter individuellement ?

M. WAGNER : Vote individuel.

M. le Maire MEYER : Bien, on repasse à l'urne.

M. WAGNER : Je propose qu'on se dispense de l'isoloir et qu'on puisse faire tourner l'urne si vous en êtes d'accord.

M. le Maire MEYER : D'accord.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Des bulletins vont vous être distribués, un bulletin imprimé et un bulletin blanc que vous pourrez remplir ou pas selon votre choix.

M. le Maire MEYER : Je donne le résultat de l'élection pour le 4^{ème} représentant.

Votants : 49 – Bulletins blancs et nuls : 0 – Suffrages exprimés : 49 – Majorité absolue : 25 – Ont obtenu : Yves MULLER : 37 voix et Mme KLINKERT : 12 voix. Est donc élu Yves MULLER.

Il reste 4 suppléants et nous vous proposons de faire 4 propositions pour les suppléants.

M. WAGNER : 4 propositions pour les suppléants ! Super ! Alors, je propose Brigitte KLINKERT, Pascale HAVE, Olivier ZINCK et Francis BUCHER.

M. le Maire MEYER : Doit-on passer par le vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : En ce qui nous concerne, c'est non.

M. le Maire MEYER : Peut-on voter groupé pour les 4 ?

M. WAGNER : Nous pouvons voter groupé pour les 4.

M. le Maire MEYER : Qui est pour les 4 candidats proposés ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Vote unanime mais avec une abstention.

M. WAGNER : Juste après le vote, concernant les élus au syndicat intercommunal, je regrette que la proposition qu'avait faite le 1^{er} Adjoint n'est pas été respectée et ceci sans nous avertir. Nous avons été mis au pied du mur dans ce cadre-là, dans cette enceinte et je pose la question, comment est-ce qu'on peut faire confiance ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : N'utilisez pas un mot aussi fort que le terme confiance !

M. WAGNER : Cela ne sert à rien de faire des réunions de préparation si après on ne respecte pas et ceci sans prévenir, excusez-moi.

M'Adj. HEMEDINGER : M. WAGNER, vous n'êtes pas mis au pied du mur puisque vous avez demandé un vote, le vote a eu lieu et les choses sont claires. En revanche, nous sommes allés beaucoup plus loin que ce que nous avons prévu pour les suppléants puisque nous vous réservons l'intégralité de 4 postes de suppléants à pourvoir.

M. le Maire MEYER : La suite !

M. l'Adj. HEMEDINGEER : Le Grand Pays de Colmar : 2 titulaires. Nous proposons M. HEMEDINGER et Mme MANN.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous aurions également souhaité avoir un poste. Mais, on ne va pas recommencer le débat comme pour la CAC.

M. le Maire MEYER : Peut-on voter à main levée ?

M. WAGNER : Oui, tout à fait.

M. le Maire MEYER : Qui approuve les deux propositions ? Qui est contre ? Abstention ? Vote à 37 pour et 12 abstentions.

Et pour l'Assemblée Générale !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour l'Assemblée générale, 3 titulaires. Nous proposons M. HEMEDINGER – Mme JACQ et Mme MANN.

M. le Maire MEYER : Demandez-vous le vote secret ?

M. WAGNER : Nous ne demandons pas le vote secret.

M. le Maire MEYER : Qui est pour les trois propositions ? Qui est contre ? Abstention ? 37 pour et 12 abstentions.

I – 4 Election des représentants de la Ville dans les sociétés d'économie mixte.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ce rapport concerne l'élection des représentants de la Ville dans les Sociétés d'Economie Mixte. Nous allons donc passer en revue les différentes SEM qui sont soumises à des renouvellements.

On commence par la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (S.C.C.U.) où il y a 6 titulaires. Nous proposons M. le Maire, M. BARDOTTO, M. REMOND, M. RENIS, M. SIVLER et une personne de l'Opposition.

M. WAGNER : Vous proposez 5 sièges de titulaires, est-ce qu'éventuellement nous pourrions avoir 2 postes au lieu d'un ?

M. le Maire MEYER : Michel BARDOTTO se retire au profit de M. FRIEH. Un membre pour l'Opposition !

M. WAGNER : Un seul donc, vous ne retenez pas notre proposition ?

M. le Maire MEYER : Un membre titulaire !

M. WAGNER : Roland WAGNER.

M. le Maire MEYER : Sont donc proposés : votre serviteur, MM. FRIEH, REMOND, RENIS, SIVLER et Roland WAGNER. Faut-il passer par un vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés. La STUCE !

M. l'Adj. HEMEDINGER : La S.T.U.C.E. - 6 titulaires : M. le Maire, Mme HUBER - Mme LICHTENAUER - Mme UHLRICH-MALLET - M. WALTHER ainsi qu'une personne de l'Opposition.

M. WAGNER : Là également nous aurions souhaité 2 sièges titulaires. Est-ce que cela est possible ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : On a retenu un siège puisque cela correspondait effectivement aussi au siège que l'Opposition avait auparavant.

M. WAGNER : Seulement l'Opposition était constituée de 7 membres. Nous sommes 12 !

M. le Maire MEYER : Non, toute l'Opposition était supérieure à 7 !

M. WAGNER : Cela dépend, en début de mandat ou en fin de mandat !

M. le Maire MEYER : Faites le compte ! Il y avait 10 membres de l'Opposition, au départ !

M. WAGNER : C'était juste une demande ! Comme vous le disiez tout à l'heure : « vous avez le droit »

M. le Maire MEYER : Quel est votre candidat ?

M. WAGNER : Elisabeth BILDSTEIN.

M. le Maire MEYER : 6 candidats proposés, qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 6 candidats sont élus.

Le Domaine Viticole !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour le Domaine Viticole, il y a un titulaire et nous proposons M. le Maire et nous soumettons la proposition au vote. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La proposition est acceptée avec 12 abstentions.

Le Conseil d'Administration de la Colmarienne des Eaux et nous proposons 4 titulaires : M. le Maire, M. BARDOTTO, M. SISSLER et une personne de l'Opposition.

M. WAGNER : Nous proposons Corinne DOLLE et nous ne souhaitons pas le vote secret.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Qui est pour la proposition des 4 candidats ? Qui est contre ? Abstention ? La proposition est adoptée à l'unanimité.

Société Anonyme Immobilière d'Economie Mixte DICAL, 8 titulaires : nous proposons Mme CHARLUTEAU, M. HEMEDINGER, Mme HUBER, Mme RABIH, M. REMOND, M. WALTHER et deux postes pour l'Opposition.

M. WAGNER : Nous proposons Dominique GRUNENWALD et Francis BUCHER, sans vote secret.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Proposition adoptée à l'unanimité.

Société Anonyme d'Economie Mixte : Société Immobilière de Construction de Colmar et Environs (SICCE), 3 titulaires : nous proposons M. REMOND et M. WEISS ainsi qu'un poste pour l'Opposition.

M. WAGNER : Nous proposons Olivier ZINCK et pas de vote secret.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Les 3 candidats sont désignés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : la SACCA, 8 titulaires : M. le Maire – M. HEMEDINGER, Mme CHARLUTEAU, M. REMOND, M. SISSLER, M. WEISS et deux postes pour l'Opposition.

M. WAGNER : Nous proposons Philippe KALT et Francis BUCHER et nous ne demandons pas le vote secret.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 8 collègues sont installés.

Pour la S.E.M.C.L.O.H.R. , 1 titulaire, nous proposons M. REMOND. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? 37 voix pour et 12 abstentions.

Pour VIALIS !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour VIALIS, 5 titulaires. Nous proposons M. le Maire, Mme CHARLUTEAU, M. Daniel MEYER, M. REMOND ainsi que M. WAEHREN.

M. WAGNER : Pourquoi n'avons-nous pas de poste chez VIALIS ? Nous avons pratiquement des postes dans toutes les Sociétés d'Economie Mixte, nous souhaiterions avoir un poste.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Groupe Majoritaire a enregistré beaucoup de demandes et il convenait de faire un choix.

M. WAGNER : Vous nous aviez dit : « avec 3 pas de poste pour nous » et avec 5 ! Parce que lorsque nous avons discuté, on ne savait pas si c'était 3 ou 5 représentants. Avec 5, c'est à voir ! Je constate qu'il y a une fermeture.

M. le Maire MEYER : Faut-il passer par le vote secret ?

M. WAGNER : Je constate que notre proposition n'est pas retenue d'avoir un poste !

M. le Maire MEYER : Non. Faut-il passer par le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour les 5 propositions ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? 37 voix pour et 12 voix contre.

I – 5 Désignation des représentants de la Ville au conseil d'administration de l'Hôpital Pasteur.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il y a 3 postes à pourvoir plus la représentation de M. le Maire. Nous proposons donc 4 candidats : M. le Maire, M. HEMEDINGER, Mme RABIH et M. WEISS.

M. WAGNER : Il y a un 5^{ème} poste ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Non.

M. le Maire MEYER : Faut-il passer par le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? 37 voix pour et 12 contre. Les collègues sont installés.

I – 6 Election des membres de la commission d'appel d'offres.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il s'agit ici d'appliquer le code électoral qui prévoit la proportionnelle.

Comme titulaires, nous proposons : M. BAUMULLER, M. REMOND, M. RENIS et M. SISSLER et un poste réservé à l'Opposition.

Comme suppléants, nous proposons : M. GREINER, Mme HOU PIN, Mme JACQ, M. WAEHREN et un poste réservé à l'Opposition.

M. WAGNER : Comme nous n'avons pas obtenu d'autres postes dans les Sociétés d'Economie Mixte, on a du mal maintenant à trouver des candidats.

M. le Maire MEYER : Vous avez donc trop obtenu par ailleurs puisqu'il ne reste plus de candidat ! Il faut passer par les bulletins secrets ?

M. WAGNER : Je pense que c'est une obligation.

M. le Maire MEYER : On fait circuler l'urne, mais donnez-nous un nom quand même pour votre représentant !

M. WAGNER : Nous proposons Mme SCHNEIDER.

M. le Maire MEYER : Il faut donc avoir le nom d'un titulaire et le nom d'un suppléant. Donc Mme SCHNEIDER en titulaire ? Et comme suppléant ?

M. WAGNER : Dominique GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Il y a des bulletins de vote, il reste un nom vacant, il suffit de l'ajouter. Donc comme titulaire Mme SCHNEIDER et comme suppléant Me GRUNENWALD.

Nous allons former le bureau de vote. Le benjamin, le doyen et une personne du Groupe de l'Opposition.

Je donne le résultat de cette élection :

Votants : 49 – bulletins nuls ou blancs : 2 – Suffrages exprimés : 47 – Majorité absolue : 24. Ont obtenu : MM. BAUMULLER, REMOND, RENIS SISSLER : 47 voix, pour Mme SCHNEIDER 42 voix, pour les suppléants : M. GREINER, Mme HOUPIN, Mme JACQ, M. WAEHREN : 47 voix et Me GRUNENWALD : 41 voix. Les 5 titulaires et les 5 suppléants sont élus.

I – 7 Constitution des commissions municipales.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le premier adjoint. Est mise aux voix la constitution de cinq commissions. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les cinq commissions sont donc constituées. Libre à chacune et à chacun de faire état de ses vœux pour composer lesdites commissions. (après concertation, les différentes propositions sont faites)

M. l'Adj. HEMEDINGER : Les cinq commissions sont constituées, ce qui va leur permettre de se mettre rapidement au travail :

La Commission Economie, Formation professionnelle et Nouvelles Technologies sera composée de Matthieu JAEGY, de Jean-Pierre BECHLER, de Guy WAEHREN, de Laetitia RABIH, de Michel BARDOTTO, de Francis BUCHER, de Roland WAGNER, de Corinne DOLLE, de Saloua BENNAGHMOUCH, d'Elisabeth BILDSTEIN.

La Commission Politique de la Ville et Cohésion Sociale, Quartiers et Tranquillité Publique sera constituée de Mme Christiane CHARLUTEAU, de M. René FRIEH, de Mme Liliane CHARPIOT, de Mme Marie-France HUBER, de Mme Annick JACQ, de Mme Marie-Béatrice WEISS, de Mme Laetitia RABIH, de M. Yves BAUMULLER, de M. Robert REMOND, de M. Yves HEMEDINGER, de Mme Nicole SCHNELL, de M. Jean-Paul SISSLER, de

M. Jean-Jacques WEISS, de M. Philippe KALT, de M. Olivier ZINCK, de Mme Brigitte KLINKERT et de Mme Emmanuela ROSSI.

La Commission Culture, Tourisme et Relations Internationales sera constituée de Mme Delphine MANN, de Mme Marianne CHELKOVA, de M. Jean-Jacques WEISS, de M. Jacques DREYFUSS, de Mme Marie-France HUBER, de Mme Annick JACQ, de Mme Margot DE CARVALHO, de M. Jean-Paul SISSLER, de Mme Nicole SCHNELL, de Odile UHLRICH-MALLET, de Mme Emmanuela ROSSI, de M. Gérard RENIS, de Mme Catherine SCHOENENBERGER, de M. Alain TOURNADE, de Mme Saloua BENNAGHMOUCH, de M. Olivier ZINCK, de Mme Brigitte KLINKERT, de M. Jean-Jacques BETTER, de Mme Pascale HAVE, de Mme Sophie ALLHEILY et de Mme Virginie SCHNEIDER.

La Commission Urbanisme, Aménagement et Ecologie Urbaine sera composée de M. Yves HEMEDINGER, de M. Jean-Jacques WEISS, de M. Daniel MEYER, de Mme Simone LICHTENAUER, de M. Philippe GREINER, de M. Georges WALTHER, de M. Guy WAEHREN, de Mme Margot DE CARVALHO, de Mme Sophie ALLHEILY, de M. Gérard RENIS, de Mme Roseline HOUPIN, de M. Jean-Paul SISSLER, de Mme Delphine MANN, de M. René FRIEH, de M. Yves BAUMULLER, de M. Francis BUCHER, de M. Roland WAGNER, de M. Philippe KALT, de Mme Elisabeth BILDSTEIN et de Mme Pascale HAVE.

Le Commission Education, Jeunesse et Sport sera constituée de M. Maurice BRUGGER, de Mme Odile UHLRICH-MALLET, de Mme Christiane CHARLUTEAU, de M. Yves BAUMULLER, de Mme Marianne CHELKOVA, de Mme Nicole SCHNELL, de Mme Roseline HOUPIN, de Mme Catherine SCHONENBERGER, de Mme Annick JACQ, de Mme Marie-France HUBER, de Mme Marie-Béatrice WEISS, de M. Philippe GREINER, de Mme Liliane CHARPIOT, de M. Serge HANAUER, de M. Jean-Jacques WEISS, de Mme Saloua BENNAGHMOUCH, de M. Philippe KALT, de M. Olivier ZINCK et de Mme Virginie SCHNEIDER.

M. le Maire MEYER : Bien, un état récapitulatif de ces commissions avec leur composition vous sera adressé dans les prochains temps.

I – 8 Fixation du nombre d'élus municipaux au Comité Technique Paritaire (C.T.P.) et au Comité Hygiène et Sécurité (C.H.S).

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Juste concernant la nomination, on a donc là fixé le nombre, mais concernant la nomination, qu'est-ce que vous prévoyez ?

M. le Maire MEYER : C'est à la diligence de l'exécutif sur la proposition des uns et des autres.

M. WAGNER : Cette proposition, nous vous la faisons donc parvenir ?

M. le Maire MEYER : Oui. Qui est-ce qui approuve ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est adopté.

I – 9 Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Simplement, j'ai fait une petite étude comparative par rapport aux indemnités de la mandature précédente et j'ai pu constater au compte administratif qu'en 2006, les indemnités représentaient 434 000 €. En mettant un taux d'augmentation de 2,5 % on devrait arriver à 445 000 € en 2007. Et si j'ai bien calculé, j'arrive à 610 340 € avec les indemnités que vous proposez, soit une augmentation de 165 400 € pour une année. Je voulais donc voir avec vous comment vous aviez l'intention de financer ce surcoût. Est-ce que vous allez geler des postes d'agents municipaux ? Ou comment allez-vous faire pour éviter des charges supplémentaires sur le budget de fonctionnement sachant que 165 000 € représentent quand même environ 5 postes d'agents communaux et que les effectifs de la Ville de Colmar sont quand même moins importants que les effectifs d'une commune ayant le même nombre d'habitants ?

M. le Maire MEYER : Vous posez une question pour laquelle vous connaissez déjà la réponse.

Mme DOLLE : C'est donc bien cela, vous allez geler des postes de fonctionnaires...

M. le Maire MEYER : Vous dites n'importe quoi. Surtout ne me faites pas dire ce que vous venez d'affirmer. Pour le poste de maire il n'y a aucun changement par rapport au mandat précédent. Pour les postes d'adjoints, le taux de l'indemnité était de 33 %, il a été monté à 36 %. Il y a donc 3 points d'augmentation. Pour les conseillers il était de 4,5 % et a été monté à 5 %. La seule différence notable se trouve au niveau des conseillers délégués. Pourquoi ? Parce que nous avons fait la différence entre le conseiller délégué que vous étiez, Mme DOLLE, et les conseillers délégués qui, en plus aujourd'hui ont à assumer leur présence à la Commission d'Appel d'Offres. En plus, il faut décompter 17 adjoints et non 15.

Mme DOLLE : Alors, M. le Maire, justement j'étais suppléante à cette commission et je peux vous dire que j'y étais énormément parce que les titulaires étaient toujours absents.

M. le Maire MEYER : D'où la raison du changement...

Mme DOLLE : ... mais je siégeais avec la même indemnité que tous les autres conseillers délégués.

M. le Maire MEYER : Encore une fois, c'est la raison du changement !

Mme DOLLE : Mais toujours est-il que sur la masse globale de toutes les indemnités, il y a quand même une augmentation importante, puisque je vous dis qu'on arrive à 37 % d'augmentation.

M. le Maire MEYER : L'augmentation est celle que je viens de vous expliquer, dans la vôtre il y a de l'exagération...

Mme DOLLE : Oui, mais vous expliquez en points. Ce n'est pas très significatif. Moi, je vous le donne en euros.

M. le Maire MEYER : Mais oui ! Mais vous avez votre explication et moi j'ai la mienne. Vous étiez membre de la Commission d'Appel d'Offres. Vous aviez une indemnité de conseiller délégué alors que dans la même Commission d'Appel d'Offres il y avait d'autres membres qui n'étaient pas conseillers délégués et qui faisaient le même service. Donc, nous voulons que ces membres, qui en même temps font partie de la Commission d'Appel d'Offres, soient indemnisés. Mais attention, cela suppose de leur part une présence puisque les jeux ne sont pas faits pour six ans et le membre de la Commission d'Appel d'Offres qui ne participe pas à ladite réunion, titulaire comme suppléant, eh bien, tout simplement, ne touchera pas l'indemnité supplémentaire. Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Je note avec intérêt, et vous l'avez rappelé à plusieurs reprises dans ce conseil, que vous voulez consacrer votre mandat à l'intérêt général des Colmariens et des Colmariennes. M. l'Adjoint DREYFUSS, parce que j'ai bien noté qu'il était sensible au titre l'a relevé à plusieurs reprises. Vous vous êtes engagé en particulier à améliorer le pouvoir d'achat des Colmariens et à améliorer leur niveau de vie. Force est de constater que l'une de vos premières actions est d'améliorer le pouvoir d'achat et le niveau de vie de vos adjoints, vu la dépense substantielle, comme cela a été souligné, que cela va générer, un peu plus de 165 000 €, je ne doute pas un instant que les Colmariens, nos concitoyens, y seront sensibles.

M. le Maire MEYER : Je m'inscris en faux par rapport à cette affirmation. La seule augmentation est celle que je viens de résumer. Le pourcentage d'indemnisation des adjoints a été augmenté de 3 points, de 33 à 36. Celui de tous les conseillers municipaux de 4,5 à 5 %. La seule grande différence est celle des conseillers délégués qui font en même temps partie de la Commission d'Appel d'Offres, selon le montant que vous avez sur la page 3. Alors si dans l'opposition il y a d'anciens conseillers délégués qui émargeaient à ce titre, ils peuvent constater la différence. Et dans les indemnités, il y a aussi deux adjoints supplémentaires que nous n'avions pas auparavant, les deux adjoints de quartier. M. WAGNER !

M. WAGNER : Je voulais intervenir sur ce rapport. Vous dites « la seule différence »... il y en a une autre : le premier adjoint a eu une augmentation quand même substantielle par rapport à ce que percevait le premier adjoint dans l'ancienne mandature. Je crois que l'on passe de 1 863 € à 2 881 € et je crois que dans le cadre de ce rapport, il faut raisonner en masse globale. Corinne DOLLE vient de donner les chiffres. Nous avons une augmentation de 37 % des indemnités des élus. Je crois qu'aujourd'hui, la situation est difficile pour tout le monde. Un signe vis-à-vis de la population, c'était de

rester dans une masse globale d'indemnité relative au compte Administratif 2007. Je note également que par rapport à mai 2007, l'indemnité du Maire a sensiblement augmenté entre mai 2007 et aujourd'hui. C'est donc également une différence substantielle et j'ai fait un calcul, uniquement au niveau des adjoints : dans l'ancienne mandature le poste d'indemnités d'adjoints représentait 263 000 €, il représente 357 000 € aujourd'hui, d'où une augmentation uniquement pour les indemnités d'adjoints d'environ 36 %. Alors, par rapport à ceux-là, vous avez dit qu'il y avait 17 adjoints. Je signale qu'à Strasbourg qui est une ville de taille plus importante, il y a 19 adjoints. Pourquoi donc autant d'adjoints ? Ce que je proposerais c'est que pour le conseiller municipal de base, nous restions à la situation antérieure, c'est-à-dire 4,5 % au lieu de 5 %. C'est notre proposition à la contribution à l'amélioration du pouvoir d'achat. Cette augmentation de 160 000 €, il faut quand même la mettre en rapport à la fiscalité. Vous savez qu'un point supplémentaire de fiscalité, c'est 200 000 €. On n'est donc pas loin d'un point de fiscalité rien que sur ce poste d'augmentation d'indemnités des élus.

M. le Maire MEYER : Oh, vous savez, vos affirmations, nous savons ce qu'elles valent. Je les mets en rapport avec celles que vous aviez énoncées lors du Budget Primitif 2007 où vous vous lanciez dans les mêmes commentaires avec les résultats que vous connaissez. Je réponds néanmoins sur les deux observations :

- concernant le premier adjoint, anciennement nous avions deux adjoints à majoration, c'étaient le premier et le dernier, Jean-Jacques WEISS et Yves MULLER, qui, chacun, avaient 10 % de plus. L'adjoint HEMEDINGER émarge sur le quota de ce qui est autorisé.

- concernant le maire, il est très à l'aise, M. WAGNER, puisque le maire, avant juin 2007 était parlementaire. C'est donc un maire qui n'a pas coûté cher à la collectivité bien que le régime ait été installé pendant toute la durée du mandat. En plus le maire avait rétrocédé à la Ville de Colmar, les jetons de présence dans toutes les SEM auxquelles il participait, sans y être obligé. Alors, si déjà vous voulez relever le cas du maire, je cherche un exemple pour savoir quel est l' élu ayant rétrocédé au bureau d'aide sociale de la Ville de Colmar les jetons de présence de Vialis, de la Société Colmarienne du Chauffage Urbain y compris l'indemnité de la CAC tant qu'il était parlementaire. (Applaudissements).

M. WAGNER : Je rappelle simplement que de par la loi vous étiez plafonné.

M. le Maire MEYER : Oui, mais c'est ce qui explique une partie de la différence. La Ville de Colmar a donc beaucoup perdu à ce que le maire ne soit plus parlementaire.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? 37 pour et 12 contre. Le rapport est adopté.

I - 10 Recrutement sur un poste vacant.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 11 Versement de la subvention au Groupement d'Action Sociale de la Ville de Colmar pour l'année 2008.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : M. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers Collègues, je vais vous dire quelques mots des engagements que nous avons pris ces derniers mois, des engagements formels, multiples, divers, vis-à-vis des Colmariennes et des Colmariens. Chaque membre de notre équipe s'y est engagé, vous le savez, notre ambition, vous l'avez dit, nous le répétons, est de consacrer autant que possible, ce mandat, à l'amélioration directe du bien-être et du niveau de vie des habitants de Colmar. Nous respecterons intégralement nos engagements. Nous avons lancé l'opération. Six de nos propositions sont d'ores et déjà effectives et cinq seront présentées à votre vote ce soir. Nous vous soumettrons les autres dispositions au fur et à mesure de leur préparation et avant leur concrétisation. Alors les cinq mesures déjà prises sont les suivantes :

- depuis le 9 janvier 2008, il y a 1 h. 30 de stationnement gratuit pour les personnes à mobilité réduite partout en ville,
- avec prise d'effet le 1^{er} février, les transports publics fonctionnent les dimanches et jour fériés également pour les personnes à mobilité réduite,
- depuis le 24 février, le parking Lacarre est ouvert les dimanches et jours fériés
- avec prise d'effet le 5 mars 2008, il y a une heure de stationnement gratuit pour les clients des commerçants, artisans et professions libérales dans les parkings Mairie et Rapp,
- depuis le 31 mars 2008 le relais des assistantes maternelles est en place 2, rue de Riquewihr, cela permet la coordination des assistantes maternelles agréées par le Département qui gardent les enfants à domicile.
- dernier point réalisé ou en cours d'être réalisé, dans le Point Colmarien de fin juin, nous commencerons la publicité gratuite pour le commerce, l'artisanat et les professions libérales de Colmar. Nous en discuterons ces tout prochains jours avec leurs présidents avant la mise en application. De plus, toujours pour les commerçants, artisans et professions libérales, il y aura pendant trois jours par mois, des annonces publicitaires gratuites sur les panneaux électroniques.

Voilà les six mesures déjà en application.

Ce soir, nous soumettrons à votre vote et cela sera fait par certains collègues adjoints :

- les titres restaurants pour le personnel communal,
- l'aide de la Ville pour les grands anniversaires de nos aînés,
- l'aide de la Ville pour l'organisation des fêtes de voisinage,
- l'intervention financière de la Ville pour l'achat d'un vélo neuf par foyer,
- l'ouverture de la crèche Coty et des autres si nécessaire jusqu'à 20 h.

Voilà nous agissons et nous agissons conformément à nos engagements, selon le calendrier annoncé.

I - 12 Instauration des titres restaurant en faveur du personnel communal.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'adjoint. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, M. l'adjoint DREYFUSS a fait une intervention liminaire qui reprenait plusieurs points que l'on va débattre maintenant, vous me permettrez aussi de vous poser une question globale : certains des engagements génèrent des coûts supplémentaires pour la Ville, d'autres constituent des non recettes puisque la publicité devient gratuite dans le Point Colmarien. Parallèlement vous avez pris en engagement que vous allez respecter, de ne pas augmenter les impôts au-delà de l'inflation. Donc, quand on a moins de recettes et plus de dépenses, où trouve-t-on la différence sans augmenter les impôts ?

M. le Maire MEYER : Question très intéressante. Tout à l'heure on était face à 40 engagements. J'ai ajouté un engagement supplémentaire concernant la Communauté d'Agglomération, je peux y ajouter un 42^{ème}, c'est celui de ne pas augmenter les impôts plus que nous ne l'avons prévu. Nous l'avons réussi pas seulement pendant 7 ans mais pendant 12 ans et ce que nous sommes arrivés à faire de 2001 à 2008, nous le referons. Je vous rappelle, Mme BILDSTEIN, que le taux de l'inflation était de 13,6 % en 7 ans et que l'augmentation des taux n'était que de 6,5 %. Nous respecterons donc scrupuleusement et nous ferons le point budget après budget. Vous serez le témoin de la gestion telle que nous la concevons. Mais encore une fois nous respecterons cet engagement. M. WAGNER !

M. WAGNER : Donc, concernant ce rapport, avec l'instauration du titre restaurant en faveur du personnel communal, c'était une proposition que nous avons également effectuée dans le cadre de notre campagne électorale, c'était également une proposition de la liste de Brigitte KLINKERT et je crois qu'il est grand temps que ces tickets restaurants soient mis en place et également à la Ville parce que bon nombre de grandes entreprises ont déjà mis en place ces tickets restaurants depuis beaucoup d'années. D'autres

collectivités importantes à Colmar et dans la région sont également passées par ce biais-là et de plus en plus de petites entreprises, moi-même au niveau de mon cabinet, cela fait une dizaine d'années que je les ai mis en place et je crois qu'il est grand temps véritablement que cette mesure soit mise en place en faveur du personnel de la Mairie de Colmar. Nous adopterons donc ce rapport, seulement j'aimerais bien connaître l'évaluation que vous avez pu faire pour une année entière de ce que représente l'instauration de cette mesure parce qu'elle ne figure pas du tout dans le rapport, ce qui est bien dommage.

M. le Maire MEYER : Elle ne peut pas figurer parce que nous attendons aujourd'hui encore une réponse de l'URSSAF pour savoir de quelle façon on peut traiter le personnel qui travaille à temps partiel, raison pour laquelle nous ne pouvons aujourd'hui dégager un montant définitif. La demande est présentée. Nous devons nous baser sur la réponse de l'URSSAF pour pouvoir dire que telle ou telle personne a droit au ticket restaurant et qu'une autre n'y a pas droit. Vous savez que cela est fort bien réglementé par l'URSSAF pour ne pas échapper à des cotisations sociales qui le cas échéant seraient imposables.

M. WAGNER : Nous attendons donc la réponse de l'URSSAF.

M. le Maire MEYER : Bien sûr. Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Le rapport est approuvé.

II – 13 Aide financière de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Concernant cette mesure, j'annonce tout de suite la couleur, nous y sommes opposés. Premièrement, le coût n'y est pas indiqué une nouvelle fois. On adopte donc un rapport sans savoir quel est le coût. Bien sûr on peut faire un calcul rapidement : il y a 31 000 foyers, fois 100 €, cela fait 3,1 M€ qui sont consacrés à cette mesure. Maintenant on peut se poser la question de savoir si c'est vraiment le rôle d'une ville d'octroyer 100 € pour l'achat d'un vélo par foyer. Est-ce que c'est une mesure légale ? Je n'ai pas pu faire les recherches mais je pense que le contrôle de légalité va pouvoir se prononcer là-dessus et puis j'aurais une proposition : à Colmar, nous avons beaucoup de quartiers où il n'y a pas de piste cyclable. Il y a bien sûr beaucoup de pistes cyclables qui rejoignent le centre-ville mais dans les quartiers Ouest, dans d'autres quartiers de la ville, il n'y a pas de pistes cyclables. J'aurais préféré que l'on consacre cette somme que je viens d'évoquer à l'instauration de nouvelles pistes cyclables et surtout à la sécurité de ces pistes cyclables. Bien sûr, il y a une étude qui a été diligentée. Nous y avons participé. Bien sûr, il y a un plan d'action, mais je

pense qu'il faut aller plus vite, il faut aller plus loin dans le développement du vélo et je pense que la mesure que vous proposez ne va pas dans ce sens. Vous mettez la charrue avant les bœufs. Moi, je dirais, d'abord les pistes cyclables et ensuite on pourra faire du vélo en toute sécurité à Colmar.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : « mettre la charrue avant les boeufs », M. WAGNER, non ! Nous avons depuis de nombreuses années maintenant mené une politique active à Colmar en faveur du vélo parce que nous pensons qu'il faut développer ce mode de déplacement qui est non polluant, qui est surtout en période de pétrole cher, bon pour le pouvoir d'achat, raison pour laquelle nous n'avons cessé ces dernières années d'investir. Vous avez fait allusion à l'audit. Eh bien, oui, bien sûr, cet audit a eu lieu. Je vous rappelle que nous avons sur les cinq prochaines années un plan qui consiste à la fois à améliorer le réseau actuellement existant, le sécuriser, le rendre plus praticable quand il y a des soucis puisqu'un certain nombre de soucis ont été pointés par l'audit, c'était l'objectif de l'audit, et également de développer l'ensemble des pistes cyclables. Vous parliez de relier les quartiers, eh bien oui, c'était dans l'audit et vous le savez très bien, c'est ce qui a été voté il y a quelques mois. Il convient de relier l'ensemble des quartiers les uns aux autres par des aménagements cyclables, de relier l'ensemble des quartiers au centre-ville, c'est cela l'objectif du plan pluriannuel qui a été voté. Et aller plus vite, c'est ce que nous avons décidé de faire puisque ce plan avait été voté à l'époque sur la base d'un budget alloué aux aménagements cyclables de 300 000 €. Nous avons décidé pour 2008 de porter ce budget à 450 000 € pour aller plus vite dans le sens de l'amélioration de la sécurité des aménagements cyclables et de leur développement. Et nous porterons, parce que cela fait partie de nos engagements, à partir du prochain budget, l'investissement à 600 000 € l'an. C'est un véritable effort qui se conjugue avec le choix que nous faisons pour inciter les gens encore plus à utiliser le vélo, à leur donner un coup de pouce, on parlait de pouvoir d'achat, eh bien c'est un coup de pouce au pouvoir d'achat pour en plus l'utiliser à des fins écologiques et de respect de l'environnement. C'est une mesure très positive pour l'ensemble de la population.

M. le Maire MEYER : M. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, mes chers Collègues, tout à presque été dit mais je voudrais quand même rappeler que si sur chaque engagement pour lequel nous nous sommes engagés, que nous avons décidé en notre âme et conscience, pour lequel chaque membre de notre équipe s'est engagé non seulement individuellement mais solennellement et collectivement, si sur chacun de ces engagements, vous allez nous dire ça va coûter ci, ça va coûter ça, ce que je peux simplement vous dire, c'est que premièrement notre calcul nous le faisons sur les six ans, pour parler du vélo, parce qu'on a parlé du vélo maintenant, il n'y a qu'un seul vélo par foyer. Ca va se passer sur six ans. Alors il y en aura peut-être plus la première année et la deuxième année, mais ça va se passer sur six ans. Deuxième point : nous, cette opération-là, on la réalise dans un objectif très précis que j'ai répété tout à l'heure et que je redis, c'est-à-dire que nous sommes, nous orientons,

nous consacrons ce mandat à l'amélioration directe du bien-être, du niveau de vie et du pouvoir d'achat des habitants. C'est un choix. Vous parlez de chiffres, nous parlons de cœur, chacun ses valeurs (brouhaha dans la salle) !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Sachez que vous pouvez me faire confiance, que je comptabiliserai et que j'ajouterai les mesures de ces engagements sur les six années, année après année, et je comparerai par rapport à ce qui a été annoncé.

M. le Maire MEYER : N'ayez aucune crainte, M. WAGNER !

M. WAGNER : J'en ai justement.

M. le Maire MEYER : N'ayez aucune crainte. A la date d'aujourd'hui, vous ne trouvez pas un seul exemple, mais alors pas un seul, où les engagements pris de ma part n'ont pas été respectés.

Le rapport est mis aux voix. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Vous avez bien noté au PV qu'on n'avait pas participé au vote ?

M. le Maire MEYER : Vous vous êtes abstenus !

Mme BENNAGHMOUCH : Non, nous refusons de participer au vote.

M. le Maire MEYER : Bien, cela est acté que l'opposition n'a pas participé au vote sur les vélos. Ce sera précisé sur le compte rendu.

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire !

III – 14 Fonctionnement des structures municipales d'accueil de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, si l'on peut se réjouir en effet qu'un certain nombre de problématiques de la Petite Enfance ait un début de réponse enfin, avec l'élargissement des horaires, avec une plus grande souplesse des modes d'accueil, donc une plus grande flexibilité pour les parents, de nombreuses questions devront encore être étudiées et qu'il conviendra d'intégrer dans une vision beaucoup plus globale et cohérente et organisée de la politique de la jeunesse et de l'éducation dans notre ville.

Par exemple, une vraie politique d'accueil en périscolaire, avec des horaires d'ouverture à revoir, penser aussi aux mamans qui commencent très tôt le travail, le matin, en usines ou dans les hôpitaux, mais également des contenus éducatifs qui soient précis dans les écoles élémentaires et qui incluent aussi un accompagnement éducatif.

Le Contrat Enfance Jeunesse a aussi un volet relatif à l'épanouissement de l'enfant, ne l'oublions pas.

Autre exemple : une politique d'accueil des enfants en périscolaire doit tenir compte de la disparité des situations familiales, donc une politique tarifaire qui soit adaptée.

Autre exemple, quelle continuité éducative entre les structures d'accueil de la Petite Enfance et les écoles ? Il existe des dispositifs qui sont des passerelles dédiées aux quartiers sensibles dans lesquels des classes de tout petits sont ouvertes en partenariat avec l'Education Nationale.

Enfin, quels seront les outils de concertation et les outils d'évaluation mis en œuvre pour définir les besoins et évaluer les actions menées ?

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je remercie Mme KLINKERT pour ses propositions et sa contribution. Je lui sais gré de reconnaître qu'effectivement il y a une plus grande flexibilité demandée par les parents, ce à quoi je crois que pendant la campagne nous avons tous été sensibilisés et aujourd'hui on est rapidement sur deux mesures concrètes que nous pouvons mettre en œuvre rapidement après avis du Comité Technique Paritaire, à savoir la transformation multi-accueil et les horaires plus larges au niveau de la crèche Coty, ça nous pouvons le faire rapidement et nous vous le proposons. Concernant le périscolaire, vous n'êtes pas sans savoir qu'une partie du périscolaire est confiée à l'association Préalys qui fait la cantine et également la période 16 H. à 18 H. ou 18 H. 30. Nous avons demandé une étude à Préalys qui est en train d'étudier des ouvertures éventuellement jusqu'à 18 H. 30 parce que pour l'instant la maternelle est ouverte jusqu'à 18 H. 30, je parle de la surveillance le soir, et l'école primaire jusqu'à 18 H. Il y a une réflexion avec Préalys pour voir si on peut et combien cela coûterait de mettre tout le monde jusqu'à 18 H. 30 ou au moins dans quelques écoles dans un premier temps où la demande en est faite. Cela est en cours.

Concernant la politique tarifaire, oui, et d'ailleurs je crois que c'est une des propositions au niveau de la cantine, d'avoir une réduction de 30 % pour la cantine pour les familles qui ne sont pas imposables. Ça c'est en cours d'évaluation par Préalys.

Concernant le contenu éducatif, également, j'ai demandé aux services d'avoir une réflexion sur la formation des intervenants. On en est au début. On est en train de réfléchir aux pistes. Mais je pense que l'on va pouvoir améliorer effectivement le niveau des intervenants dans le cadre périscolaire en jouant sur la formation. Je pense qu'il y a des pistes à creuser à ce niveau-là.

Enfin, sur la Petite Enfance et les écoles, quand vous parlez de passerelles, je pense que vous parlez de la scolarisation des « deux ans », alors là, il est vrai que cela se fait déjà. Il est vrai aussi que globalement on va dire qu'en Alsace on a beaucoup moins d'enfants scolarisés à deux ans qu'en vieille France parce que c'est une histoire de tradition et d'histoire et globalement au vu des expériences, ce n'est pas toujours très facile

d'accueillir des enfants de deux ans puisqu'ils ne sont pas propres, ils ont des couches, ils sont beaucoup trop jeunes. Je préférerais moi, trouver assez de structures pour accueillir les deux ans dans des structures type crèches où il y a une personne pour six enfants plutôt que dans une structure école où pour des enfants de deux ans, même se retrouver à vingt, c'est quand même pas facile. Il y a donc des choses effectivement à améliorer et je ne pense pas que l'on étendra la scolarisation des « deux ans » parce que cela ne répond pas vraiment à une demande des familles, c'est plus une demande de l'Education Nationale, parce qu'en Alsace il y en a moins qu'ailleurs.

Voilà. Je vais faire un peu rapide parce qu'il est tard. En tout cas, merci, Mme KLINKERT, pour vos contributions. On y travaille et j'espère qu'on pourra rapidement ensemble faire le point.

M. le Maire MEYER : Vous n'avez peut-être pas terminé, parce que Mme SCHNEIDER a demandé la parole.

Mme KLINKERT : Il y avait juste une question, si vous le permettez, M. le Maire, à laquelle on n'a pas répondu. Quels seront les outils de concertation et d'évaluation ?

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER ! Mme UHLRICH-MALLET répondra en même temps.

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire. J'aimerais juste rajouter, concernant le périscolaire, que nous avons proposé dans notre programme et j'aimerais que vous le notiez, Mme UHLRICH-MALLET dans vos pistes de réflexion, un accueil périscolaire entre 11 H. 45 et 12 H. 15, tout simplement pour les élèves de primaire, tout simplement pour une très bonne raison, c'est que cela allégerait les cantines, parce que de très nombreux enfants vont à la cantine parce que leurs parents matériellement ne peuvent pas venir les chercher à 11 H. 45. C'est tout simple, et vous feriez des économies également en terme de cantine et d'encadrement pour la cantine.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Donc, deux réponses : la première concernant la cantine, cela fait effectivement partie des pistes sur lesquelles on travaille avec Préalys. On avait également pensé à avoir des horaires différents suivant les écoles, de manière à ce que cela donne plus de souplesse pour des parents entre la maternelle et l'élémentaire, la seule chose c'est que dès que l'on commence à toucher aux horaires des écoles, il faut qu'on ait l'autorisation du Conseil d'Ecole. Ca c'est une chose, pouvoir donner plus de souplesse, on ne peut pas le faire tout seul. Et puis, concernant le périscolaire, cela fait partie des choses que l'on peut étudier avec Préalys. On avait pour l'instant travailler prioritairement sur le soir, à savoir augmenter, mais pourquoi pas aussi regarder sur ce qu'on peut faire entre 11 H. et midi. On peut l'étudier pour voir si cela correspond effectivement à une demande.

M. le Maire MEYER : La réponse à Mme KLINKERT...

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors, concernant les outils d'évaluation, pour l'instant je ne peux pas vous donner de réponse concrète, mais ce sont des choses qui seront élaborées conjointement avec les services et je proposerai de faire un point en Commission et ailleurs dès que l'on aura des

choses un peu plus concrètes à vous proposer. Là j'avoue que par rapport à ce qui est en train de se mettre en place, je n'ai pas encore de réponse immédiate ni de proposition concrète à vous faire.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, j'ai entendu de la bouche de Mme KLINKERT : « enfin ! ». Après 25 ans de mandat électif dans l'exécutif, 12 de 2^{ème} adjoint de Gilbert MEYER (protestations), le « enfin ! » j'ai du mal à le comprendre, il me surprend, il m'interloque un peu aussi. Qu'est-ce qui vous empêchait de vous exprimer ces 12 dernières années alors que vous étiez 2^{ème} adjointe.

Mme KLINKERT : Moi je me pose la question de votre agressivité à mon égard. Je n'en vois vraiment pas la raison...

M. le Maire MEYER : Je prolonge un peu le propos d'Odile UHLRICH-MALLET concernant le créneau de midi pour le déjeuner. Nous devons avancer par étape. Pourquoi ? Puisque nous avons en même temps, en programmation, une nouvelle cantine pour l'école Barrès qui ne servira pas seulement pour l'école Barrès mais qui servira également à une série d'autres écoles. Nous devons donc réorganiser le transport et prendre les meilleures mesures d'adaptation après. Il faut donc avancer étape par étape puisque chaque situation est différente et qui dit restauration scolaire ne doit pas oublier que la restauration scolaire entraîne en même temps le transport. Dans la mesure où nous pouvons éviter une partie de transport, je crois que tout le monde en serait très heureux.

Mme KLINKERT : Je voudrais, M. le Maire, en revenir à des questions de fond sur ce sujet si vous le permettez parce que la démagogie et la politique ne m'intéressent pas. Moi, ce qui m'intéresse, ce sont les Colmariennes et les Colmariens et c'est Colmar. Alors simplement, à Mme UHLRICH-MALLET, quand je parlais de scolarisation des petits, des tout petits, je pensais en fait aux quartiers sensibles, d'une manière générale.

M. le Maire MEYER : Tout à l'heure j'ai parlé de Barrès puisque la nouvelle cantine ne va pas se situer loin de Barrès. Elle se situera dans le prolongement de la rue des Bonnes Gens.

Qui approuve cette proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté à l'unanimité.

III – 15 Vente de terrains à Herrlisheim par le Consistoire Israélite du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 16 Programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits de fonctionnement pour les projets en reconduction – 1^{ère} tranche.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. BUCHER !

M. BUCHER : Merci, M. le Maire. Les six projets, M. le Maire, sont en ligne directe avec notre programme Solidarité. Nous avons néanmoins deux précisions à demander à M. l'Adjoint FRIEH à titre d'information. D'abord, comment et par qui sont désignés, en général, les maîtres d'ouvrage qui sont cités en annexe, et deuxièmement, comme il y a délégation, comment s'exerce le contrôle de ces missions ? Est-ce que ce sont des contrôles périodiques, permanents ? Est-ce que l'on peut avoir des précisions là-dessus, M. l'Adjoint ?

M. l'Adj. FRIEH : D'après ma connaissance du projet, parce que vous avez remarqué, cela ne vous a pas échappé, que ce sont des choses qui ont été initiées avant que je n'arrive, il s'agit d'appels à projets qui sont faits dans le cadre d'une politique globale déterminée par la Ville et pour ce qui est du contrôle, hormis la part de confiance nécessaire qu'il faut avoir avec des opérateurs, il y a aussi en effet un système de contrôle mis en place sur les détails sur lesquels je ne peux pas vous renseigner. Il faudrait que je me renseigne moi-même, mais il y a une part essentielle de confiance. Les associations qui sont les maîtres d'ouvrage sont connues et la Ville travaille avec depuis un certain temps déjà.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Deux remarques :

- la première, des quinze points étudiés, on en retient ce soir seulement six. Dans une ville comme Colmar, on pouvait imaginer un contrat plus étoffé.

- deuxième remarque, certains projets sont mal dotés. Par exemple Argile demande 15 000 €, obtenus 2 500 € ; idem pour « les petits débrouillards ». A ce propos, « les petits débrouillards » interviennent aussi sur le temps périscolaire. Pourquoi ne serait-il pas possible de proposer ce type de démarche et de réflexion à toute la population périscolaire de Colmar. C'est je crois exactement le type de réflexion qui doit présider à l'élaboration d'une politique éducative.

Concernant la citoyenneté, juste subventionner l'association Argile, je me pose la question : est-ce que la Ville ne pourrait pas elle aussi initier des projets ? Ce serait en tout cas mon souhait pour l'avenir.

M. le Maire MEYER : Je crois, Mme KLINKERT, qu'il y a une parfaite confusion entre le rapport et ce qui est fait par ailleurs. Nous sommes ici à l'intérieur d'une enveloppe partenariale avec l'Etat. Obligatoirement, nous devons instruire les dossiers avec l'Etat. Je suis aussi un peu surpris lorsque vous parlez du montant peut-être pas assez doté. Vous savez, puisque vous connaissiez l'évolution, anciennement ces actions étaient

financées à travers le Contrat de Ville. Depuis deux ans, le Contrat de Ville a été transformé en CUCS avec multiplication par deux des crédits. Donc, aujourd'hui on n'est pas en mesure de dire que l'enveloppe n'est pas dotée puisque nous l'avons multipliée par deux. Or, chaque acceptation d'un projet supplémentaire suppose un financement parallèle, soit de l'Etat, soit d'un autre partenaire, et chaque fois nous devons nous réunir. La Commission appropriée doit se réunir avec les représentants des autres partenaires et progressivement accepter les projets puisque vous savez également que les uns sont totalement financés par la Ville de Colmar, les autres sont totalement financés par l'Etat. Une troisième catégorie suppose un co-financement entre l'Etat et la Ville de Colmar. Il y a encore une autre catégorie où interviennent des partenaires privés. Nous sommes donc début avril 2008. L'année dernière on a épuisé tous les crédits. Je pense donc pouvoir dire que le maximum a été fait. D'ailleurs, ces crédits, on ne peut pas les affecter à n'importe qui. Donc, la généralisation des dépenses n'est pas faisable à l'intérieur de ces crédits qui ont une affectation précise, affectée et réglémentée.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstentions ? Le rapport est approuvé.

Pour M. BUCHER, chaque fois, en fin d'année, le compte rendu, un bilan est fait sur l'action des uns et des autres et ne sont éligibles que les associations ayant scrupuleusement respecté les engagements pris.

I - 17 Désignation d'une nouvelle commission de délégation de service public de l'aérodrome.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : C'est une DSP. Il y a donc lieu d'installer un jury. Nous devons voter par bulletins secrets à la proportionnelle. Vous avez des propositions qui vous sont faites. Subsistent un nom vierge en tant que titulaire et un nom vierge en tant que suppléant pour la liste de « Colmar, demain ». Vous pouvez nous donner le nom de votre candidat, M. WAGNER ? M. BUCHER !

M. BUCHER : Nous proposons comme titulaire M. Roland WAGNER et comme suppléante Brigitte KLINKERT.

M. le Maire MEYER : Bien. Vous avez le bulletin, nous faisons circuler l'urne. M. l'Adj. DREYFUSS fera appel à son bureau de dépouillement, s'il vous plait. Allez activez là !

(chaque conseiller est invité à l'appel de son nom à déposer son bulletin dans l'urne).

Résultats du vote :

Votants : 49

Bulletins blancs, nuls : 0

Suffrages exprimés : 49

Majorité absolue : 25

Ont obtenu 49 voix MM. HEMEDINGER, BECHLER, WAEHREN et WALTHER et M. WAGNER 38 voix en tant que titulaires. Les cinq sont donc installés.

Ont obtenu 49 voix Mme ALLHEILY, Me BRUGGER, Mme CHARLUTEAU, Mme SIFFERT et 38 voix pour Brigitte KLINKERT. Les cinq sont donc installés suppléants.

II - 18 Transaction immobilière – acquisition de parcelles appartenant à la SAFER.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? abstention ? Le rapport est présenté et voté en l'absence de Me BRUGGER. Rapport approuvé. Merci.

I - 19 Aide financière de la Ville de Colmar à l'occasion des grands anniversaires et des fêtes de voisins.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Demande de parole ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Là, pareil que pour les vélos, on peut s'interroger. Est-ce que c'est le rôle d'une Ville de proposer ces aides financières ? C'est une interrogation. Est-ce que c'est une proposition légale ? Donc là pareil, le contrôle de légalité veillera. Et par rapport à cette proposition, nous signalons que nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire MEYER : C'est une invitation à la convivialité, M. WAGNER ! La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec la nom participation du Groupe de M. WAGNER.

Avant d'arriver au point « Divers » les anciens ont remarqué que nous avons des carafes sur la table avec l'eau de Colmar. Pourquoi ? Il y a huit jours, le Club de Rotary avait organisé une grande rencontre, pas seulement sur l'eau mais également sur le vin, et parmi les produits présentés, il y avait l'eau de Colmar avec une dégustation de l'eau de Colmar et gracieusement la

Colmarienne des Eaux a mis à notre disposition ces carafes, « Colmar j'aime l'eau », donc raison pour laquelle nous retrouvons ces carafes sur la table du Conseil Municipal. (applaudissements)

« Divers »

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : M. le Maire, chers Collègues, la violente répression des émeutes au Tibet met gravement en cause le respect des droits de l'homme. Les droits fondamentaux ne sont pas respectés, ni l'intégrité des personnes ni la liberté d'expression ne sont possibles. Dans le droit fil de leur engagement en faveur des droits de l'homme un certain nombre de villes ont d'ores et déjà répondu à l'appel du maire de Nancy, lancé à tous les maires de France, à poser le drapeau du Tibet sur le fronton de l'Hôtel de Ville. Aussi, M. le Maire, je vous demande de bien vouloir procéder à ce geste symbolique de solidarité avec le peuple tibétain.

M. le Maire MEYER : C'est une proposition, j'en ai une autre. Je suis prêt à écrire en votre nom au Président de la République pour faire respecter les droits de l'homme ou de faire peser de tout son poids, en votre nom, surtout que nous sommes dans la préparation des Jeux Olympiques. Je pourrai donc me référer à votre avis pour répercuter votre sentiment auprès du Président de la République d'autant plus qu'il sera le Président de l'Union Européenne dans les semaines à venir. Il disposera donc de cette saisine supplémentaire pour lui permettre d'intervenir.

Mme KLINKERT : Je vous remercie, M. le Maire. Ceci étant, les deux démarches ne sont pas incompatibles.

M. le Maire MEYER : Mais je préfère m'en tenir à la première.

Mme KLINKERT : Donc, il n'y aura pas le drapeau !

M. le Maire MEYER : Non, mais je me propose de me faire votre interprète auprès du Président de la République et d'une façon vraiment solennelle.

Nous sommes arrivés au bout de l'ordre du jour. C'était un peu long. Mes chers collègues, merci. Merci surtout pour la tenue du débat marqué par le respect des uns et des autres. La séance est levée et que les anciens guident les nouveaux vers un rafraîchissement, je pense, mérité pour les uns et les autres.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 22 H. 55



STENOGRAMME DU 5 MAI 2008

M. le Maire MEYER : Mes chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Je dois vous présenter quelques excuses. Mme l'Adjointe Simone LICHTENAUER qui donne procuration à M. WAEHREN, le point n° 4 sera donc présenté par M. WAEHREN. M. Georges WALTHER, Mme Emmanuela ROSSI, Mme Laurence DETTLOFF, M. Francis BUCHER, Mme Saloua BENNAGHMOUCH et Brigitte KLINKERT qui nous quittera vers 20 H.15 et qui donnent respectivement procuration à Mme HUBER, Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, Mme JACQ, Me Dominique GRUNENWALD, M. WAGNER et Mme BILDSTEIN.

Je vous demande de vous reporter à l'ordre du jour qui vous a été produit.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance et son suppléant. Il est de coutume de désigner le benjamin ou la benjamine de la Municipalité. C'est donc Matthieu JAEGY qui est le benjamin. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Matthieu JAEGY est installé secrétaire de séance. Il est également de tradition d'installer à ses côtés le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce n'est pas le cas. MM. JAEGY et PONSOT sont installés respectivement dans leur fonction.

Je dois vous soumettre l'approbation des procès-verbaux des séances des 22 mars et 3 avril 2008. Font-ils appel à des observations ? Qui est-ce qui les approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux procès-verbaux sont approuvés.

Vous avez le compte-rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 6 février au 31 mars 2008. Ces arrêtés sont à votre disposition ainsi que le compte-rendu des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil Municipal en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} au 31 mars 2008.

Mme KLINKERT a demandé la parole !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, dans le compte rendu des arrêtés il y a une nouveauté, c'est le tarif d'utilisation des installations municipales. Pouvez-vous nous en dire un petit peu plus, et pourquoi une nouveauté ?

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il s'agit des prix aux associations, je ne suis pas sûr, mais on vérifie. C'est une tarification à 50 % pour les compétiteurs de sport nautique.

Mme KLINKERT : Merci.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'il y a une ou deux personnes qui sont concernées. Et comme précédemment, semblerait-il, il y a eu un cas. Je ne peux pas faire autrement que de loger à la même enseigne la demande qui a été recensée. Je crois même qu'il s'agit d'un médaillé qui était dans la sélection nationale, si j'ai bonne mémoire.

Nous passons à l'ordre du jour pour le premier point, M. l'Adjoint HEMEDINGER !

I - 20 Election des représentants de la Ville au sein de divers organismes et associations à caractère social, culturel, sportif, économique et autres.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous allons donc passer en revue les différents organismes concernés avec des propositions venant de la Majorité et avec des propositions venant de l'Opposition.

On commence par le secteur social :

Association Enfance et Prévention de la Ville de Colmar : il y a 3 titulaires, la Majorité propose 3 personnes : Mmes CHARLUTEAU - CHARPIOT et M. BAUMULLER.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : On s'était mis d'accord, en Commissions Réunies, sur le fait qu'un poste nous soit accordé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous vous étiez exprimé, en Commissions Réunies, on avait dit qu'on y réfléchirait. Effectivement, on y a réfléchi et notre proposition finale est Mme CHARLUTEAU et Mme CHARPIOT et vous pouvez effectivement nous faire une proposition également. On a donc tenu compte de la discussion que nous avons eue la semaine dernière, en Commissions Réunies.

M. WAGNER : D'accord, j'avais juste une crainte que vous ne reveniez dessus. Nous proposons donc Virginie SCHNEIDER.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien, alors en ce qui concerne le vote...

M. le Maire MEYER : ...il y a les isolements, faut-il passer aux bulletins secrets, est-ce que quelqu'un demande le vote par bulletins secrets ?

M. WAGNER : On ne passe pas par bulletins secrets sur cette élection.

M. le Maire MEYER : Par déduction, on peut donc voter à main levée ?

M. WAGNER : Si vous le proposez, oui.

M. le Maire MEYER : Il faut savoir ce que vous voulez !

M. WAGNER : Tout à fait !

M. le Maire MEYER : Bien. Il ne faut pas tourner en rond ! Alors, qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les trois collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous continuons avec le Conseil d'Administration de la Maison de la Famille où il y a un titulaire et un suppléant et nous proposons comme titulaire : Mme UHLRICH-MALLET et comme suppléante : Mme SCHOENENBERGER.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Syndicat des Copropriétaires de la résidence « Le Clos Thann II » Multi accueil « Les GRILLONS » : un titulaire, un suppléant, nous proposons comme titulaire, Mme CHARPIOT et comme suppléante, Mme UHLRICH-MALLET.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Abstention du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Conseil d'Etablissement de l'Institut Médico Pédagogique Les Catherinettes, il y a un titulaire et un suppléant, nous proposons Mme SCHNELL et Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Conseil d'Etablissement de l'Institut Médico Professionnel, il y a un titulaire et un suppléant, nous proposons Mmes SCHNELL et CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Conseil d'Etablissement de l'Institut Médico Pédagogique Les Catherinettes, il y a un titulaire et un suppléant, nous proposons Mme SCHNELL et Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association « Espoir » : il y a un titulaire et un suppléant, nous proposons Mme CHARLUTEAU et M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Pas de vote secret.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association haut-rhinoise d'Aide aux personnes âgées : un titulaire et un suppléant, nous proposons Mme SCHNELL et Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Pas de vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association d'Action Educative du Haut- Rhin : un titulaire et un suppléant, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET et Mme CHARPIOT comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil de la Vie Sociale du Centre pour Personnes Agées des Hospices Civils de Colmar : un titulaire, nous proposons Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Vous voulez le vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration du Centre Départemental de Repos et de Soins : un titulaire et un suppléant, nous proposons Mmes RABIH et HUBER.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Hôpital local de Neuf-Brisach (Conseil d'Administration) : un titulaire, Mme ROSSI.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration de l'Hôpital local de Ribeauvillé : un titulaire et nous proposons Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Hôpital local de Turckheim : nous proposons Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association pour l'Hospitalisation à domicile pour le Centre-Alsace, nous proposons Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), nous proposons Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Groupe départemental de suivi de l'application du plan d'intégration en faveur des Français musulmans rapatriés : un titulaire : M. WAEHREN et comme suppléant : M. BAUMULLER.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous passons au chapitre n° 2 concernant l'Enseignement, la Culture et les sports. Pour la Maison des Jeunes et de la Culture, M. le Maire représenté par Mme CHELKOVA, Adjointe à la Culture.

M. le Maire MEYER : Vote secret ? Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Depuis les Commissions Réunies, j'ai vérifié les statuts de la MJC et effectivement, comme vous nous le disiez, il n'y a, en principe, qu'un représentant, à savoir le Maire ou son représentant. Ceci étant, c'est bien la première fois que les statuts de la MJC, pour ce qui concerne la représentation de la Ville, sont appliqués puisque cela fait 20 ou

30 ans, et j'ai vérifié là aussi, qu'il y avait 3, 4 voire 5 représentants de la Ville au Conseil d'Administration de la MJC. Je tenais simplement à le souligner et je m'étonne quand même que, tout d'un coup, on applique ces statuts à la lettre.

M. le Maire MEYER : Ne me demandez pas de déroger par rapport aux statuts !

Mme KLINKERT : Cela fait 30 ans qu'on y déroge !

M. le Maire MEYER : A la lecture des statuts, on a constaté qu'il y a des renvois en chiffres, il y a un renvoi avec un N° 6, ce qui veut dire que le renvoi N° 6...

Mme KLINKERT : ...et le N° 3 !

M. le Maire MEYER : ...et le N° 3, effectivement. Il y avait deux renvois sur deux explications différentes, alors tout simplement on a confondu le numéro du renvoi par rapport aux délégués à désigner.

Mme KLINKERT : Cela fait donc 30 ans qu'on a confondu ! J'ai même vérifié, il y avait sur certains mandats, deux représentants de l'Opposition à la MJC !

M. l'Adj. HEMEDINER : Mme KLINKERT, on applique effectivement l'article 12 des statuts. Peut-être que dans l'actualité, aujourd'hui, si on n'appliquait pas les statuts, vous nous le reprocheriez !

Mme KLINKERT : Je préfère ne pas vous répondre !

M. le Maire MEYER : Je reviens sur la désignation de Mme CHELKOVA. D'ailleurs, c'est le représentant du Maire. C'est en guise d'information puisque le maire en fait partie. Le Maire, en l'occurrence, désigne Mme CHELKOVA.

M. WAGNER : Il n'y a donc pas de vote ?

M. le Maire MEYER : Le vote n'est pas nécessaire dans le cas présent.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Club des Jeunes « Europe » - Association de Jeunesse « Europe », le Maire sera membre de droit ou M. FRIEH et comme titulaire nous proposons Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Il faut donc délibérer sur un seul nom qui est Mme CHARLUTEAU. Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association des Loisirs et d'Education Permanente (A.L.E.P.) comme titulaire nous proposons Mme HUBER.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Office Municipal de la Culture, la Ville a droit à 4 représentants. Au sein de la Majorité, nous proposons 3 personnes : Mmes CHELKOVA – MANN – SCHNELL, et si vous souhaitez faire une proposition !

M. WAGNER : Nous proposons également une dame, Pascale HAVE.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote unanime pour les 4 collègues.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Atelier du Rhin, M. le Maire est membre de droit et il délèguera l'adjointe à la Culture, Mme CHELKOVA. Pour les 2 titulaires, nous proposons Mmes CHARLUTEAU et MANN.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Vote pour avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Office Municipal des Sports : 6 titulaires, nous proposons 5 personnes : Me BRUGGER, Adjoint au Sport – MM. BAUMULLER – GREINER – Mme HOUPIN – M. J.J. WEISS et vous pouvez nous faire une proposition !

M. WAGNER : Nous avons sollicité deux postes. Est-ce que notre demande depuis lundi dernier peut être recevable ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'était la proposition que nous faisons, donc une personne.

M. WAGNER : Notre proposition n'est donc pas recevable, nous proposons Philippe KALT.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est favorable aux propositions faites ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration de l'Université de Haute- Alsace : comme titulaire, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET et comme suppléant, M. GREINER

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est favorable aux propositions faites ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration de l'Institut Universitaire de Technologie : nous proposons comme titulaire Mme UHLRICH-MALLET et comme suppléant M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est favorable aux propositions faites ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Société Schongauer : M. le Maire est membre de droit et sera représenté par Mme CHELKOVA, Adjointe à la Culture et nous proposons deux titulaires : Mmes MANN et HUBER.

M. WAGNER : Nous proposons Pascale HAVE.

M. le Maire MEYER : Il y a donc un candidat de trop, vote par bulletins ?

M. WAGNER : Oui, par bulletins secrets.

M. le Maire MEYER : En faisant passer l'urne ou par l'isoloir ?

M. WAGNER : L'urne suffira.

M. le Maire MEYER : Nous passons donc au vote. Peuvent seulement subsister deux noms. Si vous mettez deux bulletins avec trois noms, le vote est nul, parce qu'on ne sait pas par quel bulletin commencer. Si vous utilisez un seul bulletin, il faut que le vote s'exprime sur deux seuls candidats.

Nous allons constituer le bureau de vote, le benjamin, le doyen plus un représentant de l'Opposition.

Je vous donne à présent le résultat du vote.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Bulletin blanc et nul : 0 – Suffrages exprimés : 49 – Majorité absolue : 25 –

Ont obtenu : Delphine MANN et Marie-France HUBER : 37 voix et Pascale HAVE : 12 voix.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission mixte de gestion du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains : M. le Maire de droit sera représenté par Mme CHELKOVA, Adjointe à la Culture. Il y a 4 titulaires, nous proposons 3 personnes, Mmes ALLHEILY – M.B. WEISS et M.GREINER. Il reste un poste à pourvoir.

M. WAGNER : Nous proposons Dominique GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie, M. le Maire de droit sera représenté par Mme CHELKOVA, Adjointe à la Culture. Il y a 3 titulaires, nous proposons 2 personnes, Mme LICHTENAUER et M. WAEHREN. Il reste un poste à pourvoir.

M. WAGNER : Nous proposons Dominique GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association Festival de Colmar, M. le Maire de droit sera représenté par Mme l'Adjointe CHARLUTEAU. Il y a 4 titulaires, nous proposons Mmes CHARPIOT - HUBER - Me Yves MULLER et M. SISSLER

M. WAGNER : Nous proposons Brigitte KLINKERT, Olivier ZINCK, Elisabeth BILDSTEIN et Saloua BENNAGHMOUCH.

M. le Maire MEYER : Bien, nous devons donc passer par le vote à bulletins secrets. Isoloir ou simplement l'urne ?

M. WAGNER : L'isoloir.

M. le Maire MEYER : On passe donc tout de suite au vote par l'isoloir. Distribuez les bulletins blancs. De cette façon chacun peut préparer son bulletin, puis passe à l'isoloir pour le mettre dans l'enveloppe et le dépose dans l'urne après.

M. WAGNER : Nous avons fait préparer des bulletins.

M. le Maire MEYER : Alors, mettez-les à l'entrée de l'isoloir, et chacun se sert. Le scrutin est ouvert.

M. PONSOT : Mme CHELKOVA ne prend pas part au vote puisqu'elle est concernée par le Festival.

M. le Maire MEYER : Tout le monde a voté ? Bien, je fais appel une nouvelle fois au bureau de vote, le doyen, le benjamin plus une personne de l'Opposition.

Je vous donne à présent le résultat du vote en observant que Mme CHELKOVA n'est pas avec nous.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 47

Bulletin blanc et nul : 0 – Suffrages exprimés : 47 – Majorité absolue : 24 –

Ont obtenu : Liliane CHARPIOT - Marie-France HUBER – Yves MULLER et Jean-Paul SISSLER : 36 voix. Ont obtenu, pour l'Opposition : Brigitte KLINKERT – M. ZINCK – Mme BILDSTEIN et Mme BENNAGHMOUCH : 11 voix. Les 4 titulaires sont élus. Deux bulletins manquaient. Pour Mme CHELKOVA, cela s'explique. Pour le bulletin qui manque du côté de l'Opposition, je ne connais pas la raison.

Me GRUNENWALD : Si, j'étais en train de prendre la parole, on est passé derrière moi et je n'ai pas vu l'urne. Voilà. Mais ma voix, oralement, vous était acquise !

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'ACMISA – Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace, un titulaire et nous proposons Mme UHLRICH-MALLET.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Troisième chapitre concernant le secteur économique, l'Etablissement Public du Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach, un titulaire, et nous proposons M. BECHLER.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association TGV EST Européen : le Maire ou son remplaçant, le Premier Adjoint.

M. le Maire MEYER : C'est une désignation du maire.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration de l'Office de Tourisme de Colmar, M. le Maire sera représenté par Mme MANN. Il y a 5 titulaires et nous proposons : M. RENIS – Mme JACQ – M. J.J. WEISS – M. JAEGLE et M. HEMEDINGER

M. WAGNER : Nous avons demandé un ou deux postes. Vous proposez 5 candidats, j'en conclus que vous ne nous en laissez aucun !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous avons en effet 5 candidats.

M. WAGNER : Nous proposons Jean-Jacques BETTER et Brigitte KLINKERT.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, je voudrais profiter de cette désignation qui s'effectue comme celles pour lesquelles nous avons voté soit par isolement, soit par urne, pour faire part d'une réflexion et d'une réponse.

A la dernière séance du Conseil à laquelle il m'était impossible d'assister, lors des désignations, vous avez fait état d'entretien au terme duquel finalement l'Opposition n'avait, en quelque sorte, que ce qu'elle méritait, à savoir de ne pas avoir de poste. Et vous aviez parlé toujours d'« ouverture » qui est le mot clef, le mot magique que vous avez utilisé pour des fins électorales, mais peu importe, cela n'est pas l'objet. Le problème, je dois dire que j'étais un petit peu étonné qu'on fasse état d'une conversation non pas privée, que nous avons eue, mais d'un entretien qui se passait d'ailleurs en dehors de toute connotation sur cette rencontre. Je ne pense pas que c'était une opération de débauchage de votre part. Mais ce que je dois dire simplement, ce qui me choque, c'est que nous ne sommes pas du tout dans le contexte de l'ouverture, nous sommes dans le contexte du droit de la minorité. Or, cela je crois que vous ne l'avez pas compris ! Si vous avez vu cette ouverture qu'a faite, sur le plan national, le Président de la République, il s'agissait bien entendu d'une ouverture vers les minorités. Or, vous bloquez, sans aucune raison, dans des structures où il y a manifestement la possibilité

que la minorité actuelle puisse obtenir une représentation. Je suis d'autant plus étonné d'ailleurs du résultat du scrutin, mais c'est sûr que les consignes ont été données et que le Groupe vote en même temps, c'est qu'un certain nombre d'entre vous, de votre Groupe, qui était à l'époque dans l'Opposition, ont violemment protesté, que ce soit la mandature précédente ou que ce soit la mandature d'avant, sur le fait que dans un certain nombre de cas, on ne respectait pas la minorité. C'est cela qui est choquant dans ce qui se fait. Ce n'est pas le problème, je sais très bien ce qui se passe dans un certain nombre de réunions et de structures, vos 4 ou 5 représentants ne seront même pas là ! Je crois que c'est simplement une perte dans l'efficacité municipale, qui se fait. Je crois que vous ne comprenez pas ce que sont les droits de la minorité. Vous ne savez pas ce que c'est finalement de laisser les autres s'exprimer dans les structures sans aucun problème pour la ville. Je regrette que vous preniez cette position au niveau des 3 ou 4 élections où se posait réellement la possibilité de donner à l'Opposition une représentation et notamment la CAC, bien entendu !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. GRUNENWALD, vous ne pouvez pas nous reprocher tout et son contraire. Pourquoi la Ville est présente dans certains conseils d'administration ou certaines associations ? Parce que la Ville participe, sous forme de subvention, au financement. Il est donc logique que la collectivité, en l'occurrence les élus, soient présents au sein de ces différents organismes et Conseils d'Administration. A partir du moment où les subventions sont intégrées dans une politique globale et notamment dans l'exercice budgétaire, et que c'est la Majorité avec la liberté de vote ensuite, pour – contre ou abstention de l'Opposition concernant le budget, il est logique que ceux qui préparent les budgets, qui décident des subventions, puissent avoir une place dans les différents conseils d'administration. C'est la logique même du système. Alors néanmoins, comme vous l'avez dit, Me GRUNENWALD, il n'y a aucune obligation, pour la Majorité, de réserver des postes à l'Opposition. Et nous pourrions très bien décider que pour l'ensemble des organismes, l'ensemble des syndicats, l'ensemble des associations, nous avons suffisamment de candidats pour occuper tous les postes. Ce n'est pas ce que nous avons souhaité, parce qu'il nous apparaît effectivement comme étant logique, dans le cadre de notre ouverture d'esprit et de notre ouverture tout court sur laquelle nous insistons et que nous démontrons puisque vous êtes présents dans un certain nombre de syndicats, un certain nombre de conseils d'administrations et d'associations. C'est ce que nous vous avons proposé, c'est ce que nous faisons ce soir. Alors pas dans toutes, parce que la Majorité a le droit aussi, en fonction des compétences, des attirances des uns et des autres d'avoir des présences dans certains endroits. Et il n'y a pas de raison que la place que nous vous réserverions, se fasse au détriment du choix aussi exprimé par la Majorité. La Majorité a le droit aussi d'avoir des choix et des désirs, mais nous tenons compte, alors que rien ne nous y oblige, et nous le démontrons ce soir, quand même du droit de l'Opposition puisque vous allez siéger dans un certain nombre d'organismes, associations et syndicats. C'est un choix de notre part et c'est une ouverture d'esprit au contraire. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, si vous le permettez, juste rebondir sur ce qui vient d'être dit. Bien sûr, nous ne demandons pas la majorité dans ces organismes, cela me paraît normal en tant que minorité. Mais nous demandons à être représentés dans certains organismes, et je l'avais dit la dernière fois, lorsqu'il y a un titulaire et un suppléant, on est tout à fait d'accord que ces deux postes soient attribués à la Majorité. Lorsqu'on dépasse un certain nombre de postes, 4, 5 ou 6 postes et que nous n'avons aucun représentant, c'est là qu'il y a une certaine problématique. Nous ne sollicitons pas 4 postes lorsqu'il y en a 5 qui sont dévolus pour siéger dans un organisme, mais au moins d'être représentés. Et je reviens encore une fois sur la CAC où il y avait 19 postes qui ont été attribués par la Ville de Colmar, nous n'en avons aucun, nous ne savons pas du tout ce qui s'y passe, mis à part les compte rendus dans les journaux, et ce n'est pas tout à fait normal alors que nous représentons 50 % de la population.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Pour poursuivre ce qui a été dit par mes collègues, depuis que je siége au Conseil Municipal, en 1983, jamais, et je dis bien jamais, aussi peu de postes ont été laissés à l'Opposition. Or, je crois aussi que cette année, l'écart entre nos deux listes a quand même été particulièrement faible et je dirai même qu'il n'a jamais été aussi faible durant toute cette période. Moi, je rappelle : 49,65 % pour notre liste – 50,35 % pour la vôtre ! Donc quasiment 50 – 50 ! il me semble quand même que c'est un élément qui doit être pris en compte autrement que par une représentation, certes intéressante, au Musée du Jouet !

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Oui, M. le Maire, chers Collègues, je pense qu'il est temps d'aller de l'avant et je pense qu'il n'est pas bon de profiter des désignations dans ces organismes, associations ou communauté d'agglomération ou autres, pour refaire les élections qui ont donné le résultat que l'on connaît. C'est un problème de cohérence, c'est un problème d'action politique, c'est un problème de moyens à mettre en œuvre qu'il faut aujourd'hui, et je pense qu'il ne faut pas attendre pour faire ce que nous avons à faire. Et quand je regarde ce qui s'est passé à Munster, dans la Communauté de Communes de Munster, où le Maire de Munster, chef lieu de la commune, n'est même pas aujourd'hui représenté dans l'exécutif de la Communauté de Communes, on voit bien et on le sait par expérience dans d'autres Communautés de Communes et dans d'autres Communautés d'Agglomération en Alsace que lorsque le bourg-centre, la Ville, ne va pas dans le même sens que les élus de la Communauté de Communes, il y a un vrai problème de cohérence, il y a un vrai problème d'actions politiques qui ne peuvent pas être mis en œuvre et un blocage des décisions politiques. Et bien moi, je ne veux pas de cela pour Colmar !

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, sur cette dernière intervention, je salue effectivement notre collègue qui a su aller dans le sens qu'il fallait, à un moment donné, de son parcours politique. Alors, c'est vrai qu'elle peut nous donner des leçons sur la cohérence qui est celle de

commencer dans un camp et de terminer dans l'autre. Il y a des gens qui arrivent à rester dans le même camp à condition de trahir deux fois, et sans doute elle n'a pas eu le temps de le faire !

M. le Maire MEYER : Vous n'en êtes pas jaloux, Maître, non ?

Me GRUNENWALD : A quel point de vue ?

M. le Maire MEYER : Vous dites : « elle a su ! » (rires) Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Forcément, M. GRUNENWALD lorsque vous nous interpellez, il faut vous répondre par rapport à l'ancienne Opposition, comme vous la nommiez. Je crois que ce qu'il y a d'assez étrange et d'étonnant et d'ubuesque dans la configuration actuelle, c'est que tous les acteurs sont les mêmes dans un sens quelquefois inversé effectivement. Vous aussi, M. GRUNENWALD, vous étiez adjoint, me semble-t-il ! Ce que je trouve assez intéressant également, c'est que vous reprochez effectivement à l'actuelle Majorité des choses que certains de vos collègues ont tout à fait cautionnées également dans l'ancienne Majorité. Je trouve que les propos, à géométrie variable, sont assez faciles, en revanche pour aller plus loin, comme vous et comme beaucoup autour de cette table, nous ne pouvons que regretter qu'il n'y ait pas véritablement un statut de l'élu de l'Opposition en tant que tel. Ce n'est pas ici, effectivement, l'assemblée qui peut régler ce type de problème et aller de l'avant. En revanche il y a un député pour cela. On se rend bien compte aussi que les uns et les autres, lorsqu'ils sont dans des majorités, n'en profitent pas forcément pour mettre en place ce fameux statut de l'élu de l'Opposition. Et puis enfin, j'aimerais simplement dire à Mme KLINKERT qui s'en inquiète, me semble-t-il, à moins que ce soit un autre collègue, les réunions de la CAC étant publiques, rien ne vous empêche de suivre les débats à cette occasion.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, pour compléter les propos que vient de tenir ma collègue, Laetitia RABIH, j'ai sous les yeux les différentes délégations de 2001. Je n'ai pas souvenir que les deux collègues qui sont intervenus, Mme KLINKERT et M. WAGNER, se soient émus de la situation de 2001 qui, et le compte a été fait, n'était pas plus favorable voire légèrement plus défavorable à la situation de 2008 si l'on prend les choses dans leur ensemble. En ce qui concerne le score, puisque vous avez parlé du score, vous n'allez pas revenir à chaque fois sur le sujet ! Je sais bien que nous sommes encore proches des élections mais je pense qu'il ne faut pas y revenir à chaque fois. Nous avons fait 50,4 % en 2008, nous avons fait à peine plus, 50,25 % en 2001. Plus de Colmariens ont voté pour nous en 2008 qu'en 2001. Si vous voulez revenir là-dessus, il faut regarder les choses dans leur exactitude. Ensuite, la loi électorale telle qu'elle est en vigueur, ce n'est pas nous, Colmar, qui l'avons choisie, ce n'est pas nous, Colmar, qui l'avons décidée. Elle existe depuis de nombreuses années, et la Majorité, quand elle dépasse les 50 %, a le droit à un certain nombre de sièges. Nous en avons 37, vous en avez 12. C'est la loi électorale qui le veut, que vous ayez fait le score que vous avez fait ou pas, ce n'est pas nous qui avons décidé de cela, c'est la loi électorale sur la base d'une majorité.

En ce qui concerne l'intervention de M. WAGNER, je le rappelle encore une fois, les subventions sont inscrites au budget. Si vous êtes sûrs de voter le budget, c'est logique que vous soyez représentés dans les différents organismes. Sinon, encore une fois, il est logique que nous, Majorité, nous soyons dans les organismes que nous avons subventionnés puisque notre rôle est de contrôler, dans l'intérêt du contribuable, dans l'intérêt des Colmariennes et des Colmariens, l'utilisation de la subvention municipale.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, juste un mot encore puisque M. HEMEDINGER enfonce le clou, pour rappeler que lors de la dernière séance du Conseil Municipal, M. le Maire, grand prince, vous avez proposé à l'Opposition, et nous en étions tout étonnés, 4 postes de suppléants au Syndicat Intercommunal de l'Opéra National du Rhin. Nous étions tellement étonnés que nous n'avions pas prévu 4 candidats, nous les avons vite désignés en séance. Et qu'est-ce que j'apprends ? J'apprends que le 22 avril, vous écrivez au Directeur Général de l'Opéra National du Rhin pour lui dire : « il est entendu que les suppléants ne sont délégués et invités à vos réunions qu'en cas d'absence de l'un ou l'autre titulaire, je demande que cette règle n'ait aucune exception. » Or, là aussi, je suis désolée, mais je regarde à nouveau dans le rétroviseur jusqu'à ce jour et depuis la création de l'Opéra National du Rhin, tous les suppléants des différentes villes sont invités aux réunions et reçoivent les dossiers et cela semble normal puisqu'il s'agit d'assurer le suivi des dossiers de ce syndicat. Voilà quelle est votre ouverture, il y a les affirmations qui se font ici, en public, au Conseil Municipal et il y a ce qui se fait après et que vous passez par derrière !

M. le Maire MEYER : Mais non, pas du tout ! C'est tout simplement l'application des règles des syndicats intercommunaux qui demandent à ce que le comité se réunisse entre les titulaires ! Vous êtes un agent territorial, vous savez fort bien comment cela se passe dans les syndicats intercommunaux. Le titulaire est remplacé par un suppléant dans la mesure où il est absent.

Mme KLINKERT : En tout cas, la tradition a toujours été, à l'Opéra National du Rhin, d'inviter les suppléants.

M. le Maire MEYER : C'est comme pour la MJC tout à l'heure !

Mme KLINKERT : Non, c'est un abus de pouvoir, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : C'est du n'importe quoi ! M. WAGNER !

M. WAGNER : Sans prolonger le débat, j'ai comme l'impression que la règle du jeu est changée comme cela vous arrange !

M. le Maire MEYER : Tout simplement nous appliquons les statuts. Une fois c'est la MJC, une fois c'est la SCCU, une fois c'est l'Opéra du Rhin, tout simplement !

Mme KLINKERT : Et pourquoi appliquez-vous les statuts tout d'un coup ?

M. le Maire MEYER : Parce qu'il le faut, sinon ce n'est pas la peine d'établir des statuts !

M. WAGNER : Ceci me paraît tout à fait normal aussi que les suppléants participent aux réunions parce que le jour où un titulaire ne peut pas être présent, il est quand même important que le suppléant ait le suivi du dossier et sache ce qui s'est passé les fois précédentes ! Cela me paraît tout à fait logique.

M. le Maire MEYER : C'est votre façon de voir les choses, n'empêche que les règles de fonctionnement d'un syndicat intercommunal supposent la réunion des titulaires, les titulaires sont remplacés par les suppléants respectivement. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, excusez-moi, cela m'amuse quand même un peu de voir que brusquement on découvre quelque chose et qu'on veut faire respecter, soi-disant, les règles. Je ne crois pas que ce soit d'ailleurs au Maire de Colmar de le faire, je pense que c'est au syndicat de faire sa police. On n'a pas besoin du petit rapporteur qui vient dire : « attention ! » Et surtout, c'est vraiment maladroit. Or, s'il y a un homme dans cette salle qui a su ce qu'était un suppléant, qui a utilisé pendant 12 ans un suppléant, c'est bien notre ancien député ! Puisque vous avez fait d'un suppléant quelqu'un qui était l'alpha et l'oméga quand vous n'étiez pas là, à juste raison, personne ne vous a jamais critiqué d'envoyer votre suppléant, alors que très souvent, auparavant, vous le savez très bien, vous n'y étiez pas ! Vous aviez trouvé aussi le rôle d'un suppléant qui pouvait effectivement correspondre. Or, un suppléant, je le regrette, en matière de député ne prend poste que s'il y a une incapacité ou nomination à un Secrétariat d'Etat, ce qui n'a pas été malheureusement votre cas, M. le Maire. Ceci prouve bien que dans certains cas : oui au suppléant et dans certains cas : non au suppléant. C'est votre droit de le faire, mais n'allez pas essayer de justifier votre position, parce que je crois que là, cela frôle un peu, pas la mauvaise foi, je ne me permettrais pas de le dire, mais disons une bonne foi limitée.

M. le Maire MEYER : Par la confusion que vous faites entre le suppléant d'un député et le suppléant par rapport à une désignation municipale, observez avec moi qu'il y a un fossé entre les deux !

Me GRUNENWALD : Le suppléant d'un député n'a aucune...

M. le Maire MEYER : ...mais c'est vous qui relevez le cas de la suppléance du député ! Ce n'est pas moi. C'est vous qui avez fait cette confusion de comparaison !

Me GRUNENWALD : Mais vous l'avez bien utilisé à l'époque !

M. le Maire MEYER : Pour des représentations, bien sûr ! Mais pas pour délibérer à la place du titulaire...

Je donne connaissance du résultat du vote : Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 48, Mme CHELKOVA n'a pas participé au vote.

Bulletins blancs et nuls : 0 – Suffrages exprimés : 48 – Majorité absolue : 25 –

Ont obtenu 36 voix, Yves HEMEDINGER, Michel JAEGLE, Annick JACQ, Gérard RENIS et Jean-Jacques WEISS. Ont obtenu 12 voix, M. BETTER, Mme KLINKERT, M. BUCHER, Me GRUNENWALD et Mme Dolle. Donc

MM. Yves HEMEDINGER, Michel JAEGLE, Mme Annick JACQ, MM. Gérard RENIS et Jean-Jacques WEISS sont élus.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour l'Association de la Régio du Haut-Rhin, comme titulaire, nous proposons Mme MANN !

M. WAGNER : Attendez, pour l'Office du Tourisme, nous n'avons pas terminé, il me semble ! Il ne faut pas aller trop vite !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, pour l'Office du Tourisme, est-ce que vous souhaitez le vote secret ?

M. le Maire MEYER : De toute façon, on n'a pas le choix. On passe par l'isoloir ?

M. WAGNER : Oui, par l'isoloir.

M. le Maire MEYER : Bien.

M. l'Adj. HEMEDINGER : On continue avec l'Association de la Régio du Haut-Rhin, comme titulaire, nous proposons Mme MANN !

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration de l'Observatoire de la Nature : comme titulaire nous proposons M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter par bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Institut CONFUCIUS D'ALSACE comme titulaire, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET.

M. le Maire MEYER : Bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. WAGNER : Non, Me GRUNENWALD a voté pour.

M. le Maire MEYER : Donc adopté avec 11 abstentions.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Comité de Pilotage Alsace BioValley, nous proposons un titulaire : M. GREINER et un suppléant : M. WALTHER.

M. le Maire MEYER : Bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous arrivons au chapitre 4 concernant la Construction et l'Aménagement : Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.), il y a 7 titulaires dont M. le Maire, nous proposons : Mme CHARLUTEAU - MM. FRIEH - HEMEDINGER - REMOND - J.J. WEISS et un poste à pourvoir pour l'Opposition !

M. WAGNER : Oui, nous avons souhaité un deuxième poste, si cela était possible ! C'était notre demande aux Commissions Réunies !

M. l'Adj. HEMEDINGER : La proposition, c'est un poste.

M. WAGNER : Vous avez réfléchi ? Je me propose !

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable unanime.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Société Coopérative de Production d'HLM COLMAR HABITAT HLM (Commission d'attribution du logement). Alors là, c'est le Maire ou son représentant, en l'occurrence M. REMOND.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association foncière urbaine des îlots de rénovation F (Galerie du Rempart) et C1, alors là, il y a deux titulaires, et nous proposons M. FRIEH. Il y a donc un poste à pourvoir.

M. WAGNER : Ici, il y a deux titulaires, un pour le Groupe Majoritaire et un pour le Groupe d'Opposition. Il aurait pu y avoir la même chose dans d'autres circonstances, pour d'autres représentations !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je pourrais aussi vous dire que jusqu'à présent vous vous êtes toujours abstenus, mais quand il s'agissait de voter pour vous à l'OPAC, vous avez voté pour ! Voyez, les choses changent aussi chez vous ! Mais vous n'êtes pas obligés, c'est une proposition que nous vous faisons !

M. WAGNER : C'est bien ! Nous proposons donc Dominique GRUNENWALD !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il faut aussi désigner deux suppléants, donc M. HEMEDINGER et quelqu'un de l'Opposition.

M. WAGNER : Nous proposons Francis BUCHER.

M. le Maire MEYER : Vote secret ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable unanime.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous passons à la Commission Locale du Secteur Sauvegardé (COLOSS). 5 titulaires, 5 suppléants, nous proposons 4 personnes : MM. BARDOTTO - HEMEDINGER - D. MEYER - SISSLER, il y a un poste à pourvoir pour l'Opposition !

M. WAGNER : Nous proposons Dominique GRUNENWALD.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Comme suppléants, nous proposons 4 personnes : MM. GREINER – JAEGY – Mme MANN et M. WAEHREN.

M. WAGNER : Nous proposons Philippe KALT.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable unanime.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le PACT du Haut-Rhin (Conseil d'Administration de DOMIAL), il y a un titulaire et un suppléant. Comme titulaire nous proposons M. HEMEDINGER et comme suppléant M. REMOND.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : La SACICAP – ALSACE (ex Crédit Immobilier d'Alsace), nous proposons 1 titulaire, M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association Syndicale Libre Place Lacarre, nous proposons un titulaire, M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, nous proposons un titulaire et un suppléant, comme titulaire, nous proposons M. SISSLER et si vous souhaitez un poste de suppléant !

M. WAGNER : Nous proposons Olivier ZINCK.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime favorable.

M. l'Adj. HEMEDINGER : En divers, La Commission Communale des Taxis, le Maire en l'occurrence sera représenté par M. Daniel MEYER.

Le Conseil départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre, le Maire ou son représentant, en l'occurrence Mme SIFFERT.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association « Les Colonies de Vacances de Colmar » : 2 titulaires et suppléants, nous proposons comme titulaires : Mmes MANN et UHLRICH-MALLET et comme suppléantes : Mmes DE CARVALHO et SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER »

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Commission mixte de liaison du Musée des Usines Municipales : 3 titulaires et nous proposons Mmes CHARLUTEAU – JACQ et M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association Usines Municipales, le Maire ou son représentant Mme CHARLUTEAU.

La Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Colmar-Houssen, un titulaire et un suppléant, nous proposons M. WAEHREN comme titulaire et Mme LICHTENAUER comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar demain avec Roland WAGNER ».

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse, il y a deux titulaires et trois suppléants. Vous nous aviez posé la question lors des Commissions Réunies, vous souhaitiez en faire partie également, ce qui n'avait pas été initialement prévu. Nous vous avons écoutés puisque nous proposons comme titulaire M. WAEHREN et que vous avez donc un poste à pourvoir !

M. WAGNER : Je vous remercie et je propose Francis BUCHER.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Comme suppléants nous proposons Mmes ALLHEILY – SIFFERT, il reste un poste pour l'Opposition !

M. WAGNER : Nous proposons Philippe KALT.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime favorable.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Commission Communale et Intercommunale de Dévolution, le Maire de droit représenté par M. HANAUER, il y a 5 titulaires et 5 suppléants, nous proposons, là encore pour donner suite à votre demande lors des Commissions Réunies, 4 titulaires Mmes ALLHEILY – SIFFERT - MM. SISSLER – WAEHREN, il y a donc un poste à pourvoir par l'Opposition !

M. WAGNER : Nous proposons Francis BUCHER.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La même chose pour les suppléants, nous proposons 4 suppléants : M. BECHLER – M. JAEKY – Mmes ROSSI et Marie-Béatrice WEISS.

M. WAGNER : Nous proposons Philippe KALT.

M. le Maire MEYER : Vote à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime favorable.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association foncière de Colmar, le Maire de droit donc représenté par M. HANAUER.

Enfin dernier point qui concerne la représentation de la Ville auprès des établissements scolaires et des conseils de fabrique. Nous allons passer en revue les différents établissements.

Pour le Lycée polyvalent Blaise Pascal : 3 titulaires, nous proposons Mmes CHARPIOT et ROSSI et un poste pour l'Opposition.

M. WAGNER : Nous proposons Saloua BENNAGHMOUCH.

M. le Maire MEYER : Peut-on s'en tenir à cela ou doit-on chaque fois voter puisqu'il s'agit de représentants auprès des lycées ? Ou peut-on se limiter à donner les noms et accepter d'une façon tacite ?

M. WAGNER : Oui.

M. le Maire MEYER : Donc nous retenons les 3 candidats à moins qu'il y ait un problème quelque part !

M. WAGNER : Tout à fait, nous vous le dirons !

M. le Maire MEYER : Vous le direz, l'isoloir est toujours là !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour le Lycée Martin Schongauer, 3 postes à pourvoir, nous proposons 3 personnes, MM. JAEKY - WAEHREN et DREYFUSS

M. WAGNER : Nous aurions souhaité, comme pour Blaise Pascal, BARTHOLDI et Camille Sée, un poste également.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Effectivement, nous allons retenir votre proposition, si les collègues concernés sont d'accord.

Vous avez donc un poste à pourvoir à Schongauer !

M. le Maire MEYER : Et qui sera ?

M. WAGNER : Olivier ZINCK.

M. le Maire MEYER : OK, nous sommes tous d'accord.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour le Lycée BARTHOLDI, pour nous, nous proposons MM. FRIEH – JAEGY

M. WAGNER : Saloua BENNAGHMOUCH.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour le Lycée Camille Sée, nous proposons M. BAUMULLER et Mme CHELKOVA

M. WAGNER : Corinne DOLLE.

M. HEMEDINGER : Vous voyez, on va à votre rencontre, M. WAGNER !

M. WAGNER : Oh, on peut compter sur les doigts d'une main !

M. HEMEDINGER : Le C.F.A. - Centre Alsace Marcel Rudloff : M. D. MEYER
C.F.A.I. : M. D. MEYER.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter ?

M. WAGNER : C'est bon.

M. le Maire MEYER : C'est OK, d'accord.

M. HEMEDINGER : Institution Saint-Jean : M. HEMEDINGER

M. le Maire MEYER : Vote ?

M. WAGNER : Non, c'est bon. Tant qu'on ne dit rien, on peut y aller !

M. le Maire MEYER : Tant que vous ne dites rien, vous acceptez ?

M. WAGNER : Tout à fait.

M. le Maire MEYER : Bien, allez-y !

M. HEMEDINGER : Institut de l'Assomption : M. BAUMULLER

Collège Victor Hugo : MM. GREINER – J.J. WEISS – ZINCK

Collège Pfeffel : M. GREINER - Mme HOUPIN

Collège Berlioz : Mme UHLRICH-MALLET - M. WAEHREN – Mme DOLLE

Collège Molière : Mmes CHARLUTEAU – CHARPIOT – BILDSTEIN

Ecole Jean Macé : Mme LICHTENAUER – Mme SCHNEIDER

Ecole Saint-Exupéry : M. BAUMULLER – Mme HOUPIN

Ecole Sébastien Brant : M. REMOND – M. JAEGY

Ecole Maurice Barrès : M. BECHLER – M. SISSLER

Ecole Saint-Nicolas : M. RENIS – Mme BENNAGHMOUCH

Ecole Louis Pasteur : M. J.J. WEISS – M. ZINCK

Ecole J.J. Waltz : M. BAUMULLER – Mme SCHOENENBERGER
Ecole Anne Frank : Mme RABIH – Mme DE CARVALHO
Ecole Christian Pfister : Mme HUBER – M. KALT
Ecole J.J. Rousseau : Mme CHELKOVA – Mme HAVE
Ecole Annexe de l'I.U.F.M. : Mme UHLRICH-MALLET – Mme JACQ
Ecole Serpentine : Mme CHARPIOT – Mme SIFFERT
Ecole Adolphe Hirn : Mme JACQ – Mme DOLLE
Ecole bilingue Georges Wickram : Mme UHLRICH-MALLET – M. WALTHER
Ecole Maternelle Maurice Barrès : M. BARDOTTO – M. BETTER
Ecole Maternelle Sébastien Brant : M. REMOND – Mme BILDSTEIN
Ecole Maternelle Jean de la Fontaine : Mme HOUPIN – Me GRUNENWALD
Ecole Maternelle Anne Frank : Mme LICHTENAUER – M. BUCHER
Ecole Maternelle Les Gêraniums : Mme MANN – Mme BILDSTEIN
Ecole Maternelle Les Lilas : M. GREINER – Mme HAVE
Ecole Maternelle Les Muguets : Mme SCHOENENBERGER – Mme KLINKERT
Ecole Maternelle Oberlin : Mme SCHNELL – Mme SCHNEIDER
Ecole Maternelle Les Pâquerettes : M. RENIS et Mme SCHOENENBERGER
Ecole Maternelle Pasteur : Mme LICHTENAUER - M. J.J. WEISS
Ecole Maternelle Christian Pfister : Mme LICHTENAUER - Mme M.B. WEISS
Ecole Maternelle Les Roses : Mme DE CARVAHLO – Mme SIFFERT
Ecole Maternelle Saint-Exupéry : M. BAUMULLER – M. WAGNER
Ecole Maternelle Les Tulipes : M. HANAUER - M. WALTHER
Ecole Maternelle Les Violettes : Mme CHARPIOT – M. FRIEH
Ecole Maternelle J.J. Waltz : M. BAUMULLER - Mme CHARPIOT
Ecole Maternelle Les Coquelicots : M. SISSLER – Mme CHARPIOT
Ecole Maternelle Jean Macé : M. BAUMULLER – Mme ROSSI
Ecole Maternelle Serpentine : Mme CHARPIOT - Mme SIFFERT
Ecole Maternelle Les Marguerites : Mme ALLHEILY – M. GREINER
Ecole Maternelle Sainte-Anne : M. GREINER – M. WAGNER
Ecole Maternelle Les Hortensias : Mme ALLHEILY – M. SISSLER
Ecole Maternelle Les Primevères : M. GREINER – M. KALT
Ecole Maternelle Les Magnolias : Mme SCHNELL – M. WAEHREN
Ecole Maternelle Bilingue Wickram : M. GREINER - Mme UHLRICH-MALLET
Paroisse Saint-Antoine : Mme SIFFERT
Paroisse Saint-François d'Assise : M. SISSLER

Paroisse Saint-Joseph : M. D. MEYER

Paroisse Saint-Léon : M. SISSLER

Paroisse Sainte-Marie : Mme WEISS

Paroisse Saint-Martin : Mme CHARLUTEAU

Paroisse Saint-Paul : Mme CHARPIOT

Paroisse Saint-Vincent-de-Paul : Mme CHARLUTEAU

I – 21 Désignation des représentants de la Ville à la Commission communale des impôts directs.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous proposons, comme membres titulaires : M. BARDOTTO - M. DA SILVA - Mme DENEUVILLE - M. HANAUER - M. JAEGLE - M. JAEGY - Mme JENNY - M. REMOND - Mme SIFFERT- M. SISSLER- Mme ROTH et vous pouvez nous faire une proposition !

M. WAGNER : Nous proposons Corinne DOLLE.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Comme membres suppléants nous proposons : Mme ALLHEILY - M. BAUMULLER - M. DREYFUSS - M. GREINER - M. HEMEDINGER - M. WEISS - Mme LICHTENAUER - Mme MANN - M. D. MEYER - Mme ROSSI - M. WALTHER et...

M. WAGNER : Roland WAGNER.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote unanime.

I – 22 Election d'un représentant de la Ville de Colmar au sein du Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le vote était intervenu lors du précédent conseil, on avait décidé de voter pour M. BECHLER, Daniel MEYER et Mme BENNAGHMOUCH. Mais M. BECHLER siège déjà au titre du Syndicat Mixte, au sein de la Chambre des Métiers, donc nous proposons donc de remplacer M. BECHLER par M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Faut-il voter à bulletins secrets ?

M. WAGNER : Non.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote favorable avec 12 abstentions du Groupe « Colmar Demain avec Roland WAGNER ».

II - 23 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

M. WAEHREN, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Pouvez-vous m'indiquer sur quel chapitre est imputée la dépense ?

M. le Maire Gilbert MEYER : Budget d'équipement puisqu'il s'agit d'une subvention d'équipement.

Mme KLINKERT : Donc, M. le Maire, sur le même chapitre que, par exemple, la location, le moment venu, du local prévu à la Gare.

M. le Maire Gilbert MEYER : Non, pas du tout. La location, c'est du fonctionnement. Si je peux me référer à votre statut professionnel, séparation équipement/fonctionnement... la location c'est du fonctionnement.

Mme KLINKERT : Merci, pour la leçon, M. le Maire. En fait ce que je souhaitais savoir, c'est si toutes les promesses d'augmentation qui ont été faites, augmentations dans le budget en ce qui concerne le vélo, si toutes ces dépenses, on arrivait en fait à les identifier sur des lignes budgétaires spécifiques.

M. le Maire Gilbert MEYER : Vous voyez, si vous posiez tout de suite la question, comme vous venez de le faire, c'était plus clair pour tout le monde. Naturellement, la ligne sera identifiée. Dans le budget d'équipement, il y aura une ligne « acquisition de vélos ».

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire !

M. le Maire Gilbert MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je suis juste surpris de l'imputation en budget d'équipement, compte tenu de la faible valeur par vélo. Je ne parle pas de la faible valeur au niveau global, mais de la faible valeur unitaire.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mais vous savez fort bien que dans le domaine de l'équipement, ce n'est pas le prix unitaire qui l'emporte, c'est le prix global.

M. WAGNER : Pas toujours, spécifiquement, il y a aussi une règle qui dit que les petits équipements peuvent être directement comptabilisés en section de fonctionnement.

M. le Maire Gilbert MEYER : Oui mais là il s'agit d'une aide d'équipement, ce qui ne changerait d'ailleurs pas le problème. La dépense reste la dépense.

Qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui s'y oppose ?

M. WAGNER : Nous ne participerons pas au vote.

M. le Maire Gilbert MEYER : Vous ne participez pas au vote des engagements.

M. WAGNER : Nous ne participons pas au vote de ce rapport.

M. le Maire Gilbert MEYER : Parfait ! Il est approuvé unanimement avec le non vote des membres de la liste d'opposition. Merci. M. WAEHREN.

III - 24 Interventions d'urgence en faveur des personnes âgées handicapées et isolées dans l'impossibilité de se déplacer - mise à disposition d'un commissionnaire.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 25 Reconduction du contrat d'objectifs avec le Club des Sports de Glace de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 26 Subvention d'équipement destinée aux travaux de rénovation du chalet-refuge du Ski Club Hohneck Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 27 Participation d'un éducateur sportif municipal à l'enseignement de l'éducation physique et sportive au sein de « L'Atelier Relais ».

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 28 Attribution de prix aux lauréats de la 27^{ème} édition de Paris/Neuilley sur Marne-Colmar à la marche.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : C'était juste une remarque. Bien entendu nous allons voter ce rapport. Je constate simplement qu'à l'heure actuelle, et il faut le saluer, comme l'a fait Me BRUGGER, les féminines partent du même endroit. Vous aviez ou nous avons tous anticipé l'événement, puisque nous avons déjà accordé la parité depuis bien longtemps même si les féminines faisaient quelques kilomètres de moins.

M. le Maire Gilbert MEYER : Depuis quatre ans !

Me GRUNENWALD : Oui, c'est cela. On rejoint donc à l'heure actuelle le kilométrage et le montant de la prime.

Le rapport est adopté.

III - 29 Subventions aux associations culturelles relevant de lignes budgétaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : D'après la presse, il semblerait que vous ayez signifié à l'Association HIERO l'interdiction d'organiser pour la 4^{ème} édition le BARATHON, cette année. Est-ce qu'il y a des raisons particulières, puisque, pendant la campagne électorale vous vous étiez engagé fortement en faveur des musiques nouvelles ?

M. le Maire Gilbert MEYER : Musiques pas « nouvelles », musiques actuelles.

Mme KLINKERT : Musiques actuelles !

M. le Maire Gilbert MEYER : Sans provoquer qui que ce soit, j'y étais favorable mais pas dans tous les bistrots de la ville de Colmar. J'étais favorable aux musiques actuelles dans des locaux appropriés. Le courrier qui a été signé par l'adjoint de ressort donnait les raisons de cette opposition. Il s'agit certes de la 4^{ème} édition, mais pendant 4 ans, il n'y a rien eu. Donc, le jour où l'on nous présentera une opération d'ensemble dans des locaux appropriés pour le faire, naturellement je serai le premier à dire oui. Il ne faut pas oublier que presque tous les jours je suis aussi visité par des riverains qui s'élèvent contre les emportements des uns et des autres, surtout au-delà d'une certaine heure.

Mme KLINKERT : Mais il me semble que les concerts devaient se terminer à 22 heures.

M. le Maire Gilbert MEYER : Ce n'était pas prévu. Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Ce point a été approuvé en l'absence et sans la participation de Mme CHELKOVA.

Et en une phrase encore, Mme KLINKERT, il ne s'agissait pas d'un cafouillage entre adjoints.

Mme KLINKERT : Je n'ai rien dit.

M. le Maire Gilbert MEYER : Il n'y avait pas de cafouillage entre adjoints puisque les raisons du refus ont été clairement expliquées sous la signature de l'adjoint de ressort.

III - 30 Salon du Livre – dotation de prix et achats de cadeaux.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 31 Numérisation du fichier domiciliaire – convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Société Coutot-Roehrig.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, bien entendu, nous sommes d'accord avec cette opération qui est très intéressante mais j'avais fait une observation lors des Commissions Réunies qui avait été, semble-t-il, mal comprise. Ce sont les articles 4 et 5. Je voudrais simplement dire, et vous me confirmerez, si j'ai raison, à l'article 4, d'abord « propriété » n'a pas de « e », mais ça c'est un détail, ce sera corrigé sans doute sur l'original.

Mon interpellation, mon interrogation était cette phrase, la dernière : « à l'issue de l'opération, la Ville de Colmar utilisera comme elle l'entend les documents numérisés désignés à l'article 1 » etc... ce qui pourrait vouloir dire a contrario que tant que l'opération continuait, la Ville ne pouvait pas les utiliser. J'ai eu de ce côté-là toute assurance que la Ville pourra directement utiliser sans avoir toujours besoin de passer par la société Coutot-Rehrig. Il y aura donc un terminal, si je comprends bien, aux archives, qui permettra directement aux Colmariens d'accéder à ce système.

L'article 5, je ne l'avais pas vu, me pose un petit problème qui est que la convention est prévue pour une durée illimitée. Il me semble délicat, et il ne me semble d'ailleurs pas possible, que nous nous engagions pour une durée illimitée. Alors, vous allez me dire, que de par la loi, c'est limité à

99 ans, nous verrons donc cela en 2106-2107. Durée illimitée, c'est un peu curieux, au niveau d'un contrat passé par la Ville.

Voilà les observations que j'avais à faire qui sont peut-être de détail mais qui méritaient d'être faites.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Me GRUNENWALD, je me permets juste de préciser, n'étant pas juriste moi-même, que cette convention a été très soigneusement préparée et épluchée par le service juridique de la Ville de Colmar et également par la société Coutot-Roehrig qui comprend plusieurs juristes parfaitement au fait de la législation parfois complexe sur les archives. Je me permets également de vous préciser que cette société a déjà passé des conventions similaires avec plusieurs villes et pas uniquement pour le fichier domiciliaire parce que ce fichier n'existe pas dans la vieille France, comme on dit en Alsace, notamment les villes comme Angers, Boulogne/Mer, Nantes, Nîmes, Roubaix, Toulouse et Brest ont fait appel à cette société et pour le fichier domiciliaire, je crois savoir que la ville de Mulhouse est également en train de préparer une convention similaire. Donc, en ce qui me concerne, je pense que nous pouvons faire confiance aux efforts conjugués des juristes de la Ville de Colmar et de la société qui a l'habitude de numériser, que ce soit des listes électorales ou des fichiers domiciliaires.

M. le Maire Gilbert MEYER : Subsidiairement, Maître, il faut ajouter que la durée illimitée ne concerne que les dispositions de l'article 3 et 4 et non pas le reste.

Je mets le rapport aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 32 Servitude de passage sur un terrain appartenant au Consistoire de Colmar de l'Eglise de la Confession d'Augsbourg d'Alsace et de Lorraine.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 33 Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 34 Challenge inter-écoles de la prévention routière.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 35 Opérations de sécurité en traversée d'agglomération et réalisation de travaux de calibrage sur la RD 11 – convention entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 36 Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Quelle est votre proposition de candidat ? Vote secret ? Non.

M. l'Adj. WEISS : Pour le Groupe Majoritaire, nous proposons en titulaires Mme CHARLUTEAU, M. FRIEH, M. REMOND et M. SISSLER et pour les suppléants M. RENIS, Mme ROSSI, Mme SCHNELL et Mme SIFFERT.

M. le Maire Gilbert MEYER : Plus Mme BILDSTEIN comme titulaire et M. BUCHER comme suppléant. Vote secret ? Non. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 37 Désignation d'un conseiller municipal en vue de figurer sur la liste établie par le Conseil de Discipline de Recours pour la Région Alsace.

Voir rapport –

M l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Je propose de désigner M. l'Adjoint WEISS. M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous n'avons pas d'objection.

M. le Maire Gilbert MEYER : Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec la désignation de M. l'Adjoint WEISS.

I - 38 Indemnité de conseil au comptable non centralisateur des services extérieurs du Trésor chargé des fonctions de receveur de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 39 Crédit d'heures et formation des conseillers municipaux.

Voir rapport –

M l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 40 Création d'emplois saisonniers.

Voir rapport –

M l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, bien évidemment, nous approuverons ce rapport. Cela étant, nous aurions aimé connaître les règles d'attribution des emplois saisonniers aux différents candidats. Il est souvent d'usage dans les collectivités, d'attribuer préférentiellement les emplois saisonniers soit aux enfants du personnel municipal, soit selon des critères de revenus, en limitant la durée. Donc, quelles seront les règles qui présideront à l'attribution de ces emplois ?

M. le Maire Gilbert MEYER : Principalement les revenus du foyer. Deuxièmement le statut de la jeune personne concernée, avec une préférence pour les étudiants. Autre préférence, lorsqu'une fille ou un garçon est seul avec son père ou avec sa mère, avec un seul salaire, donc toujours dans le domaine des revenus par foyer. Il y a aussi une certaine partie pour le personnel communal.

Mme BILDSTEIN : Ce qui veut dire que vous allez faire des dossiers de candidatures et qu'il y aura une commission d'attribution ?

M. le Maire Gilbert MEYER : Oui, qui aura à chaque fois noté avec un chiffre, jamais deux années de suite le même garçon ou la même fille. Il ne faut pas qu'il y ait de continuité dans la vacation assumée, mais chaque fois, il y a un numéro prioritaire : priorité 1, 1b, 2, 3... et donc c'est un mixage entre les trois et nous commençons par le 1, le 1b pour généralement terminer avec ceux qui sont classés sous 2, tenant compte des critères que je viens de développer, principalement basés sur les revenus, les ressources

familiales de la famille concernée, premier baromètre, et le deuxième baromètre vise principalement les étudiants puisque nombreux sont ceux qui se payent une partie de leurs études avec la rémunération de ce mois d'occupation.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté. Dans les 155, il y a aussi un certain nombre de maîtres nageurs, qui ne sont naturellement pas des étudiants.

I - 41 Prise en charge des frais de déplacement des agents municipaux à l'étranger.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 42 Reprise des terrains communs au cimetière municipal - terrains communs attribués entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 1997.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 43 Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs - modification des statuts et désignation des représentants de la Ville.

Voir rapport –

M. l'Adj. HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : Il y a deux noms proposés par la majorité. M. WAGNER !

M. WAGNER : C'est Corinne DOLLE qui va répondre.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Pour changer. Donc titulaire Olivier ZINCK et suppléant Francis BUCHER.

M. le Maire Gilbert MEYER : Faut-il passer par le vote ?

Mme DOLLE : Non !

M. le Maire Gilbert MEYER : Chez nous M. HANAUER et M. WAEHREN comme titulaires et M. REMOND et M. SISSLER comme suppléants. Plus les

deux collègues qui viennent d'être proposés par Mme Corinne DOLLE. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La proposition est approuvée.

II - 44 Transaction immobilière – acquisition d'une parcelle sise rue du Tir en vue de son incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 45 Transaction immobilière – acquisition d'une parcelle sise au lieudit « Speck » en vue de son incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire Gilbert MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je ne participe pas à au vote.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. WAGNER qui n'a pas participé au vote.

II - 46 Transaction immobilière – régularisation foncière d'une parcelle sise avenue d'Alsace en vue de son incorporation dans le domaine public.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 47 Transaction immobilière – acquisition de parcelles sises au chemin de la Fecht en vue de leur incorporation dans le domaine public (élargissement du chemin).

Voir rapport –

M l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 48 Transaction immobilière – vente de deux terrains sis rue du Logelbach.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 49 Garantie communale pour un emprunt de 200.000 € à contracter par la Société d'Exploitation du Domaine Viticole de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 50 Garantie communale pour deux emprunts de 170.798 € d'une part et de 250.000 € d'autre part à contracter par la Société d'HLM Logi Est pour une opération d'acquisition –amélioration de 5 logements, situés 54, rue du Logelbach à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II - 51 Marchés publics – autorisation de signature d'un avenant.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

Point « Divers »

M. le Maire Gilbert MEYER : Mes chers Collègues, nous sommes arrivés à la fin de notre ordre du jour. Je n'ai pas enregistré de point « Divers ». Mme BILDSTEIN a demandé la parole.

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, en l'absence de communication du règlement intérieur de l'assemblée, je ne sais pas comment fonctionne l'inscription des points « divers » et j'aurais souhaité aborder un point.

M. le Maire Gilbert MEYER : Eh bien éventuellement, vous auriez pu consulter votre tête de liste qui sait fort bien comment cela se passe.

Mme BILDSTEIN : Certes. Mais il me semblait aussi que le règlement intérieur devait être approuvé par chaque assemblée.

M. le Maire Gilbert MEYER : Oui, nous avons six mois mais ce sera fait avant.

Mme BILDSTEIN : Donc cela veut dire que pendant six mois, on ne pose pas de questions diverses ?

M. le Maire Gilbert MEYER : Pas du tout. On continue les us et coutumes. Ce qui fait que deux jours francs avant la séance du Conseil Municipal chaque collègue qui veut intervenir sous le point « divers », soumet sa question.

Mme BILDSTEIN : Je note donc que c'est un point qui n'a pas changé et je poserai ma question diverse lors du prochain Conseil Municipal.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mais tant qu'à faire, Mme BILDSTEIN, allez-y avec la question. Si je peux répondre, j'y répondrai.

Mme BILDSTEIN : Il m'est venu la curiosité de peser l'ensemble des documents que nous avons reçus à l'issue de deux séances de Conseil Municipal, sachant qu'il manque encore le sténogramme et un certain nombre de comptes rendus, ce qui représentait 1,3 kg, soit plus de 63 kg pour l'ensemble de mes collègues du Conseil Municipal. Je sais bien qu'un certain nombre de papiers doivent être transmis de façon écrite pour des raisons légales. Cela étant, aujourd'hui, je pense que la plupart d'entre nous disposent d'une adresse Internet personnelle et que la transmission de certaines notes d'information par voie électronique permettrait de limiter la consommation de papier. Ce qui sera à la fois un gage de modernité, d'économie et puis d'engagement vers le développement durable.

M. le Maire Gilbert MEYER : Votre observation n'est pas nouvelle. Elle est ancienne, puisque la même question s'était déjà posée entre nous, de savoir comment être le plus efficace en consommant le moins de papier. Alors on a commencé à imprimer recto verso, pour déjà diminuer le volume du papier. Mais tous les collègues ne souhaitent pas la formule que vous préconisez et tiennent à pouvoir disposer d'un papier traditionnel pour la présentation de certains documents. Ce serait donc compliquer la vie que de l'envoyer à certains par votre proposition et de procéder d'une autre façon avec les autres collègues. Donc, par uniformité, nous avons essayé de traiter tout le monde de la même façon mais naturellement en veillant à la consommation de papier.

Mme BILDSTEIN : Il me semble que la gestion de deux listes pour gérer deux modes d'envoi n'est pas si compliquée que cela...

M. le Maire Gilbert MEYER : Mais même chez vous, je ne sais pas si tout le monde est favorable à votre proposition. C'est une question de travail personnel.

Mme BILDSTEIN : On a travaillé comme cela pendant la campagne...

M. le Maire Gilbert MEYER : Et il faut aussi dire que les premières semaines, nous étions dans la production des documents de base puisqu'on a relancé la machine, ce qui supposait naturellement l'utilisation de

documents dont l'utilisation ne va pas se répéter dans les mois qui viennent.
Mme BILDSTEIN : J'entends bien. Je prends l'exemple d'une note de service sur le régime applicable des jours fériés. Il est bien que nous en soyons informés mais un e.mail était suffisant. Il n'était pas forcément utile d'imprimer quelque chose, de le mettre sous enveloppe, et puis de déplacer un appariteur qui va faire le tour de la ville.

M. le Maire Gilbert MEYER : Mais tout le monde ne le veut pas.

Mme BILDSTEIN : C'est sûr que le développement durable engage des choix et des changements d'habitudes.

M. le Maire Gilbert MEYER : Non. Je ne pense pas qu'il y ait lieu de mettre le développement durable là-dessus puisque chacun travaille à sa façon mais surtout il ne faut pas créer de différence entre les uns et les autres. Bon, on ne va pas en faire un débat.

Mes chers Collègues, merci.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 20 H. 45



VILLE DE

COLMAR STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2008

M. le Maire MEYER : Mes chers Collègues, si vous le permettez je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Nous sommes fidèles à ce que nous disions, pour nous rapprocher des électeurs, nous rapprocher des Colmariens, et au moins pendant les six années, faire le tour de tous les quartiers colmariens. Donc, merci à vous d'avoir accepté de tenir cette séance ici. Merci aussi aux habitants du quartier Sainte-Marie qui nous accompagnent comme naturellement tous les autres qui sont pour ainsi dire des habitués.

Je dois excuser certains collègues. Mme Laurence DETTLOFF, M. Alain TOURNADE, Mme l'Adj. Cécile SIFFERT, M. Michel BARDOTTO et M. Jean-Jacques BETTER qui donnent respectivement procuration à Mme JACQ, M. l'adjoint BRUGGER, Mme l'Adj. SCHNELL, M. SISSLER et M. KALT.

Il nous appartient de désigner le secrétaire de séance. Il est de coutume de prendre le benjamin ou la benjamine de Municipalité. Matthieu JAEGY est le benjamin. Y a-t-il d'autres propositions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce n'est pas le cas. Il est donc installé secrétaire de séance. Habituellement, c'est le Directeur Général des Services qui fait office de suppléant. Y a-t-il d'autres propositions ? Y a-t-il des oppositions ou des abstentions ? Ce n'est pas le cas. M. PONSOT est suppléant de séance.

Je dois vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2008. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez naturellement aussi le compte rendu des arrêtés pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} avril au 31 mai 2008.

Nous avons aussi la liste des marchés à procédure adaptée pris par délégation du Conseil municipal en application de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales du 1^{er} avril au 31 mai 2008.

Et nous sommes bien sûr à votre disposition pour toutes indications à ce sujet.

Je vous ai également communiqué une proposition de l'Association des Maires du Haut-Rhin pour celles et ceux qui souhaitent s'inscrire dans des commissions thématiques.

Et en partant de là nous allons plancher sur le Compte Administratif de l'année 2007.

I - 33 Compte Administratif de la Ville pour l'exercice 2007.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il m'appartient de vous rendre compte en tant qu'exécutif étant entendu que la séance sera présidée tout à l'heure par un autre président ceci pour nous conformer aux dispositions que nous avons à respecter.

Il y a d'une part le rapport sur une bonne vingtaine de pages qui vous a été produit et qui résume la situation. Nous en avons déjà parlé la première fois en commission des finances élargies. Nous en avons reparlé très rapidement lundi dernier en séance des commissions réunies.

(M. le Maire présente le rapport dans ses détails).

M. le Maire MEYER : J'arrête là et je laisse la parole à M. l'Adjoint au Finances qui va vous promener un peu dans quelques documents présentés sous forme de tableaux et qui va présenter d'une autre façon le résumé que je viens de vous faire.

M. l'Adj. JAEGY : Mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, M. le Maire, vous nous le rappelez à l'instant, le Compte Administratif est le dernier document du cycle budgétaire annuel. Il retrace, pour l'exercice 2007, l'ensemble des opérations effectivement réalisées. Une définition vous en est également donnée en page 1 des documents à votre disposition. Nous allons, pour illustrer la synthèse présentée par M. le Maire à l'instant, vous proposer une série de graphiques.

(M. l'Adj. JAEGY procède à la présentation technique à l'aide d'une projection).

Voilà, mes chers Collègues, Mesdames et Messieurs, ce que nous souhaitons vous présenter pour illustrer les propos de M ; le Maire, avec le service des Finances représenté ce soir par M. OSTERMANN et M. MEYER. Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY aurait pu terminer avec le tableau 16 qui reprend tout simplement les chiffres que j'avais donnés tout à l'heure en faisant la synthèse du rapport avec un excédent de 9.740.401 € que vous retrouvez naturellement en première page du rapport et vous avez également sur le tableau 17 la dette de la Ville avec le capital pour la Ville, également les intérêts pour la partie supérieure, en jaune, en orange, et en violet et la ligne de réalisation des emprunts qui est la courbe qui part à plus de 20 millions en 2001 pour être à 4,8 M€ au titre de l'année 2007. Et en l'occurrence il s'agit de l'emprunt engagé pour le Commissariat de Police et vous avez également en page 18 les différents taux de réalisation tant pour les recettes que pour les dépenses, le taux 2007 étant un bon millésime puisque nous dépassons les 70 %, on approche même les 71 %. Voilà, c'est le constat des écritures. La différence entre un budget et un compte administratif est fondamentale puisque lors de la présentation d'un budget, on annonce les prévisions et on suppose des résultats, alors que pour le Compte Administratif, ce ne sont plus des prévisions, ce sont des constats.

Je pense donc que dans ce domaine, il faut aussi savoir si les engagements pris ont été respectés à hauteur de ce qui était prévu.

En ce qui me concerne, je puis le dire puisque je ne cesse de dire et de répéter qu'il y a quelques paramètres qui pour moi sont indispensables :

- le premier c'est la maîtrise des dépenses de fonctionnement,
- le deuxième paramètre, c'est la maîtrise de la fiscalité,
- en troisième position, le désendettement.

Puis, malgré ce cadrage, nous devons également voir en quoi nous avons pu mobiliser les investissements. Et puisque nous sommes en résultats, je vous propose quelques transparents supplémentaires qui complètent mes propos et qui n'ont rien à voir avec l'examen du Compte Administratif de l'année 2007.

(M. le Maire MEYER procède à une présentation technique à l'aide de transparents).

Qui est-ce qui demande la parole ? M. ZINCK, vous posiez il y a quinze jours une question : « quel truc pour arriver à tout cela ? ». Je vous ai donné quelques transparents sur des projets spécifiques, qui vous expliquent comment faire pour arriver à des financements qui permettent d'aller aussi loin que cela.

Vous voyez que pour des équipements qui ont coûté 12 M€, la Ville de Colmar a participé à hauteur de 5 %, d'où ces engagements énormes qui nous permettaient d'arriver jusque là. Un exemple : la gare. C'est la même chose pour la place Lacarre et la place Scheurer Kestner où la participation de la Ville était limitée uniquement à 28 % sur un montant de 13 M€. Il en va de même pour l'Hôtel de Police qui est une opération neutre. Pour l'année 2008, on fait encore de l'économie puisque la trésorerie nous a permis de rembourser par anticipation l'emprunt de 6,8 M€, ce qui nous fait réaliser un excédent de 225.000 €. Donc un résultat excédentaire qui vient compenser les déficits à venir que nous avons programmés à hauteur de 60.000 € par année.

Vous avez également la Caserne Rapp où sur un investissement de 5 M€, la Ville participe à hauteur de 361.000 € : équipement pour la maison pour les réunions de famille, y compris également le local sportif. C'est donc au prix de telles négociations que l'on arrive à des investissements comme ceux que nous venons de remarquer tout à l'heure. Il n'y a pas de demandes de parole. M. le Doyen, je dois céder la présidence pour l'approbation du Compte Administratif Principal et des Comptes Administratifs annexes. Je vous demande donc de faire désigner un président de séance pour faire approuver les comptes et je vous laisse momentanément.

(M. le Maire MEYER quitte la salle)

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers Collègues, nous nous devons de désigner un président de séance pour le vote du Compte Administratif. Je vous propose le premier adjoint Yves HEMEDINGER et je vais faire voter cette proposition. Qui est pour la présidence par Yves HEMEDINGER ? Qui

est contre ? Qui s'abstient ? Je vous remercie et je passe donc la présidence à Yves HEMEDINGER pour ce vote.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, cher Collègues. Donc, en l'absence du M. le Maire, il s'agit d'approuver le Compte Administratif, le budget principal et les budgets annexes.

En ce qui concerne le budget principal qui est pour ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? M. KALT !

M. KALT : Excusez-moi, j'aimerais juste avoir la parole 30 secondes pour expliquer pourquoi on s'abstient tout simplement, et pour le prochain vote également. Je parle évidemment au nom des nouveaux du groupe d'opposition et non pas des anciens qui étaient déjà présents. N'étant pas présents, mes collègues et moi en 2007, il nous semblerait inopportun de porter un jugement sur un travail auquel nous n'avons pas participé. Nous nous abstenons donc pour ces raisons. Nous tenions à le souligner. Merci.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci pour cette précision. Le Compte Administratif pour le budget principal est adopté avec l'abstention des nouveaux du groupe d'opposition.

Il s'agit maintenant de se prononcer pour les budgets annexes :

- le budget annexe du Festival du Film : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le budget annexe du Festival du Film est approuvé avec l'abstention des nouveaux du groupe d'opposition.
- le budget annexe du Festival du Jazz : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le budget annexe du Festival du Jazz est approuvé avec l'abstention des nouveaux du groupe d'opposition.
- le budget annexe du Lotissement communal des Jardins de la Croix Blanche: qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ce budget est approuvé avec l'abstention des nouveaux du groupe d'opposition.
- le budget annexe du Salon du Livre et de l'Espace Malraux : qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Ce budget annexe est approuvé avec l'abstention des nouveaux du groupe d'opposition.

Merci, chers Collègues. On peut faire rentrer le Maire. Avant de vous rendre la parole, j'aimerais vous dire que le conseil municipal a approuvé le Compte Administratif Principal et les budgets annexes du Compte Administratif à la majorité, moins l'abstention des nouveaux du groupe d'opposition.

M. le Maire MEYER : Merci, chers Collègues. Je pense pouvoir dire sous votre contrôle que nous pouvons tous être fiers de ce qui a été fait cette dernière année mais également pour la période de référence dont je m'étais servi pour arrêter une comparaison globale de 2002 à 2007.

I – 34 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget principal.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. Je vais intervenir en particulier sur l'affectation du résultat et je vais vous expliquer la raison pour laquelle je vais voter contre l'affectation du résultat que vous proposez. En effet, cette affectation des résultats est pour moi intimement liée à une politique municipale qui, dans l'état actuel des choses, ne m'agréee pas et même sur certains aspects, m'inquiète beaucoup. En effet, un compte administratif municipal représente une transposition factuelle des décisions liées à une politique que vous avez définie. Vous avez coutume de dire que vous êtes un bon gestionnaire. Pour ma part, je prétends le contraire. En effet l'étude des éléments budgétaires montre des points de faiblesse importants et pour éviter de monopoliser le débat je vais en citer l'un ou l'autre.

Le premier point tout d'abord : à mon sens, il n'est pas normal, par exemple, que la Ville soit amenée à payer des pénalités qui pourraient être liées à un taux d'emplois de personnes handicapées insuffisant, tel que c'est le cas aujourd'hui dans votre compte administratif. Les collectivités publiques doivent montrer l'exemple en appliquant les dispositions législatives qui ont notamment pour objet d'intégrer les populations qui expriment le plus de difficultés à vivre du fruit de leur travail. Les personnes handicapées en font partie. Vous devez assumer, M. le Maire, cette obligation.

Le deuxième point que j'aimerais évoquer, qui m'inquiète également, c'est le point sur les rentrées de recettes fiscales qui sont liées à la taxe de séjour plus particulièrement et qui sont en diminution significative. Vous avez prétendu lorsque nous en avons parlé à l'occasion de la séance budgétaire qu'il s'agit d'un manque d'efficacité en matière de collecte de la part des hôteliers. Pour ma part, il apparaît clairement que la fréquentation touristique sur Colmar baisse et cela a des effets induits sur l'économie locale et sur la fréquentation notamment des lieux culturels. Le musée Unterlinden par exemple a fortement souffert de cela, vous le savez bien, puisque le nombre d'entrées ayant connu une diminution significative depuis plusieurs années est prégnant.

Concernant l'affectation des résultats, finalement, j'attends que celui-ci bénéficie aux Colmariens par une amélioration significative dans leur qualité de vie. Ils subissent aujourd'hui des conditions de circulation préjudiciables à leur qualité de vie au quotidien que ce soit en voiture ou en vélo. En effet, les axes de circulation sont engorgés, vous le savez aussi, et il est grand temps maintenant de respecter l'engagement que vous aviez formulé lors de votre précédent mandat, de créer un axe Est/Ouest qui permette de fluidifier la circulation automobile et de limiter de ce fait également la pollution.

En matière de circulation en vélo, vous avez prévu d'en faire financer un par foyer avec, il ne faut pas l'oublier, et c'est un point important sur lequel il convient de s'arrêter, avec l'argent du contribuable alors que les équipements en pistes cyclables sont notoirement insuffisants. Vous avez

mis en quelque sorte, c'est une expression qui avait déjà été donnée à un précédent conseil, la charrue avant les bœufs.

En résumé, si vous souhaitez obtenir mon adhésion à votre politique, il faudra que l'avis de tous les Colmariens soit entendu car ce sont eux qui au travers des prélèvements fiscaux, ne l'oublions pas, permettent de financer une politique municipale. Je vous remercie beaucoup.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Oui, M. le Maire, je voulais simplement réintervenir sur les propos concernant les indemnités des élus. Vous m'aviez à plusieurs reprises dit lors des Commissions Réunies et du Conseil Municipal que mes propos étaient exagérés. Or, je constate au Compte Administratif cette fois-ci, puisque j'ai les chiffres, qu'en 2006 les indemnités représentaient 434.095 €, en 2007 457.536 €, soit 5,4 % de plus qu'en 2006. En 2008, au vu des éléments que vous nous avez donnés dans la délibération d'avril, les indemnités représenteront en année pleine 600.500 €, soit 31 % de plus qu'en 2007. Or, vous prétendiez qu'elles ne représentaient qu'une hausse de 18 %.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci de me donner la parole. Concernant l'affectation du résultat et pour résumer l'intervention des collègues, je dirais que vous nous proposez une affectation d'abord pour couvrir les besoins de financement en section d'investissement et pour le surplus, un report en fonctionnement de 9.740.000 €. A ce titre, je voudrais quand même faire remarquer sur ce surplus de 9.740.000 €, qu'il y a 5 M€ à peu près qui proviennent de produits exceptionnels. Cela veut dire que si l'on devait décortiquer en résultat courant et en résultat exceptionnel, on verrait que ce report de fonctionnement ne serait que de 4.740.000 €. D'autre part, nous voterons contre cette affectation du résultat parce que nous estimons que Colmar a besoin d'investissements supplémentaires pour asseoir sa position en Centre Alsace, pour asseoir sa position également de métropole phare en Centre Alsace parce qu'il ne faut pas oublier que nous sommes en compétition avec au nord Strasbourg, avec au sud l'axe Mulhouse/Bâle qui est très puissant au niveau économique et je pense qu'ici à Colmar, nous souffrons justement d'absence d'investissement phare pour exister davantage. Et c'est pour cela que j'aurais souhaité que dans l'affectation de ce résultat, on affecte plus en réserve pour financer des investissements futurs nécessaires pour l'avenir de Colmar.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je crois, M. le Maire, mes chers Collègues, qu'il faut se rappeler que c'est pour cette raison que l'année dernière je n'avais pas voté le Compte Administratif. Je ne devais d'ailleurs pas être seul dans ce cas. Ceci à l'heure actuelle nous incite à être prudent, nous avons des contentieux qui risquent bien entendu d'avoir des conséquences dont on ne parle d'ailleurs jamais ni en Commissions ni au Conseil Municipal, à savoir le contentieux de l'eau et le contentieux de la place Rapp pour ne prendre que ces deux exemples. Le contentieux de l'eau, je le rappelle, il s'agit de savoir s'il faut

prendre le produit de ce que nous avons perçu des usagers, c'est-à-dire ce qu'ils ont payé à un moment donné et non pas de le remettre dans le budget général. Il s'agit d'un contentieux ouvert depuis deux ou trois ans. Nous n'avons d'ailleurs absolument pas la connaissance au niveau du suivi de ce contentieux. C'est pour cette raison que je ne peux que partager l'avis de ceux qui m'ont précédé, à savoir qu'il convient bien entendu que la situation soit réelle, que ces réserves puissent permettre de faire face demain à une condamnation de la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? M. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers Collègues, je voulais répondre à M. ZINCK sur un des points évoqués, celui concernant le tourisme puisque vous avez dit que le tourisme baisse sur Colmar. Vous savez la fonction que j'ai à ce niveau-là au niveau régional et je peux vous dire qu'en 2007 il y a eu 10.500.000 touristes qui sont venus en Alsace alors que l'année précédente il y en avait 9.500.000 et que les deux secteurs qui ont le plus profité de cette augmentation spectaculaire sont les villes de Strasbourg en tout premier et de Colmar en deuxième lieu. Je ne veux pas donner tous les motifs pour lesquels ce résultat a été obtenu mais contrairement à votre affirmation, la fréquentation touristique de Colmar a été remarquable et a été constatée par tous les observateurs locaux, régionaux et nationaux.

M. le Maire MEYER : M. HEMEDINGER !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. ZINCK, concernant les pistes cyclables, vous avez eu la clairvoyance tout à l'heure de dire que vous vous absteniez pour le Compte Administratif parce que n'étiez pas là lors du précédent mandat et c'est sans doute aussi parce que vous n'étiez pas là lors du précédent mandat que vous avez dit que nous avons mis, en matière de pistes cyclables, la charrue avant les bœufs. Pourquoi ? Au contraire, ce que nous faisons aujourd'hui pour les vélos est une des résultantes de ce que nous faisons depuis maintenant plus de dix ans en matière d'aménagements cyclables et encore l'année dernière, nous avons voté, après une vaste discussion avec les utilisateurs, avec les différents élus, un plan pluriannuel de développement et d'amélioration du réseau. Bien sûr, si nous considérons que le réseau était parfait aujourd'hui, nous ne nous lancerions pas dans des investissements aussi importants : 450.000 € pour 2008 ; nous passerons à 600.000 € à partir de 2009 pour à la fois améliorer le réseau existant et le développer. Il y a quinze ans, ou treize ans, nous avions 30 km de pistes cyclables à Colmar. Nous en avons aujourd'hui pratiquement 70. Et à l'issue du plan qui a été approuvé d'ailleurs à l'unanimité par les élus, nous aurons 100 km d'aménagement cyclable, plus l'amélioration du réseau existant. C'est cela notre politique et c'est pour cela que les Colmariennes et les Colmariens aujourd'hui peuvent acheter des vélos, peuvent les utiliser et se déplacer comme ça.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me redonner la parole. Simplement une question à M. DREYFUSS. J'entends votre argument sur l'accroissement du nombre de touristes en Alsace, un peu plus de 10 millions, 10.800.000 si j'ai bien compris, avec une opportunité pour Colmar. Alors comment justifiez-vous, je

le répète, comment justifiez-vous la diminution de la taxe de séjour dans les comptes administratifs, si ce n'est pas effectivement une baisse du tourisme à Colmar ? Il y a peut-être accroissement en Alsace mais pas forcément sur Colmar.

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire... juste un mot !

M. le Maire MEYER : Non ! M. ZINCK connaît la réponse ! En revanche, différentes autres questions n'ont pas obtenu de réponses. Je commence avec Mme DOLLE. Vous avez quelques difficultés à vous retrouver dans les chiffres mais vous suivez un peu votre maître à penser dans les exagérations. Je cite les résultats et je me base en même temps sur vos affirmations lorsque nous délibérions sur les indemnités. Qu'avez-vous dit ? Séance du 3 avril 2008 ; vous disiez : « entre 2006 et 2008, en trois ans » -cela figure au sténogramme- « les indemnités ont augmenté de 434.000 € en 2006 à 610.000 € en 2008, soit + 176.000 € ou 37 % ». Cela figure au compte rendu. Il faut comparer ce qui est comparable. En 2006, les indemnités payables sur la base du deuxième semestre 2007 n'étaient pas de 434.000 € mais de 496.640 €. Ensuite pour 2008, le montant total n'est pas de 610.000 € mais de 594.140 €. L'augmentation entre 2006 et 2008 n'est donc pas de 176.000 € mais de 97.500 €. Il y a donc une différence dans ce que vous affirmez de 78.500 €. A cela il faut ajouter que, s'agissant de ma propre indemnité payable en mai 2008 dont le montant est le même que celui du deuxième semestre 2007, il y a une rétrocession, puisque je suis limité par le plafond. Je cite encore : « en matière de paiement, nous sommes au moins 10 % inférieurs par rapport au montant autorisé ». Nous sommes donc relativement sereins dans ce domaine, surtout si la comparaison devait être faite avec d'autres collectivités.

Pour répondre à M. ZINCK, je n'arrive pas à comprendre que l'on s'oppose à une affectation de résultat puisqu'il s'agit d'un montant global que nous allons retrouver au budget supplémentaire avec sa ventilation sur les différentes opérations qui sont prévues. Or, aujourd'hui, on ne parle pas de travaux, on ne parle pas d'affectations, on parle du transfert d'un montant correspondant à l'excédent qui est à installer dans le budget supplémentaire qui sera soumis au conseil municipal dès cet automne. Je ne sais alors pas à quoi correspond cette opposition, puisqu'à travers une opposition par rapport à une affectation de résultat, vous n'arrivez pas à mettre en œuvre ce que vous disiez tout à l'heure, impulser autre chose en empêchant certaines choses de se faire. Alors vous êtes totalement à côté de la réalité.

Pour la taxe de séjour, c'est moi qui ai mis le doigt sur cette ligne lorsque j'avais présenté, en Commission Elargie, la taxe de séjour et je vous disais que cela n'était pas en rapport avec une diminution des touristes, cela est davantage en rapport avec le non paiement de la taxe de séjour de la part de certains hôteliers et nous devons naturellement voir de plus près où se trouve le problème. Mais je confirme que pour Colmar il y avait bien une augmentation de la fréquentation touristique. Je vous ai même donné des résultats selon lesquels une quinzaine d'hôtels dépassait de 5 à 35 % la taxe de séjour de l'année précédente et je n'ai pas compris que pour une autre

quarantaine d'hôtels, ces 40 hôtels soient en dessous de la réalisation de l'année 2006.

Quant à M. WAGNER, il parle de décortiquer, oui, on peut toujours décortiquer. Néanmoins, le résultat est ce qu'il est. Il y a eu des recettes exceptionnelles en 2006 et en 2007, il y en aura en 2008. Ce qui compte pour nous, c'est le résultat final. D'ailleurs, si les résultats sont exceptionnels, c'est la preuve que certains projets de financement furent plus que bien négociés puisque sur certaines opérations, la Ville de Colmar ne met pas un seul euro. Là également, il s'agit de recettes exceptionnelles.

Concernant Me GRUNENWALD, pour les deux contentieux en cours, je disais déjà lors de l'avant dernier conseil municipal que je n'entre pas dans le débat. Entre temps, néanmoins, le contentieux sur la place Rapp a évolué et je connais le sentiment du Commissaire du Gouvernement qui confirme la première décision. Naturellement il faut attendre le résultat final.

Concernant l'eau, je n'ai aucune préoccupation dans ce domaine, puisque nous sommes dans le vrai. M. WAGNER !

M. WAGNER : Je ne voudrais pas prolonger le débat sur les indemnités. Toujours est-il qu'au compte administratif 2007, à moins que le chiffre soit faux, il est de 457. 536 €, c'est ce que nous avons relevé dans le compte administratif. Lorsque nous faisons une projection des indemnités qui ont été votées lors de la séance du 3 avril, nous arrivons, en régime de croisière sur une année entière, à des indemnités pour les élus de 600.500 €, soit une progression de 143.000 €, ce qui représente 31,24 % et ces chiffres ne sont pas contestables.

M. le Maire MEYER : Il faut comparer ce qui est comparable ! Or, l'année 2007 n'est pas comparable par rapport à l'année 2008 et vous le savez fort bien ! M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire. Bon, j'ai entendu votre argument sur la taxe de séjour...

M. le Maire MEYER : ...la deuxième fois, pas la première fois !

M. ZINCK : J'ai entendu à deux reprises le même argument concernant la taxe de séjour. Je ne suis pas du tout convaincu par ce que vous affirmez. Il n'est pas normal qu'environ une quinzaine d'hôtels, comme vous l'avez souligné, ont accru le montant du versement de la taxe de séjour et qu'il y en ait une quarantaine qui au contraire, ont moins versé. Cela montre bien, à priori, qu'il y a certainement une diminution du tourisme sur Colmar. Et je le répète, c'est très inquiétant, parce que c'est quand même une activité économique extrêmement importante pour notre ville. Il y a certainement des travaux à faire en la matière, voilà ! Ou alors, il y aurait effectivement, 40 tricheurs sur Colmar, au niveau des hôteliers. Moi, je ne partage pas cette opinion-là et je trouve que c'est une drôle d'acceptation que de l'envisager !

M. le Maire MEYER : Mais vous assumez ce que vous venez de dire tout simplement. Moi je dis et M. DREYFUSS vient de le confirmer que pour Colmar il n'y a pas de diminution hôtelière. Il faut voir les raisons pour

lesquelles nous avons moins encaissé en 2007 par rapport à 2006. C'est tout.

M. ZINCK : Oui, j'entends, mais c'est évidemment parole contre parole, M. le Maire, c'est parole contre parole ! Parce que je n'ai aucun élément concret et que vous n'avez aucun élément concret à nous présenter en la matière, c'est donc vraiment parole contre parole.

M. le Maire MEYER : On peut toujours mettre un policier à côté de chaque hôtelier... M. RENIS !

M. RENIS : Je vais donner les vrais chiffres à M. ZINCK et d'ailleurs je suis étonné de ce qu'il avance. Parce que si son collègue, Jean-Jacques BETTER était présent, je ne pense pas qu'il l'aurait laissé aller tellement loin dans ses divagations ! Les chiffres totaux du tourisme à Colmar, sont les suivants :

Ils étaient en 2006 de 3.500.000 personnes. En 2007, c'était 3.700.000 personnes, donc au minimum 200.000 personnes supplémentaires. Il est évident que lorsque vous comptez la taxe de séjour, et là, M. le Maire disait très juste, c'est simplement un des paramètres qu'on peut facilement analyser parce que peut-être les hôteliers n'ont pas encore fait de déclaration pour que cela soit perçu. Mais l'augmentation du tourisme à Colmar est certaine. J'en veux pour preuve qu'en 1995, le taux annuel d'occupation de l'hôtellerie colmarienne était de 57 %, aujourd'hui, il varie entre 67 % et 69 %. Je ne parle même pas de la fin de l'année. C'est vraiment dommage que votre collègue ne soit pas là. Mais vous pouvez vous renseigner auprès de lui.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Oui, je voudrais juste intervenir sur un paramètre dont personne ne parle. Effectivement il y a peut-être une baisse de la taxe de séjour, mais n'oubliez pas aussi que les modes de tourisme ont changé et je vous rappelle que depuis plusieurs années, étant donné le gain de plus en plus diminué des familles, les touristes se déplacent en camping-cars et ne vont pas forcément dans les hôtels. Et cela, il faut le dire, mais n'accusez pas les hôteliers ! Il faut que les choses soient claires ! Dites-le clairement !

M. le Maire MEYER : Vous n'amenez pas de l'eau au moulin de M. ZINCK ! (rires)

Mme SCHNEIDER : Ni dans le vôtre, M. le Maire, parce que nous n'accusons pas les hôteliers de tricherie !

M. le Maire MEYER : Je me dois encore de répondre à deux questions concernant les pénalités pour inoccupation de personnes à mobilité réduite. M. ZINCK, c'est vous qui posiez la question. Nous avons payé 27.000 € de pénalisation et je vous ai répondu aussi déjà que la totalité du recensement des agents COTOREP n'est pas terminée. Lorsque ce résultat sera connu, je suis presque sûr que nous n'aurons plus de pénalités à payer. Les gens peuvent être invalides à 60 %, d'autres à 70 %, d'autres encore à 80 %. Or, il faut qu'on puisse faire le recensement de tous ces cas-là pour arriver naturellement à un résultat définitif. Mais 30.000 € sur 42 M€ de salaires,

c'est vraiment upsilon, entre nous soit dit, c'est l'équivalent d'un agent sur 1.300.

Je n'ai pas répondu non plus à la dernière question de M. WAGNER qui cherche à mobiliser les investissements. M. OSTERMANN, reprenez donc le tableau A8 qui recense de 2002 à 2007 les investissements de la Ville de Colmar. Prenez la colonne des dépenses d'équipements. 22.400.000 € en 2002 – 23.900.000 € en 2003 – 19.463.000 € en 2004 et en 2005, cette année-là, M. WAGNER, doit vous rappeler quelque chose. C'était notre plus mauvais taux de réalisation, soit : 14 M€ - en 2006 : 21 M€ et en 2007 : 24 M€. Les 24 M€ sont de 20 % supérieurs à la moyenne de 2002 à 2007. Alors peut-on encore faire davantage dans la mesure où la Ville de Colmar investit à l'habitant 30 % de plus que toutes les autres villes de France correspondant à la même taille démographique que la Ville de Colmar ?

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'opposition du Groupe de M. WAGNER.

I - 35 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget annexe du festival de film.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 36 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget annexe du festival de jazz.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I - 37 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget annexe salon du livre – Espace Malraux.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I - 38 Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2007 du budget annexe lotissement communal « Jardins de la Croix Blanche ».

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 39 Désignation du délégataire chargé de la gestion de l'aérodrome Colmar Houssen.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 40 Implantation de la Société Logistique Jung dans la zone d'activité de l'aérodrome.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Concernant ce rapport, notre Groupe s'abstiendra, je dirai un peu à contrecœur, parce que nous n'avons pas l'habitude de ne pas voter l'implantation de nouvelles entreprises à Colmar. Mais nous estimons que ce n'est pas un bon choix et nous avons plusieurs questions par rapport à ce choix. N'y a-t-il pas d'autres candidats, d'autres entreprises qui seraient intéressées pour s'implanter à Colmar ? Parce qu'il fut un temps, il a beaucoup été question de faire venir des entreprises à forte valeur ajoutée sur le terrain de l'aéroport. Il a fallu se battre et aujourd'hui on constate que nous accueillons sur 3,60 ha, ce n'est pas rien, par rapport à la surface qui est encore disponible, une entreprise de logistique. Alors, je ne vois pas tout à fait où se trouve la haute valeur ajoutée dans cette entreprise, ceci en premier lieu. En deuxième lieu, il s'agit d'une entreprise qui est déjà implantée à Sélestat. Certes, elle souhaite sans doute s'agrandir. Mais néanmoins je crois que nous allons assister d'abord à un transfert d'effectifs de Sélestat sur Colmar, sans parler de création d'emplois nouveaux. Je pense que dans les entreprises de service à haute valeur ajoutée, le taux d'emplois par rapport aux surfaces exploitées, est nettement plus important que ce que vous proposez dans ce rapport.

Troisièmement, je pense que cette implantation va générer un trafic de camions très important et alors que nous sommes, aujourd'hui, dans une réflexion sur le développement durable, sur la protection de l'environnement, je pense qu'il y aura quand même beaucoup de nuisances liées à cet investissement. Et que se passerait-il avec ces hangars qui vont être implantés, si demain cette société n'avait pas les reins suffisamment solides et que ferions-nous de cette friche industrielle à ce moment-là ? Nous nous abstenons sur ce rapport compte tenu que quelque part nous n'utilisons pas bien ce terrain.

M. le Maire MEYER : Bien, nous avons enregistré les observations de M. WAGNER. Au ratio m², l'investissement JUNG est l'égal de l'entreprise LIEBHERR. Je répète : ratio investissement au m², le même investissement au m² que l'entreprise LIEBHERR, entre 12 et 15 millions, LIEBHERR étant à 85 millions.

Deuxième observation, je pense qu'il y a une rupture dans votre raisonnement entre celui qui investit et les autres entreprises qui souhaitent que JUNG s'installe. JUNG ne travaille pas pour lui, JUNG travaille pour les autres entreprises, y compris pour LIEBHERR, y compris pour d'autres grosses unités de la région. Cette logistique est donc indispensable à l'exploitation harmonieuse d'autres activités industrielles de Colmar et de la Région colmarienne. Je ne me fais donc aucun souci par rapport à l'efficacité ou au choix qui est proposé pour retenir cette entreprise JUNG.

M. WAGNER : Je pense qu'il est très difficile sur le plan économique de comparer une entreprise industrielle qui a des investissements tels que LIEBHERR avec toutes les conséquences sur le bassin de vie économique en terme de service, en terme d'hôtellerie, en terme également de tout ce qu'une entreprise industrielle comme LIEBHERR peut générer par rapport à une entreprise de logistique. La comparaison est vraiment difficile à faire. Les retombées d'une entreprise industrielle sont beaucoup plus importantes que pour une entreprise de logistique, cela, tout le monde le sait, autour de cette table.

M. le Maire MEYER : Sans logistique, les entreprises ne peuvent rien faire, tout simplement ! Et l'entreprise LIEBHERR, sur le terrain de l'aérodrome ! Grâce à qui ? Il est surprenant que « l'économique » que vous dites être, ne perçoit pas cette nécessaire association « logistique-entreprise ».

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER.

I – 41 Valorisation de locaux de l'Inra au Biopôle.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I - 42 Transaction Immobilière – vente d'un local sis place Sainte-Catherine.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 43 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, mes chers collègues, bon il s'agit effectivement des subventions exceptionnelles au titre du fonds d'Action Sportive, exceptionnelles puisque, bien entendu, elles ne sont pas répétitives mais elles dépendent de l'organisation par des associations de manifestations. On constate d'ailleurs que ceci stagne, il n'y a pas tellement de demandes et finalement voyez sur les budgets qui sont rappelés depuis 1996, on n'a pas beaucoup augmenté. Bien entendu, il n'y a rien à dire, on peut discuter. Dans le temps, les subventions exceptionnelles faisaient l'objet d'un certain nombre de discussions sur l'intérêt de telle ou telle manifestation. Je pense qu'il est simplement important de pouvoir aider les associations qui font ces manifestations.

Mais ce point à l'ordre du jour, en ce qui concerne le sport, m'amène quand même à poser une question. Cela ne dépend pas évidemment du fonds d'action sportive, cela ne dépend peut-être pas non plus des contrats d'objectifs, mais c'est face à la montée en division supérieure des Sports Réunis que je vous interpelle aux fins de savoir si effectivement, d'ores et déjà, vous avez pris des responsabilités. La saison commence dans quelques temps et il me semblerait quand même important que le Conseil Municipal soit saisi ou aurait pu être saisi de ce qu'ont pu être les discussions avec le Président des Sports Réunis. J'admets qu'il y a eu des discussions et une demande d'aide accrue de la Ville. Il est quand même anormal qu'une telle aide, à moins qu'elle soit refusée, bien entendu, ne puisse pas être discutée avant que la saison démarre, ne serait-ce bien entendu que pour assurer à cette association l'aide de la Ville. Je pense que nous avons la chance, à l'heure actuelle, d'avoir l'accession, ce que nous n'avions plus depuis quelques années, d'un sport d'équipe en CFA 1. Je crois que la Ville se doit d'être à ses côtés et je suis sûr que ce sera le cas. J'aurais aimé que l'on en parle le plus rapidement car si on y vient au mois de septembre, octobre, la saison sera déjà commencée.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, cher Collègue, je vais répondre en quelques mots à votre intervention. En ce qui concerne les subventions exceptionnelles, elles sont effectivement exceptionnelles, elles sont versées en dehors des subventions normalement allouées à tous les clubs sportifs et également en dehors des contrats d'objectifs. C'est la première chose. Elles sont liées à des manifestations exceptionnelles dans lesquelles les associations sportives s'impliquent et qui sont un vecteur essentiel pour Colmar au niveau de la médiatisation et de la communication. Et de toute manière, ces montants ne sont alloués que sur la base d'un budget prévisionnel sérieux. Il ne s'agit pas de distribuer l'argent sans qu'on ait des bases sérieuses.

En ce qui concerne les SRC, vous savez très bien que nous sommes actuellement en discussion dans le cadre des contrats d'objectifs et que nous avons déjà reçu tous les clubs et notamment les SRC Colmar Foot. Il est évident que sur la base de leur demande, de leur budget prévisionnel établi compte tenu de leur montée, nous allons nous réunir. Une décision sera prise, mais pour le moment, nous ne sommes pas en mesure de prendre quelque décision que ce soit. Le moment venu, le Conseil Municipal en sera saisi.

M. le Maire MEYER : Permettez-moi de dire qu'on ne peut pas marcher plus vite que la musique joue. Pour me permettre de vous faire une proposition, il faut d'abord que je sois saisi.

Me BRUGGER vient de vous répondre que sont en discussion les contrats d'objectifs, à l'instar d'autres financements ou du rapport que vous aurez au mois de septembre pour augmenter de 50 % ce que nous faisons pour les jeunes. Mais à la date d'aujourd'hui, le Maire de Colmar n'est pas saisi pour une demande particulière concernant les Sports Réunis. Il est pourtant entendu, et là, je me base sur un engagement verbal, je disais : « nous allons accompagner les Sports Réunis » mais aujourd'hui, je n'ai pas de demande ponctuelle.

Me GRUNENWALD : C'était une demande d'information, M. le Maire. Je prends acte qu'à l'heure actuelle, vous n'avez pas fait l'objet d'une demande. Je suis un peu étonné, je pense qu'il y a une raison au niveau de la structure, pour qu'il n'y ait pas eu cette demande. Je l'invite à titre personnel, et vous l'invitez aussi, si j'ai bien compris, à ce qu'ils prennent contact rapidement avec l'Adjoint au Maire ou avec vous pour essayer, bien entendu, de mettre en place un financement.

M. le Maire MEYER : Moi, j'instruis une demande lorsqu'elle arrive chez moi. Je connais le budget, nous l'avons lu dans la presse, je disais au président qu'il faut en parler, mais au-delà de cela, je n'ai rien de plus !
M. GREINER !

M. GREINER : Merci, M. le Maire. Me GRUNENWALD, nous avons reçu, la semaine dernière, les SRC. Nous finissons de recevoir, vendredi prochain, les responsables d'associations éligibles aux contrats d'objectifs. La semaine prochaine, nous pourrons établir l'ensemble des demandes en ce qui concerne les contrats d'objectifs et à ce moment-là, solliciter M. le Maire pour lancer le débat sur la somme à mettre à disposition de l'enveloppe des contrats d'objectifs. Ce n'est pas confus, il faut qu'on termine de recevoir les responsables des associations concernées...

(intervention inaudible d'un conseiller !)

...et les Sports Réunis font partie des 14 associations qui ont déposé un contrat d'objectif.

Me GRUNENWALD : Oui, je le sais, mais il y avait un cas spécial et j'ai interrogé. Vous me répondez que vous êtes en discussion ...

M. le Maire MEYER : ...et j'ai répondu sur le cas spécial !

Me GRUNENWALD : Bien entendu, M. le Maire, et j'écoute votre réponse ! Mais c'est un peu confus parce que la réponse n'est pas identique puisque M. le Maire a dit qu'il n'était pas saisi.

M. le Maire MEYER : Bien, puis-je soumettre le rapport à votre approbation ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 44 Attribution d’une subvention à l’Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la délégation de service public de la patinoire municipale.

Voir rapport –

M. l’Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 45 Participation d’un éducateur sportif municipal à l’enseignement du judo au sein d’une classe sportive spécialisée au collège Molière.

Voir rapport –

M. l’Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 46 Organisation d’un baptême par la Ville de Colmar d’une course équestre à l’Hippodrome de Hoerd.

Voir rapport –

M. l’Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. l’Adj. BRUGGER : Je tiens à vous préciser que ce n’est pas une première puisque la Ville de Colmar avait déjà organisé, en 1924, des courses hippiques. Effectivement, le dernier Grand Prix de Colmar avait été décidé par séance du Conseil Municipal du 13 octobre 1922 et la Ville avait alloué, à l’époque, 1.500 F de l’époque pour le Prix de la Ville de Colmar. L’hippodrome se trouvait au Fronholz et le président de cette société de course était le Général de Bergheim. Il y a d’ailleurs eu plusieurs courses, le Grand Prix de l’Amiral Bruat, le Grand Prix du Général Rapp, le Prix des Cigognes, etc. Comme quoi, ce n’est pas une première ! C’est bien de faire des recherches historiques pour dire qu’après tout, Colmar a toujours été une ville sportive, hippique en l’occurrence.

M. le Maire MEYER : Merci pour cet historique. M. ZINCK !

M. ZINCK : Simplement une question, J’ai envie de dire que c’est assez surprenant comme financement mais quelles sont les répercussions envisagées en matière d’image, de notoriété pour la Ville de Colmar ?

M. l’Adj. BRUGGER : Mais comme c’est marqué dans le rapport, il y a une opération de promotion pour promouvoir la Ville de Colmar pendant 8 jours, à travers les médias. Il y aura aussi des stands d’animations qui seront proposés.

M. le Maire MEYER : Vous parlez de fuite de la fréquentation touristique alors que pendant 8 jours, on va parler de Colmar depuis Strasbourg ! Il n’y a pas mieux !

M. ZINCK : J'ose l'espérer, mais bon, tout à l'heure je n'ai pas eu le temps de dire que cette chute de fréquentation était certainement liée aussi à une diminution du séjour des touristes. C'est peut-être aussi une des raisons qui peut justifier, mais je ne veux pas revenir sur le débat de tout à l'heure, cette baisse de la taxe de séjour.

M. le Maire MEYER : Bien, cela étant dit, le rapport est mis aux voix, qui l'approuve, qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

III - 47 Subventions 2008 aux associations et établissements oeuvrant dans le domaine de la petite enfance.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discuter.

III – 48 Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Joseph.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discuter.

III - 49 Restauration scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires de Colmar : mesure sociale en faveur des familles exonérées d'impôts sur les revenus.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci Madame l'Adjointe. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Oui, M. le Maire, chers Collègues, nous nous félicitons bien sûr d'une mesure en faveur de l'abaissement du montant des repas, équitable comme l'a dit Mme l'Adjointe aussi bien pour les élèves des écoles publiques que privées . Cela étant, dans la rédaction de la mesure il est prévu de faire l'abaissement de 30 % pour les familles qui sont exonérées d'impôts et non pas en se basant sur le quotient familial. Ce qui veut dire que des familles à revenus conséquents qui, par le jeu des différentes remises fiscales, pourraient être exonérées d'impôts, seraient aussi éligibles à cette mesure d'abaissement des tarifs, ce qui paraît assez éloigné de l'objectif initial.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors, effectivement il y avait deux possibilités, nous avons choisi celle-là. Je peux vous parler d'expérience. Par rapport aux crédits scolaires attribués par la Région, nous avons le même système. Il est possible que l'une ou l'autre famille, c'est vrai, bénéficie de ce dispositif en faisant de bons calculs fiscaux, mais c'est quand même extrêmement rare et avec cette mesure, on arrive à atteindre nos objectifs de

mesures sociales. Je peux vous dire qu'on a eu de très bons retours, parce que ce n'est pas la Ville elle-même qui gère les cantines, vous savez que c'est une délégation de service public, c'est donc l'association Préalys qui le fait et dans le domaine privé ce sont les écoles privées qui s'en occupent, donc des associations indépendantes de la Mairie. Ce système est simple, facile à mettre en œuvre et parmi les premiers essais que nous avons faits, on se rend compte que c'est facilement applicable par rapport à l'autre mesure qui est plus compliquée.

Mme BILDSTEIN : Par rapport à la simplicité, regarder le quotient familial ou le revenu avant impôt est tout aussi simple que de regarder le montant des impôts. A titre personnel, quand mes enfants étaient plus jeunes, nous avions une employée à domicile qui, par le jeu des déductions, nous rendait non imposables. Ce qui, dans l'exemple, nous permettrait de bénéficier de cette mesure alors que, sans avoir un niveau de revenus exceptionnels, il n'est pas justifié qu'on puisse bénéficier d'une mesure sociale.

M. le Maire MEYER : Bien, une proposition nous est faite, nous avons entendu Mme BILDSTEIN. A l'application, c'est quand même upsilon les cas qui rentreraient dans la deuxième simulation. Puis-je mettre la proposition aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le Groupe de M. WAGNER n'approuve pas cette réduction de 30 % sur la restauration scolaire.

(protestations)

Ai-je dit une contrevérité ? Vous n'approuvez pas ! Et puis, c'est une mesurette entre d'autres ! Le rapport est approuvé. Merci, Madame l'Adjointe.

III – 50 Subventions 2008 aux associations à caractère social.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 51 Accessibilité pour personnes handicapées.

Voir rapport –

M. SISSLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. SISSLER. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, chers Collègues, la Commission Communale ou Intercommunale pour l'accessibilité aux personnes handicapées représente l'une des innovations majeures de la loi du 11 février 2005. Et là, M. le Maire, Colmar ne fait pas partie des premiers de la classe. Il a fallu que le Préfet relance la Ville de Colmar pour arriver à présenter ce soir ce rapport sur l'accessibilité des personnes handicapées. Vous nous proposez de créer une Commission communale d'accessibilité, or, M. le

Maire, chers Collègues, la loi impose, je dis bien impose, dans les intercommunalités de plus de 5.000 habitants, une commission intercommunale, qui est seule, je dis bien seule, habilitée à dresser le constat de l'état d'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. En imposant sa création dans les intercommunalités de plus de 5.000 habitants, le législateur reconnaît, en effet, expressément l'échelon communautaire comme niveau pertinent de prise en compte et d'interventions en matière d'accessibilité. D'ailleurs, M. le Maire, nous vous proposons de faire le choix de la création de deux commissions intercommunales, comme c'est d'ailleurs le cas à Mulhouse. Celle du réseau urbain de la Ville de Colmar, de la TRACE et du SITREC, autorités organisatrices des transports urbains sur le périmètre des 18 communes, 9 communes CAC et 9 communes SITREC, existe déjà et celle d'une commission intercommunale de la CAC comptant 9 communes et leurs représentants, incluant bien évidemment les membres des associations de personnes handicapées mais aussi la DDE, le Conseil Général, la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Pourquoi des commissions intercommunales ? Parce qu'elles favorisent la synergie et la mise en commun des compétences. En coordonnant les actions communales et intercommunales par une veille transversale, elles permettent également d'avoir, sur tout ce territoire, une analyse cohérente et partagée. Bien entendu, après, l'opérationnel relève de la responsabilité de chacune des communes et de chacun des maires. Le regroupement permet également une disponibilité raisonnée des responsables des associations de personnes handicapées. Dans le cas contraire, on peut se poser la question de savoir si elles disposeraient d'assez de forces vives pour siéger dans l'ensemble de ces commissions.

M. le Maire, ne siégeant pas à la CAC, nous ne savons pas si vous avez prévu la mise en place de commissions intercommunales pour l'accessibilité. Ceci étant, et je pense que vous le savez, elle est obligatoire. Elle doit être le lieu privilégié de l'élaboration d'une politique transversale et concertée d'accessibilité. La structure communale que vous nous proposez ce soir, ne pourrait être qu'une structure informelle. Elle aurait, ceci étant, pour intérêt, compte tenu de la connaissance du terrain, d'alimenter les travaux de la commission ou des commissions intercommunales que nous vous proposons ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT m'a interpellé, plusieurs fois, à titre personnel. Elle enfonce des portes ouvertes. Ma chère Madame, vous étiez encore dans la Majorité, vous avez été informée de la commission intercommunale installée sur la CAC, puisque nous sommes déjà en train de dépouiller des résultats de la réflexion ! L'étude remonte donc à plus d'un an. On ne vous a donc pas attendue pour nous orienter vers une commission intercommunale puisqu'elle a été installée depuis plus d'un an. Nous avons déjà le rendu qui sera expliqué dans une quinzaine de jours aux Maires. Et si nous en sommes là, c'est que cette commission intercommunale a été installée depuis plus d'un an. La commission mentionnée ici, concerne les bâtiments communaux. Pourquoi cette séparation entre la Communauté d'Agglomération et celle-ci ? Puisque là,

nous avons à délibérer sur l'accessibilité des bâtiments. Ce qui est totalement différent par rapport aux transports. Nous avons déjà le schéma du transport public concernant la commission intercommunale, donc nous avons même de l'avance. Nous n'avons pas attendu le préfet, puisque nous répondons déjà avec une situation des lieux par rapport au périmètre intercommunal et là, nous devons compléter puisque la Communauté d'Agglomération n'est pas compétente pour les bâtiments communaux. Cela relève du Conseil Municipal. Naturellement entre les Commissions communales et les commissions intercommunales, il y aura une interconnexion, une passerelle de communication pour poursuivre de part et d'autre ce que nous avons à faire. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, pour votre réponse. Ceci étant, je vous demande de bien vouloir vous référer aux textes et les textes disent clairement que lorsqu'une commission intercommunale est créée et donc c'est le cas, me dites-vous, elle exerce pour l'ensemble des communes les compétences des commissions communales, y est donc seule habilitée à exercer les missions qui sont visées au deuxième alinéa de la loi et quelles sont ces missions ? L'accessibilité du cadre bâti existant, de la voirie, des espaces publics et des transports. Et dès lors, et c'est toujours le législateur que je cite, il ne peut y avoir de coexistence entre ces deux types de commissions. Il ne peut pas y avoir une commission communale et une commission intercommunale.

M. le Maire MEYER : Je m'en tiens aux explications du rapport, puisque ce rapport complète ce que nous avons installé au sein de la Communauté d'Agglomération.

Mme KLINKERT : Donc, M. le Maire, il s'agit là, ce soir, d'une commission informelle que nous mettons en place et qui a pour objectif d'alimenter les travaux de la commission intercommunale.

M. le Maire MEYER : Mais bien sûr !

Mme KLINKERT : C'est donc une structure informelle de réflexion et de conseil.

M. le Maire MEYER : Mais regardez ce qui est dans le deuxième paragraphe ! Lisez votre rapport !

Mme KLINKERT : Mais, je l'ai lu ! Mais il n'est dit nulle part qu'il s'agit d'une commission informelle !

M. le Maire MEYER : Vous n'enfonchez pas une porte ouverte mais 36 à la fois !

Mme KLINKERT : Mais pas du tout !

M. le Maire MEYER : Le rapport est clair !

Mme KLINKERT : Non, je le redis, relisez la page 2 du rapport, M. le Maire ! Vous dites : « la Ville de Colmar a donc les compétences suivantes » oui, mais pour ce qui est de l'accessibilité, y compris dans ces compétences là, seule la commission intercommunale est compétente.

M. le Maire MEYER : Néanmoins, je m'en tiens au rapport puisque cette commission a une vocation consultative pour alimenter la commission intercommunale. (protestations)

Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ?

Vous aviez d'ailleurs un colistier qui a toujours salué les efforts faits par la Ville de Colmar dans le domaine des aménagements pour les personnes à mobilité réduite.

Le rapport est approuvé.

III – 52 Subventions 2008 aux Associations de prévention, d'animation et d'insertion socio-professionnelle.

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci M. l'Adjoint. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire. Simplement je voudrais commencer en disant que je voudrais insister sur le rôle formidable qui est joué par un grand nombre d'associations sur Colmar et de ce fait il est donc fondamental que la municipalité les soutienne financièrement et matériellement, ainsi que vous le proposez.

En commission thématique, j'avais insisté sur un point qui était de dire que les subventions qui sont accordées aux associations devraient s'inscrire dans une politique globale et cohérente, dans la mesure où, aujourd'hui, le sentiment que j'exprime, montre qu'il n'existe pas réellement de cohérence et d'harmonisation au niveau d'un certain nombre de points, en particulier au niveau des critères d'affectation des subventions, c'est assez empirique, il faut le reconnaître au jour d'aujourd'hui, et surtout d'un véritable maillage des actions dans toute la cité. C'est ainsi que j'avais proposé, en commission thématique, justement que nous nous penchions sérieusement sur ce sujet pour ainsi mieux répartir, et de façon plus équitable et surtout de façon plus raisonnée, les nombreuses subventions que nous accordons. En cela, il convient justement d'améliorer la politique de la Ville sur ce point-là en matière d'organisation justement de ce maillage dont j'ai parlé en commission thématique auprès de M. l'Adjoint FRIEH plus particulièrement.

M. FRIEH : C'est très bien parce que vos souhaits rejoignent nos pratiques. Le versement des subventions est cohérent puisqu'il répond à des demandes qui sont émises et qui sont examinées à la fois par les services et par les adjoints du ressort. Cela correspond à la mise en œuvre d'une politique de soutien aux activités de ces associations. Je crois que nous nous rejoignons parfaitement. S'il faut peut-être rendre cette politique un peu plus lisible en traçant des axes qui vous permettraient de mieux comprendre, on peut le

faire, mais je crois que là, nous avons une pratique qui, effectivement, permet à ces associations de fonctionner et d'apporter aux Colmariens le service pour lequel ils demandent à être subventionnés.

M. le Maire MEYER : Bien, vous savez, on peut toujours discuter sur le rapport, sur les affectations, sur la cohérence, mais rien ne sert de voter le rapport si après on ne vote pas les crédits pour honorer le rapport ! Et cela passe par l'approbation d'un budget !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 53 Participation des habitants à la vie locale – création de trois conseils de quartiers.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, le Maire, en ouvrant la séance tout à l'heure, a insisté sur l'importance de cette soirée qui propose, à la population colmarienne, un Conseil Municipal décentralisé. Cette séance ne se déroule pas dans les locaux de la mairie pour une fois, mais dans un quartier. C'est une pratique qui est appelée à être répétée et dans le même esprit, qui consiste à se rapprocher de la population et à permettre à la population colmarienne de vivre une démocratie en continue, et plus que ponctuelle, participative aussi, il est proposé de mettre en place trois conseils de quartier.

-M. l'Adjoint FRIEH donne à présent lecture du rapport et propose au Conseil de l'adopter-

M. le Maire MEYER : Merci M. l'Adjoint. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. J'ai également participé à la commission thématique sur l'installation des conseils de quartier et au cours de cette commission thématique, j'ai insisté sur l'idée que notre Groupe puisse disposer de postes au niveau du collège des représentants du Conseil Municipal. Cette question a été posée à M. l'Adjoint FRIEH. J'aimerais savoir quelle est la réponse que vous pouvez nous apporter ce jour ?

M. le Maire MEYER : Nous n'en sommes pas là. Aujourd'hui, il faut accepter le principe d'installation des conseils de quartier. La désignation des collègues et des autres personnes, les demandes seront examinées dans les semaines à venir, étant entendu que les conseils de quartier devront être opérationnels pour le mois d'octobre. Au conseil de septembre nous aurons les désignations et nous allons examiner votre demande.

M. ZINCK : La demande a été examinée ou elle sera examinée ? Je n'ai pas compris !

M. le Maire MEYER : Elle sera examinée, puisque aujourd'hui, rien n'est fait en matière de désignation. Aujourd'hui, on se limite à la constitution des conseils de quartier avec l'approbation de la charte de fonctionnement.

M. ZINCK : Mais peut-on acter dès aujourd'hui, finalement, que la proposition justement plus particulièrement des représentants du Conseil Municipal pourra effectivement intégrer des représentants du Groupe Roland WAGNER ?

M. le Maire MEYER : Non, une chose après l'autre ! A chaque jour suffit sa peine ! Nous verrons d'ici le mois d'octobre. Nous aurons une discussion sur le sujet. Je ne veux pas répondre avant l'heure, nous allons voir cela ensemble. Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. M. ZINCK, la question que vous posez en fait, je dirais qu'elle contient également sa réponse puisqu'il s'agit de comités de quartiers consultatifs comme la commission, tout à l'heure, d'accessibilité dont on a parlé, suite à l'intervention de Mme KLINKERT, donc consultatif, ce n'est pas représentatif. Ce ne sont pas des comités de quartiers qui seront élus. Ils seront là pour éclairer effectivement les travaux du Conseil Municipal et dans ce cadre-là, il n'y a pas de caractère obligatoire à ce que les personnes qui représentent la Ville, puisque c'est la Ville qui sera représentée, soient forcément issues de toutes les représentations du Conseil Municipal.

En revanche, je souhaiterais quand même m'exprimer par rapport à la mise en place de ces conseils de quartiers qui sont pour moi, une très grande avancée, et je m'en félicite. Je trouve qu'ensemble, nous avons réussi finalement avec nos différences, à promouvoir de l'unité. Je crois que ces conseils de quartiers seront effectivement là pour fabriquer de l'unité à Colmar et je suis franchement très heureuse que ce projet-là que nous avons déjà en débat depuis de longues dates, soit effectivement constitutif d'un des engagements que nous avons, puisse trouver sa conclusion ce soir. Et je répète également qu'en tant qu'ancien membre de l'Opposition, c'était quelque chose qui me tenait à cœur. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : M. REMOND.

M. REMOND : M. ZINCK, je voudrais vous répondre, M. ZINCK s'il vous plaît ! Il n'écoute pas ! J'ai également assisté à cette réunion. Vous étiez tout à fait d'accord sur ce projet. Mais permettez-moi quand même de m'étonner, le lendemain, je lis dans la gazette locale « l'Alsace » pour ne pas la nommer, « M. Roland WAGNER : M. Gilbert MEYER, deux fois pire qu'avant » ! Alors comment voulez-vous que l'on veuille travailler avec vous ? Comment voulez-vous que nous ayons un esprit de coopération alors que le lendemain même, votre chef de file nous dénigre dans la presse ? Merci. (applaudissements)

Intervention inaudible de Me GRUNENWALD

M. le Maire MEYER : Il ne faut pas s'énerver ! Il fait chaud, mais quand même ! M. ZINCK !

M. ZINCK : Je reprends l'idée, parce que je ne suis pas certain que ce sera enregistré, l'idée qui était de dire que les applaudissements sont interdits par le règlement intérieur de ce Conseil Municipal. Merci de bien vouloir en prendre acte.

Par ailleurs, je voudrais réagir, pardonnez-moi, effectivement j'étais dans cette commission thématique. Donc Mme RABIH, je crois que ce n'est pas nécessaire de m'apporter des éclaircissements puisque moi, j'y étais ! Je ne crois pas vous y avoir vue d'ailleurs ! Et je connais très bien le rôle qui a été présenté concernant ces conseils de quartiers, qui serait donc un rôle consultatif.

Pardonnez-moi, M. REMOND, mais ne faites pas d'attaques personnelles sur des points de détail qui n'ont aucune raison d'être dans le débat qui nous occupe ! Nous sommes sur un débat qui consiste à dire que nous souhaitons, le cas échéant, participer à l'installation de ces conseils de quartiers, mais j'avais posé des questions durant la commission thématique, j'attends des éléments de réponse et si effectivement vous considérez que la démocratie interdit de dire ce que l'on pense à propos de certaines situations et qu'en contrepartie de cela, on interdit à la force démocratique que nous représentons, de participer aux instances à la fois décisionnaires et consultatives de cette ville, mais dites-le ! Ce sera plus simple et on l'aura tous compris aisément ainsi ! Vous comprenez ? Mais ne faites pas, de grâce, d'attaques personnelles à l'égard des personnes qui sont ici autour de cette table. Merci.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, merci ; Je ne voudrais pas rebondir sur les propos de M. REMOND. Je m'en suis expliqué dans la presse, les motifs de mes propos, je les ai développés, à savoir l'éviction du président de l'association pour le Festival, à savoir notre non-représentation à la CAC, à savoir également un certain nombre de sanctions qui ont été prises envers des fonctionnaires municipaux, suite aux élections et ceci pour déni d'opinion.

Alors concernant le rapport, nous voterons pour ce rapport, par rapport aux principes. Néanmoins, nous nous posons un certain nombre de questions.

La première question concerne le découpage. Vous proposez, dans le cadre de ce rapport, trois conseils de quartier. Lorsque nous étudions la carte qui est jointe en annexe, nous constatons qu'il y a un conseil de quartier pour Bel-Air/Florimont, un deuxième conseil pour Schweitzer et puis bon, il fallait bien que les autres quartiers soient représentés et on a dit que le troisième conseil de quartier, tout simplement on va en faire un seul et ceci malgré la diversité aussi bien des problématiques que la diversité de la population. Et on a un peu l'impression qu'on a voulu faire un dernier conseil de quartier, un conseil fourre-tout où on met tous les autres quartiers qui ne font pas partie de Bel-Air/Florimont et du quartier Europe/Schweitzer. A partir de là, on peut aussi se poser la question à savoir si on ne stigmatise pas certains quartiers et je regrette qu'on n'ait pas mené la réflexion plus en avant en proposant la création non pas de trois conseils de quartier mais de cinq voire six conseils de quartier. Parce qu'il est bien évident que la problématique du quartier Sud et du quartier Maraîcher, par exemple n'est pas la même que pour le quartier Saint Léon ou Saint Antoine. D'ailleurs les quartiers Saint Léon/Saint Antoine, et ceci a été dit dans un certain nombre de rapports concernant la rénovation

urbaine, mériteraient, dès à présent, une réflexion quant à leur avenir et de mon point de vue, il eut été judicieux justement de proposer un conseil de quartier pour Saint Léon/Saint Antoine, idem pour Sainte Marie/Saint Joseph où nous avons des problématiques particulières à ce niveau-là. Donc, ceci pour le découpage.

Nous sommes tout à fait d'accord pour le principe et on remarque également que vous avez fait du copié collé en parlant de démocratie participative. C'est un terme qui a été beaucoup utilisé au courant de l'année 2007 et donc nous saluons effectivement cette avancée pour la participation des habitants à la vie locale.

On a également une interrogation sur les délégués de quartier. Lors des mandatures précédentes, il y avait dans chaque quartier des délégués qui avaient été nommés. Est-ce qu'il y aura toujours encore des délégués de quartier où est-ce que ces créations de trois conseils de quartier viendront se substituer au rôle de ces délégués de quartier ?

Et je dirais peut-être en conclusion que, comme l'a demandé M. ZINCK, nous aimerions bien participer à ces conseils de quartier et à leur animation pour y apporter toutes nos propositions que nous avons faites durant la campagne électorale.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, cette idée de création de conseils de quartier était partagée par plusieurs listes durant les dernières élections municipales. C'est quelque chose de très intéressant dans le cadre de la mise en place d'une démocratie participative. Cette initiative ne doit cependant pas être un semblant de démocratie. Permettez-moi d'exprimer un certain nombre de réserves. Je vais être franche avec vous, j'ai eu l'impression, en découvrant le découpage des quartiers qu'on créait un vrai conseil de quartier à Bel-Air/Florimont, un vrai conseil de quartier à Europe/Schweitzer et ce sont des quartiers qui, effectivement, nécessitent une réelle attention. Mais que l'on met dans une assemblée, que j'appellerais une assemblée fourre-tout, tous les autres quartiers de la ville, sans réelle cohérence. Or, les réalités, et vous le savez bien, du quartier Saint Joseph, par exemple, ne sont pas celles du quartier des maraîchers ou du quartier Sainte-Marie. Vous souhaitez une démocratie participative, faire participer les habitants aux décisions, or, M. le Maire, le collège des représentants du Conseil Municipal et le collège des personnes qualifiées sont, selon le rapport que nous avons entre les mains, des membres, des personnes désignées par le Maire et je dis bien par le Maire et pas par le Conseil Municipal. On peut donc se poser légitimement la question : « quelle place pour l'Opposition, l'Opposition du Conseil Municipal qui représente pas loin de 50 % des Colmariens ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, je vais essayer de répondre à quelques remarques qui viennent d'être faites à propos du découpage. C'est vrai qu'il ne s'agit pas de stigmatiser, je reprends le terme qui a été utilisé par M. WAGNER, mais de prendre en compte certaines particularités et surtout ce qui est prévu en

termes d'aménagement urbain avec des chantiers conséquents qui sont à venir et qui mériteront une attention particulière par rapport à l'autre quartier que vous appelez fourre-tout, un tout petit peu par procès d'intention. C'est curieux parce que ce que vous appelez fourre-tout, je préfère, moi, l'appeler cohérence par le fait même qu'il y aura un adjoint pour ce grand quartier-là et qui permettra d'inscrire les différentes discussions et les différentes propositions qui seront faites dans le cadre des actions municipales. Il ne s'agit pas de faire des quartiers des clans qui s'opposeraient et des ghettos, mais il s'agit bel et bien d'apporter la cohérence de l'action municipale et de la concerter avec la population.

La deuxième chose, je regrette que vous demandiez la participation de la liste d'opposition. Je préférerais que vous demandiez la participation de conseillers municipaux. Parce qu'en réclamant la participation de l'Opposition, vous déplacez l'objet même de ce que doit être un conseil de quartier, c'est-à-dire un lieu où on ne s'oppose pas mais un lieu où on construit ensemble.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, merci M. le Maire. Je crois, M. FRIEH, qu'il ne faut pas déplacer le problème et inverser. Qui, depuis des années et maintenant depuis quelques mois, nous rappelle « qu'on est majoritaire, qu'on fait notre politique », comme on le dit à chaque fois ici ? Ce n'est pas à vous d'aller nous dire que « quand on est dans l'Opposition », c'est que vous nous mettez dans l'Opposition ! Alors de grâce, ce n'est pas une insulte de vous dire que vous êtes à l'heure actuelle majoritaires, ce n'est pas non plus, pour nous, une faute d'être minoritaires. Je crois simplement qu'encore une fois, dans un problème extrêmement simple qui est celui non pas d'un représentant de la municipalité, nous sommes bien d'accord, mais de représentants du Conseil Municipal, une question a été posée et elle n'est pas répondue, pour reprendre une expression fréquente dans cette salle ! En fait elle a été pensée, et je ne ferai le procès à personne d'un manque d'intelligence dans notre assemblée ! Et donc, c'est typique, vous dites, M. le Maire : « nous n'y avons pas réfléchi » et nous entendons dans la seconde après M. REMOND nous reprocher d'avoir l'un ou l'autre dit quelque chose et nous dire carrément que : « vous ne serez pas de ces conseils de quartier ! » Il ne faut pas non plus se raconter des histoires ! Ne protestez pas, M. REMOND, vous le dites et c'est comme cela que nous le comprenons ! Alors, arrêtez ! Certaines choses sont dites, mais il y a effectivement l'institution de conseils de quartier, je pense qu'effectivement tout le monde et toutes les sensibilités de la Ville, c'est-à-dire vous représentez 50 % de plus et nous 50 % de moins de la population, doivent y être, pour le bien-être et pour la réussite de ces conseils de quartier. Tout le monde y est attaché évidemment, mais n'allons pas dire qu'à l'heure actuelle, il y a une incertitude. Alors si, M. le Maire, je le dis franchement, si à l'heure actuelle, vous avez cette position, personne ne pourra croire qu'une place va être réservée au Groupe de l'Opposition ! Il est évident que vous bloquez, parce que si vous avez décidé que vous allez faire une certaine place à l'Opposition, vous pourriez le dire aujourd'hui. Voilà ce que je voulais dire. Alors ne trompez pas, il est évident que nous voterons néanmoins le projet mais nous faisons des réserves quand, bien

entendu, il s'agira de désigner et non pas d'ailleurs de désigner parce que comme dit, c'est vous qui les désignerez, on apprendra par la presse peut-être ou en Conseil Municipal qui est délégué et nous apprendrons que nous n'avons pas de délégués dans ces conseils de quartier.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, chers Collègues, je crois qu'il faut un peu se calmer dans ce débat, parce que c'est un projet important, nécessaire, et de quoi s'agit-il au fond ?

Il s'agit de créer des conseils de quartier. La Ville de Colmar n'y est pas du tout obligée puisque la loi l'oblige pour des communes de plus de 80.000 habitants. Nous le décidons ce soir, c'est une volonté politique.

Quels sont les objectifs de ces conseils de quartier ? Pas de faire rentrer le débat politique au sens que vous l'entendez ce soir, cela est le rôle du Conseil Municipal et dans le Conseil Municipal il y a les représentants de l'ensemble de la population qui siègent, qui débattent d'options politiques, d'options philosophiques, si vous voulez, mais cela est le rôle du Conseil Municipal, il ne faut pas lui ôter son importance, ni son rôle. C'est un débat politique qui se tient dans notre instance, à ne pas confondre avec le rôle des conseils de quartier où l'intérêt est justement de ne pas faire entrer la politique, mais au contraire de prendre en considération les choix, les souhaits, les volontés des habitants des quartiers concernés, qui vont défendre leurs propositions, qui vont élaborer des projets, qui vont faire vivre leur quartier au-delà du débat politique qui, encore une fois, nous appartient ici, en tant que membres du Conseil Municipal. Il ne faut pas confondre les deux projets. Il y a un conseil de quartier dans des quartiers très importants. Florimont/Bel-Air, la population a besoin de s'exprimer, a des avis à donner, nous devons les écouter, la moindre des choses, c'est de leur donner la parole. C'est pareil pour le quartier Europe/Schweitzer. En revanche, pour les autres quartiers, effectivement comme vous l'avez dit, ce ne sont pas les mêmes problématiques, mais rien n'empêche que les représentants de ces quartiers s'expriment, expriment des choix, des désirs, des souhaits qui concernent leur quartier. Cela sera débattu dans cette instance-là et c'est ce que nous voulons ce soir, donner un signe fort qui permette à la population, en-dehors des débats politiques, de s'exprimer et d'être prise en considération.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint Daniel MEYER !

M. l'Adj. Daniel MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, je voudrais simplement m'exprimer aussi sur ce sujet des conseils de quartier puisque je suis amené à présider le quartier Bel-Air/Florimont. Je crois que le découpage que nous allons accepter ce soir, est basé quand même sur deux grands projets qui vont se concrétiser aussi bien à Bel-Air/Florimont qu'à Europe/Schweitzer. Je vous signale qu'à Europe/Schweitzer, l'ANRU, cela représente des projets qui vont coûter des millions d'Euros et il faut donc que les gens du quartier puissent être très étroitement associés à tout ce qui se fera dans ce quartier et il faut que nous soyons à l'écoute. Il faut donc le faire dans un petit périmètre, c'est le cas du quartier Bel-Air/Florimont. Le raisonnement est le même pour le quartier Europe/Schweitzer.

M. le Maire MEYER : Bien. D'autres demandes de parole ? Ce n'est pas le cas. Certaines observations n'ont pas obtenu de réponse. J'ai entendu que de part et d'autre, on poussait vers des conseils de quartier supplémentaires. Je dis que de par la loi, nous sommes limités en création de conseil de quartier et ajouter encore davantage d'adjoints de quartier augmenterait encore plus les indemnités ! (rires)

D'autre part, le rapport fait mention de représentants associatifs. Mais ce n'est pas le maire qui va les désigner. Ce sont les associations qui vont désigner leur représentant, comme les administrés également vont s'auto élire, ils ne seront pas désignés ! C'est vraiment l'expression de la démocratie la plus poussée, le maire se limitant à désigner les personnes qui auront été choisies.

Par ailleurs, M. WAGNER a lancé là, dans la nature, deux autres observations concernant l'Association du Festival. Nous ne faisons pas d'ingérence. L'Association du Festival est une association autonome qui a le pouvoir de décider. Toutes les personnes installées l'ont été par le vote secret. Alors, respectez au moins cette légitimité, M. WAGNER, même si le résultat ne vous convient pas.

Concernant les fonctionnaires, dans l'assemblée il y a au moins présence d'un agent territorial qui sait ce qu'est le statut territorial. Le statut territorial impose aux collaborateurs une obligation de réserve dans l'exercice de leurs fonctions. Cette obligation de réserve est stricte lorsque le collaborateur, en plus, occupe des fonctions de responsabilité sur un emploi fonctionnel. Si l'un et l'autre n'ont pas respecté cette obligation de réserve, bien tout simplement il faut qu'ils assument leurs responsabilités. Par exemple, moi, je n'ose pas croire un seul instant qu'une collègue, autour de cette table, conseillère municipale, par ailleurs salariée d'un département du Bas-Rhin, se soit impliquée au côté d'un candidat lorsqu'il s'agissait d'élire le nouveau président du Conseil Général du Bas-Rhin. La même obligation de réserve s'impose pour les fonctionnaires de la Ville de Colmar. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Trois observations relatives au rapport :

On n'est pas là pour polémiquer et sûrement pas pour recevoir des leçons...

M. le Maire MEYER : ...mais permettez-moi quand même de répondre aux questions ! Je pense que la précision apportée sur l'obligation de réserve vous gêne certainement en tant qu'élue mais ne peut vous heurter comme agent territorial.

Mme KLINKERT : M. le Maire, franchement, ce n'est pas sérieux de nous dire que le nombre de conseils de quartier est limité du fait du nombre d'adjoints ! Vous avez, autour de vous, 17 adjoints ...

M. le Maire MEYER : ...de par la loi !

Mme KLINKERT : ...ces adjoints peuvent, le cas échéant, cumuler avec la présidence d'un conseil de quartier. Je ne vois pas où se situe le problème !

D'autre part, moi, je lis bien dans le rapport, je suis désolée, que le Maire désigne les membres du collège des représentants du Conseil Municipal et des personnes qualifiées, et je lis aussi que pour ce qui est du collège des associations et des institutions, ce sont des membres choisis, on ne sait pas par qui mais on croit s'en douter, des membres choisis parmi les représentants désignés par les associations et institutions.

M. le Maire MEYER : Personnellement je demanderai à ce que les associations fassent des propositions. Ce n'est pas moi qui vais les désigner ! Il est naturellement entendu qu'un élu local ayant un autre mandat que celui d'élu municipal, ne fera pas partie des conseils de quartier. Cela aussi est dans le rapport ! M. FRIEH !

M. FRIEH : Juste une toute petite précision, il faut lire les choses jusqu'au bout, « les membres choisis parmi les représentants désignés par les associations et institutions, ces représentants sont élus parmi les candidatures présentées par les associations et institutions de quartier », il faut lire jusqu'au bout !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis au voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé. J'observe que le Groupe de M. WAGNER ne l'a pas approuvé ! Si ! Mais devant moi, personne ne s'est manifesté ! Bien !

II – 54 Avis relatif à une demande d'autorisation d'exploiter au titre des installations classées - Société RICOH Industrie France à Wettolsheim.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 55 Transport en commun – demi-tarif et gratuité sur le réseau Trace et sur la ligne Colmar-Breisach.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SCHNELL, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, chers Collègues, d'autres collègues du Groupe interviendront sur le fond. Je voulais simplement féliciter les services marketing de la Trace, puisque nous découvrons, ce soir, le contenu de la convention relative à la mise en place de cette mesure qui s'appelle LYRIC. Je n'ai donc rien à ajouter !

M. le Maire MEYER : Nous n'avons rien inventé avec LYRIC puisque la carte existait déjà sauf que la nouvelle carte sera intitulée LYRIC COLMAR. C'est la différence. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, cette mesure ne peut que satisfaire les Colmariens et satisfaire plus particulièrement certains membres parmi nous, (rires) dont je ne fais partie qu'à moitié, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Il n'a pas encore 70 ans !

Me GRUNENWALD : Cela attendra quelques années ! (rires) Mais, je voudrais poser une question, pourquoi BREISACH ? Simplement l'intérêt d'emmener les personnes faire leurs courses ?

M. le Maire MEYER : Parce qu'après BREISACH, il y a la liaison ferroviaire : la navette ferroviaire FRIBOURG/BREISACH ! Il s'agit de fluidifier le trafic Colmar/Breisach ! Parce qu'il n'y a pas de transport bus de Breisach à Fribourg ! Toutes les demi-heures, il y a une liaison ferroviaire partant de Breisach avec le retour.

Me GRUNENWALD : Mais ce n'est pas quand même pour favoriser le commerce local de Fribourg qu'on est en train de pousser les gens à aller à Breisach ! Du moins, j'ose l'espérer !

M. le Maire MEYER : Mais c'est aussi le retour ! Il n'y a pas seulement l'aller Colmar-Fribourg, il y a aussi Fribourg-Colmar ! (rires)

Me GRUNENWALD : C'est vrai ! Cela, on le craint toujours un peu, M. le Maire ! (rires)

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. On ne peut, et naturellement je rejoins mon collègue, que se féliciter de cette mesure, nous l'avions, nous-même proposée dans notre programme. Je me pose la même question, mais d'après ce que j'ai compris, le transport est gratuit également pour les Allemands venant à Colmar ? Puisqu'on parlait du commerce colmarien, vous dites que c'est l'aller-retour !

M. le Maire MEYER : Lisez le rapport, on parle de Colmariens ! Les Fribourgeois ne sont pas des Colmariens !

Mme BENNAGHMOUCH : La question qui a été posée : est-ce que ce n'est pas préjudiciable au commerce colmarien dans la mesure où on favorise le commerce vers Fribourg et vous avez dit que c'est l'aller-retour Fribourg/Colmar ?

M. le Maire MEYER : On se plaint toujours du manque de liaison entre Colmar et Fribourg et ce sont les commerçants qui en parlent en premier.

Mme BENNAGHMOUCH : Je note que vous ne répondez pas à la question !

M. le Maire MEYER : Je l'ai fait. D'autres questions ? C'est encore une de ces mesurètes mise à votre approbation. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER.

III - 56 Organisation d'un concours annuel destiné à récompenser des artistes colmariens.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme CHELKOVA : Je tiens également à préciser que la formule qui vous est présentée, ce soir, pour cette première année de concours, revêt un caractère expérimental. En fonction du résultat de ce concours, ce règlement pourra être modifié en 2009. Nous vous demandons de bien vouloir adopter le projet de ce concours.

M. le Maire MEYER : M. BUCHER !

M. BUCHER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, nous saluons cette initiative qui permettra de soutenir et de développer la création artistique à Colmar. Néanmoins, nous avons peut-être une proposition à faire, Mme l'Adjointe, sur la répartition de l'enveloppe. La création artistique, c'est surtout aussi le soutien aux jeunes talents, aux jeunes artistes, c'est de là que part en principe la création et nous avons tout simplement trouvé que 2.000 € par rapport aux autres 6.000 €, est un peu faible et que nous aurions souhaité simplement encourager davantage la création des jeunes artistes, des jeunes talents.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Cher Collègue, si vous lisez attentivement la proposition du règlement pour cette première édition du concours, le jeune entre 16 et 23 ans peut postuler et peut gagner les deux prix. C'est-à-dire qu'il peut avoir le prix d'encouragement en tant que jeune mais il peut parfaitement remporter le grand prix dans l'une des catégories qui est proposée. Ceci étant, encore une fois, je pense qu'il est absolument indispensable d'encourager et de faire acte de découvreur de talents dans les domaines des arts plastiques. Les arts plastiques, ce sont des arts qui nécessitent souvent des investissements financiers importants. Cela coûte cher de faire de la sculpture, de la peinture et donc nous pensons que ce concours peut non seulement faire découvrir de nouveaux talents, qu'ils soient jeunes ou moins jeunes, mais également les aider. Et comme dit, pour répondre à votre question, on ne peut pas se représenter plusieurs fois au concours mais si vous avez lu le règlement, on peut cumuler le prix d'encouragement et le grand prix.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Une petite question complémentaire, il est dit, dans le règlement, que le jury est désigné par la Ville et il sera notamment constitué de 5 élus de la Ville. Alors, le jury désigné par la Ville, cela veut dire quoi ? Cela veut dire par le Maire ? Cela veut dire par le Conseil Municipal ? Et bien sûr, M. le Maire, question subsidiaire, est-ce que nous y serons représentés ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Mme KLINKERT, je ne pense pas effectivement que là, il s'agisse de la proportionnelle ou d'un jury politique. Les membres du jury désignés par la Ville, a priori, ce seront des personnes qui oeuvrent dans le domaine culturel.

M. le Maire MEYER : Nous n'en sommes pas à la désignation des personnes !

Mme KLINKERT : Oui, mais M. le Maire, on n'y reviendra pas !

M. le Maire MEYER : Pourquoi est-ce que vous parlez pour les autres ?

Mme KLINKERT : Mais parce que je sais qu'on ne reparlera plus de ce rapport, ni de désignation !

M. le Maire MEYER : Qu'est-ce que c'est que ces supplications toujours ? Vous voyez toujours le mal où il n'est pas !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 57 Aide à la vie associative culturelle.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Mme l'Adjointe. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, chers Collègues, je vous lis l'extrait des statuts d'un foyer socio-éducatif de collègue : « l'un des buts de l'association est de développer la vie socio-éducative et culturelle de l'établissement par l'animation de clubs spécialisés, par l'organisation de manifestations culturelles, par l'établissement de liens avec l'association culturelle, etc. » Est-ce que cela veut dire que, compte tenu du rapport que nous allons adopter, les foyers socio-éducatifs seront éligibles à cette subvention compte tenu de leur caractère culturel ?

M. le Maire MEYER : Non, Madame, parce que dépendant d'un collègue. Si lesdits Groupes sollicitent une subvention, il faudrait peut-être s'adresser au Conseil Général.

Mme BILDSTEIN : Les foyers socio-éducatifs sont des associations indépendantes, hébergées par les collèges, mais qui ont des statuts qui relèvent de la loi de 1901.

M. le Maire MEYER : Ils n'entrent pas en ligne de compte dans cette application.

Mme BILDSTEIN : Il faudrait le préciser dans le rapport, à ce moment-là, puisqu'il y a une ambiguïté !

M. le Maire MEYER : Nous parlons des associations !

Mme BILDSTEIN : Le F.S.E. est une association, juridiquement parlant !

M. le Maire MEYER : Oui, mais qui n'entre pas dans ce périmètre opérationnel.

Mme BILDSTEIN : Pourquoi ?

M. le Maire MEYER : Parce que ce n'est pas le choix qui a été fait !

Mme BILDSTEIN : Alors, moi, je ne comprends pas le choix qui a été fait puisqu'on parle d'associations culturelles sans les définir plus précisément !

M. le Maire MEYER : Ce sont les associations culturelles qui sont affiliées à l'OMC pour des activités culturelles.

Mme BILDSTEIN : Il faudrait donc préciser l'affiliation à l'OMC, pour que toute ambiguïté soit levée !

M. le Maire MEYER : Il n'y a pas de doute pour ceux qui ont inspiré le rapport.

Mme BILDSTEIN : Oui, mais il y a des doutes pour ceux qui vont éventuellement le voter !

M. le Maire MEYER : Je ne sais pas, je ne peux pas parler pour vous !

Mme BILDSTEIN : C'est bien pour cela que je vous demande des précisions, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis au vote. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 58 Adhésion au système de paiement à distance par carte bancaire.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 59 Attribution de subventions aux associations culturelles en 2008 – 2^{ème} tranche et Fonds d'Encouragement Culturel – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 60 Programme de la saison théâtrale 2008/2009.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 61 Attribution de subventions pour les relations internationales en 2008 – 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

Melle l'Adjointe MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 62 Attribution d'un concours financier à l'Office de Tourisme de Colmar au titre de l'année 2008.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme les Adjointes MANN et CHELKOVA et M. RENIS qui sont sortis de la salle et n'ont pas pris part au vote.

I - 63 Règlement du Conseil Municipal.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, tout d'abord nous nous félicitons de l'impression en couleur qui permet de travailler sur ce rapport en voyant quelles sont les modifications par rapport au règlement intérieur précédent. Nous regrettons cependant que la préparation du règlement intérieur n'ait pas fait l'objet, comme c'est le cas dans d'autres communes, d'un travail en commission. D'ailleurs l'article 32 de ce même règlement intérieur prévoit que les commissions ont pour rôle de préparer le règlement intérieur. Certaines communes, comme par exemple La Ferté-sous-Jouarre, ont constitué une commission municipale pour la préparation du règlement intérieur et nous aurions souhaité que ce soit le cas aussi à Colmar.

M. l'Adj. WEISS : Mme BILDSTEIN, si je peux vous répondre, nous avons la semaine dernière les Commissions Réunies où vous aviez tout loisir pour poser les questions que vous souhaitiez poser !

Mme BILDSTEIN : J'entends bien sûr les Commissions Réunies, mais c'est aussi le cas des Commissions thématiques qui sont une meilleure préparation.

M. l'Adj. WEISS : Le règlement intérieur ne fait pas partie d'une commission thématique, c'est une réglementation générale.

Mme BILDSTEIN : Maintenant, quelques questions concernant la rédaction de ce règlement intérieur. Concernant l'article 10, je me félicite que l'envoi par courriel fasse son entrée dans le mode de transmission des documents aux différents conseillers municipaux. Une question, mais c'est peut-être simplement un problème de rédaction, est-ce que cela ne s'applique uniquement qu'aux documents visés par le dernier alinéa ou pour tous les documents transmis aux conseillers municipaux ?

M. le Maire MEYER : On avait déjà une discussion sur le sujet !

Mme BILDSTEIN : C'est mon cheval de bataille, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Oui, je comprends, je comprends mais tout le monde ne le souhaite pas. Pour les collègues qui préfèrent cette solution, je suis d'accord, mais pour autant, vous ne pouvez pas l'imposer aux autres !

Mme BILDSTEIN : Tout à fait, mais je demandais simplement si la transmission par courriel s'applique aux contrats de service public, puisque c'est dans ce paragraphe-là, ou aux rapports de l'administration pour les conseillers qui le souhaitent, bien évidemment ?

M. le Maire MEYER : Il faut que chaque conseiller municipal fasse un choix. C'est tout aussi simple que cela !

Mme BILDSTEIN : D'accord.

Enfin, dans le dernier titre sur l'expression de la démocratie locale, à la section 4 : « Dispositions diverses », dans l'article 40, il est prévu la possibilité de former des Groupes qui doivent réunir au moins deux conseillers municipaux. Alors, M. le Maire, nous nous félicitons que vous prévoyez d'ores et déjà la scission tant pour la Majorité que pour l'Opposition en prévoyant la création du Groupe municipal. Cela étant, dans l'article 41, il est prévu pour chaque bulletin municipal des espaces d'expression à la majorité, à l'Opposition et à certains Groupes d'ores et déjà constitués, le « Modem » et « La Gauche Moderne, en alternance, « le Parti Radical de Gauche » et « Le Parti Radical » en alternance. Qu'en serait-il d'un espace d'expression apporté à un Groupe municipal qui serait créé ultérieurement ?

M. le Maire MEYER : Je crois que là, vous anticipez sur quelque chose qui, aujourd'hui, ne se dessine pas, puisque dans l'article 41, on se réfère à des Groupes qui sont à rapprocher d'une organisation politique existant au plan national. C'est ce qui est écrit à travers l'article 41, la possibilité d'expression ! L'article, en lui-même, est plus que clair !

Mme BILDSTEIN : Alors il en manque, il manque « Les Verts » qui sont aussi constitués au niveau national, il manque « L'Extrême Droite » !

M. l'Adj. WEISS : Mais « Les Verts » ne siègent pas au Conseil Municipal pour l'instant !

Mme BILDSTEIN : C'est une nouveauté !

M. le Maire MEYER : Mais c'est la Majorité d'ouverture ! Vous avez du mal à comprendre cela ! (rires)

Maintenant, je ne sais pas si vous voulez créer un Groupe ou deux Groupes entre vous ! Je ne sais pas ! Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : On peut tout essayer de faire dire et, se référer maintenant à des organisations politiques comme vous le faites, ne me paraît pas moralement possible. Et je voudrais m'adresser vraiment à un certain nombre d'entre nous et notamment à ceux qui vous ont rejoint, et demander si, dans d'autres mandatures, FRIEH, RABIH et les autres, tous ceux qui sont venus chez vous...

M. le Maire MEYER : ...Monsieur et Madame !...

Me GRUNENWALD : ...et les autres, je cherchais les noms, LICHTENAUER...

M. le Maire MEYER : ...M. FRIEH, Mme RABIH, Mme LICHTENAUER...

Me GRUNENWALD : ...non, non arrêtez, vous devriez savoir que normalement, en interpellant quelqu'un on peut, en ayant toute politesse gardée, les appeler par leur nom, alors si vous l'ignorez... mais voilà, je reprends mon propos, alors je commencerai bien entendu par Mme LICHTENAUER, Mme RABIH, M. FRIEH, Mme UHLRICH-MALLET et M. WAEHREN. Ai-je bien dit, M. le Maire ? Alors, je fais appel à ces personnes. Est-ce que vous auriez admis, quand vous étiez dans l'Opposition, que l'on donne en fait à un Groupe les $\frac{3}{4}$ de la possibilité de s'exprimer dans le Point ? Si vous répondez oui, je m'empresse de dire que je ne dirai plus un mot sur ce sujet ! Si vous ne dites rien, c'est que véritablement il y a un problème ! Et d'aller ouvrir les colonnes à un seul Groupe à $\frac{3}{4}$ de la possibilité, c'est impossible de l'accepter. Alors bien entendu, je pense qu'il s'agit de quelque chose de totalement erroné et que cela ne se peut pas puisque M. le Maire vous dit : « on verra si vous faites des Groupes » mais à l'heure actuelle, il faudra changer le règlement intérieur. Votre règlement intérieur n'est même pas souple pour pouvoir coller à la réalité ! Si un des Groupes n'existe plus, vous ne pourrez pas le modifier ! Il y aura une partie du Point qui sera libre ! Si nous constituons deux Groupes, je ne vois pas comment on pourra, en l'état, avoir une pagination supplémentaire ! En réalité, vous avez combiné, parce que c'est de la combine, il n'y a pas d'autre mot, simplement pour avoir plus d'espace pour vous, pour permettre sans doute, suite à vos promesses électorales, pour permettre à l'un et à l'autre qui sont quand même largement différents de ce que vous représentez, de pouvoir s'exprimer et ceci, c'est peut-être un bon coup politique, mais moralement injustifiable !

M. le Maire MEYER : Mais c'est le pluralisme, cela ! (protestations) Mais je ne veux pas répondre pour les collègues visés ! D'ailleurs, si vous vous référez à ce cas-là, vous parlez par expérience ! Si je regarde un peu dans le rétroviseur, pour voir ce qu'était votre Groupe, il y a deux ou trois ans, au Conseil Municipal et qui s'est fractionné en trois !

Me GRUNENWALD : Mais écoutez alors, si vous parlez de ceux qui vont de liste en liste ! Je vous la donne et je vous la laisse ! D'ailleurs les deux sont allés chez vous, vous en avez récupéré une partie par une autre dame !

M. le Maire MEYER : Mais alors ! Vous pouviez faire la même chose ! (rires)

Me GRUNENWALD : M. le Maire, est-ce qu'on peut tous faire la même chose et venir chez vous ?

M. le Maire MEYER : Mais non, mais pourtant l'ouverture était pour tous, et vous avez tout simplement oublié quelques-uns ! M. FRIEH !

Me GRUNENWALD : Voilà !

M. le Maire MEYER : Vous les avez tout simplement oublié ! M. FRIEH !

M. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, une question simple est posée, je n'ai aucun problème, aucun état d'âme par rapport à ce qui figure dans le règlement intérieur pour ce qui est évoqué. Faut peut-être expliquer un petit peu le sens de la démarche. J'ai accepté d'aller sur un terrain de foot. Je ne

vais pas essayer d'y imposer les règles du basket ! Je fais partie d'une équipe, je joue avec cette équipe et j'adhère à ses projets. Et ce qui est extraordinaire c'est que vous exprimez une forme de talent, c'est de tenter régulièrement de mêler l'inutile au désagréable, moi, j'essaie plutôt de mêler l'utile à l'agréable ! (protestations et brouhaha général)

M. le Maire MEYER : M. Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, M. le Maire, on devise sympathiquement et aujourd'hui, je dois avouer que je m'amuse. Je m'amuse beaucoup des positions que prennent nos anciens collègues, parce que nous avons siégé ensemble pendant des années et je me souviens de prises de position concernant l'Opposition, qui aujourd'hui n'ont aucune commune mesure avec l'agressivité que nous prenons aujourd'hui entre nous parce que nous avons, autour de nous, des gens de bonne composition. Mais je me souviens de réunions Maire-Adjointes où les positions concernant l'Opposition étaient beaucoup plus draconiennes et venant surtout de collègues qui, aujourd'hui, sont dans l'Opposition ! Alors je dois avouer que je m'amuse beaucoup et quand je me remémore les positions des uns et des autres, je me dis que les girouettes, cela existe quelque part !

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, cela me rappelle une discussion que nous avons déjà eue en Conseil Municipal. Je crois que Gilbert MEYER a tout à fait raison quand il dit qu'il y a quelque chose peut-être que vous n'avez pas tout à fait compris. On a décidé d'une entente commune. Nous siégeons ensemble, nous formons un groupe. Un programme est né et nous l'appliquons. En revanche, il ne s'agit nullement de dire aujourd'hui : « nous sommes tous pareils ! » Et je crois que c'est justement cette diversité qui aujourd'hui nous permet de travailler ensemble, dans une certaine unité et sérénité qui est tout à fait agréable et nouvelle. Et je crois que le sens de l'ouverture que nous avons souhaitée à Colmar, c'est tout à fait cela. Je ne vois absolument pas en quoi effectivement le fait qu'il y ait des groupes qui s'expriment, puisse vous poser problème. Ce sont des groupes politiquement constitués, qui ont fait des choix politiques, qui participent à une entente communale et donc les choses sont parfaitement claires comme cela.

M. le Maire MEYER : Voyez, M. WAGNER, il y a du changement !
Mme UHLRICH-MALLET !

Mme UHLRICH-MALLET : Oui, c'est pour compléter ce que dit Mme RABIH. La diversité est une richesse et la pluralité, à mon avis, est nécessaire pour prendre des décisions municipales. Il n'y a rien d'exceptionnel dans ce que l'on voit ici, ce sont des choses qui existent dans d'autres collectivités, à la Région, par exemple, le Groupe des Centristes d'Alsace, l'UDF-MODEM a également une tribune d'expression libre, tout en étant dans l'équipe majoritaire. Ce n'est donc rien d'exceptionnel ce qui se passe ici, je veux dire que l'on retrouve cela ailleurs. N'y voyez aucun calcul politique ni autre, il s'agit simplement du respect de la diversité de chacun et de la possibilité pour des groupes qui peuvent ne pas penser tout à fait pareil mais qui sont solidaires sur un projet, tout simplement de pouvoir exprimer leur sensibilité.

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est mis aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté avec l'opposition de M. WAGNER.

I - 64 Election des représentants de la Ville au sein de divers organismes.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint pour les désignations.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, M. le Maire, en ce qui concerne l'Association Syndicale libre des propriétaires de lots du secteur A de la ZUP de Colmar (Quartier Albert SCHWEITZER), nous avons deux titulaires et deux suppléants. Comme titulaires nous proposons les candidatures de Mme CHARPIOT et de M. FRIEH et au titre des suppléants, les candidatures de M. SISSLER et de Mme HOUPIN.

M. le Maire MEYER : Y a t'il d'autres candidats ? Faut-il passer par le vote secret ? Les bulletins de vote sont prêts et l'isoloir est là !

M. WAGNER : Vote à main levée.

M. le Maire MEYER : Qui accepte les propositions ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 4 collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous passons à l'Association Syndicale des îlots E et C de la ZUP de Colmar et nous proposons Mme CHARPIOT et M. FRIEH comme titulaires et M. SISSLER et Mme HOUPIN comme suppléants.

M. le Maire MEYER : Autres propositions ? Vote par bulletins ou vote à main levée ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 4 collègues sont installés avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association Syndicale de l'îlot H de la ZUP de Colmar, il y a 2 titulaires et 2 suppléants. Nous proposons comme titulaires, Mme CHARPIOT et M. FRIEH et comme suppléants M. SISSLER et Mme HOUPIN

M. le Maire MEYER : Autres propositions ? Vote par bulletins ou vote à main levée ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les 4 collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes, il y a un titulaire et un suppléant, nous proposons comme titulaire M. BAUMULLER et comme suppléant M. REMOND.

M. le Maire MEYER : Autres propositions ? Vote par bulletin ou vote à main levée ?

M. WAGNER : A main levée.

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Conseil d'Administration de la STUCE, il faut deux titulaires, nous proposons M. FRIEH et moi-même.

M. WAGNER : Nous proposons Pascale HAVE et Francis BUCHER.

M. le Maire MEYER : Il y a donc plusieurs candidatures. Le vote à bulletin s'impose dans ces conditions. Il faut donc distribuer les bulletins.

Passage par l'isoloir ou en faisant passer l'urne ?

M. WAGNER : Si vous en êtes d'accord, je propose le passage de l'urne sans passer par l'isoloir.

M. le Maire MEYER : Je donne le résultat du vote :

Etaient candidats : Yves HEMEDINGER, Pascale HAVE en tant que titulaires et M. FRIEH et M. BUCHER comme autres candidats.

Ont obtenu : Yves HEMEDINGER : 37 voix – René FRIEH : 37 voix -

Mme HAVE : 12 voix et M. BUCHER : 12 voix.

Sont donc élus MM. Yves HEMEDINGER et René FRIEH.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Gouvernance de la Colmarienne du Logement (Office Public de l'Habitat) : comme représentants du Conseil Municipal, je propose : M. Gilbert MEYER, M. Yves HEMEDINGER, M. Jean-Jacques WEISS, M. René FRIEH, M. Robert REMOND et Mme Christiane CHARLUTEAU.

- comme personnalités qualifiées

2 élus locaux hors du Conseil Municipal :

M. Robert BLATZ et M. Jean-Marie BALDUF

5 personnalités (Urbanisme, Social, Logement)

M. Edmond NOBEL, M. Serge THIRODE, M. Jean-Marie FELLMANN, M. Hakim MAKMOUL et M. Jeff OUADI.

M. WAGNER : Nous découvrons que ce point a été rajouté dans le cadre de ce rapport. Il me semble qu'il y a des élections et donc je suis candidat comme je l'étais la dernière fois.

M. HEMEDINGER : Il y a de nouvelles dispositions auxquelles nous sommes soumis avant le 1^{er} juillet.

M. WAGNER : Je constate seulement. Je suis candidat à ce poste. Lors de la séance précédente, vous avez offert un poste à notre groupe. Qu'en est-il ?

M. HEMEDINGER : Nous sommes tenus de réduire le nombre de représentants de la Ville au sein du Conseil d'Administration.

M. WAGNER : Je constate seulement qu'en l'espace d'un mois et demi, j'avais été désigné lors d'une précédente séance.

M. HEMEDINGER : Ce n'est pas comme cela que cela s'est passé. Il faut être logique, vous êtes l'arroseur arrosé. Si vous étiez une opposition constructive, certainement mes collègues adjoints auraient pris une position

différente. Là, dans la discussion que nous avons eue ensemble, nous avons décidé de ne pas vous faire confiance. Dans votre opposition, tout démontre que vous n'êtes pas constructif. Vous posez beaucoup de questions ce soir, mais vous me permettrez d'en poser une aussi à laquelle j'aimerais bien avoir la réponse. Invertissons un petit peu les rôles. La semaine dernière nous étions réunis en Commissions Réunies, les mêmes élus, les mêmes rapports, la séance a commencé comme ce soir, à 18 H. 30, elle était terminée à 19 h. 15, les mêmes élus, les mêmes rapports, pourquoi ? Répondez-moi s'il vous plaît, aujourd'hui, ce soir, avec les mêmes rapports, les mêmes élus, il est pratiquement 22 heures, et nous n'avons de loin pas terminé la séance ? Pourquoi cette différence ? Si vous étiez constructifs, vous pourriez poser les mêmes questions que ce soir en Commissions Réunies et vous ne l'avez pas fait.

M. WAGNER : Je constate simplement que vous critiquez nos prises de paroles sur les différents rapports. Je crois que c'est quand même le Conseil municipal qui délibère ce soir. C'est l'expression de la démocratie à Colmar et de ce fait, si vous souhaitez que les séances du Conseil municipal aient une durée moins longue, il faudrait peut-être inscrire moins de points à l'ordre du jour ! Et je regrette d'ailleurs qu'il y ait une séance du Conseil municipal qui ait été supprimée vu qu'on a concentré un certain nombre de points sur une seule séance du Conseil municipal. Peut-être ne vouliez-vous pas qu'il y ait trop de publicité sur le fonctionnement de la démocratie à Colmar, mais je crois que là, nous sommes au cœur du débat de ce fonctionnement.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. WAGNER, heureusement que nous ne répondons pas à côté de la plaque comme vous, à vos questions ! Parce que si nous répondions de la même façon à vos questions, vous n'arrêteriez pas de nous harceler ! Nous répondons à vos questions, j'observe, je prends acte que vous ne répondez pas à la mienne...

M. WAGNER : ...souvent à côté de la plaque !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil Municipal décide, effectivement, mais les Commissions Réunies devraient, démocratiquement, être un lieu de débat, un lieu d'échange qui devrait nous permettre, dans le cadre d'une opposition, d'un échange vraiment constructif, de modifier, le cas échéant, les rapports, de les amender. Malheureusement, ce n'est pas le cas, parce qu'encore une fois la même séance, les mêmes rapports, c'est une demi heure en Commissions Réunies et comme par hasard, je vais être clair ce soir, quand il y a la presse, c'est trois heures. C'est tout.

M. WAGNER : Attendez, il y a beaucoup de points à l'ordre du jour, il y a des rapports de fond qui engagent Colmar et toute sa région. Je crois que ces rapports nécessitent des débats dans cette assemblée. Ou alors, dites-nous de rester à la maison et on ne prendra pas la parole !

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. WAGNER, je ne dis pas l'inverse, bien sûr qu'il faut des débats, mais j'observe que ces débats n'ont lieu qu'en Conseil Municipal et pas une semaine avant. Je le regrette, c'est votre choix, mais il m'est autorisé également de le relever. Si vous voulez être constructifs, c'est vraiment pour changer la nature des rapports, vous en aviez l'occasion lors

des Commissions Réunies, vous ne saisissez pas cette occasion, c'est votre droit. Le débat a lieu en Conseil municipal. Ce n'est pas un problème. On vous laisse la parole, vous vous exprimez à diverses reprises, c'est normal, je ne le remets pas en cause, mais soyez cohérents quand même !

M. WAGNER : Concernant ce rapport et plus précisément, je regrette, ce soir je découvre le point N° 4 qui a été rajouté dans le cadre de ce rapport : « Gouvernance de la Colmarienne du Logement » et en plus, vous présentez une liste. Donc vous m'excuserez, l'ensemble du Groupe découvre que ce point a été rajouté et ce n'était pas aux Commissions Réunies la semaine dernière.

M. le Maire MEYER : Si, Monsieur, je l'ai annoncé ! J'ai annoncé qu'il sera ajouté. Nous venions d'avoir l'information officielle qu'il y a lieu de délibérer avant le 1^{er} août et je disais que ce point sera ajouté. M. Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : Je tenais simplement à dire à mon collègue WAGNER, je comprends mal qu'il cherche à travailler avec l'équipe majoritaire actuelle alors qu'il ne lui reconnaît aucune légitimité ! Il faut le dire ! Aujourd'hui, l'équipe de Roland WAGNER conteste la légitimité tels que nous sommes autour de la table. Je rappelle qu'il y a quand même un recours qui est en route. Avant que ce recours soit jugé, on ne peut pas accepter que vous intégriez des équipes qui veulent travailler et dont vous ne reconnaissez pas la légitimité. Il faut être clair. De deux choses l'une, ou on est légitime à siéger ici et vous pouvez y participer ou vous ne reconnaissez pas cette légitimité et il faut que vous restiez en dehors des décisions !

M. WAGNER : Nous sommes les représentants de 50 % de la population...

M. l'Adj. MEYER : ...vous vous représentez vous-mêmes, c'est tout !

M. WAGNER : Nous souhaitons travailler pour Colmar et c'est ce qui nous intéresse ! C'est cela qui est important pour nous !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Prouvez-le !

M. WAGNER : Nous sommes des Martiens qui travaillons contre les intérêts de Colmar ! C'est cela !

M. le Maire MEYER : Les propositions sont faites. En plus, il y a la candidature de Roland WAGNER au titre des élus. Quand même une précision, M. WAGNER, le Premier Adjoint, tout à l'heure, relatait un tour de table entre les membres de la municipalité. Je n'ai pas participé au vote. Mais même avec ma voix, si j'avais voulu vous soutenir, le résultat ne changeait pas ! Alors avec tous les défauts que vous m'affectez, ce n'est pas moi qui vais sauver le soldat WAGNER !

Alors, vous avez un bulletin de vote, avec les différents collègues. Roland WAGNER est candidat par ailleurs, il vous appartient donc, pour ceux qui souhaitent voter pour lui, de rayer un nom et d'ajouter Roland WAGNER.

Faut-il passer par l'isoloir ou fait-on passer l'urne ?

M. WAGNER : On fait passer l'urne.

M. le Maire MEYER : Nous installons le bureau de vote, le doyen, le benjamin et un membre de l'Opposition, Mme BILDSTEIN ! Merci.

Je donne le résultat du vote :

Votants : 49 – bulletin nul : 1 – suffrages exprimés : 48

Ont obtenu 36 voix : Mme CHARLUTEAU - Robert. REMOND – René FRIEH – Jean-Jacques WEISS – Yves HEMEDINGER et votre serviteur.

Roland WAGNER : 12 voix –

Pour les deux élus extérieurs à Colmar : Robert BLATZ et Jean-Marie BALDUF : 48 voix

Pour les personnes qualifiées en Urbanisme, Social et Logement :

M. Edmond NOBEL, M. Serge THIRODE, M. Jean-Marie FELLMANN, M. Hakim MAKMOUL et M. Jeff OUADI : 48 voix

Pour le Président de la Manne ou son représentant : 48 voix.

Mme BILDSTEIN : Pour les autres collègues, nous avons utilisé des bulletins où il y avait juste écrit Roland WAGNER, donc il ne peut pas y avoir 48 voix !

M. le Maire MEYER : Ecoutez, ce n'est pas moi qui ai dépouillé ! Je lis ce qu'il y a sur ma fiche !

Mme BILDSTEIN : Justement, j'ai participé au dépouillement, les bulletins de vote étaient des bulletins manuels avec Roland WAGNER. Donc par définition il n'y avait pas de vote pour les autres collègues !

M. le Maire MEYER : Donc rectification ici, je reprends : pour les représentants du Conseil Municipal, Roland WAGNER a eu 12 voix, les 6 autres élus ont 36 voix. En fonction de la précision pour les 5 autres personnes, c'est 36 voix et non pas 48, pour Robert BLATZ et Jean-Marie BALDUF, ce n'est pas 48 mais 36 voix. Sommes-nous d'accord avec cela ?

Il y a donc 36 voix partout, les 48 voix étant ramenées à 36. Voilà, parfait.

I – 65 Dissolution du Syndicat Mixte des Instituts de Promotion du Commerce Textile et des Négoces Photos – Ciné – Son Colmar-Wintzenheim.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Melle l'Adjointe MANN qui est sortie de la salle et n'a participé ni à la discussion ni au vote.

I – 66 Recrutement d'agents contractuels sur des postes vacants.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I - 67 Gratification des stagiaires accueillis par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Je voudrais intervenir à deux niveaux, d'abord sur la forme et ensuite sur le fond ;

Je vais d'abord commencer par une question ou plutôt une précision. Quand vous parlez de stages dans le cadre de la formation, est-ce qu'il s'agit des stages obligatoires ?

M. le Maire MEYER : Oui.

Mme BENNAGHMOUCH : Oui, donc il conviendrait de le préciser ...

M. le Maire MEYER : Chaque fois par contrat avec l'Institut de Formation.

Mme BENNAGHMOUCH : Il faudrait quand même le préciser, parce que s'ils ne sont pas obligatoires, l'établissement n'est pas tenu de faire une convention de stage. C'est un choix !

M. le Maire MEYER : Non, non, c'est chaque fois contractuel.

Mme BENNAGHMOUCH : Je passe à ma deuxième question. Vous avez en fait mis des montants différenciés en fonction du niveau d'étude, DUT, Licence et Master et Ingénieur. Je suppose que cela sous-tend des critères et lesquels, puisque la loi ne rentre pas dans ce niveau de précisions, pourquoi avoir choisi cette répartition ?

M. l'Adj. WEISS : Ces barèmes sont fixés par la loi.

Mme BENNAGHMOUCH : Non, la loi fixe un plafond de 12,5 % mais on n'est pas obligé en fait de hiérarchiser.

M. le Maire MEYER : Nous l'avons fait par cycle, 1^{er} cycle, 2^{ème} cycle, 3^{ème} cycle.

Mme BENNAGHMOUCH : Il y a un nouveau décret, comme vous le savez, qui est sorti le 31 janvier 2008, il y a une obligation de gratifier les stagiaires qui ont un stage de plus de 3 mois, c'est la raison de ma question. Est-ce que cela sous-tend qu'en master et en ingénieur ce sont des stages de plus de trois mois et pour le reste, c'est inférieur, ce qui serait logique !

M. le Maire MEYER : Non, la différence est faite à travers le niveau du cycle.

Mme BENNAGHMOUCH : Mais vous connaissez le nouveau décret du 31 janvier 2008 où il est précisé que si le stage est supérieur à 3 mois, il y a obligation de gratifier le stagiaire avec un plafond de 12,5 %. Vous ne l'avez pas intégré, c'est ma question, ceci dit, ce n'est pas complètement

incohérent. Effectivement les stages de master et d'école d'ingénieurs sont supérieurs à trois mois et les autres, en général, ne le sont pas. Je pensais que c'était cela que vous aviez retenu comme critère.

M. le Maire MEYER : Non.

Mme BENNAGHMOUCH : C'est dommage.

M. le Maire MEYER : C'est déjà une chance de les accepter.

Mme BENNAGHMOUCH : J'ai un devoir de réserve, je ne répondrai pas à cette interpellation.

M. le Maire MEYER : Pas mal de jeunes gens seraient en difficulté si on ne le faisait pas, dans la mesure où il s'agit de stages obligatoires et souvent on nous enfonce la porte pour nous dire : « on ne trouve personne pour nous accueillir ! » C'est vraiment une chance pour ces jeunes gens.

Mme BENNAGHMOUCH : Je ne suis pas convaincue. En général nos stagiaires n'ont aucune difficulté pour trouver des stages sauf les mauvais stagiaires effectivement.

M. le Maire MEYER : Alors moi, à votre place, je ne me serais pas autorisé à faire cette différence.

Mme BENNAGHMOUCH : Vous l'avez suggérée !

Une autre remarque, vous faites référence à la loi de 2006 et vous ne faites pas référence au décret qui est venu compléter cette loi du 31 janvier 2008 et qui est justement venu compléter cette loi par rapport aux gratifications. Est-ce que c'est volontaire ou est-ce que c'est un oubli ?

M. le Maire MEYER : Oui, mais pour autant on s'en tient aux critères qui sont retenus.

Mme BENNAGHMOUCH : Le décret du 31 janvier 2008 est venu compléter justement par rapport aux gratifications. Mais peut-être que le rapporteur, M. WEISS, peut répondre à la question.

M. l'Adj. WEISS : Je voudrais simplement vous dire que dans le rapport il est bien spécifié que cette gratification n'est versée qu'à titre exceptionnel, elle récompense les étudiants ayant réalisé une étude de qualité en s'étant fortement impliqués dans le travail du service d'accueil. Ce n'est pas une obligation !

Mme BENNAGHMOUCH : Si, c'est une obligation, c'est pour cela que je fais référence à ce décret. Dans ce décret, justement, pour les stages supérieurs à trois mois, la gratification est obligatoire et non pas exceptionnelle.

M. l'Adj. WEISS : Il ne s'agit pas de stages de trois mois.

Mme BENNAGHMOUCH : Si, j'ai le texte sous les yeux, je peux vous le lire.

M. l'Adj. WEISS : Mais pas dans le rapport ...

Mme BENNAGHMOUCH : ...justement, ce n'est pas dans le rapport, d'où ma question !

M. l'Adj. WEISS : ...pas les étudiants qui sont concernés par le rapport !

Mme BENNAGHMOUCH : Mais alors il faudrait enlever les stagiaires...

M. le Maire MEYER : Vous parlez d'un autre accueil mais pas de celui qui est visé dans le rapport.

Mme BENNAGHMOUCH : Non, non, M. le Maire, je parle du même accueil des stagiaires, mais vous pouviez dire là aujourd'hui qu'effectivement vous aviez oublié ce décret et le rajouter ! Pourquoi est-ce que vous restez sur vos positions ?

M. le Maire MEYER : Néanmoins, nous nous en tenons au rapport.

Mme BENNAGHMOUCH : Si vous vous en tenez au rapport, il est évident que vous n'aurez plus de stagiaires parce que s'agissant d'université, elle ne peut plus signer des conventions de stages ou les stagiaires ne sont plus rémunérés puisque c'est contraire à la loi ! Il aurait été plus opportun d'appliquer la loi, tout simplement, puisqu'il y a un décret !

M. l'Adjoint WEISS : De toute façon les stagiaires sont là moins de trois mois en général.

Mme BENNAGHMOUCH : Non, non, Master et Ingénieurs, excusez-moi, c'est six mois !

M. le Maire MEYER : Mais écoutez, ne parlez pas pour les autres, nous connaissons les jeunes gens que nous accueillons...

Mme BENNAGHMOUCH : Je continue, donc justement quand vous faites référence à la gratification qui est à titre exceptionnel, je vais juste vous lire le décret et après, je m'arrêterai là, donc le décret dans son article 1, alinéa 2 dit : « la gratification du stage est due à compter du premier jour du mois de stage, -cela ne peut pas être fait à l'issue du stage comme vous le suggérez dans votre rapport-la gratification du stage est due au stagiaire sans préjudice du remboursement des frais engagés pour effectuer le stage et les avantages offerts, le cas échéant pour la restauration, l'hébergement et le transport ». Il ne peut donc en aucun cas s'agir d'une gratification versée à titre exceptionnel pour récompenser les étudiants ayant réalisé une étude de qualité et étant fortement impliqués dans le travail du service d'accueil, même si c'est important. L'étudiant s'implique, mais l'évaluation du stage, le diplôme est susceptible de gratifier ou d'évaluer le stagiaire et non pas...

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas de rémunérer un stagiaire, il s'agit de le récompenser pour le travail qu'il fait.

Mme BENNAGHMOUCH : J'ai bien entendu, M. le Maire, mais c'est contraire à la loi.

M. le Maire MEYER : On vous écoute, mais vous fouillez dans vos papiers, vous ne savez pas vous y retrouver !

Mme BENNAGHMOUCH : Vous m'écoutez mais vous ne m'entendez pas ! Mais en tout cas, vous comprenez que de toute façon je ne pourrai pas, moi pour ma part, valider un tel rapport parce qu'il est justement contraire au principe d'égalité des chances que vous mentionnez dans votre rapport.

M. le Maire MEYER : Ce rapport nous permet d'indemniser un stagiaire pour le travail qu'il rend et nous nous en tenons à cela ! Dans ce que nous faisons, nous allons au-delà des possibilités offertes par la loi.

Mme BENNAGHMOUCH : Mais c'est contraire à la loi.

M. le Maire MEYER : C'est vous qui le dites. Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est voté avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER.

I – 68 Ensemble, plus loin – Développement Durable – Création d'un Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, chers Collègues, notre Conseil est appelé à constituer un organe à vocation consultative dont la mission serait d'éclairer la municipalité par ses études et ses avis sur différents projets soi-disant transversaux d'intérêt local, de nature économique, sociale et environnementale. Il se devrait, dit-on de porter un autre regard que celui d'élus ou les services municipaux sur la vie de la cité et son avenir et de permettre, au-delà des clivages politiques, de renforcer le dialogue entre le Conseil Municipal et la population, d'accroître ainsi la participation de celle-ci à la vie locale. Ce texte, sous sa forme, rencontrera bien évidemment le consensus unanime de l'ensemble du Groupe majoritaire et ce, sans aucune étude préalable, sans débat au sein de commissions, sans aucune réflexion. Il est tout aussi évident que sur le principe, l'institution d'un tel conseil ne pose sans doute aucun problème aux différents Groupes si de manière quelque peu curieuse, vous vous êtes permis de mettre en exergue dudit projet le slogan de votre campagne à savoir : « Ensemble plus loin ». Est-ce par un certain souci de vanité quelque peu compréhensible en matière électorale d'estampiller d'une marque indélébile, les principes et idées qui sont développés, ces idées et principes paraissant néanmoins être un simple copié collé de ce qui a pu être fait dans une autre agglomération. Est-ce en réalité, tout simplement le projet véhiculé lors de votre campagne qui, aujourd'hui, nous est simplement proposé sans aucune phase de concertation préalable, l'intelligence qui a présidé à son écriture n'ayant pas besoin de celle de l'ensemble des élus ? Vous répondrez éventuellement à cette question. Cette institution voulant être distincte du Conseil Municipal, tant en ce qui concerne le regard qu'en ce qui concerne les différents clivages politiques, sera de manière pour le moins curieuse sinon choquante, marquée par les principes et méthodes de sa mise en place, principes et méthodes qui semblent continuer à guider votre attitude et votre comportement par un mépris de l'Opposition voire de votre propre majorité, tenant à l'élaboration d'un texte non soumis à un véritable débat. Projet important s'il en fut, projet qui a retenu toute notre attention, projet dont

vous n'avez pas la seule paternité, projet qu'il aurait convenu d'installer avec le maximum de précautions et de discussions. Je n'ai pas besoin d'attirer votre attention sur le devenir des conseils de développement créés au niveau des pays et des agglomérations. Vous ne devriez pas ignorer les difficultés rencontrées par ces conseils qui, institués notamment par la loi SRU, ressemblent pour une bonne part au conseil économique et social et d'environnement que nous voulons installer. L'expérience, mais peut-être ne l'avez-vous pas remarqué, du fonctionnement de ces conseils, aurait dû vous inciter à la réflexion et à la prudence.

En ce qui nous concerne sur le plan municipal et sur le plan de la Ville de Colmar, qu'avons-nous constaté par le passé ? Une absence totale de dialogue réel en dehors de celui prétendument existant dans le cadre de période électorale ou préélectorale, une absence de lien interactif étroit entre les élus et les concitoyens, une absence de discussion. Ceci avait été fait de manière volontaire. Afin qu'il me soit permis de rappeler pour les jeunes ou les plus jeunes d'entre nous, ceux qui n'ont pas connu la période avant la prise de vos fonctions, période qui a bel et bien existé, que les commissions fonctionnaient de manière mixte. Celles-ci, sociale, culturelle sportive, circulation, comprenaient outre des représentants des élus, des représentants de la société civile, des associations permettant un débat constant entre citoyens. Vous avez supprimé ces plages de débat. Qu'il me soit permis de relever que par le passé, le principe était celui du politiquement correct colmarien, je m'étais permis de l'indiquer. Le principe de la pensée unique, contre lequel je me suis, avec un certain nombre de personnes du Groupe majoritaire et de l'opposition, tout confondu, opposé. Certes, vous nous avez indiqué avoir compris ce que nous disions, avoir changé comme nous l'espérions, regretté que la solution des problèmes soit traitée ou résolue à partir d'une vision politique. Prenons-en acte. Ceci étant, et tout en même temps, de manière curieuse, vous auriez indiqué, selon la presse, que ce conseil devait pallier l'absence de certaines sensibilités au Conseil Municipal. Si cette phrase a été réellement dite, c'est, en réalité, faire entrer une dimension politique dans ledit conseil à l'encontre des principes qui doivent guider les objectifs et le travail de cette commission. A l'heure actuelle, alors que vous daignez à 50 % de la population colmarienne, de pouvoir s'exprimer tant sur le plan matériel que sur le plan de la représentation, vous vous permettez, de façon quelque peu insultante pour celle-ci, de prétendre placer ceux que le suffrage a éliminés ou que vous n'avez pas pris sur votre liste, dans ce conseil. Les 50 % de Colmariens que nous représentons, devraient, à vous suivre, tenter de se faire nommer audit conseil pour assurer leur représentation. Le problème est donc de savoir, et cela est fondamental, si dans votre esprit et dans votre volonté vous entendez faire d'un conseil économique et social, un instrument pour votre politique ou réellement une institution permettant d'une manière différente, aux Colmariens, de s'exprimer. Cette institution, sans que personne aujourd'hui ne puisse en prévoir ni le développement ni l'évolution, comme d'ailleurs pour le Groupe majoritaire réunissant les sensibilités les plus diverses, sensibilités ayant, et cela est vrai, un point commun, celui de l'intérêt électoral. Ceci étant, force est d'examiner les conditions de fonctionnement de ce conseil. Il ne nous est pas possible d'examiner

l'institution proposée au regard d'une part de sa composition et d'autre part au regard de ses moyens.

En ce qui concerne sa composition, relevons tout d'abord, et ceci eut mérité une discussion, l'anomalie de confier la présidence du conseil économique, social et environnemental, au Maire, président de l'exécutif municipal, alors même qu'une institution et que cette institution devrait avoir une parfaite indépendance par rapport à l'institution municipale. La présence du maire, quelle que soit son adéquation et même si celle-ci devait être différente que celle de l'actuel titulaire, pose un problème au niveau des marges de manœuvre dudit conseil. De même, je relève que 8 personnalités sont désignées par le maire seul en fonction de leurs compétences. Quels seront à la fois le niveau et le secteur de leurs compétences ? S'agit-il d'une garde rapprochée ou prétorienne pour le président ? L'avenir nous le dira.

En ce qui concerne les membres désignés ou élus, nous sommes là, en face d'un réel problème. Je n'ai pas besoin de vous indiquer car vous en faites référence très souvent, de l'importance du tissu associatif dans notre ville, associations culturelles, sportives et sociales. Nous sommes tous conscients de l'importance de ces structures. Or, je relève qu'à aucun moment ne sont impliquées dans ce conseil, ces forces vives de notre ville. Je ne conteste pas, pour les différentes associations retenues, leur légitimité ou intérêt qu'il y a lieu de les voir siéger. Je conteste par contre votre volonté d'éliminer, car il n'y a pas d'autres mots, tout le secteur associatif colmarien. A ce sujet, j'en appelle à l'ensemble des associations qui prendront acte de leur éviction. Je n'insisterai pas sur les difficultés que vous êtes arrivé à créer entre ces différentes représentations des partenaires sociaux et l'établissement public, certains étant désignés pour 3 ans, d'autres pour 2 ans. En réalité le souci de permettre à ces représentants de travailler normalement, était absent. Il est bien évident qu'un mandat réduit à deux ans ne permet que difficilement un travail continu et sérieux.

En ce qui concerne les candidatures spontanées, nous sommes en face d'une série d'interrogations sur à la fois le but et les conséquences d'un tel mode de désignation. Outre le fait qu'une fraction quelconque, une mouvance pourrait tenter d'imposer ses candidats, il est bien évident que ce mode de désignation me paraît contraire à l'intérêt de l'institution. En effet, il ne s'agit nullement de créer un Conseil Municipal bis par voie d'élection. Il s'agit en réalité, et très globalement de reproduire ce que peut être sur le plan municipal, un conseil économique et social. Vous semblez délibérément avoir voulu ignorer les conditions de nomination du conseil économique et social existant tant sur le plan national que sur le plan régional. Il semble que vous ignorez tout des conditions de nomination desdits conseils, je n'ai pas besoin d'insister sur la faiblesse de ce conseil qui en résultera par ces différents éléments. Contestation de la méthode de désignation, mais également inquiétude quant aux moyens donnés audit conseil. Nous constatons que vous indiquez que les fonctions de secrétaire du conseil social de la ville de Colmar seront confiées à un fonctionnaire municipal ou tout autre personne justifiant des capacités à remplir ces fonctions. Soyons prudents, nous ne savons nullement s'il s'agit d'une personne à temps complet ou à temps partiel, nous ne savons nullement quelles seront ses

compétences et son indépendance par rapport à la municipalité. En effet, il est bien évident qu'il appartient à ce fonctionnaire de pouvoir exercer ses fonctions en pleine indépendance vis-à-vis du conseil. Cela pour l'indépendance.

En ce qui concerne la disponibilité, à l'aune du refus opposé à l'Opposition de disposer d'un mi-temps d'un attaché, on peut craindre que celle-ci soit des plus limitées. Ce conseil économique, social et environnemental va être institué, je l'ai dit, dans des termes proposés. Je ne peux croire un seul instant que vous permettiez un temps de réflexion avant cette installation. Politiquement, vous voulez démontrer votre volonté de dialogue, cette volonté reste bien évidemment à être démontrée !

En ce qui nous concerne, ne nous faisons aucune illusion quant à cette prétendue volonté et ce soir en est encore un exemple. Tout démontre depuis des mois, comme pouvait le dire l'un de vos adjoints qui n'avait pas tort : « vous n'avez pas changé, M. le Maire ! »

Ceci étant, nous ne voulons pas qu'il puisse être soutenu et nous connaissons certaines de ces méthodes, qu'un vote négatif puisse être interprété comme le refus de la création d'un Conseil Economique, Social et Environnemental. Je répète que nous avons toujours été pour le dialogue, nous avons toujours été pour le contact interactif entre les élus et les citoyens. Nous ne nous opposerons donc pas à l'institution d'un Conseil Economique, Social et Environnemental. Nous faisons par contre la promesse, le jour venu, de l'améliorer. C'était le point le plus important.

M. le Maire MEYER : M. Matthieu JAEGY !

M. l'Adj. JAEGY : Oui, M. le Maire, une simple observation, je vais faire très court. Pour mon très honorable confrère, je me demandais si vous étiez en train de plaider, Me GRUNENWALD ! Parce que, à cette heure, honnêtement, je n'ai pas votre âge, mais j'ai encore suffisamment d'esprit scientifique pour essayer de déceler une idée générale dans vos propos. Je vous ai écouté très attentivement mais je n'ai pas perçu en synthèse l'idée en rapport avec le projet de ce soir, qui justement est une innovation. Alors, permettez-moi juste de souligner cela. Je trouve ce verbiage totalement infondé et déplacé vu l'heure avancée.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. DREYFUSS !

M. l'Adj. DREYFUSS : M. le Maire, chers Collègues, je voudrais intervenir parce que j'entends pour la 3^{ème} fois ou la 4^{ème} fois ce soir, la même ineptie, la même façon de dévoyer les règles démocratiques de notre République.

Lors du premier Conseil Municipal que nous avons eu, j'ai été obligé d'intervenir plusieurs fois pour vous expliquer et vous rappeler ce que c'est véritablement que la démocratie. Vous ne pouvez pas dire, dans cette enceinte, que vous représentez 50 % de la population ! C'est faux, ainsi fonctionne la démocratie, ainsi sont les règles ! Aujourd'hui, vous représentez très légitimement les 13/49 de ce Conseil Municipal. Et personnellement, j'aimerais que vous le reteniez, que vous agissiez et que vous interveniez en ce sens, parce que pour le reste, vous créez la confusion. Au même titre que vous créez la confusion quand vous parlez de dialogue et

quand vous parlez de changer. Il est incontestable que la composition du Conseil Municipal, et cela a été exprimé tout à l'heure, trouve un réel changement, puisque plusieurs tendances se sont réunies comme cela a été dit par chacun et chacune d'entre eux ou d'entre elles, pour faire une gestion commune. Faire du dialogue, oui ! Mais quand on a un projet comme celui qui vous est proposé maintenant, qui est un projet qui a été accepté par nos électeurs puisque nous sommes élus jusqu'à preuve du contraire ! Le dialogue, ce n'est pas pour autant être d'accord avec vous. Le dialogue, c'est d'exprimer ce que nous avons étudié, ce que nous avons présenté, ce qui a été accepté par la population et ensuite d'en discuter avec vous et en fonction de ce que vous représentez et de ce que nous représentons, nous faisons évoluer nos dossiers.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, je vais essayer de faire une synthèse puisque effectivement, l'intervention a été longue mais tout à fait légitime, bien sûr. Notre projet a été débattu, comme vient de le dire mon collègue DREYFUSS, soumis aux électeurs, ratifié et dans ce projet nous avons pris un certain nombre d'engagements et parmi ces engagements, nous nous étions engagés à faire, pour le mois de juin de cette année, à mettre en place, à voter le principe d'un Conseil Economique, Social et Environnemental. Nous sommes au mois de juin, l'engagement pris est tenu et c'est comme cela que nous concevons le fonctionnement de la démocratie, faire ce que nous disons et dire ce que nous faisons. C'est un point important.

En ce qui concerne le projet, oui, c'est d'associer activement aux travaux de la Ville, des représentants des mondes économique, professionnel, associatif. En témoigne d'ailleurs le collège tel qu'il est constitué. Alors, quand vous dites que c'est le Maire, la Mairie, les élus qui vont diriger les travaux parce que la représentation est ainsi faite ! Il y a 36 membres, 12 représentants des partenaires sociaux, 16 parmi les candidatures spontanées donc des membres élus par leurs pairs et seulement 8, c'est-à-dire moins du quart désignés par le maire. Vous n'allez pas nous faire croire que ce moins du quart, 8 sur 36, vont faire la pluie et le beau temps au sein du Conseil Economique et Social ! Au contraire, il sera parfaitement indépendant. Mais il est logique puisque le but est de faire en sorte qu'il éclaire le travail des élus, c'est dans les statuts même, que les élus puissent maintenir un lien et c'est la raison pour laquelle, effectivement, c'est le Maire qui le présidera. Nous n'avons rien inventé, parce que cela ne sert à rien d'inventer des choses sans les confronter à la réalité. Nous avons repris un fonctionnement qui existe à Chalons en Champagne, qui donne toute satisfaction. Pourquoi ce qui marche à Chalons en Champagne ne marcherait-il pas à Colmar ? Quant aux comparaisons que vous faites avec le Conseil Economique et Social, ce n'est pas tout à fait le même fonctionnement, d'abord, c'est très local, c'est ciblé sur Colmar. Les Conseils Economiques et Sociaux, ils sont soit régionaux soit nationaux, on ne peut pas comparer, il faut comparer ce qui est comparable et le fonctionnement sera très différent. Vous avez ciblé également le rôle du maire, mais chaque commission élira librement un président. Ce président fera travailler les différentes commissions tout aussi librement et remettra un rapport comme

c'est mentionné dans le texte qui vous est soumis ce soir. Enfin, un fonctionnement identique existe dans les SEM. Il fonctionne très bien. Nous avons là encore le fruit de l'expérience. C'est donc un véritable changement de méthode, puisque encore une fois il ne s'agit pas simplement de faire fonctionner les élus, les élus sont là pour prendre des décisions, les assumer politiquement. C'est nous qui votons ici, dans cette assemblée les délibérations et personne d'autre. En revanche, il est de bonne gouvernance de permettre aux citoyens d'être tous représentés au-delà des clivages politiques mais dans leur couche socio-professionnelle, d'éclairer les décisions que nous prenons pour les prendre de manière plus intelligente, plus concrète, dans l'intérêt de la population que nous représentons, nous, Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, je serai synthétique et claire, je l'espère, rassurez-vous. Sur le principe, on ne peut être que d'accord avec l'existence d'une sorte de Conseil des Sages à côté du Conseil Municipal, Conseil qui pourra se saisir ou être saisi de toute question d'intérêt général. Le succès de cette nouvelle institution, comme le déclare la charte, dépend alors du mode de désignation qui doit être démocratique et facile à mettre en place, mais également de son indépendance par rapport au Conseil Municipal. Or, à la lecture de la charte dans son entier, nous pensons que ce sera à nouveau un clone de la Majorité actuelle, qui sera mis en place. Nous pensons cela parce que cela a été dit et redit, ce Conseil Economique, Social et Environnemental sera présidé par le Maire. Le troisième collège sera nommé par qui ? Par le Maire ! Et, on ne sait pas comment seront retenus les membres du 2^{ème} collège, celui des candidatures spontanées. Nous avons bien compris comment ils seront élus et nous trouvons la méthode plutôt bonne, mais comment seront-ils retenus ? Alors, pour ma part, je ferai trois propositions : la première, c'est que cette assemblée soit présidée par un président élu en son sein. Deuxièmement, que les membres du 2^{ème} collège soient, pourquoi pas, tirés au sort parmi les volontaires. Ce serait sûrement tout aussi bien voire mieux que des personnes sélectionnées par on ne sait qui et on ne sait comment.

Troisième proposition : je vous disais que nous nous posons des questions pour le troisième collège, qui est là une possibilité supplémentaire qui est donnée au maire pour donner des récompenses à des personnes qu'il estime méritantes. Il nous semblerait important que ce soit là des responsables associatifs de notre ville, qui le composent.

Enfin, pourquoi ne pas souhaiter qu'un tel conseil soit prévu, à l'avenir, à l'échelle de la CAC ?

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Je voudrais quand même rappeler à Me GRUNENWALD et à Mme KLINKERT qu'ils ont oublié de lire l'essentiel, c'est-à-dire que l'objectif de ce conseil, c'est le développement durable. Et ceci est une affaire qui nous concerne tous. Et si le Maire a décidé de mettre en place des conseils de quartier et un conseil économique et social, l'objectif principal est celui-là. C'est marqué en grands caractères sur la charte. Je crois qu'il faudrait lire

les documents que l'on vous donne, un peu plus sérieusement. Le développement durable est une affaire qui concerne tous les citoyens et pas seulement les élus. Si nous voulons que la Ville progresse dans ce domaine-là, parce que l'Agenda 21 va être mis enfin en place à Colmar, c'est aussi cet outil-là qui sera utilisé pour pouvoir faire de la pédagogie et de l'information et de la concertation avec les citoyens représentatifs qui seront élus par eux-mêmes au sein d'une convention, c'est marqué dans la charte également. Alors, ne cherchez pas midi à 14 heures, n'essayez pas d'éluder le débat, c'est parce que nous sommes en prise directe avec un problème qui est essentiel que vous connaissez aussi bien que moi, qui est le développement durable. On peut l'appeler évolution durable, cela concerne tous les Colmariens sans étiquette, sans discrimination et sans stigmatisation.

M. le Maire MEYER : Mme BENNGHMOUCH !

Mme BENNGHMOUCH : Je vais rebondir sur la dernière intervention qui vient d'être faite. L'objectif de ce conseil, c'est le développement durable, le développement économique. L'Université est un acteur majeur de la formation et de la recherche et contribue naturellement, nécessairement au développement durable. Aussi permettez-moi d'être étonnée qu'elle ne soit pas représentée dans ce conseil et qu'elle n'a pas droit, visiblement, au débat.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je voulais répondre à Mme KLINKERT. Je vous réponds avec grand plaisir, bien entendu. Mais quand même, vous avez vraiment des a priori, parce que vous posez des questions, vous intervenez, très bien, nous répondons à vos interventions, normal ! Et on s'aperçoit qu'un autre intervenant ou qu'une autre intervenante en l'occurrence réintervient sur le même sujet, de la même façon, en utilisant quelques mots différents, mais quand même sur le fond en disant la même chose et en nous disant a priori que cela ne va pas être indépendant de la mairie, alors que j'ai répondu que sur 36 membres, seuls 8 sont désignés par le Maire et les autres, ce sont des organisations syndicales. Je l'ai dit, je ne vais pas le répéter ! Et vous continuez à avoir un a priori. Il ne faut pas s'étonner qu'en ayant, comme cela, des a priori, et en nous faisant en permanence des procès d'intention, et bien on n'ait pas réellement confiance dans votre volonté d'avoir de vraies réponses à vos questions et à ne pas vous prendre en considération. Là encore, il ne faut pas agir comme cela, c'est se moquer un peu de la démocratie. La démocratie, ce n'est pas simplement jouer dans son coin ! Vous titillez, vous espérez nous faire sortir de nos gonds, eh bien non, c'est raté ! Vous essayez de nous mettre en défaut, c'est raté aussi ! Mais simplement la démocratie, c'est un échange, vous pouvez ne pas être d'accord avec nos réponses, bien sûr ! Mais reposer les mêmes questions en changeant simplement les mots et en disant : « de toute façon vous n'avez pas changé une fois pour toute ! De toute façon le conseil ne sera pas indépendant » alors qu'on a répondu avec des arguments précis qu'il le sera, franchement, cela ne fait pas tellement avancer le débat.

En ce qui concerne en revanche la proposition que vous faites pour la CAC, nous avons, en tant qu'élus municipaux colmariens, pris un engagement pour la Ville de Colmar, nous ne sommes pas habilités à parler pour l'ensemble des membres de la CAC, par conséquent, aujourd'hui, nous

nous prononçons sur le Conseil Economique, Social et Environnemental de la Ville de Colmar.

En ce qui concerne les candidatures dont vous parliez, on ne peut pas faire mieux. Il y a 16 postes à pourvoir, il y aura x centaines de candidatures, et l'élection c'est ce qui est en fait le plus démocratique, je ne vois pas d'autre système à mettre en œuvre ou alors, on change de système et ce n'est pas ce que nous souhaitons. Et les gens voteront pour permettre à 16 personnes de représenter l'ensemble des candidatures qui, spontanément nous auront été déposées. C'est parfaitement démocratique. La Mairie, le Maire, X, Y ou Z n'interviendront en rien dans ce vote.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Vous posez la question de l'indépendance de cette future organisation et là, je m'étonne beaucoup parce que vous avez les organisations patronales et les associations de commerçants qui sont présentes, l'ensemble des organisations syndicales, les établissements publics et organismes d'intérêt général. Et là, je ne vois pas comment vous pouvez penser et dire avec l'honnêteté intellectuelle, comme le souhaitait M. KALT, au début de cette réunion, comment vous pouvez penser que ces gens-là seraient à la solde de la majorité ! Je pense que c'est une insulte grave que vous faites là et je pense que ne serait-ce que par l'intervention aussi de ces organisations, vous ne pouvez pas dire que le Conseil Economique et Social n'agira pas en toute indépendance.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Juste un mot, rassurez-vous, mais il y a des choses que je ne peux pas laisser dire. En l'occurrence je vois clair, je sais lire, je n'ai jamais mis en cause le collège des représentants des partenaires sociaux, jamais. Simplement, ce collège représente 12 personnes, c'est-à-dire 1/3 de l'ensemble du conseil.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Quatre mots pour notre collègue M. JAEGY, alors je vais essayer de faire plus court pour qu'il me comprenne puisque le reste était du verbiage, alors : projet pas bon, moi m'abstenir.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je ne voudrais pas rajouter au débat, mais ce qui est particulièrement désagréable et je crois que Me GRUNENWALD a fait une intervention qui était parfaitement concise (rires), je le redis, parfaitement concise par rapport à la puissance de ce rapport. Mais c'est particulièrement désagréable, lorsque nous intervenons qu'à chaque fois le Premier Adjoint nous dise : « vous attendez de trop, il est 22 H. 30, 22 H. 45 ! C'est désagréable, nous sommes ici, au sein du Conseil Municipal. Les expressions doivent avoir lieu en cette enceinte sinon elles n'auront lieu nulle part !

Juste pour rebondir, concernant l'indépendance, ce serait vraiment bien que le Maire ne soit pas Président de ce Conseil Economique et Social, parce que ce serait justement un signe d'indépendance et enfin, par rapport

à l'extension de la CAC, je crois que Colmar n'est pas une île, Colmar doit vivre dans son bassin économique aussi bien pour l'aspect social et l'aspect environnemental et le développement durable comme cela vient d'être souligné.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous ne sommes pas sur une île, nous avons décidé de vous proposer ce soir, ce Conseil Economique, Social et Environnemental. C'est une avancée très importante. Maintenant, si d'autres communes autour de nous souhaitent y adhérer à un moment donné, évidemment, nous ne nous y opposerons pas.

Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER.

I - 69 Fusion de la Colmarienne du Logement – OPH avec la Société Anonyme d'Economie Mixte de Développement Immobilier du Centre Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous sommes appelés à nous prononcer sur un certain nombre de points dont la fusion de DICAL avec la Colmarienne du Logement. La cession à la Colmarienne du Logement des actions détenues par la Ville pour un montant global de 8.795.000 €.

Premièrement, je voudrais remercier l'adjoint rapporteur pour la promptitude de m'avoir envoyé les documents que j'ai demandés suite aux Commissions Réunies, ce qui m'a permis de regarder ce rapport avec beaucoup d'attention.

Je voudrais également féliciter le Maire parce que je crois que pour la Ville, c'est une superbe opération. La Sté DICAL est évaluée pratiquement à 16 M€. J'ai regardé les fonds propres, les fonds propres sont de 4.680.000 €, on a donc une plus value très intéressante de 12 M€ pour un chiffre d'affaires de 4.344.000 €. Mais là où effectivement il y a une performance, c'est que le résultat moyen des 4 dernières années s'élève à 287.000 €. La société est évaluée à 16 M€, c'est-à-dire 55 fois le résultat. Je crois qu'il n'y a aucune société du CAC 40 qui est évaluée à 55 fois le résultat. Je dis bravo au Maire de Colmar d'avoir négocié la cession de ces titres. Et puis bien sûr, ces 8 M€, nous allons les retrouver au Compte Administratif 2008 et ils feront partie intégrante du résultat.

Maintenant, je me fais du souci pour le Président de la Colmarienne du Logement qui a accepté d'acheter à ce prix, ces titres. Bien sûr, je comprends qu'il peut y avoir une synergie, je comprends tout à fait cette opération de regroupement entre deux acteurs d'une même activité sur Colmar et je pense qu'effectivement, grâce à ce regroupement, nous trouverons, à l'avenir, des synergies.

Néanmoins, je pense également qu'il y aura une réduction des marges de manœuvre au niveau de cette opération pour la Colmarienne du Logement. C'est vrai, ensuite la Ville va subventionner les investissements pour l'ANRU, grâce à ce produit. Je le conçois. Mais si je me place uniquement du côté de la Colmarienne du Logement, le simple fait de prendre 16 M€ à 5 % d'intérêt, c'est à peu près 800.000 €, je ne veux pas développer plus en avant les chiffres, parce qu'autrement on y serait pendant une demi heure, mais rien que ces intérêts qui vont être supportés par la Colmarienne du Logement, vont grever pratiquement de 25 % le résultat sans avoir nécessairement un autofinancement complémentaire lié à cette opération de fusion. Donc bravo pour le Maire, mais je m'inquiète pour le Président de la Colmarienne du Logement.

M. le Maire MEYER : C'est le Maire qui va répondre. Aucun problème dans l'articulation des chiffres. Il faut les mettre en rapport avec la réalité. D'accord, 8 M€, la Ville de Colmar n'était pas le seul partenaire. Il y a également eu la Caisse de Dépôts et de Consignations. Et celle-ci avait une condition : celle de ne pas descendre en dessous de la valeur de 250 € à l'action. Et le Maire de Colmar était condamné à suivre, parce qu'il fallait l'accord de la Caisse de Dépôts et de Consignations qui en même temps, s'était engagée dans le portage financier. Alors, implicitement le Président de la Colmarienne du Logement n'a aucune crainte puisqu'il a négocié la globalité avec l'accord de la Caisse de Dépôts et de Consignations.

Maintenant, si vous dites : « une excellente opération » je vous prie de fouiller encore un peu davantage dans le dossier qui a été mis à votre disposition. Et vous vous apercevez que le prix du m² cédé, a été cédé au prix de 300 €. Alors, est-ce exagéré de céder un m² construit pour un prix de 300 € ? Ce qui veut dire un prix moyen par logement de 21.000 €. Ce n'est vraiment pas exagéré mais globalement c'est une bonne opération, et pour la Colmarienne du Logement, et pour la Caisse de Dépôts et de Consignations, et pour la Ville de Colmar. Etant entendu que la Ville de Colmar remet dans la corbeille naturellement ces 8 M€ pour faire des travaux pour le compte de la Colmarienne du Logement.

Enfin la comparaison faite par M. WAGNER est stupéfiante. Il se base sur l'absorption d'une entreprise par une autre. Incompréhensible ! Ici, nous sommes dans la cession d'un patrimoine immobilier ce qui est totalement autre chose.

M. WAGNER : Ceci est votre appréciation et votre analyse. Nous ne sommes pas tout à fait d'accord à ce niveau-là.

M. le Maire MEYER : Mais bien sûr, nous sommes rarement d'accord sur de tels sujets, sinon jamais ! Parce que j'ai une autre philosophie de voir les questions budgétaires que vous ! Rien qu'à vous entendre dans votre comparaison, fait frissonner.

M. WAGNER : Ecoutez, là il ne s'agit pas seulement des choses budgétaires, il s'agit surtout d'une marge de manœuvre.

M. le Maire MEYER : Totalemment, d'autant plus que nous allons faire des économies. Nous n'aurons plus deux types de personnel, nous aurons un

seul personnel pour gérer, et les besoins de la Colmarienne du Logement, et les besoins de DICAL.

M. WAGNER : C'est ce que j'ai dit en préambule qu'il y aura une synergie.

M. le Maire MEYER : Oui, mais alors, il ne faut pas la contester, et surtout ne pas venir avec des exemples qui stupéfient.

M. WAGNER : Mais qui n'apparaît pas aujourd'hui dans le plan de financement prévisionnel.

M. le Maire MEYER : Et croyez-vous un seul instant que cette décision a été prise sans penser à tout cela ?

Bien, le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II - 70 Mise en conformité des statuts de l'Association Foncière Urbaine des Propriétaires des îlots F et C1.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 71 Transaction immobilière – vente d'une parcelle bâtie sise place de l'Ecole.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 72 Transaction immobilière – constitution de servitudes.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 73 Transactions immobilières – acquisition d'une parcelle appartenant à la SAFER lieudit « Bleich ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II - 74 Transaction immobilière – vente d'une parcelle sise avenue du Général De Gaulle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 75 Transaction immobilière – alignement de la voie dite « Mittlerer Noehlen-Pfad ».

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 76 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjointe. M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous ne participerons pas au vote de cette délibération, premièrement.

Deuxièmement : malheureusement on ne voit pas beaucoup d'autocollants sur les vélos. Je ne sais pas si tout le monde est pourvu d'autocollants au moment où ils passent à la Mairie. Et puis je dirais que c'est bien de nous proposer la liste et là, c'est un cas pratique, on pourrait l'envoyer par E mail, cela éviterait qu'on fasse 100 photocopies par élus ainsi que pour les services. Je crois que là, nous sommes tout à fait d'accord pour que cette liste nous soit transmise dorénavant par E mail.

M. le Maire MEYER : Voilà !

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Voilà, je voulais répondre par rapport aux autocollants. Quand les gens passent à la Mairie demander la subvention, ils n'ont pas encore l'autocollant. Ils remplissent une première partie de la fiche, la deuxième, ils l'amènent place Rapp pour justement faire apposer l'autocollant et c'est quand la deuxième partie de cette fiche revient à la Mairie que les 100 € sont débloqués.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 77 Opération d'aménagement sur emprise départementale en agglomération : élargissement d'un trottoir, déplacement de mobilier, modification du marquage au sol dans le cadre de la création d'aménagements cyclables sur le tronçon Verdun-Poincaré – convention entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 78 Ajustement du programme de travaux de voirie pour l'année 2008.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 79 Opération de diagnostic d'archéologie préventive rue Frédéric Chopin sur le terrain d'aménagement du futur parking - convention entre la Ville de Colmar et le Pôle d'Archéologie Interdépartemental Rhénan.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 80 Marchés publics – autorisation de signature des marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres et d'un avenant et résiliation d'un marché.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, deux questions et observations quant à ce rapport. D'abord je me réjouis qu'on a prévu des crédits pour l'élagage des arbres dans la forêt du Neuland. Il faudrait toutefois en faire plus pour le parcours Vita et le jardin botanique qui actuellement se trouve vraiment dans un état qui est à la limite du praticable avec des ronces, avec des mauvaises herbes, avec des branches d'arbres qui empêchent carrément l'accès aux agrès. Ne parlons pas en cas de pluie, et il y en a eu ces derniers temps. Ce n'est plus un parcours de santé, mais c'est un parcours du combattant.

Deuxième observation, sur le marché de denrées alimentaires, il y a un lot de pain et de pâtisseries. Je n'ai pas vu les kougelhopfs. Est-ce qu'il y a eu un marché pour les kougelhopfs destinés aux fêtes des voisins ?

M. l'Adj. D. MEYER : Oui, il y a eu un marché qui a été attribué, on en a fait la sélection dernièrement, il n'y a pas longtemps.

Mme KLINKERT : On peut en savoir plus puisque nous n'en avons pas eu connaissance ? C'était quel type de marché ? A qui a-t-il été attribué ? Qui a été consulté ? Qui l'a signé ? Je demande la réponse soit ce soir, soit au prochain conseil, mais le prochain conseil, c'est à la rentrée !

M. l'Adj. D. MEYER : Je sais qu'un test a été pratiqué sur 5 fournisseurs. Il y en a qui ont été classés par qualité.

Mme KLINKERT : Cela a été fait en Commission d'Appel d'Offres ?

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Il y a eu 5 boulangers pâtisseries qui ont répondu. J'ai signé le marché et c'est la Pâtisserie LORBER, Grand'Rue qui a été attributaire du marché. C'était en Commission d'Appel d'Offres.

M. le Maire MEYER : Il y a même eu une dégustation pour cibler le meilleur kougelhopf.

Mme KLINKERT : En Commission d'Appel d'Offres, M. le Maire ? Mais c'était quoi ? C'était un marché à bons de commande ?

M. l'Adj. D. MEYER : C'était un marché à bons de commande.

M. le Maire MEYER : Pour ce qui est du Neuland et l'élagage des arbres, c'est un marché tout à fait particulier parce que ce sont des gens spécialisés pour travailler à grande hauteur. Pour ce qui est du sol, ce sont bien sûr les services de la Ville qui sont concernés.

I – 81 Fourniture de services de téléphonie filaire.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Il s'agit de puiser les deux membres dans la Commission d'Appels d'Offre et en l'occurrence il s'agirait de M. BAUMULLER et M. REMOND.

Puis-je soumettre le rapport à votre acceptation ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I - 82 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

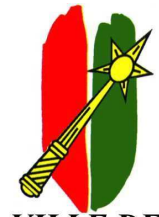
Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Nous sommes arrivés au terme des points inscrits à l'ordre du jour.

Aucune question n'a été soumise pour le point « divers » et je tiens à vous remercier d'avoir tenu aussi longtemps de 18 h. 30 à 23 h. 10 mn. Merci à tous. Je vous invite au verre de l'amitié en y associant le public.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 23 h. 10



**VILLE DE
COLMAR Sténogramme du 15 septembre 2008**

M. le Maire MEYER : Mesdames, Messieurs, mes Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. On vient d'amener quelques chaises pour que ces jeunes gens puissent s'asseoir. Nous sommes très nombreux. C'est très bien comme ça. Je dois excuser le professeur Alain TOURNADE, Jean-Jacques BETTER et Sophie ALLHEILY qui donnent respectivement procuration à M. le premier adjoint Yves HEMEDINGER, M. BUCHER et Mme ROSSI.

Cela étant dit, il nous appartient de désigner le ou la secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre le benjamin de la Municipalité, Matthieu JAEGY, s'il est toujours disposé à assurer cette fonction. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Il est donc installé secrétaire de séance. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès verbal de la séance du 23 juin dernier. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez aussi communication de la situation concernant les marchés à procédure adaptée comme les arrêtés pris par le Maire à travers la délégation qui m'a été donnée par le Conseil municipal.

En communications, j'en ai cinq :

- d'abord l'état des lieux concernant l'exploitation des services publics locaux. La loi du 30 décembre 2006 a prévu à compter du 1^{er} janvier 2008 que le Président de la Commission présente au Conseil municipal un état des travaux réalisés par cette commission au cours de l'exercice précédent. La présente communication a donc pour objectif de répondre à cette demande. Un tableau synthétique de ces travaux est annexé à la communication puisque trois différentes réunions s'étaient tenues, soit le 4 mai, le 18 juin et le 3 octobre 2007.
- Le Conseil, également, lors de sa séance du 28 janvier dernier, a adopté une décision de mettre en œuvre un dispositif de vidéoprotection d'espaces publics urbains colmariens pour un montant estimé de 840.000 €. Ce projet vise à l'installation d'une quinzaine de caméras au centre ville. Le dossier administratif a été déposé auprès de M. le Préfet le 12 août et le Préfet vient de répondre en autorisant l'installation de ce dispositif de vidéoprotection pour une durée de cinq ans renouvelable avec enregistrement des images qui devront être détruites à l'expiration d'un délai de dix jours. La mise en œuvre de ce dispositif peut donc être enclenché. L'installation des

premières caméras est prévisible pour le premier trimestre de l'année 2009.

- Au titre de l'environnement, s'agissant des dispositions de l'arrêté préfectoral autorisant le Syndicat Mixte de l'Ill à effectuer sur la digue des travaux de confortement et de rehausse jusqu'à la cote de crête correspondant à celles des plus hautes eaux de l'Ill. Ces travaux viennent aussi d'être autorisés et naturellement le texte intégral peut être consulté au siège de la Communauté d'Agglomération, au service de l'environnement.
- Autre communication, elle concerne le renforcement des moyens humains de la circonscription de sécurité publique à Colmar avec l'appoint de cinq gradés et gardiens de la paix depuis le 1^{er} septembre. Mais au-delà de cette information, il faut souligner que les critères sont retenus pour suivre régulièrement l'évolution des moyens humains pour les faire correspondre naturellement aux besoins. C'est cette dernière précision qui est la plus importante.
- Et puis la dernière communication porte sur le 50^{ème} anniversaire de la Constitution de 1958. On a souhaité une exposition documentaire commémorant cet événement, avec présentation au public et cette exposition aura deux parties. La première consacrée à l'histoire de la Constitution de 1958 et à ses différentes révisions et puis en deuxième partie, on va présenter les compétences des trois pouvoirs : législatif, exécutif et judiciaire. Cette exposition sera inaugurée le 1^{er} octobre à 17 h. 30. Dès à présent, j'ai tenu à donner cette information. Dans le même esprit, s'agissant du 90^{ème} anniversaire de novembre 1918, le service des Archives municipales et la société d'histoire et d'archéologie de Colmar organiseront du 29 octobre au 5 novembre, une grande exposition ayant pour thème les Colmariens et la guerre de 1914-18. Cette inauguration aura lieu dans la salle Roesselmann au Koïfhus. Elle est prévue le 29 octobre prochain à 18 h. Voilà les cinq communications que j'ai tenu à vous donner.

Après cela, laissons la parole à la présentation des différents rapports d'activités et nous commençons par la SAEM VIALIS et c'est son Directeur Général, M. PIVARD, qui va plancher sur le sujet. M. PIVARD, vous avez la parole !

Rapport d'activités 2007 de la SAEM VIALIS

M. PIVARD, Directeur Général, présente le rapport d'activités 2007 de la SAEM VIALIS à l'aide d'une projection.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Directeur Général. Merci surtout pour la concision de la présentation faite. Y a-t-il des questions ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Je pense qu'il faut féliciter tous les acteurs pour le résultat obtenu par VIALIS et dans laquelle la Ville de Colmar détient une participation majoritaire. Il a été question, il y a quelques années, d'un

regroupement, d'un pôle énergie au sein d'une seule structure, et ceci avait été annoncé au moment de la mise en économie mixte de la régie et de VIALIS et je voudrais savoir où on en est aujourd'hui, parce qu'il y avait eu beaucoup d'annonces et de discussions et est-ce que ce projet est toujours en cours ou est-ce que finalement, on est encore au stade des préliminaires ?

M. le Maire MEYER : La réponse n'est pas du ressort du Directeur Général. Elle est du ressort, je pense, de l'exécutif de la Ville de Colmar. C'est un débat qui est toujours ouvert. Nous commençons avec une première étape, à savoir intégrer des représentants de VIALIS au sein du Conseil d'Administration de la Société du Chauffage Urbain, ce qui a été mis en œuvre. Pour autant, faut-il voir le futur et si des annonces ont été faites, elles ont surtout été faites au niveau des équipements entrevus. En même temps, nous arrivons en fin de concession sous deux ans. Personnellement, je suis d'avis que le moment ne serait pas judicieux de provoquer quoi que ce soit avant la fin de la durée de la concession. Nous allons donc utiliser les deux dernières années pour mettre en route un équipement innovant, performant, en l'occurrence une unité de production d'énergie à filière bois, correspondant à une fourchette de 7 à 9 mégaW, ce qui est considérable. Nous pensons donc que priorité se situe surtout à cette hauteur dans la mesure où c'est la Société de Chauffage Urbain qui portera financièrement le dossier. Ce n'est donc pas la peine d'ouvrir une autre discussion. L'essentiel, la priorité, c'est de mettre en route cette nouvelle unité de production et de ne pas fragiliser sa situation et naturellement en fonction de l'appel à la concurrence pour la délégation de service public que nous serons obligés d'organiser en fin de concession, nous aurons une ouverture plus large quant aux partenaires en présence. Cette opération d'investissement, nous l'aurons lors d'un tout prochain conseil, puisque le point essentiel, est le portage financier. Le portage financier ne sera pas assuré par la Ville de Colmar, mais par la Société de Chauffage Urbain qui devra être sécurisée dans l'hypothèse où le concessionnaire devrait changer. Mais cela ne pose pas de problème du tout, puisque nous pourrions installer cela dans le cahier des charges. D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Merci, M. le Directeur Général. Merci à vous et merci à votre équipe pour le travail réalisé. Je voudrais revenir surtout sur les gros travaux de remplacement des canalisations en fonte grise qui représentaient deux années d'investissements monstres. Avec les riverains, cela n'était pas toujours facile, surtout dans les rues les plus utilisées et surtout aussi dans le centre ville où les commerçants également avaient leurs impératifs. Mais vous êtes arrivé à marier les travaux avec naturellement les riverains concernés pour arriver aux résultats que l'on connaît. Merci encore !

Rapport d'activités 2007 de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar

M. FELLMANN, Président de l'Association pour la Promotion des Sports de Glace de Colmar présente le rapport d'activités 2007.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président, président qui est à votre disposition pour toute autre réponse éventuelle. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Merci, M. le Maire. On peut saluer le redressement spectaculaire de l'activité de la patinoire grâce notamment à la mise en place de nouvelles activités comme l'ouverture en été grâce au non déglçage ou l'ouverture de l'offre vers les scolaires. Je crois qu'aujourd'hui la Ville doit accompagner ce redressement et comme nous l'avions dans notre projet en mars 2008, la mise en place de différents investissements comme par exemple un parquet, permettrait de rendre l'équipement plus polyvalent et donc d'accompagner ce redressement.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : La première partie de mon intervention a déjà été dite par ma collègue Mme Elisabeth BILDSTEIN, féliciter le travail fait par la nouvelle équipe qui s'est modifiée et qui prouve que l'on peut faire. C'est fragile. J'ai bien écouté. J'ai entendu que le Président de l'Association était optimiste pour l'avenir et il faut l'être. Ce sera toujours très délicat. Il y a des choses qu'il faut quand même essayer de régler à l'avenir : la corrélation entre la patinoire et la patinoire de Noël pour que l'une ne fasse pas concurrence à l'autre. Je rappelle qu'au départ, il s'agissait d'un produit d'appel qui concurrence en réalité -et c'est là la difficulté sans doute qu'a pu rencontrer la patinoire pendant des années- la patinoire. Pour le reste, il est vrai que le résultat est dopé cette année par la reprise de provisions, mais c'est une bonne chose d'abord d'avoir gagné le procès, et bravo pour l'avoir gagné, pour l'avocat en tout cas, c'est que vous aviez raison de modifier votre direction. Bien entendu, on suivra. C'est vrai que le bilan de cette année n'est guère indicatif, puisque nous n'avons pas d'éléments de comparaison. N-1, c'est six mois, comme vous l'avez rappelé, et donc c'est un peu difficile. Nous verrons si l'année prochaine, on est sur les mêmes bases. Nous l'espérons en tout cas et nous le souhaitons.

M. le Maire MEYER : C'est vrai que nous avons un coup de chaud il y a deux-trois ans sur l'exploitation de la patinoire, d'abord gestion difficile, équilibre financier plus que difficile : les provisions ne pouvaient plus être honorées avec des déficits qui pouvaient être couverts à travers l'excédent reporté. C'était un travail de longue haleine assumé avec le président et ses collègues du Conseil d'Administration. A travers la nouvelle délégation de service attribuée depuis mi-2007, nous sommes arrivés à arrondir les angles en tirant les enseignements et l'expérience des années passées. Cela ne va tout seul. Il n'y a pas seulement une solution, il y a une superposition de solutions qui nous ont amenés aujourd'hui à ce résultat. Cela passe par les activités, cela passe par le périmètre élargi, cela passe par une nouvelle dynamique mais puisée à chaque fois à l'intérieur des services qui ont été mis en consultation à travers la délégation de service public. Naturellement, Mme BILDSTEIN, le président et son conseil d'administration ont un projet qui est celui de l'installation d'un parquet. Le Président m'en a parlé depuis deux mois. Nous allons examiner cela à l'intérieur des autres équipements sportifs et culturels qui sont programmés parce qu'il faut aussi qu'il y ait un prolongement des différentes activités. Il faut aussi que les activités soient complémentaires par rapport à ce qui se passe ailleurs. Nous ne pourrons

donc pas faire l'économie de cette réflexion à l'intérieur du nouveau projet du Centre Europe puisque les deux se complètent dans le côté Ouest de la ville. D'autre part, pour l'observation de Me GRUNENWALD, je ne pense pas que la patinoire de Noël soit forcément une concurrence depuis deux ans. Il y a plutôt une synergie à partir de la patinoire de Noël, pour amener des jeunes après, vers la patinoire. En plus, il ne faut pas oublier tous les équipements qui sont faits grâce à la patinoire de Noël et qui servent après à la patinoire tout court. Donc d'une pierre, on fait deux coups, mais globalement, je pense que nous pouvons être relativement heureux de ce résultat, surtout en fonction de ce que nous venons d'entendre. Pas d'autres questions ?
Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Merci. Simplement, pour me féliciter, qu'il s'agisse de la Ville ou de l'Association, dans la mesure où les éléments de notre projet de mars 2008 sont repris, on ne peut que s'en réjouir.

M. le Maire MEYER : Non ! Non ! Non ! Ce n'est pas un projet de mars 2008, c'est un projet du Conseil d'Administration de la Patinoire !

Mme BILDSTEIN : C'était un des éléments de notre projet électoral. Je me félicite simplement que l'idée était jugée suffisamment bonne pour être reprise.

M. le Maire MEYER : Nous en parlions au sein de l'équipe majoritaire depuis 2-3 ans ! Merci, M. le Président. Nous en venons à PREALIS et je donne la parole à la Présidente, Mme GROSS.

Rapport d'activités 2007 de l'Association PREALIS de Colmar

Mme GROSS, Présidente de l'Association PREALIS, présente le rapport d'activités 2007.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame la Présidente. Y a-t-il des questions à poser à Mme GROSS ? Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire. Mme GROSS, j'aurais une question à vous poser, suite aux nouvelles directives de l'Education Nationale concernant les heures dédiées. En majorité les écoles élémentaires ont donc décidé d'appliquer ces heures dédiées en soirée, de 16 H. à 17 H., deux soirs par semaine. Je voulais savoir si PREALIS –c'est une question qui m'a été posée par des parents d'élèves- avait envisagé un tarif spécifique suite à ces nouvelles directives parce qu'en fait les enfants qui devront suivre le soutien et qui sont inscrits au périscolaire ne vont plus bénéficier, bien évidemment, des horaires du périscolaire, comme les autres. Est-ce que vous avez étudié la question ? Est-ce que vous avez une réponse à me fournir, s'il vous plait, Madame ?

Mme GROSS : Pour l'instant, nous n'avons pas de réponse pour la bonne raison que les heures dédiées ne sont pas mises en place. Nous ne savons pas si cela touchera les enfants qui sont en étude ou bien si cela touchera

d'autres enfants. Nous attendons donc d'abord la mise en place et ensuite on avisera, mais on en a déjà un peu parlé en Conseil d'Administration. Mais pour l'instant, il faut attendre.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : ... merci, M. le Maire. Je voulais juste rajouter que la mise en place démarre dès le 1^{er} octobre, donc d'ici quinze jours et que le problème va se poser très vite, surtout que ces heures dédiées vont quand même s'adresser à beaucoup d'élèves. C'est une question qu'il ne faudra pas éluder.

La deuxième chose que j'aurais voulu vous demander : avez-vous eu le résultat du rapport d'enquête sur l'intoxication à l'école Wickram ? Nous n'en avons plus du tout entendu parler.

Mme GROSS : La réponse a été faite par l'intermédiaire du docteur et ce sera la semaine prochaine que nous aurons une information pour tous les parents. C'est même ce jeudi que nous aurons une réponse et une réunion avec les parents de l'école Wickram.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : je profite pour poser une dernière question à Madame GROSS. Concernant le périscolaire, beaucoup de parents se plaignent un peu. J'aurais voulu savoir sur quels critères vous recrutiez les personnes qui viennent encadrer les enfants pendant le périscolaire et notamment le soir, parce qu'il a été constaté sur plusieurs sites que les enfants restent dans la cour et jouent jusqu'à 17 H, ou 17 H. 15 et montent seulement ensuite en étude pour faire leurs devoirs et très souvent, quand les familles viennent récupérer leurs enfants, les devoirs ne sont pas terminés, loin de là. Alors je voulais savoir quelle était votre opinion sur le sujet et quels étaient vos critères de recrutement pour ces personnes qui viennent encadrer les jeunes. Merci.

M. le Maire MEYER : C'est la dernière question ?

Mme SCHNEIDER : Oui !

M. le Maire MEYER : Si non, vous posiez la quatrième. Allez-y !

Mme GROSS : Dans la mesure du possible, nous recrutons notre personnel au niveau BAC, parce que c'est quand même utile, surtout quand il s'agit de surveiller des devoirs d'enfants. Ensuite, les enfants ont en principe, par les temps actuels -en plein hiver ce sera moins- une heure après la classe pour se détendre, ce qui n'est pas du luxe pour certains que nous avons depuis 7 H. 30 le matin. Ensuite, de 17 à 18 H. ils ont l'étude pendant laquelle ils font leurs devoirs. Alors, nous savons qu'il y a eu l'un ou l'autre endroit où, parce qu'il faisait beau, nos surveillants ont laissé passer un peu de temps, il y a eu une réunion, et nous avons réagi immédiatement. De toute façon, chaque fois qu'il se passe quelque chose, nous avons la réaction immédiate.

M. le Maire MEYER : Merci, madame la Présidente. Nous en arrivons à COLMAR EXPO. Cela me donne l'occasion de saluer le Président qui est avec nous. Pour lui, c'est une première dans ce domaine et je lui donne tout de suite la parole.

Rapport d'activités 2007 de COLMAR EXPO SA

M. BURGER, Président de COLMAR EXPO SA, présente le rapport d'activités 2007.

M. le Maire MEYER : Voilà. Merci M. le Président, qui est à votre disposition pour toute autre question. M. WAGNER !

M. WAGNER : J'avais juste une question, non pas concernant le passé parce que pour moi ça va être difficile d'en poser vu que je siégeais au Conseil d'Administration, mais plutôt pour l'avenir. Dans notre programme nous avons prévu la couverture du théâtre en plein air, je voulais donc savoir si ceci est également prévu de votre côté et dans quel délai cet investissement pourrait être réalisé sachant qu'il y a toujours des conditions un peu difficiles lors de la Foire aux Vins en cas de mauvais temps. Et puis, je pense qu'il faudrait vraiment mener une vraie réflexion pour que ce théâtre puisse être utilisé plus souvent que lors des 10 jours de la période de la Foire aux Vins.

Deuxièmement, il y a toujours le problème du parking à proximité des entrées qui n'est toujours pas aménagé et lorsqu'il y a du mauvais temps, lorsqu'il pleut, c'est vrai, que quelle que soit la manifestation et pas seulement la Foire aux Vins, il y a de grandes flaques d'eau, et je crois qu'en terme d'image, il faudrait remédier à cette problématique.

M. le Maire MEYER : Je réponds aux premières interrogations quant à l'exploitation du théâtre. Monsieur le Président va peut-être prolonger sur la base de ce que nous avons déjà discuté ensemble pour une meilleure utilisation. Au départ, concernant le théâtre de plein air, c'est vrai que la couverture du théâtre de plein air figurait dans le projet de la majorité. Nous avons d'ailleurs, quartier Saint-Joseph, une discussion sur le sujet où j'avais fait entendre ce que nous avons l'intention de faire si la population colmarienne devait nous manifester sa confiance. Mais nous ne sommes pas seulement partis au mois de mars puisque la consigne a été donnée aux services techniques de travailler sur ce projet bien avant. Il y a huit jours, le président avec le premier adjoint, a pu faire le tri des réflexions techniques qui avaient été examinées par nos services avec trois variantes possibles. Nous voulions avant tout préserver l'esprit du théâtre ouvert. Il ne faut donc pas fermer, ne pas mettre le théâtre de plein air dans des murs. Nous prolongeons donc cette notion et aujourd'hui le projet technique qui apparaît est pour ainsi dire finalisé. Pour rester fidèles à nos engagements, ces travaux seront terminés pour l'édition 2009 de la Foire aux Vins. L'estimation tourne autour d'1M€, mais la décision, l'option est prise au sein de l'équipe majoritaire, pour que ces travaux soient terminés pour la Foire aux Vins 2009. Il ne s'agit donc pas seulement d'un projet mais de la mise

en route dudit projet qui est ficelé et qui était préparé bien avant les élections.

Concernant les autres équipements, le président a fait apparaître que la société du Parc Expo poursuit les investissements à hauteur d'environ 80.000 € par an. Mais à côté, il y a aussi la Ville de Colmar qui apporte naturellement sa contribution. Nous avons arrêté un programme pluriannuel. On se rencontre en effet annuellement, non pas pour voir les travaux de l'année mais ceux de l'année suivante et de l'année N+2, ce qui fait que chaque année nous avons un budget d'investissement qui naturellement complète ce qui est fait par la société du Parc Expo.

Concernant le parking, c'est une question qui avait été vue avec M. DAMBRIN, Mme POSTH et M. FRUH, déjà il y a deux ans. Nous avons essayé de cibler des solutions mais d'un autre côté, nous avons aussi pu mesurer ce que serait l'investissement ponctuel pour éventuellement créer quelque 500 ou 600 places de stationnement qui seraient seulement utilisables une fois l'an. Nous avons donc préféré passer par des solutions intermédiaires pour pouvoir accueillir tous ceux qui fréquentent le Parc Expo. Pour l'exploitation du théâtre de plein air, après les travaux de couverture, je laisse la parole au président.

M. BURGER : Merci, M. le Maire. Oui, je tiens à vous informer que j'ai eu l'agréable surprise, la semaine dernière, de voir un projet bien avancé et sur trois solutions. J'avoue que j'étais assez impressionné par les solutions proposées et il est clair qu'en contrepartie de cette couverture, on va s'engager à exploiter plus ce théâtre puisqu'il n'est pas question que cela se limite à l'unique Foire aux Vins. Nous allons donc diversifier l'activité de la société en créant plus d'événements. Vous savez que l'activité principale aujourd'hui, qui représente 62 % de l'activité, c'est la Foire aux Vins. Nous avons, parallèlement à cela, bien sûr, le Salon du Tourisme, qui est aussi important, mais également toutes les autres manifestations qui sont organisées par d'autres structures. Récemment, je pense que vous l'avez suivi dans la presse, une nouvelle équipe vient ou va être embauchée pour pouvoir dynamiser toute cette structure, aux côtés de M. FRUH, puisque Mme POSTH va quitter la société au mois de novembre. Il est clair que notre objectif est d'accroître, de développer l'exploitation de ces locaux à la fois pour le bien de l'ensemble des Colmariens mais on va aller certainement au-delà des Colmariens et en ayant aussi toujours un œil attentif sur la gestion de la société pour pouvoir toujours respecter la DSP qui a été mise en place pour les 12 années qui viennent et aussi pour pouvoir continuer sur la lancée de cette société qui s'est régulièrement développée depuis 1980. Avant 1992, c'était sous une autre forme. J'ai eu l'agréable surprise de voir que cela pourrait être réalisé très rapidement. Cela nous met simplement une pression supplémentaire : travailler plus rapidement pour trouver une bonne exploitation judicieuse de ce local, du théâtre mais aussi du théâtre pour l'avenir.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président. Mme HAVE !

Mme HAVE : Merci, M. le Maire. A priori, vu l'activité proposée pour le Parc Expo, le parking sera utilisé plus d'une fois par an. Les travaux seraient donc appréciés, entre autre lors de la fête des personnes âgées et seraient à envisager. Et il y a beaucoup de fêtes de prévu, sans compter le problème du déplacement des handicapés sur ce parking.

M. le Maire MEYER : M. le premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui. On avait, lors de la précédente Foire aux Vins, imaginé un dispositif, d'ailleurs avec l'exploitant, lors de différentes réunions pour que lorsqu'il y a des manifestations importantes –c'est le cas de la Foire aux Vins, et s'il y a d'autres manifestations, il faudra que l'on mette en place le même dispositif- qui nous permettait de récupérer 150 places de stationnement supplémentaires par rapport à la situation standard en organisant un stationnement sur l'allée de la Foire aux Vins avec un sens de circulation unique permettant ainsi de réaliser des places de stationnement le long du trottoir en toute sécurité. Egalement aux alentours du parking, qui je le répète, a été il y a quelques années complètement réaménagé par la Ville avec installation d'éclairage public, etc. C'était un parking en très mauvais état. Ce dispositif a été testé lors de l'édition 2007 de la Foire aux Vins. Il avait donné de très bons résultats puisqu'on avait fait un bilan ensuite et les problèmes observés en 2006, auxquels vous faites sans doute allusion avec la saison qui avait été très pluvieuse, avaient été totalement résolus en 2007. Il en a été de même en 2008 où on n'a pas observé de problème particulier lié justement à ces dispositifs qui peuvent être reconduits lorsqu'il y a de grosses manifestations telles que celles dont vous parlez.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : J'ai bien écouté votre réponse mais ce n'était pas du tout la question. Je crois qu'on a un petit problème de localisation du parking dont on veut parler. Il s'agit du parking qui est le plus proche des caisses. C'est donc un parking utilisé beaucoup plus qu'une fois au courant de l'année et heureusement. Cela veut dire que la SA Parc Expo est très dynamique dans l'organisation de manifestations. C'est donc ce parking-là, à proximité des caisses, qui devrait être fait alors que les parkings un peu plus lointains sont goudronnés depuis quelques années.

Concernant le théâtre en plein air, je découvre comme vous que d'ici 2009, tout sera réglé pour 1 M€, c'est-à-dire que le théâtre soit couvert, mais je me demande si avec 1 M€ on arrive vraiment à réaliser un projet structurant qui s'inscrive dans l'avenir d'organisation de spectacles à Colmar. Parce qu'il ne faut pas oublier que la donne a changé en Alsace. Depuis l'ouverture du Zénith à Strasbourg, Strasbourg a maintenant une véritable salle de concert qui va nécessairement attirer des spectacles de renom et il ne faudrait pas, parce que nous n'avons pas l'infrastructure adéquate, rester à la traîne dans l'organisation de spectacles.

M. le Maire MEYER : Je crois qu'on tourne un peu en rond. Pour la question des parkings, le premier adjoint a répondu...

M. WAGNER : ... à côté, oui !

M. le Maire MEYER : ... c'est votre façon d'interpréter. Concernant la fête des personnes âgées, je n'ai jamais vu de problème. Mme HAVE, pour l'accueil des personnes âgées, quelle que soit la fête, les personnes âgées sont véhiculées par des autobus. Il n'y a donc franchement pas de problème. Il y a une éventuelle difficulté lors de la Foire aux Vins et seulement s'il pleut. Je pense aussi qu'il faut faire avec.

Concernant le théâtre couvert, il s'agit de répondre à une priorité, à un objectif, c'est qu'il ne pleuve plus à l'intérieur. C'est l'objectif qui est visé et pas plus. Nous n'allons pas plus loin. Nous ne voulons pas faire la même chose que ce qui a été fait à Strasbourg. Au contraire, il faut maintenir l'esprit du théâtre ouvert pour provoquer une adhésion, pour provoquer des entrées, pour provoquer avec les artistes des venues de personnes qui apprécient le théâtre ouvert et non pour être dans une enceinte fermée. C'est l'objectif qui est visé et duquel on ne va pas dévier. Mme HAVE !

M. HAVE : Toutes les personnes âgées ne sont pas véhiculées lors de la fête. Je les ai déjà vues arriver puisque je viens souvent à cette fête, et quand il pleut, il y a de grosses flaques sur le parking. C'est très gênant pour les personnes qui ont encore la chance de pouvoir conduire.

M. le Maire MEYER : Je connais deux fêtes de personnes âgées qui se déroulent au Parc Expo, c'est celle de Noël et celle organisée par la société du Parc Expo. Chaque fois il y a organisation d'un transport public pour amener les personnes âgées au Parc Expo. Nous remercions même les banques qui financent le transport en partie. Il s'agit de deux-trois banques qui participent naturellement au financement du service Trace installé pour amener les personnes âgées au Parc Expo que ce soit au mois de décembre ou au mois d'août. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire. On peut effectivement parler des personnes âgées, des moyens de transports, citer les banques, le problème n'est pas là, mais ce qu'il faut, c'est ne pas tourner en rond. Je ne suis pas trop âgé, mais je sais qu'en allant au Parc Expo, j'ai déjà eu des difficultés en raison des nombreuses flaques d'eau autour de l'entrée. C'est ce parking dont nous parlons. Va-t-on le faire ou pas ? C'est une question très simple. C'est une question, il faut une réponse. Alors, dire, peuvent arriver ou pas les personnes plus ou moins âgées, c'est peut-être un débat tout à fait différent. Alors, on ne fait pas ce parking pour le moment, c'est tout.

M. le Maire MEYER : On ne laisse pas des flaques d'eau sur la voirie...

Me GRUNENWALD : Ah si !

M. le Maire MEYER : Laissez-moi terminer ! S'il y a des flaques au Parc Expo, eh bien il faut intervenir sur le revêtement !

Me GRUNENWALD : Eh bien, il y en a, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Tout est aussi simple que ça, mais pour autant nous n'allons pas créer 400 ou 500 places de stationnement supplémentaires !

Me GRUNENWALD : Mais elles existent !

M. le Maire MEYER : La première priorité, c'est le théâtre couvert où il y a lieu de faire des travaux.

Me GRUNENWALD : Nous prenons acte. Ce n'est pas une urgence.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, merci M. le Maire, c'est pour une petite remarque. Je ne crois pas me souvenir avoir vu dans votre projet de campagne le fait que vous ayez prévu de couvrir le Parc des Expositions. En tous les cas, une chose est certaine, c'est que nous l'avions prévu dans notre projet et je note pour la deuxième fois ce soir, avec beaucoup de satisfaction, et là je dois vous adresser un satisfecit de notre part, que vous reprenez un certain nombre des projets que nous avons développés dans notre équipe et je tenais à vous en féliciter.

M. le Maire MEYER : Si ce n'était pas prévu, on ne serait pas prêt, aujourd'hui déjà, avec un projet finalisé. C'est tout aussi simple que ça !

M. ZINCK : Mais je réitère mon satisfecit à votre égard. Je vois que vous reprenez beaucoup d'éléments de notre projet et je vous en remercie. Bravo ! Merci ! Il n'y a pas de tare à le reconnaître, voyons !

M. le Maire MEYER : Reste encore à savoir si vous allez voter le budget pour faire ces travaux !

M. ZINCK : Eh bien nous verrons bien !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je m'associe, bien entendu, à ce que vient de dire mon collègue Olivier ZINCK mais je souhaiterais également poser une question au président, si vous le permettez. M. le Président, est-ce que vous avez entamé ou vous pensiez entamer une réflexion sur l'avenir de la Foire aux Vins pour que la Foire aux Vins redevienne la Foire aux Vins que l'on a connue il y a un certain nombre d'années, puisqu'elle est maintenant devenue une foire commerciale et que l'on se rend compte qu'elle attire quand même –je parle de la foire commerciale- de moins en moins de visiteurs ? Les Colmariens voudraient retrouver la Foire aux Vins.

M. le Maire MEYER : M. le Président !

M. BURGER : Effectivement, bien sûr, j'avais dit précédemment que la Foire aux Vins représente 62 % du chiffre d'affaire, c'est donc l'activité principale du Parc Expo. Vous imaginez donc bien que c'est une préoccupation importante pour moi et pour toute l'équipe en place. Il est clair que la Foire aux Vins, il y a deux manières de la voir. Il y a la manière de la voir de certains Colmariens un peu nostalgiques, on va dire aussi, de la Foire aux Vins peut-être de l'époque où elle était en ville, mais il y a aussi une autre vision qui est celle de l'extérieur. J'ai eu l'occasion de déjeuner avec d'autres directeurs de parcs de différentes villes, Metz ou ailleurs, et qui sont tous extrêmement jaloux de la Foire aux Vins. Alors, il est clair que c'est un événement particulier, un assemblage particulier, on va dire une espèce de melting-pot assez complexe qui relie différentes activités. C'est quand même un ensemble qui fonctionne très bien en terme d'activité générale. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas d'amélioration à apporter. Ce que je pense pour l'année 2009, c'est qu'il faut qu'on travaille sur des améliorations. Il y a évidemment beaucoup d'améliorations à faire. On souhaite par exemple un

engagement plus important du CIVA avec lequel nous travaillons en partenariat puisqu'il s'agit d'une Foire aux Vins. Nous avons différentes pistes de travail pour améliorer différents secteurs de la Foire aux Vins. Par contre, on ne voudrait pas faire de révolution parce que c'est un ensemble fragile et il est vrai qu'avec à la fois le parc agricole, la partie viticole, la partie commerciale, la partie concert et toutes les autres composantes, il faut faire très attention à ne pas déséquilibrer l'ensemble et donc à ne pas casser ce qui marche. Cette foire nous ramène en effet de très nombreux visiteurs, même si nous sommes en légère diminution en terme d'entrées puisque nous sommes à 225 000 sur la dernière édition. Nous avons un résultat d'exploitation qui n'est pas totalement finalisé mais les premiers éléments sont satisfaisants en terme de chiffres même s'ils sont en légère diminution. Je rappelle que l'année d'avant c'était 250 000 mais je peux vous dire que par exemple, si vous prenez la Foire Européenne de Strasbourg, qui nous envie totalement, nous réalisons en terme d'entrées par rapport à un très gros outil –je rappelle que le Parc Expo de Strasbourg représente 140 personnes, ici nous sommes 20 personnes en permanent, plus quelques extras sur les période courtes ce qui ramène l'effectif moyen à 28- quelque chose qui marche. J'ai pu le découvrir cette année, à travers tout le travail qui est fait en amont, et l'ensemble des manifestations qui y sont organisées. Bien évidemment quand quelque chose marche, cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas l'améliorer, l'objectif, c'est qu'on l'améliore mais je pense qu'il faut être très vigilant pour ne pas faire une révolution et risquer de casser quelque chose qui est quand même le joyau de l'entreprise Colmar Expo. Je pense que pour la Ville de Colmar, ça reste quand même une vitrine importante.

M. le Maire MEYER : Merci...

M. BURGER : ... juste une petit seconde, M. le Maire, si je peux me permettre, je voulais dire aussi au sujet de l'ensemble des travaux, qu'évidemment il y a ce gros projet qui nous tient aussi à cœur et qui est la couverture du théâtre qui va nous donner un outil parce qu'on sait qu'on a une concurrence avec Strasbourg, avec son Zénith. Nous aurons la chance d'avoir un théâtre différent, et il est clair que si l'on faisait un Zénith à Colmar, on aurait un mal fou à rivaliser. La chance que nous aurons demain, c'est que nous aurons un outil différent très atypique comme la Foire aux Vins est atypique. Nous aurons un théâtre atypique et on va essayer d'utiliser cette spécificité pour trouver des événements originaux. Je voulais aussi dire que la réunion annuelle que j'aurai avec M. le Maire dans les prochains jours va permettre de faire en dehors de ce gros projet qui est la couverture, un point de tous les engagements de travaux et d'investissement, comme cela a été rappelé précédemment. Nous nous engageons à investir 80 000 € chaque année, ce n'est quand même pas une somme négligeable et nous allons définir ensemble les priorités de travaux autres que la couverture du théâtre.

M. le Maire MEYER : Merci, M. Le Président. Toutes les questions ont-elles eu une réponse ? Il semble que oui. Merci à vous, M. le Président, merci à M. FRUH, merci à votre équipe. Nous sommes encore dans l'an 1 de la

nouvelle DSP qui se termine plutôt bien. Espérons que les années à venir se présenteront d'une façon aussi favorable.

Nous en arrivons à la Société Colmarienne de Chauffage Urbain et c'est M. RITZENTHALER qui va plancher sur le sujet. Il a la parole.

Rapport d'Activités 2007 de la Société Colmarienne de Chauffage Urbain (SCCU)

M. RITZENTHALER présente le rapport d'activités 2007.

M. le Maire MEYER : Merci, M. RITZENTHALER pour cette présentation. Questions ? Il n'y en a pas. C'est aussi une unité de quelque 67 ou 68 personnes sur les deux sites. Pas la peine de revenir à mes explications de tout à l'heure puisque le projet phare sera naturellement le montage de cette unité de production d'énergie à base de bois qui représente un investissement de quelque 6,5 M€. Nous aurons dans les quinze jours un déplacement à Epinal où nous pourrons voir une telle installation. Si nous allons dans cette direction, ce n'est pas seulement pour parler du bois et pour l'utilisation du bois puisque c'est du bois de déchet qui sera utilisé, mais c'est surtout pour pérenniser un taux de TVA à l'utilisateur de 5,50 %. Pourquoi ? Aujourd'hui, à travers ce qu'a dit M. RITZENTHALER, la production puise sa source à raison de 60 % dans l'usine d'incinération, donc le traitement des déchets ménagers. Or les 60 % représentent le plancher. Nous ne pouvons pas arriver en-dessous sinon la TVA ne serait plus de 5,50 % mais de 19,6 %. Nous devons tout faire pour pérenniser l'esprit du développement durable afin de pouvoir maintenir le taux de TVA à 5,50 %. Cette nouvelle unité de production à filière bois augmente de 10 points les matières nécessaires pour pouvoir bénéficier du taux préférentiel. On ne sera plus à 60 % mais à 70 %. Cela nous laisse une petite marge en cas d'incident ou d'accident au moins pour ne pas mettre l'utilisateur en difficulté.

Merci, M. RITZENTHALER. Il y a le rapport qui porte sur la communauté d'Agglomération. Vous avez une petite brochure qui résume au titre du 2ème semestre 2007 les activités de la Communauté d'Agglomération étant entendu qu'il y aura également présentation d'un rapport annuel.

Compte rendu d'activités des services de la Communauté d'Agglomération de Colmar – 2ème semestre 2007.

M. le Maire présente le compte rendu d'activités des services de la communauté d'Agglomération de Colmar – 2ème semestre 2007.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Ce n'est pas le fond que je vais aborder parce que je pense qu'on ne peut pas le faire compte tenu de l'étendue de ce rapport et des problèmes qu'ils posent. Seulement relevons une fois de plus

qu'heureusement, le Code Général des Collectivités Territoriales vous oblige à faire un compte rendu deux fois par an. Vous avez éliminé de la CAC 50 % des Colmariens qui ne peuvent apporter ni leur compétence, ni leur intelligence, ni leur point de vue. C'est extrêmement grave vu l'importance, à l'heure actuelle, que prend la CAC et le développement que cette institution va prendre dans les prochaines années. C'est ce que je voulais encore dire sur le côté scandaleux qui a été celui de l'élimination de notre liste. Bien entendu, vous savez que l'histoire a une mémoire, et que l'on s'en souviendra peut-être.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Effectivement le Code Général des Collectivités Territoriales vous oblige à présenter au moins deux fois par an, en Conseil Municipal, le compte rendu d'activités de la Communauté d'Agglomération. Aujourd'hui, nous sommes le 15 septembre 2008 et vous nous présentez le compte rendu d'activités de la CAC du 2^{ème} semestre 2007. Je vous dirais qu'il est temps pour nous d'avoir une information à jour. Notre collègue Dominique GRUNENWALD vient de le rappeler, nous ne sommes pas représentés à la CAC puisque vous vous y êtes opposé. Je vous rappelle aussi qu'à notre demande, vous vous êtes engagé à nous faire parvenir un exemplaire des rapports que vous soumettez à la CAC. A ce jour, cet engagement n'a pas été tenu. Alors, certes, il ne faisait pas partie de vos 40 engagements mais, voilà, celui-là, à ce jour, n'a pas été tenu.

Alors, vous nous présentez ce soir un inventaire que je qualifierais « inventaire à la Prévert », un rapport d'activités des services mais aucune ligne sur les grands axes stratégiques, sur les perspectives de la CAC. Juste quelques observations : vous disiez tout à l'heure que vous envisagez d'éventuels nouveaux transferts de compétences supplémentaires à la CAC. Est-ce que vous voulez bien nous en dire plus ? Quel est l'objectif de ces transferts de compétence ? Est-ce que c'est de réduire les dépenses de la Ville pour pouvoir assurer le paiement de vos 40 engagements, le paiement des vélos, le paiement des places de cinéma, le paiement des kougelhopfs ? (Brouhaha dans la salle) D'autre part, M. le Maire, dans le domaine du développement économique, on évoque uniquement le suivi de quelques dossiers par le service de l'économie. Nulle trace d'une stratégie de développement économique. Dans le domaine des transports urbains, pouvez-vous nous dire où vous en êtes aujourd'hui dans votre réflexion pour améliorer le réseau des transports en commun et en faire un réseau performant avec les itinéraires, avec des cadences, qui incitent les Colmariens à les emprunter ?

Autre domaine, celui de la gestion des déchets. Pensez-vous mettre en place une collecte séparative ? Vous savez que notamment le Département y incite et le Conseil Général a lancé un projet l'année, un appel à projet, pour la mise en place d'une collecte séparative des bio-déchets. A ce jour, la CAC n'a pas encore présenté sa candidature. Alors, oui, M. le Maire, quelles sont les perspectives ? On a l'impression, en tout cas, lorsqu'on lit ce rapport d'activités, qu'à la CAC, vous avancez avec pour seul objectif, louable certes, mais limité, de percevoir des subventions.

M. le Maire MEYER : Je ne prolonge pas la réponse quant à la question de Me GRUNENWALD puisqu'on avait un débat très large sur le sujet. Lorsque nous installions la représentation de la Ville de Colmar au sein du Conseil communautaire, nous en avons débattu au moins pendant une heure et demie. Donc, apporter des compléments aujourd'hui, ce serait du rapporté, ce que je ne voudrais pas.

Quant à Brigitte KLINKERT, j'aurais peut-être supposé qu'elle fut davantage inspirée et qu'elle ne mette pas en rapport le financement des 40 engagements par rapport aux travaux de la CAC. Nous sommes transparents et ne voulons pas provoquer ce mélange de genre puisque la CAC a ses attributions et les communes ont les leurs. A la date d'aujourd'hui, je ne peux pas anticiper par rapport à ce que sera l'avis du Conseil Communautaire et dévoiler ses propositions. Je pourrai seulement répondre à ces questions, le jour où le Conseil Communautaire aura saisi les conseils municipaux respectifs pour leur proposer un autre périmètre d'intervention. Mais si vous m'aviez bien écouté tout à l'heure, lorsque je parlais de nouvelle révision des statuts, j'ai déjà abordé un peu les différents sujets. Mais d'aucune façon et d'aucune manière, il s'agit de faire payer par la Communauté d'Agglomération ce qui n'est pas de son ressort. Il ne s'agit pas de faire perdre de l'argent aux communes faisant partie de la Communauté d'Agglomération. Au contraire, il faut qu'à l'intérieur, des opérations déjà financées par les uns et les autres, nous obtenions un renforcement de la dotation globale de fonctionnement et cela par un transfert d'écriture, et ça se limite à cela. J'ai même cité le chiffre tout à l'heure d'environ 800 000 €, c'est le seul objectif, et à partir de là, vous pouvez faire l'impasse sur toute votre spéculation intermédiaire concernant les 40 engagements. S'agissant de ces derniers, le budget sera respecté. Nous aurons même de la marge, pour dans un deuxième temps du mandat municipal, proposer quarante autres propositions. M. WAGNER !

M. WAGNER : Je crois que Brigitte KLINKERT a évoqué d'autres pistes de réflexion, je n'ai pas entendu de réponse à ce sujet.

M. le Maire MEYER : Le transport : je ne peux pas anticiper par rapport à ce que sera l'avis du Conseil Communautaire. Nous serons saisis officiellement sur ce point et vous êtes libres naturellement de faire état de vos considérations.

M. WAGNER : Vous n'avez pas expliqué non plus pourquoi nous ne sommes pas destinataires des rapports et des comptes rendus des réunions de la Communauté d'Agglomération alors que vous vous y étiez engagé par écrit.

M. le Maire MEYER : Cela ne me pose aucun problème de vous communiquer les comptes rendus du Conseil Communautaire et si aujourd'hui, Mme KLINKERT, nous examinons seulement le rapport du deuxième semestre 2007, il ne faut pas oublier que nous étions en élections et que tout était bloqué au moins pendant trois mois. Nous étions donc en mesure de le faire au mois de juin de cette année mais nous avons déjà un ordre du jour relativement chargé. Donc, aujourd'hui, tous les conseils municipaux sont saisis et le décalage est dû aux trois mois ou aux deux mois et demi d'élection.

M. WAGNER : Je peux continuer... Je voudrais juste souligner que l'ordre du jour n'est pas plus léger cette fois-ci...

M. le Maire MEYER : Il y a dix points en moins !

M. WAGNER : Cela dépend quel type de point. Au niveau du développement économique, il y a donc un paragraphe, vu que c'est une compétence de la Communauté d'Agglomération, concernant les Erlen. C'est vrai, depuis deux ou trois ans, on nous dit toujours qu'il n'y a plus de terrains à vendre, qu'il n'y a plus grand-chose, donc j'aimerais juste savoir où on en est exactement sur la vente des terrains aux Erlen parce qu'on ne voit pas beaucoup de bâtiments qui sont érigés en ce moment et je m'interroge un peu à quelle vitesse on peut remplir cette zone.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je n'avais pas posé une question tout à l'heure, c'était simplement une affirmation et il se trouve que j'étais absent le jour où vous avez débattu de cette question, cela ne veut pas dire que l'on ne peut pas en parler de manière permanente. Quand il y a un scandale, il est là, il existe, bon, c'est mon avis. Par contre, autre chose qui me semble quand même relativement grave, si je comprends bien votre technique, c'est de venir ici devant le Conseil municipal en disant : « ah, eh bien, je ne peux pas vous en parler, c'est le Conseil Communautaire qui va décider ». Et après, vous revenez ici en disant : « le Conseil Communautaire a décidé » et bien sûr tout le monde va acquiescer dans votre majorité. Il n'y aura pas une personne qui va manquer. C'est là le débat qui n'existe pas. Il me semble quand même que Colmar doit avoir une politique au niveau de la CAC et cette politique elle doit se décider ici et non pas dans le cénacle de la CAC. C'est ça que vous ne comprenez pas. La démocratie, elle doit se faire ici car sinon, vous effacez en réalité, tout débat municipal dans des affaires qui sont connues par la CAC. Je pense que sur le plan administratif ou sur le plan constitutionnel ou sur le plan de l'organisation, il appartient à chacune des communes de prendre des décisions qui après seront traduites et discutées au niveau du Conseil Communautaire, mais pas du tout le contraire. Je pense que là, vous n'avez pas très bien compris le problème de la démocratie quand on crée un conseil de communes. En tout cas, on est dans cette démocratie bien connue à Colmar, et que nous avons depuis un certain nombre d'années grâce à vous. Je rappelle quand même que M. le Maire, notre maire, a déclaré qu'il avait changé du tout au tout. « Je vous ai compris » a-t-il dit. Il a changé, mais tellement changé que ce ne sont pas 180 ° qu'il a fait, c'est 360° qu'il a fait, et on est au même point.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous devriez changer de ton aussi !

Me GRUNENWALD : Non ! J'ai le ton que j'ai...Ne m'attaquez pas sur mon ton...

M. l'Adj. HEMEDINGER : Si, si...

Me GRUNENWALD : On n'a que ça, pour parler, c'est tout, vous avez tout le reste !

M. le Maire MEYER : Je crois, Maître, que vous expliquez les choses à l'envers. Cela ne se passe pas comme ça du tout ! (rires) ... Les conseils municipaux ne sont pas mis au pied du mur. Il ne peut pas y avoir de débat dans les conseils municipaux sans qu'il y ait proposition et non décision parce que chaque conseil municipal devra donner son avis sur les propositions qui sont faites. C'est seulement après que le Conseil Communautaire reprend la position des conseils municipaux pour arrêter naturellement la décision finale. Ca se passe donc juste à l'envers par rapport à ce que vous venez d'expliquer.

Me GRUNENWALD : Vous allez être mis en minorité, si je comprends bien, ici et non pas au Conseil Communautaire de la CAC. C'est ça qui est aberrant dans ce que vous dites. C'est une aberration, excusez-moi de le dire ! Je le dis très calmement.

M. le Maire MEYER : Mais chaque conseil municipal vote en son âme et conscience sur les propositions qui sont faites ! Peut-être y aura-t-il 37 pour et 12 contre, je ne sais pas. Mais le débat sera ouvert.

Me GRUNENWALD : Le président de la CAC sera mis en minorité en tant que maire, c'est extraordinaire. Vous êtes en train de nous dire...

M. le Maire MEYER : Je n'ai pas dit ça...

Me GRUNENWALD : Mais si, c'est exactement ce que vous dites ! Vous viendrez au nom de la CAC faire une proposition à un moment donné et c'est bien vous qui allez la supporter. Bon ! Et vous allez être mis en minorité par votre propre Conseil municipal, mais soyons sérieux, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Mais, j'ai pas dit ça, moi ! C'est incompréhensible, vous êtes ce soir, incompréhensible ! Je répète que le Conseil Communautaire va faire des propositions à tous les conseils municipaux et ce sont les conseils municipaux qui donneront leur avis sur ces propositions. Ce n'est pas plus compliqué que ça ! Il y a neuf communes qui sont concernées. Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Moi, j'ai entendu dire tout à l'heure, je crois que c'était Mme KLINKERT, taxer ce rapport d'activités d' »inventaire à la Prévert » en disant qu'il manquait visiblement d'ambition et en disant également qu'il ne serait finalement que l'émanation des services qui certes apportent toutes leurs parts, mais je crois qu'il ne faut pas non plus complètement dispenser les conseils municipaux et leurs représentants dans les actions menées au niveau de la CAC. Je suis d'autant plus étonnée de la mauvaise foi qui est la vôtre que vous critiquez ce rapport d'activités qui concerne une période –donc le 2^{ème} semestre 2007- où vous aviez des représentants. Donc, poser des questions et critiquer ce rapport, revient finalement aussi à contester votre participation à cette époque-là.

M. le Maire MEYER : Vous avez même dans vos rangs une ancienne vice-présidente ! Eh oui ! Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Simplement pour dire que personnellement je n'étais pas à la CAC. Vous, vous y étiez, Mme RABIH, mais, paraît-il, pas très présente.

M. le Maire MEYER : Sans observation. M. WAGNER, aux Erlen... environ deux tiers des terrains sont vendus.

Rapport annuel 2007 sur l'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale.

M. l'Adjoint FRIEH présente le rapport annuel 2007 sur l'utilisation de la dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion sociale.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il des questions ? Il n'y en a pas.

III – 83 Projet de restructuration du Centre Europe – programmation des travaux et concours d'architectes.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Pas de questions ?
Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : M. le Maire, merci. A l'occasion de la présentation de ce rapport, je souhaiterais vous demander si vous avez également un projet social pour le quartier Europe. Aujourd'hui, en effet, les associations de ce quartier se délitent, elles sont en déliquescence, parce que depuis quelques mois, elles n'ont plus de lieu pour fonctionner et pour avoir des activités suivies avec les habitants de ce quartier. Or, et vous le savez, les associations, ce sont elles avant tout qui créent le lien social. M. le Maire, il est grand temps qu'il y ait un projet de restructuration du Centre Europe mais il y a certes le béton, il y a aussi et avant tout l'humain. Et là, il serait vraiment temps qu'il y ait un véritable projet social pour mieux vivre ensemble.

J'aurais une question tout à fait annexe au rapport, si vous me permettez de la poser, qui est relative aux effectifs de la police municipale dans le bureau de police ouest : est-il exact que sur un effectif de quatre agents, de policiers municipaux, trois sont actuellement absents ? Vous savez l'importance qu'attache la population de ce quartier aussi à la présence d'une police de proximité, une police qui soit visible dans les rues.

M. le Maire MEYER : Pour la première partie de l'interrogation, M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Qu'il y ait un projet social pour ce quartier, paraît quelque chose d'évident et je ne vois pas en quoi il est absent. Ce n'est pas que du béton. Ce sont aussi des projets. Ces projets sont portés à la fois par le personnel municipal qui est employé sur la structure et sur les structures d'une façon générale et ces locaux sont ouverts aussi à la fréquentation des associations. Alors, il est vrai que pendant l'été, le mois d'août peut-être, y

avait-il un petit ressaut de ce point de vue-là, mais autrement, je ne vois pas en quoi actuellement l'activité des associations oeuvrant dans ce secteur, est absente et comme simple preuve, on peut vous demander de vous reporter au rapport qui vient d'être présenté juste avant sur la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale, qui montre à quel point la Ville de Colmar est active dans ce domaine-là.

M. le Maire MEYER : Pour les moyens humains de la police, M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire. Mme KLINKERT, vous semblez regretter qu'il n'y ait pas de présence suffisante de policiers dans le bureau de police ouest. C'est votre choix. Nous, ce que nous souhaitons, pour que justement la police soit là pour sécuriser les habitants de toute la ville et en l'occurrence ici du quartier, c'est que les policiers soient sur le terrain et pas dans les bureaux de police, parce qu'un policier qui est uniquement dans un bureau de police ne rend pas service à cette police de proximité dont vous parlez. Nous avons fait ce choix d'avoir des policiers présents sur le terrain et je vous le dis, je l'affirme, les policiers municipaux sont présents sur tout le territoire de la ville y compris dans le quartier ouest. En ce qui concerne le bureau de police, ils sont également présents à certaines heures de la journée pour recueillir les doléances des habitants. Il y a eu ponctuellement, lié à des problèmes de maladie, exclusivement de maladie, mais ça personne n'y peut rien, sauf si vous avez une solution, sur quelques heures sur une journée, un souci, mais ce problème-là est réglé et encore une fois, nous avons fait le choix, parce que c'est notre politique, de faire en sorte que les policiers soient sur le terrain, au contact de la population, pour sécuriser la vie de nos quartiers.

M. le Maire MEYER : Vous reprenez la parole ? Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. J'ai parfois l'impression qu'on ne parle pas le même langage parce qu'on n'est pas au même niveau, M. l'Adjoint, d'abord pour vous dire que je n'ai rien dit d'autre. Je disais que les habitants souhaitaient voir une police présente dans la rue. C'est vrai que j'ai dit aussi qu'il y avait des effectifs qui n'étaient pas au complet ces derniers temps dans le bureau de police, quartier ouest. Je crois que vous avez dit la même chose. Et puis, M. l'Adj. FRIEH, je redis que les associations du quartier, et je pourrais vous en citer tout à l'heure si vous le voulez, demandent effectivement des locaux, des lieux pour pouvoir fonctionner, puisque ces derniers temps, elles n'en ont pas eu, et je ne parle pas uniquement de l'été dernier, bien entendu.

M. le Maire MEYER : M. le premier adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT, quand vous dites que nous n'avons pas le même niveau, vous voulez dire quoi précisément ? (rires)

Mme KLINKERT : Que nous ne parlons pas le même langage...

M. l'Adj. HEMEDINGER : Non, vous avez dit : « on n'a pas le même niveau » ! C'est-à-dire ?

Mme KLINKERT : C'est ça, le même niveau de langage !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ah ! C'est uniquement cela que vous vouliez dire ?
(protestation dans la salle) ... pour la clarté des débats...

Mme KLINKERT : Je ne vous répondrai pas, vraiment, ça n'en vaut la peine !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous avez dit que le bureau de police était vide et en même temps, vous souhaitiez que la police soit visible. Je vous ai simplement dit ...

Mme KLINKERT : Nous ne parlons décidément pas le même langage...

M. l'Adj. HEMEDINGER : Si les policiers sont dans le bureau de police, ils ne peuvent pas en même temps être sur le terrain. C'est ce que je vous ai dit. Nous avons fait le choix qu'il y ait une présence horaire dans le bureau mais que la présence se fasse surtout sur le terrain.

M. le Maire MEYER : Personnellement j'observe et cela avec beaucoup de satisfaction puisque tout à l'heure je faisais mention du renforcement des moyens humains de la police nationale, que les résultats sont flatteurs. Dans les six premiers mois de l'année 2008, par rapport à la même période de 2007, une baisse de la délinquance générale et de la délinquance de proximité respectivement de 5 et de 20 %. Donc, si nous avons ces résultats, c'est que quand même les polices font tout pour faire le travail.

Je fais voter sur le rapport. Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Il nous appartient d'installer le jury. Il y a deux listes en présente : celle de la majorité et celle de l'opposition. Il y a également un bulletin blanc. Vous êtes donc invités à en faire usage, pas du bulletin blanc mais de l'un ou l'autre bulletin de vote et M. PONSOT va faire l'appel des votants.

(les conseillers municipaux sont invités nominativement à voter)

Il est à présent procédé au dépouillement en présence de M. l'Adjoint DREYFUSS, Doyen, M. JAEGY, Benjamin et M. KALT.

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 49

Suffrages exprimés : 49

Ont obtenu en tant que titulaires : M. FRIEH, M. HEMEDINGER, Mme CHARPIOT, Mme CHARLUTEAU (36 voix) et M. ZINCK (13 voix).

Ont obtenu en tant que suppléants : M. SISSLER, M. BAUMULLER, Mme SCHOENENBERGER, Mme HUBER (36 voix) et Mme HAVE (13 voix).

III – 84 Projet de rénovation urbaine du quartier Europe – Lancement d'un concours restreint de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des espaces publics et la résidentialisation du sous-ensemble Schweitzer.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. FRIEH. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire. C'est une question d'ailleurs pour vous. D'abord, je ferai quelques remarques et ensuite des questions pour vous, M. le Maire. M. le Maire, vous nous avez informés à maintes reprises que vous aviez été chargé de missions qui visaient à identifier des mesures favorisant le développement durable. J'ai envie de dire que s'en gargariser est une chose, agir en est une autre. En effet, à la lecture de ce rapport, je suis surpris de voir qu'aucun élément portant sur la problématique du développement durable, destiné à améliorer la qualité de la rénovation urbaine du quartier Europe, ne soit abordé. Mes questions :

- d'une part, quelle place avez-vous réservée à cette dimension ?
- d'autre part, quelles sont les mesures concrètes que vous avez identifiées ?
- quelles seront les répercussions en matière de coût d'investissement et d'économie prévisionnelle pour les bénéficiaires de ces mesures ?

M. le Maire MEYER : M. FRIEH ne va pas se gargariser mais il va essayer de vous répondre.

M. FRIEH : Il faut peut-être savoir ce que c'est qu'un concours et l'objet de la délibération qui vous est soumise. On propose de lancer un concours restreint de maîtrise d'œuvre et c'est effectivement celui qui remportera le concours qui va nous faire un certain nombre de propositions qui seront ensuite approuvées ou pas et il est bien entendu que dans les politiques développées, d'ores et déjà un certain nombre, et cela a été rappelé tout à l'heure pour les bus au gaz ou pour la flotte de véhicules qui fonctionnent au gaz à la Ville de Colmar, il y aura bien entendu un œil particulièrement attentif à cette notion de développement durable qui sera prise en compte dans ce qui sera présenté quand les entreprises qui auront été mises en concurrence nous présenteront leurs projets. Il est bien évident que sur un certain nombre de projets –et vous en avez entendu parlé tout à l'heure aussi avec le chauffage urbain, sur la filière bois- cette problématique est intégrée. D'autre part, si vous avez suivi au cours des derniers mois un certain nombre de choses qui ont été présentées par le maire lui-même dans les quartiers concernés sur les projets ANRU en cours, vous pourrez constater que les actions liées au développement durable, aux maîtrises d'énergies, ne sont pas que du langage mais sont en phase de réalisation, voire réalisées déjà pour un certain nombre d'entre elles.

M. ZINCK : Moi, je constate un certain nombre de choses et en particulier vous disiez qu'effectivement c'est un appel à concours. Lorsque j'observe le règlement du concours qui sert de base véritablement à des appels, eh bien, cette dimension-là, je suis désolé de l'affirmer, n'est absolument pas abordée et pourtant c'est une problématique essentielle actuellement dans le cadre du développement de cette nouvelle rénovation.

M. FRIEH : Je ne sais pas comment vous faites pour connaître déjà le résultat de ce qui nous sera proposé. Vous êtes un peu devin !

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Je ne connais pas évidemment les résultats mais simplement le cahier des charges doit le prévoir, un point c'est tout.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je suis tout à fait heureux que ce projet de rénovation urbaine du quartier Europe avance et que ce rapport nous soit proposé. C'est vrai, ce projet concerne tout un quartier. Nous en avons débattu, je crois au mois de septembre l'année dernière, il y a donc un an, et nous avons voté à l'unanimité ce vaste projet de rénovation urbaine et dans le cadre de la campagne électorale, nous avons mis ce projet comme un projet phare. Je suis donc tout à fait heureux de voir que ce projet avance. Maintenant, ce que je ne vois pas, mais c'est vrai qu'ici on ne parle que d'un secteur, d'un sous-ensemble, et on ne voit pas la dimension globale, c'est la dimension économique. Celle-ci doit également être prise en compte et je crois que vous aviez dans votre programme l'installation d'une pépinière d'entreprises, nous également. Où sera installée cette pépinière d'entreprises ? Ce que je constate également, c'est qu'au niveau du développement durable, on voit apparaître une piste cyclable avenue de Paris. Je crois que c'est la première piste cyclable dans le quartier Europe. Jusqu'à présent, mise à part celle qui va être mise en place avenue de la Liberté, il n'y en avait pas d'autre. Je crois que c'est un bon début. Et puis l'installation d'espaces verts et d'espaces de jeux doit également permettre une meilleure qualité de vie pour les habitants de ce quartier. Je crois donc qu'il faut tenir compte de tout cela : dimension sociale, dimension environnementale et bien sûr la dimension économique parce que je reste persuadé qu'il faut apporter l'emploi au cœur des quartiers et ce serait tout à fait judicieux que les entreprises qui vont travailler dans la rénovation de ce secteur puissent embaucher des jeunes ou des moins jeunes de ce quartier.

M. le Maire MEYER : C'est même une obligation. M. FRIEH !

M. FRIEH : Il me fallait le temps de retrouver dans le corps du texte une réponse tout à fait adaptée à la question de M. ZINCK, tout à l'heure par rapport au développement durable. Et cela montre que peut-être il faut lire les rapports avant d'avoir des procès d'intention vis-à-vis de la majorité en place.

M. WAGNER : Vous ne l'aviez pas trouvé tout de suite, non plus. En tant que rapporteur, s'il vous plaît !

M. FRIEH : J'ai dû le rechercher parce que je ne savais plus à quelle page c'était. C'était en page 6. Pour les critères, il est marqué de façon tout à fait claire et explicite, « manière dont l'équipe appréhende la démarche de développement durable dans son projet ». C'est donc bel et bien dans les critères selon lesquels ce sera attribué. Il faut donc peut-être, avant de faire des procès d'intention, lire in extenso, les choses.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. le Maire MEYER : Effectivement, le procès d'intention, c'est vous qui nous le faites. En l'occurrence, ce qui touche au développement durable ne concerne qu'une ligne sur 6 pages d'une part, et d'autre part, la notion de développement durable est finalement extrêmement mal définie dans ce

concours et il conviendrait peut-être de donner des orientations un peu plus fines, un peu plus sérieuses justement, à cette volonté de rénovation.

M. le Maire MEYER : Mais c'est le résultat du travail qui est confié. Pour l'observation générale de M. WAGNER, nous sommes dans le sous ensemble Schweitzer, mais il se référait aussi au projet global approuvé par le Conseil Municipal. Ce projet global abordait tous les aspects que vous veniez d'évoquer. Pour ce qui est de la pépinière d'entreprises, pour nous, c'est plutôt l'hôtel d'entreprises pour pouvoir reloger les entreprises qui sont actuellement dans la pépinière d'entreprises. Afin aussi qu'il y ait un prolongement dans cette action. Et concernant l'occupation des jeunes qui sont sans travail, il y a une obligation sociale dans tous les marchés couverts par l'ANRU, d'occuper des jeunes jusqu'à certaines proportions. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste pour terminer le débat, pas des procès d'intention mais de véritables procès...

M. le Maire MEYER : Personne ne comprend, mais je n'invite pas à prolonger puisque cela n'a rien apporté au débat. Procès, pas procès... procès d'intention, pas procès d'intention...

Puis-je mettre ce rapport aux voix ? Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Rapport approuvé.

III – 85 Protocole d'accord entre la Ville de Colmar, la Colmarienne du Logement et le Conseil Général du Haut-Rhin visant à l'amélioration de la qualité de service de 24 logements rue du Linge.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous voyez, Mme KLINKERT, sur deux ou trois rapports, nous n'avons pas vu une addition de béton, mais on va enlever du béton.

III – 86 Programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 87 Subvention d'équipement à l'Association La Manne.

Voir rapport –

M. l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 86 Programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits pour la 2^{ème} tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 87 Subvention d'équipement à l'Association La Manne.

Voir rapport –

M. l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 88 Mise en place d'un « Culture Pass Colmar ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci Madame. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. En commission thématique, j'avais souligné une chose, c'était l'absence de cohérence qui existait entre cette mesure et la mesure visant à créer la mesure suivante, c'est-à-dire la création d'un « Ciné Pass » à Colmar. En effet, alors que le « Ciné Pass » visera à permettre l'accès gratuit au cinéma pour les 6 – 16 ans notamment, le « Pass Culture » destiné aux 16 – 23 ans ne permettra d'accéder à des lieux culturels qu'avec une réduction de 50 %. Nous disposons sur Colmar de structures culturelles à dynamiser voire même à redynamiser et en particulier les théâtres et les musées colmariens. Une politique d'incitation à l'accès à la culture pour les jeunes nécessite des efforts particuliers. Pourquoi ne pas avoir été jusqu'au bout de cette logique dans le cadre de cette proposition ?

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire, je voulais juste rajouter que depuis à peu près 6 mois que nous participons à des commissions thématiques, j'ai le regret de vous dire à tous, et je crois que je ne suis pas la seule à le penser, que nous restons très déçus et désenchantés parce qu'en fait tout est déjà prémâché, ficelé, préparé, toutes nos questions sont suspectes et c'est très décevant. Voilà, je ne vois pas très bien ce que nous venons faire, nous ne pouvons absolument pas travailler ensemble. Il n'y a aucune acceptation de nos idées, de nos modifications ou de nos améliorations ou quoi que ce soit d'autre. C'est très décevant.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Je voulais juste savoir par rapport aux conventions de partenariat qui ont été signées, discutées, je ne pense pas imposées aux associations, est-ce qu'elles ont baissé les tarifs ? Les tarifs qui sont dans les conventions de partenariat, est-ce que ce sont les tarifs actuels ou ont-elles accepté de baisser les tarifs vis-à-vis du public ? Parce que si c'est le cas, c'est sûrement une bonne chose pour ceux qui iront, mais il est évident qu'il risque d'y avoir, à ce moment-là, une baisse des rentrées que ce soit aux musées ou aux autres institutions.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire. Si vous le permettez je vais répondre dans l'ordre inverse et je vais répondre d'abord à la question de Me GRUNENWALD. En effet, s'agissant des associations, que ce soit des musées ou le centre dramatique régional qui, à Colmar, est une association, les réductions de 50 % proposées, sont des réductions sur des tarifs existants. Les tarifs n'ont pas changé.

En ce qui concerne la remarque de Mme SCHNEIDER, je pense que la discussion est ouverte si elle est constructive.

En ce qui concerne les remarques de M. ZINCK, je me permets de préciser que nous ne parlons pas du tout de la même tranche d'âge. Et je vous invite, M. ZINCK, à regarder le fonctionnement de différentes institutions culturelles de Colmar qui s'adressent à des enfants ou à de jeunes adolescents de moins de 16 ans. Une très très grande partie des manifestations est gratuite. Ce n'est pas la peine de proposer ni des réductions, ni la gratuité, c'est gratuit. Alors je vais vous donner quelques exemples et je vais commencer par une institution qui n'est pas une institution municipale, le Musée Unterlinden. L'entrée au Musée Unterlinden est de toute façon gratuite pour les moins de 12 ans et elle est entièrement gratuite pour tous les scolaires de toute l'Académie de Strasbourg. Le « Culture Pass » s'adresse donc à une tranche d'âge. A partir de 16 ans on peut ne plus être scolaire, c'est l'âge limite où en France on doit fréquenter l'école. A partir de 16 ans, il peut donc y avoir des jeunes qui ne sont plus scolarisés et c'est pour cela que c'est la limite d'âge de ce « Culture Pass ».

Je me permets également de signaler que pour les moins de 16 ans, il existe un choix absolument énorme non seulement de réductions très importantes mais d'offres culturelles totalement gratuites, quel que soit d'ailleurs l'âge, je peux citer notamment l'offre culturelle de l'une des

institutions culturelles de la Ville de Colmar qui est notre Conservatoire à Rayonnement Départemental et qui propose, tous les ans, pas moins de 140 manifestations, concerts entièrement gratuits dont beaucoup ont lieu notamment en l'église St Matthieu qui peut accueillir quand même entre 800 et 900 personnes. Il nous a paru très important d'inviter les jeunes de la tranche 16 – 23 ans, grands adolescents et jeunes étudiants, à fréquenter les lieux culturels et à découvrir les activités culturelles. Et dernière chose, je veux également signaler que nombre d'associations culturelles, pas des structures municipales mais des associations culturelles, proposent à toutes les manifestations d'ores et déjà la réduction de 50 % pour les jeunes de moins de 23 ans et de moins de 25 ans. Je ne citerai par exemple que le Festival de Musique de Chambre, les Musicales. Ce même festival propose des concerts gratuits, mais bien sûr, il y a d'autres manifestations organisées par les associations, qui proposent des concerts gratuits ou des concerts à demi-tarif et la Ville de Colmar propose dans le cadre du festival de musique, pas moins de 15 concerts gratuits.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, simplement pour rectifier, qu'on soit bien clair là-dessus, je crois qu'il y a peut-être une maladresse, une incompréhension sur ce que j'ai voulu dire. Je ne m'adressais pas aux 6 -16 ans. Nous notons que les 6 -16 ans vont bénéficier, enfin tout du moins si le rapport est accepté et voté, dans le point suivant, vont bénéficier effectivement d'une carte de cinéma qui leur permettra d'accéder au cinéma gratuitement. Moi, je parlais des 16 – 23 ans et je me focalise sur cette tranche d'âge, sur les 16 – 23 ans. Je ne comprends pas pourquoi finalement nous n'allons pas jusqu'au bout d'une logique qui consisterait à dire : si on veut faire découvrir la culture aux 16 – 23 ans, au même titre que nous prenons en charge les places de cinéma pour les plus jeunes, pourquoi est-ce qu'on ne prendrait pas en charge intégralement toutes les places liées à l'accès culture pour les 16 – 23 ans ? Donc je répète ma question : pourquoi n'avoir pas été jusqu'au bout d'une logique qui consiste en fait à privilégier l'accès à la culture non pas pour une seule tranche d'âge mais pour l'ensemble des tranches d'âge ? Je considère que la mesure finalement des 16 – 23 ans est extrêmement discriminante.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Cette appréciation de discrimination n'engage que vous. Cela a été un choix assumé. Il y a, je pense, une grande différence entre les enfants et les très jeunes adolescents et la tranche d'âge des jeunes adultes dont certains ne sont pas forcément sans ressources. Il y a des gens qui à 18 ans, à 20 ans ou à 23 ans travaillent. Il ne s'agit donc pas de prendre en charge leur sortie culturelle mais de les inciter à s'approprier, à redécouvrir les musées colmariens, les manifestations proposées par le théâtre municipal, les spectacles proposés par le Centre Dramatique Régional de l'Atelier du Rhin ou par le Grillen.

M. le Maire MEYER : Bien, Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, juste pour vous dire et, c'est vrai, c'est une approche du problème, mais admettons quand même que de 6 à 16 ans, c'est un accompagnement scolaire qui va amener les jeunes dans les musées, je parle des musées. De 16 à 23 ans, c'est déjà un acte beaucoup

plus personnel. Il est évident qu'un jeune de 6 ans ne va pas aller au Musée des Unterlinden, c'est une évidence ! Il ira au musée du Jouet, par contre, mais toujours accompagné d'ailleurs, mais entendre qu'à 16 – 17 ans ou 18 ans, on a des ressources pour aller dans les musées, je suis quand même un peu étonné. Ce n'est pas la vision que j'ai, malheureusement, à l'heure actuelle, de nos concitoyens. On peut dire que c'est un pas, mais il faudrait peut-être prévoir d'aller un peu plus loin, mais nous le ferons peut-être plus tard !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Nous ferons le bilan et je pense qu'une entrée à 1,50 €, ne représente pas une somme exorbitante !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Permettez-moi de vous dire qu'il y a beaucoup de poudre aux yeux dans la présentation de ce rapport ou plutôt que la présentation que vous faites est erronée, parce que vous parlez de 50 % de réduction avec le « Culture Pass Colmar », très bien. J'ai pris le temps de faire les comptes, le jeune qui profiterait au maximum, mais je dis bien au maximum du pass, paierait 26,25 € de ticket d'entrée auquel il convient de rajouter 10 €, soit 36,25 €. 36,25 € payés par le jeune sur un coût de 52,50 €. C'est donc un tarif global de moins 30 % et pas de moins 50 % et ceci à condition que le jeune se rende dans tous les lieux culturels qui sont proposés.

Autre incongruité, je rebondis un peu sur ce qui a pu être dit tout à l'heure, un jeune de 15 ans paiera 10 € par exemple pour un spectacle au théâtre de la Manu, alors qu'à 16 ans, il ne paiera que 5 € !

Encore une question que je me pose pour ce dispositif comme pour d'autres que nous avons déjà votés, vous parlez de frais de gestion, cela signifie que vous allez procéder à des recrutements ? Ou est-ce que vous allez charger encore plus les collaborateurs qui sont déjà en place ?

M. le Maire MEYER : Nous donnons 50 % des tarifs demandés. Ce qui s'y ajoute, ce sont les 10 €, ce qui fait votre différence, mais nous nous sommes inspirés par rapport à ce qui est déjà pratiqué par l'une ou l'autre ville dans le même sens. On nous a dit : « demandez quelque chose, ne le donnez pas gratuitement puisque cela n'est pas apprécié ! » Et nous nous sommes inspirés de cela pour faire cette proposition. Je conçois aussi que vous n'êtes pas venue ici pour nous féliciter, alors soyez un peu philosophe. Nous faisons la proposition, vous votez avec nous ou vous votez contre. Mais c'est la proposition à laquelle nous avons réfléchi ensemble. Le débat était très ouvert et les 50 % sont respectés, sauf les droits d'impression qui s'ajoutent dans ce pécule de participation qui est déjà pratiqué par d'autres villes.

Mme KLINKERT : Si vous le permettez, une question quand même, alors pourquoi le cinéma gratuit puisque vous disiez qu'on vous a conseillé notamment par d'autres villes, de ne pas accorder la gratuité ?

M. le Maire MEYER : Le cinéma sera examiné tout à l'heure. Pour les plus jeunes, nous en reparlerons mais nous nous situons absolument dans la même stratégie.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Tiens, vous approuvez ces mesurètes ? Le rapport est approuvé.

III – 89 Création d'un « Ciné Pass ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Y a t'il des questions à poser ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Je dirais que je suis très mal à l'aise avec ce rapport ainsi qu'avec le précédent et je souligne l'absence de cohérence. Il y a déjà une réflexion à ce niveau-là.

La deuxième réflexion : est-ce que c'est le rôle d'une ville, d'une collectivité de subventionner l'accès gratuit au cinéma qui est vers une direction, vers une société commerciale ? Je crois que là, il y a une véritable réflexion à mener. Personnellement, je pense que le rôle de la Ville ne se situe pas à ce niveau-là. Et pourquoi suis-je mal à l'aise ? Parce que j'ai l'impression que soit vous ne croyez pas à cette disposition, soit les chiffres sont tronqués. Je m'explique : sur la base de ce rapport, et je prends juste à titre d'exemple les 6 – 16 ans qui représentent 11 tranches d'âge, avec une moyenne de 800 à 900 enfants dans chaque tranche d'âge, et lorsque je prends le montant que vous avez prévu pour l'année 2009, qui est de 108.800 €, j'arrive à peine à 1 800 enfants qui sont concernés sur une potentialité de 9 000. Donc, vous ciblez, vous budgétiez à peine 20 % de réussite au niveau de cette disposition. Et c'est pour cela que je me demande, très simplement, si vous croyez vraiment à cette mesure, est-ce que vous voulez en donner la publicité nécessaire ou est-ce que vous tronquez les chiffres prévisionnels, aussi bien pour 2008 que pour 2009, justement pour pouvoir rester ? J'ai entendu tout à l'heure : « nous sommes dans les clous ! On a même une marge de manœuvre supplémentaire ! » Et j'ai fait un petit calcul juste avec un taux de retour, pour les 6 – 16 ans, pour la totalité de cette mesure, je devrais arriver lorsque j'ai un taux de retour d'environ 50 %, parce que si on fait beaucoup de publicité, c'est quand même une disposition qui va être suivie, ou vous ne le voulez peut-être pas ! J'arrive pratiquement à 500 000 € par an de budget alors que vous n'en êtes même pas à la moitié. C'est pour cette raison d'incohérence globale que nous ne participerons pas au vote de ce rapport.

M. le Maire MEYER : C'est un point de vue totalement personnel. Nous n'avons aucune préoccupation ni pour la promotion ni pour assumer budgétairement cette action culturelle. Prendront le Pass, les jeunes qui le souhaitent, prendront le Pass, les personnes âgées qui le souhaitent, prendront le Pass, les personnes de 60 à 70 ans le souhaitant. Pour la population au-delà de 60 ans, on s'est rapproché de la fréquentation des deux cinémas et nous avons pris les repères de fréquentation et nous les avons majorés de 50 % dans cette estimation.

Pour les enfants, cela ne pose aucun problème. Je souhaite qu'en fin d'année nous soyons à une consommation de 20 ou 30 % supérieure. Ce

serait la preuve que l'action proposée convenait spécialement à cette jeune population et si finalement à la place d'être à 1,9 M€, on devait être à 2,2 M€, encore une fois ce n'est pas un problème puisque cela nous les avons décomptés dans nos prévisions sur 6 ans. Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire, je voudrais juste dire quelques mots sur le fond. La conviction est que c'est extrêmement important sur le plan aussi de l'éducation.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, deux questions :

La première : pourquoi un « Ciné Pass » pour les jeunes ? On sait que les jeunes vont naturellement au cinéma et pourquoi pas un pass pour le spectacle vivant, notamment le théâtre pour ouvrir les jeunes à d'autres formes de culture ? Alors vous allez me répondre qu'il y a, pour cela, le « Culture Pass » ! Moi, je vous rétorque que le « Culture Pass » ce n'est qu'une seule entrée par an à la Manufacture ou au Théâtre Municipal.

Deuxième question : On sait que les personnes âgées qui vivent en maison de retraite n'ont pas droit aux 100 € du Maire pour l'achat d'un vélo. Alors est-ce que les personnes âgées qui vivent en maison de retraite ont droit, elle, au « Ciné Pass » ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire. Alors, premièrement, il faut quand même faire un constat et ce constat existe. Le cinéma est un art, le cinéma est un art populaire au sens noble de ce terme. Le cinéma peut être un instrument extrêmement puissant et je me permets de préciser, je ne vais pas vous fatiguer, que notamment pour la population à laquelle nous voulons nous adresser, c'est-à-dire entre 6 et 16 ans, certains films ont eu des impacts justement par le fait même que ce sont des films qui attirent des millions de spectateurs et de jeunes, ont eu des impacts bien plus importants que d'autres expressions artistiques et je ne citerai que, par exemple, le film « le Cercle des Poètes Disparus » qui a certainement beaucoup plus fait pour la poésie et la littérature que tous les cours magistraux. Je rappellerai aussi un film comme « un homme dans la ville » qui a énormément fait dans la société française pour la réflexion sur la peine de mort. Nous pensons que le théâtre n'est pas une forme artistique qui propose le spectacle tous les jours, le cinéma si. Je voudrais également dire que les cinémas colmariens, ce n'est pas uniquement du cinéma commercial. Et je vous invite à lire l'article publié aujourd'hui dans l'Alsace sur la programmation du Colisée qui propose une programmation extrêmement intéressante et nous espérons que ce sera une possibilité, pour les jeunes, de découvrir d'autres formes de cinéma.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Je ne veux pas revenir sur le fond puisque Mme CHELKOVA et M. le Maire ont répondu largement et qu'il s'agit effectivement bien d'une mesure culturelle quoi que vous en disiez, mais ce qui m'étonne et ce que je souhaiterais soulever c'est quand j'entends votre

opinion sur les structures commerciales en général et l'économie et que cela émane de chantages de libéralisme comme vous, M. WAGNER, je trouve cela particulièrement cocasse.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNELL !

Mme l'Adj. SCHNELL : Oui, alors je vais vous surprendre mais je vais vous sortir des chiffres, mais cela répond quand même à la question de M. WAGNER : « Est-ce que c'est le rôle de la Ville ? »

Alors, au moment de la prise de conscience de la solitude d'un certain nombre de nos aînés, grâce au plan canicule d'ailleurs, unanimement cet isolement a été dénoncé. Or, la mise en place de certains engagements comme celui de la gratuité du cinéma, nous a permis d'organiser le 21 août dernier, à la Salle De Lattre de la Mairie, une rencontre de tous les animateurs ou responsables d'animation venant de toutes les structures d'aînés de la Ville de Colmar, Maisons de Retraite, Résidences, les Soins à Domicile, Bel Age, etc. pour construire ensemble des projets communs tels que la semaine bleue, la fête de Noël des aînés, etc. et le cinéma en fait largement partie, puisque après les projections, nous avons l'intention d'organiser des rencontres d'échanges, de discussion qui auront lieu dans les différentes structures. Cette initiative répond à une demande de dynamique de l'ensemble des animateurs y compris des directeurs d'établissement et de toutes les structures d'ailleurs. Elle s'inscrit également dans la solidarité intergénérationnelle car les enfants vont préparer avec les aînés certaines animations comme la Fête de Noël.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, merci M. le Maire, simplement je vous rappelle que tout à l'heure vous disiez que l'ensemble des municipalités qui avaient mis en place ce type de mesures, vous avait déconseillé d'offrir la gratuité totale concernant effectivement ce type d'opération. Alors je dois dire que je ne comprends plus très bien. Tout à l'heure, effectivement, j'ai proposé qu'on élargisse la culture en impactant davantage justement vis-à-vis des jeunes cette possibilité d'accès plus aisé aux structures théâtrales qui peuvent exister sur Colmar. Et là, tout d'un coup, il y a un revirement de situation qui montre que finalement la gratuité serait évidemment la panacée. Moi, je ne comprends plus rien à cette notion de cohérence dont on a parlé tout à l'heure.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, je crois que la question a déjà fait l'objet d'une réponse, le débat a eu lieu, l'échange a eu lieu, il s'agit d'un engagement que nous avons pris, nous l'avons pris vis-à-vis de la population, nous le tenons et le proposons ce soir au vote du Conseil municipal.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Pardonnez-moi de réagir. Ce n'est pas, parce qu'à un moment donné vous avez imaginé un certain nombre de mesures, mesurées même vous disiez tout à l'heure ! Vous avez utilisé ces termes-là. Ce n'est pas parce

que effectivement vous avez, à un moment donné, imaginez un certain nombre de mesures que l'on ne peut pas finalement faire mieux encore ! Et en l'occurrence il y a là, je le répète, un paradoxe entre des choses qui sont dites, des choses qui sont visiblement assumées par vous mais que nous ne comprenons pas et que finalement les Colmariens sont susceptibles de ne pas comprendre. Et j'aimerais un peu plus de clarté vis-à-vis de tout cela et j'aimerais franchement un petit peu plus de cohérence dans l'ensemble de vos mesures.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le seul point où je vous rejoins tout a fait, M. ZINCK, c'est que l'on peut toujours faire mieux ! C'est vrai !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ?

M. WAGNER, vous disiez ne pas participer au vote ? Voilà !

III – 90 Renouvellement de la convention d'occupation précaire de la salle du Grillen à compter du 1^{er} janvier 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 91 Aide aux jeunes de 17 à 23 ans pour passer le permis de conduire voiture – attribution d'une bourse.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Effectivement, parmi vos 40 engagements de la campagne électorale figurait notamment la prise en charge, par la Ville de Colmar, du permis de conduire à hauteur de 30 % pour tous les Colmariens. Nous sommes tout à fait conscients que l'obtention du permis de conduire peut faciliter l'accomplissement d'un projet professionnel ou d'une formation pour un jeune et c'est pourquoi nous nous prononcerons en faveur de cette mesure. Néanmoins, le projet que vous nous soumettez ce soir, fait référence au projet type présenté par l'Association des Maires de France qui préconise que cette obtention de bourse est destinée aux jeunes qui ne disposent pas de ressources personnelles familiales suffisantes pour passer le permis de conduire. Alors pourquoi en l'occurrence, ce soir, être plus restrictif dans cet engagement-là ? Et par ailleurs, nous souhaiterions savoir comment s'effectuera le contrôle qui sera opéré pour savoir si le jeune a bien réalisé les 20 heures d'activités humanitaires ou sociales qu'il s'engage à mener en contrepartie de l'obtention de cette bourse.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien, Mme DOLLE, deux points, d'abord nous avons clairement indiqué que l'obtention de cette bourse était liée à des

conditions de ressources, en l'occurrence les foyers qui ne sont pas assujettis à l'impôt sur le revenu. Je rappelle que les mesures que nous avons prises, que ce soit celles-ci ou celles évoquées tout à l'heure ou qu'on évoquera tout à l'heure également, sont liées avec notre volonté d'injecter, et nous sommes vraiment en plein dans l'actualité, du pouvoir d'achat. La préoccupation première de nos concitoyens aujourd'hui et nous pensons que notre responsabilité d'élus, première également, c'est de faire en sorte que cette notion de pouvoir d'achat soit prise en considération, 61 % de nos concitoyens affirment que c'est leur première préoccupation, donc notre responsabilité c'est de répondre à cela en injectant du pouvoir d'achat. Nous l'avons fait au travers de différentes mesures, le vélo, le Pass Culture, le cinéma, même si cela suscite un débat, et c'est bien normal. C'est notre proposition et avouez qu'aujourd'hui c'est vraiment le point N° 1 dans l'esprit des gens et dans l'actualité, mais lorsque nous avons proposé ces mesures-là, c'était moins d'actualité. Nous avons prouvé que nous avions un temps d'avance sur l'actualité. Tant mieux parce que cela fait partie de nos responsabilités d'élus. Par conséquent, comme nous l'avons fait pour la restauration scolaire ou pour d'autres points, il nous a semblé logique et utile d'assujettir cette mesure à une notion de paiement ou pas de l'impôt sur le revenu.

En ce qui concerne la vérification de l'engagement, il s'agit d'un engagement écrit. On peut donc espérer que la personne qui aura signé cet engagement, en contrepartie le respecte. Il y a tout simplement une commission technique, ce qui est marqué dans le rapport, qui va être constituée, à la fois pour examiner les propositions qui seront faites en matière de contrepartie mais également ensuite pour suivre le jeune et faire un bilan avec l'association à laquelle il aura donné les 20 heures prévues dans le rapport pour vérifier que celui-ci a bien respecté son engagement. Il y aura un contrôle, bien sûr.

Mme DOLLE : Simplement j'ai vos engagements sous les yeux et il n'y avait pas de condition de ressources !

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'engagement était d'attribuer une bourse pour le permis de conduire. Le choix que nous faisons aujourd'hui, est lié à un choix, encore une fois, de pouvoir d'achat. Les gens qui ne paient pas d'impôt sur le revenu ont, par hypothèse des problèmes de fin de mois, nous collons à cette réalité-là.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : C'est cette incohérence aussi, maintenant effectivement, c'est un rapport que nous allons voter, mais là, entre les jeunes dont on parlait tout à l'heure, entre 16 et 23 ans et là ceux entre 17 et 23 ans et on parle d'un problème de ressources. On n'en parlait pas au niveau des autres rapports, c'est cela qui m'étonne un peu. On nous a même expliqué qu'il n'y avait pas de problème que les jeunes entre 16 et 23 ans avaient des ressources. Maintenant effectivement on constate que certains jeunes n'ont pas de ressources, c'est plus juste déjà. Ce rapport a un peu rectifié ce qui a pu être dit tout à l'heure.

Alors simplement la deuxième chose, non pas que je sois un adepte des sanctions mais qu'est-ce que vous avez fait ? A un moment donné vous allez donner cet argent aux sociétés de permis de conduire. Vous serez obligé de le faire puisqu'ils vont accepter de prendre les candidats sur la base de la subvention. Je ne vois pas quelles seront les sanctions ! Soyons clairs ! Il ne pourra pas y avoir de sanctions, nous n'avons pas le pouvoir et je ne pense pas qu'on ira réclamer le retour, ce qui ferait encore quelques procès supplémentaires et ceux-là pas d'intention, évidemment.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mon cher Maître, ce n'est pas à vous que j'apprendrai que quand on s'engage à quelque chose, effectivement il est des responsabilités des uns et des autres de respecter ces engagements y compris sur le plan juridique. Maintenant en ce qui concerne les conditions de ressources, vous comparez le permis de conduire au « Pass Culture » ou au cinéma. Nous ne sommes pas dans les mêmes montants. Je vous rappelle qu'il s'agit quand même de 30 % de 1.200 €...

Me GRUNENWALD : ...une fois !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, forcément une fois puisque la personne ne passera qu'une seule fois son permis de conduire, sauf annulation, dans la période des 17 – 23 ans. Il s'agit d'un projet important qui encore une fois vise une notion de pouvoir d'achat et c'est la base de nos engagements, au-delà des rapports qui vous sont présentés. Encore une fois, nous souhaitons cibler les préoccupations de nos concitoyens. C'est la responsabilité que nous avons en tant qu'élus. Nous allons à la rencontre des différents foyers colmariens, en l'occurrence ici, pour un permis de conduire. C'est la proposition que nous faisons au Conseil municipal.

Me GRUNENWALD : Si vous le permettez, puisque vous parlez du pouvoir d'achat et tout le monde est conscient du problème qui se pose à l'heure actuelle dans notre pays, mais quand vous parlez de dépenses, bien entendu au départ, il y a des impôts et ce que vous donnez à l'un est pris sur le pouvoir d'achat des autres ! Alors si évidemment une fois de plus vous dites que ce sont les riches qui paieront, cela va, mais nous savons très bien que ce ne sont pas les riches qui paient, en général ce sont les classes moyennes qui paient. Alors, c'est là où le problème est très dangereux, parler du pouvoir d'achat quand on fait plus de dépenses puisque ces dépenses ce sont les impôts de demain et même d'aujourd'hui.

M. le Maire MEYER : Je ne pense pas que vous soyez dans le vrai parce que pour financer toutes ces actions, nous n'allons pas augmenter la fiscalité. Nous nous servons donc de notre budget pour financer ces actions. Les uns ne vont donc pas payer pour les autres, mais s'agissant de mesures sociales, fallait-il faire une différence entre ceux qui paient les impôts et ceux qui n'en paient pas. Mme HAVE !

Mme HAVE : Oui, j'aurai juste une question, qui est-ce qui va proposer les engagements aux candidats pour s'investir dans une action humanitaire et sociale ? Dans quel registre ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est inscrit dans le rapport, « une commission d'attribution des bourses, composée d'élus et de représentants de la

commission technique, établira, à partir des propositions de la commission technique, la liste des candidats éligibles à la bourse ». C'est dans le dernier paragraphe de la première page !

Mme HAVE : Non, moi je parle des engagements humanitaires et sociaux, lesquels vont être proposés ? Quel genre ? Par qui ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : On va faire le recensement des différentes associations qui pourront accueillir des jeunes et cela apportera en plus une aide supplémentaire.

M. le Maire MEYER : En plus des propres services de la Ville pour les travaux d'intérêt général, nous avons également besoin d'un certain nombre de jeunes garçons et de jeunes filles qui peuvent être disponibles et assumer les 20 heures de travail. J'observe encore que les 20 heures sont en diminution par rapport au quota qui a été retenu par l'Association des Maires de France.

Mme HAVE : Comme par exemple d'effacer tous les tags qui fleurissent actuellement dans Colmar ?

M. le Maire MEYER : C'est un travail de spécialistes ! M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, je ne voudrais pas prolonger le débat. C'est vrai au niveau du pouvoir d'achat, la réduction d'impôts bénéficie à l'ensemble des citoyens et c'est également une mesure pour justement faire profiter l'ensemble de la population dans la problématique que vous avez évoquée tout à l'heure du pouvoir d'achat. Néanmoins, il m'arrive de temps en temps de ressortir des documents de campagne, j'en ai un sous les yeux et on dit bien, dans ce document de campagne : « permis de conduire, partenariat avec la Ville, 30 % de réduction - pour aider les jeunes de 17 à 23 ans à passer le permis de conduire voiture, la Ville participe à 30 % du coût du permis de conduire. » Entre cet engagement électoral et ce que nous avons dans le rapport, je pense que tous les jeunes qui ont cru en cette mesure et qui n'obtiendront pas justement les 30 %, se sentiront frustrés après la décision de ce soir.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. WAGNER, je pourrais prolonger en disant que tous les jeunes qui iront au cinéma et qui heureusement, grâce à notre vote et malgré votre absence de vote, bénéficieront quand même de la gratuité, ne vous remercieront pas. Il ne faut pas jouer avec cela ! Nous avons clairement dit que nous attribuerions une bourse pour les jeunes de 17 à 23 ans, nous l'avons écrit, nous le proposons ce soir.

M. WAGNER : Vous n'étiez pas suffisamment précis.

M. le Maire MEYER : Personnellement, nous faisons la différence entre des foyers qui ont 5 000 € de ressources par rapport à ceux qui ont 700 – 800 – 900 ou 1 000 € de ressources.

M. WAGNER : Pour le cinéma également ?

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas pareil puisque les montants ne sont pas les mêmes ! Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire. Permettez-moi simplement de vous dire que je suis extrêmement choquée de ce que j'entends du côté de votre banc dans le sens où il n'est quand même pas compliqué de comprendre que lorsque effectivement il y a une baisse du pouvoir d'achat telle que nous sommes en train de la vivre, elle frappe encore plus durement les bas salaires et les moins nantis d'entre nous. Et je crois qu'il est absolument scandaleux de vouloir nous faire le procès quelle que soit la forme du procès que vous choisirez, mais de nous faire ce procès de dire : « en fait, vous auriez menti ! » Il n'y a pas de mensonge là-dedans, nous sommes dans des situations de déséquilibre social fort, on commence par aider les plus faibles. Il me semble que l'action sociale à laquelle on attache et on conditionne cette aide, est résolument un acte qui va dans le bon sens et tout à fait citoyen et lorsque j'entends Mme HAVE parler des tags, Mme HAVE, vous n'avez rien compris ! L'action sociale et humanitaire dont on parle, cela ne peut pas être d'effacer les tags. Je crois qu'il y a là d'autres mesures citoyennes à envisager et c'est vrai que je trouve scandaleux de devoir aujourd'hui, ce soir, répondre à des fausses allégations, à des procès d'intention vraiment qui tenteraient de nous faire croire que nous n'avons pas choisi le bon chemin. Moi je dis que quand il y a des baisses du pouvoir d'achat, qu'il y a des problèmes économiques graves qui touchent en priorité des populations, c'est celles-ci qu'il faut aider d'autant plus que le corollaire du permis de conduire et de son obtention, c'est quand même de pouvoir accéder à un emploi plus facilement. Il me semble que là aussi, cela va dans le bon sens et que comme disait Gilbert MEYER, les tarifs avec le cinéma ne sont pas exactement les mêmes que ceux d'un permis de conduire !

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. Pour ma part, Mme RABIH, je suis choqué et scandalisé par vos propos qui véritablement, encore une fois, sont totalement décalés par rapport à la réalité, par rapport à ce qui a pu être dit. Moi je suis aussi, je vais vous dire une chose, je suis aussi choqué et scandalisé que l'on commence à présenter une mesure comme celle-ci, n'est-ce pas M. HEMEDINGER, en utilisant comme propos : « voilà encore une mesure qui tient compte de nos engagements ! ». Je suis choqué et scandalisé de voir que votre engagement, encore une fois, n'est pas respecté ! Je suis choqué et scandalisé, pour reprendre vos propos Mme RABIH, qu'effectivement il manque encore une fois de cohérence dans l'ensemble de la politique à la fois sociale, économique, culturelle de cette ville, et l'ensemble des rapports que nous avons eu l'occasion de découvrir ce soir, en sont encore un exemple tout à fait révélateur et tout à fait significatif. Et ensuite je suis choqué et révolté et scandalisé par ces procès d'intention que vous osez, au cours de cette soirée-là, proférer à notre égard avec constance. Je vous demanderais, ainsi que le disait M. HEMEDINGER tout à l'heure, de baisser le ton, Madame.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Je voulais juste répondre au sujet des tags. Cela a un corollaire avec la propreté de la Ville et donc le bien être de tous nos concitoyens.

M. le Maire MEYER : Il y a aussi une question de responsabilité dans ce type de travaux. M. WAGNER !

M. WAGNER : Sans prolonger le débat, Mme RABIH, je crois qu'il faut juste une cohérence ...

M. le Maire MEYER : ...c'est déjà la troisième fois que vous le dites !

M. WAGNER : ...ce que vous avez dit, je l'entends bien, mais il faut également le proposer pour les autres mesures !

Mme RABIH : Comme le disait Mme KLINKERT, nous ne parlons pas le même langage ou peut-être ne le parlons-nous plus, je ne sais pas ! Ce que je souhaite simplement vous dire c'est qu'au-delà d'un engagement, parce que M. ZINCK semble trouver anormal que l'on tienne ces engagements, plus qu'un engagement colmarien, c'est également un engagement national, me semble-t-il, la lutte pour l'amélioration du pouvoir d'achat !

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Je voulais juste rajouter aussi que je trouve que cette décision d'âge de 17 à 23 ans, sur quelle base ? Des étudiants terminent à peine leurs études, 25 – 26 ou 27 ans, ils sont aussi dans des familles avec de très faibles pouvoirs d'achat et non soumis à l'impôt et je ne vois pas pourquoi on s'arrête à 23 ans, allons carrément jusqu'au bout !

M. le Maire MEYER : Mais, Madame SCHNEIDER, vous auriez également dû entreprendre des engagements, proposer des engagements !

Mme SCHNEIDER : Tout ce que l'on vous propose en commission, M. le Maire, c'est refusé, c'est suspect dès que l'on dit quelque chose.

M. le Maire MEYER : Mais non, mais non !

Mme SCHNEIDER : Mais bien sûr que si ! Je rappelle que pour la culture ou le cinéma, nous en avons parlé, nous étions prêts à aller plus loin et vous nous avez vraiment envoyés sur les roses, désolée !

M. le Maire MEYER : M. BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Oui, M. le Maire, je n'ai encore rien dit, mais je voudrais juste dire que j'ai cherché mon épouse à la gare aujourd'hui, elle était durant trois jours à Nantes. Son premier mot, ce n'était pas de me dire bonjour, mais c'était de dire : « qu'est-ce qu'elle est belle, notre ville de Colmar ! » Et elle venait de Nantes ! Alors, on parle du permis de conduire, alors, il ne faut pas tout mélanger, M. WAGNER ! Parce que sinon, je vais me mélanger avec vous et là cela va faire mal !

M. le Maire MEYER : M. BECHLER, du calme !

M. l'Adj. BECHLER : Non, il faut arrêter ! Il ne faut pas tout mélanger !

M. le Maire MEYER : Mme UHLRICH-MALLET !

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je crois que nous sommes à la veille d'une audience au tribunal et l'ambiance que je constate ce soir, je pense que c'est dans ce contexte qu'on considère comme électoral, je pense que personne n'est naïf ce soir ! Alors, on a parlé, beaucoup de personnes étaient choquées

ce soir, moi, ce qui me choque, c'est votre proposition de permettre à tout le monde de bénéficier de ces 30 % de réduction, de permettre au fils du cadre ou de telle personne qui serait bien rémunérée d'avoir également cette réduction. Je crois que les mesures doivent être justes et équitables et justement cibler les populations qui en ont le plus besoin. C'est comme ce que nous avons fait, les 30 % de réduction pour la restauration scolaire, je peux vous dire qu'on a déjà des chiffres qui montrent une grande augmentation, à la rentrée, des familles qui sont inscrites à la restauration scolaire de par justement cette réduction de 30 %, parce qu'ils ne paient pas d'impôt. Je pense que ce qui est juste aujourd'hui, c'est de faire des mesures équitables et non pas de permettre à tout le monde de bénéficier des 30 % de réduction en tout cas des familles qui n'en auraient pas besoin.

M. le Maire MEYER : Daniel MEYER !

M. l'Adj. Daniel MEYER : Oui, M. le Maire, mes chers collègues, je comprends que les propositions que nous faisons ce soir, énervent la fraction de l'Opposition. Mais au-delà du pouvoir d'achat, il y a un constat qui se fait un peu partout dans les grandes villes, c'est que les jeunes n'ont plus les moyens, aujourd'hui, de se payer le permis. Et un certain nombre de nos jeunes roulent sans permis. La décision que nous prenons ce soir, va permettre à ces jeunes de rentrer dans le rang et d'apprendre le maniement et de ne plus employer la voiture comme une arme. Ils pourront passer leur permis en connaissance de cause et ils auront le sentiment de l'avoir gagné puisque pour 20 heures de travail d'intérêt général, ils auront obtenu cette aide. Moi, je crois que c'est une bonne formule qui va tendre à minimiser le fait que les jeunes ne roulent sans permis.

M. le Maire MEYER : Bien, la proposition est mise aux voix. Qui l'approuvent ? Qui s'y opposent ? Abstention ? Engagement voté unanimement.

II – 92 Subvention pour la restauration de maisons anciennes en secteur sauvegardé.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Merci, M. le Maire. Pourrions-nous connaître, pour le 14, rue J.B. Fleurent, la nature des travaux effectués auxquels vous nous demandez de participer à hauteur de 7.861 €, s'il vous plaît ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Cela a été présenté en commission puisque l'ensemble des points qui sont dans le rapport a été projeté en commission.

Mme HAVE : M. HEMEDINGER, excusez ma mémoire ! Mais c'est un blanc sur le papier que nous avons aujourd'hui !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le descriptif, encore une fois, a été projeté en commission, chacun a pu s'exprimer sur le sujet. C'est un oubli dans le rapport, on vous le donnera.

Mme HAVE : Mais toute l'assistance n'était pas à la commission !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je ne peux pas vous répondre en l'état, je n'ai pas les éléments pour l'ensemble des 15 opérations qui sont inscrites ici, c'est un oubli dans le rapport. Vous aurez les renseignements.

M. le Maire MEYER : L'annexe sera complétée dans la production du compte rendu.

Mme HAVE : Merci.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 93 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar et la Société Amaury Sport Organisation dans le cadre de l'organisation à Colmar d'une étape de l'édition 2009 du Tour de France.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, mes chers Collègues, c'est vrai, d'abord on ne choisit pas les étapes du Tour de France au sens que c'est le Tour de France qui crée le circuit et qu'il ne passe pas toujours chez nous. Il faut effectivement profiter de l'occasion, le Tour de France passait dans l'Est et donc il s'agissait d'une opportunité à saisir. Je crois que la Ville de Colmar est habituée, elle l'a fait déjà deux fois ces dernières années. Je crois que sur le plan technique, nos services sont équipés pour y faire face.

La seule chose que je regrette un peu, et on en parlera tout à l'heure, j'espère que ce n'est pas cette raison qui empêche peut-être la Ville de faire ce qu'elle devrait faire pour une autre discipline sportive. C'est vrai que le Tour de France représente un coût important, ne serait-ce que déjà 130.000 € en ce qui concerne le droit d'arrivée et le droit de départ. Il s'agira bien entendu de trouver des partenaires ce qui a été fait plus ou moins les deux dernières fois. C'est la seule chose que je voulais dire. Pour le reste, il est évident qu'on ne peut que se réjouir d'avoir le Tour de France mais c'est une chose et espérons surtout que ce Tour ne présente plus les problèmes qu'il a pu avoir ces dernières années.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, je voudrais juste répondre, je ne vois pas en quoi le fait que la Ville paie 130.000 € pour avoir la chance d'être ville étape et ville de départ, puisse handicaper d'une manière ou d'une autre les subventions données à l'ensemble des associations sportives de la ville.

Me GRUNENWALD : Je prends acte, le problème c'est que c'est vrai, aujourd'hui en tout cas, il n'y a pas de limite finalement au budget, je crois que ce budget permet toutes les dépenses, c'est une très bonne chose, on l'a vu tout à l'heure pour les différentes mesures, si nous pouvons faire face et au Tour de France et à l'ensemble des besoins sportifs, c'est une très bonne chose.

M. l'Adj. BRUGGER : Vous savez également que les retombées médiatiques suite au Tour de France, sont exceptionnelles et que tout le monde économique s'en félicite.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 94 Subventions aux associations sportives au titre de la saison 2007/2008.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : M. le Maire, chers Collègues, ce rapport est évidemment extrêmement intéressant. Il est intéressant parce que d'abord il fait le rappel des subventions depuis 1995. On constate que jusqu'en 2007, l'augmentation du sport a été extrêmement mesurée. En effet, il y a une augmentation d'environ 1,66 % par an de cette augmentation. Pourquoi ? Car il y avait une technique qui était celle appliquée dans notre ville, c'était d'avoir à peu près un budget égal, c'est-à-dire de réduire le cas échéant les interventions sur tel ou tel poste. Si bien que si vous réduisiez de quelques centimes le coût du km, il est évident que vous arriviez à indemniser tous les kilomètres, pour prendre cet exemple, mais à un tarif un peu moindre. A plusieurs reprises, j'avais indiqué qu'il convenait d'aller plus loin et je constate avec grande satisfaction, je dois dire, et je le reconnais, c'était soutenu sans doute dans vos 40 propositions, mais admettez aussi que c'était dans nos propositions. Vous êtes allés plus loin, à l'heure actuelle, puisque nous passons effectivement de 466.000 € à 585.000 €, c'est-à-dire une augmentation importante. Nous ne faisons pas de miracle par rapport à 1995, j'ai calculé, je crois qu'on arrive finalement à une moyenne de 2,30 % par an, c'est à peu près l'inflation, c'est un peu moins que l'inflation et les gens font plus de sport à l'heure actuelle, du moins les jeunes, et deuxièmement que les coûts ont augmenté. Prenons donc acte de l'augmentation, elle est sensible, je dirais « peu mieux faire encore dans les années futures », on verra.

En ce qui concerne le football colmarien, je voudrais dire quand même quelques mots à ce sujet. Nous avons eu la chance d'avoir une accession dans la plus haute division d'amateurs, cela a été le fruit du travail des joueurs mais également de l'ensemble des bénévoles et de tous

ceux qui poussent et aident. Vous savez, M. le Maire, je le reconnais, était toujours un de ceux qui ont eu des paroles encourageantes pour ce sport. Mais je regrette néanmoins ce qui s'est passé parce que cela a donné, je dois le dire, une mauvaise image. Alors tout d'abord, au dernier Conseil municipal, je vous avais interrogé, il y a eu une certaine cacophonie, vous n'étiez pas au courant, ce qui m'étonne un peu que vous n'ayez pas été au courant de tout ce qui se faisait puisque, nous le savons, rien ne se fait à Colmar sans que vous soyez tout de suite au courant ! M. GREINER avait son avis, Me BRUGGER avait son avis et après on a appris qu'il y avait une réunion, il y avait une réunion juste la veille ou l'avant-veille, une réunion avec les Sports Réunis, puis ensuite je sais qu'il y a eu une discussion, il y a eu des demandes, je ne connais pas, je n'ai pas eu accès à ce dossier, c'est une demande qui n'est pas celle à laquelle on aboutit au niveau du résultat. Ce qui m'a beaucoup déplu, M. le Maire, c'est ce que j'ai lu dans le journal, moi en fait comme pour la CAC, je lis le journal pour être au courant ! Quand j'ai vu que quelqu'un avait protesté, le Président avait eu certaines phrases vis-à-vis de la presse, vous aviez agi par menace en disant : « attention, si vous n'êtes pas content, et si vous n'acclamez pas, si vous n'êtes pas heureux, attention, attention, je vais ... (mot incompréhensible) alors, vous me direz tout à l'heure que vous n'avez pas dit cela et je serai extrêmement heureux. J'ose espérer que cela n'a pas été dit parce que cela serait inadmissible et je pense que vous en convenez puisque je vous vois hocher la tête affirmativement. La subvention est une chose, elle est due, selon nous, au montant dû, mais on ne peut pas encore dire aux gens : « vous devez vous en contenter », oui, cela on peut le dire, mais surtout « être satisfait ».

Troisième point, nous arrivons à peu près à 180.000 € qui sont donnés aux Sports Réunis en ajoutant le contrat d'objectif, la subvention à l'OMS et en additionnant la subvention spéciale. Il est évident qu'il y a d'autres suggestions, il y a des jeunes et vous savez que le football est quand même un vecteur important pour les jeunes, une possibilité de s'exprimer et au-delà du cinéma dont on a parlé, je pense que le sport est aussi une excellente occasion pour nos jeunes concitoyens de s'insérer et d'apprendre un mode de vie et un mode d'existence. Alors la différence est de l'ordre de 50.000 – 60.000 et c'est cela que je disais tout à l'heure, je disais que j'ose espérer qu'à aucun moment le Tour de France ou d'autres dépenses aient pu empêcher peut-être de faire un effort tout à fait particulier qui peut être discuté sur quel montant. J'avais demandé en commission sur quelle base on avait décidé. Alors j'avais essayé des choix, est-ce que c'est un problème budgétaire, le budget qui impose qu'on ne puisse pas dépasser ? Est-ce que c'est parce que vous avez calculé les besoins ? Alors on m'a répondu que pas du tout, c'est par rapport à ce que peuvent donner les villes qui ont aussi une équipe en CFA. J'avais demandé les chiffres ou du moins les analyses telles qu'elles étaient faites, je les ai obtenus, ce sont les chiffres bruts. Alors évidemment ils passent de 40.000 à 50.000 € à 280.000 €. Notre voisine, la Ville de Mulhouse, c'est 280.000 €. Alors chaque ville a aussi une histoire particulière. Je ne sais pas si Monceaux les Mines a encore beaucoup d'activités économiques ! Est-ce qu'ils peuvent le faire ? On aurait dû me dire quand même quel était le budget. Alors, je regrette parce que cela, ce

n'est pas une méthode et bien entendu vous allez dire que nous étions libres d'en discuter en commission, mais c'est inexact, les choses avaient été faites, c'était joué, vous aviez décidé qu'aucune discussion ne serait possible au niveau des montants. Je regrette que la Ville n'ait pas fait un effort, exceptionnel je m'empresse de le dire, ce n'est pas non plus cette histoire de diminution des 35.000 € que vous avez prévue sur l'année prochaine et dans deux ans. Je crois que c'est un peu curieux d'aller dire : « vous avez besoin d'argent mais vous n'en aurez plus besoin. » Je veux simplement saluer le mérite de ce qui a été fait et notamment au niveau de ces bénévoles qui sont autour de l'équipe et qui la font vivre avec les joueurs. Et je crois que nous avons, nous aussi, la nécessité, à un moment donné, d'en prendre très largement la mesure. J'espère que ce n'est pas une question d'argent de 40.000 ou 50.000 € qui fera qu'il y aura des difficultés en fin de saison pour cette équipe. Si cela était le cas, ce serait malheureux. On a parlé tout à l'heure du Tour de France, il est venu trois fois, je rappelle que notre accession dans les hautes divisions remonte quand même à plus de 20 ans sinon 30. Je n'ai plus la date, mais enfin peut-être que M. SİSSLER qui est un spécialiste connaît la date. Nous avons la charge, mais bien entendu, et je m'empresse de le dire, la Ville ne soutiendra pas seule le sport et ne soutiendra pas seule le football. Il faut que le public soit là, il faut aussi que les partenaires soient prêts. Mais je crois que la Ville a un rôle important à l'heure actuelle de tirer vers le haut cette équipe. Voilà ce que je voulais dire. Alors, bien entendu, je m'empresse de dire, M. le Maire, qu'on votera le rapport, on ne va pas vous laisser dire qu'on ne veut pas leur donner les 180.000 €, mais je dis simplement, je le dis fortement, je dis que ce n'est pas suffisant, voilà, c'est cela et c'est mon droit de le dire !

M. l'Adj. BRUGGER : Nous ne pouvons qu'applaudir à deux mains quand quelqu'un soutient le sport colmarien en général et les sportifs des SRC Foot en particulier. Tout le monde a été particulièrement heureux de les voir monter d'un échelon et d'aller en CFA qui est la division supérieure chez les amateurs. Je dois quand même rappeler qu'à Colmar, il y a 116 associations qui touchent des subventions et qu'effectivement le denier du citoyen colmarien, il faut quand même en tenir compte. Alors ne prêtez pas l'oreille à des accents contradictoires et divers parce que visiblement il y a des bribes que vous avez entendues ici et là mais qui ne correspondent malheureusement pas à la réalité. Et on ne peut pas accepter d'entendre dire que nous ne faisons pas l'effort indispensable que nécessite et justifie la montée des SRC Foot en CFA. Alors je veux encore vous préciser que je ne vois pas où est la mauvaise image. Lors du dernier Conseil municipal, quand vous avez interpellé le maire et que le maire a dit qu'il n'était pas encore au courant, il pouvait difficilement être au courant de la proposition puisqu'elle venait d'être faite le matin-même ! Par ailleurs, en ce qui concerne l'article de presse, visiblement certaines personnes n'ont pas eu la même vision, la même approche peut-être trop élastique des chiffres qui avaient été proposés et après étude et réflexion faite, il se sont rendus compte de l'effort important que faisait la Ville. Non seulement, je rappelle que par rapport au budget de l'an dernier, il a été multiplié par 2,5 alors qu'on monte d'une division supérieure. Je vous précise ensuite qu'on arrive quand même à un montant supérieur à 190.000 €, excusez du peu, et qu'on dépassera certainement les

200.000 € parce qu'il faut également tenir compte des résultats en fin de saison en ce qui concerne les déplacements qui sont beaucoup plus importants puisque dans cette division les déplacements de l'équipe sont plus lointains, dans le Nord, dans la région parisienne. A la fin de l'année, il faudra donc qu'on fasse le décompte et on arrivera à des montants nettement supérieurs. Alors vous avez la subvention CFA : 65.000 €, l'aide exceptionnelle de démarrage : 30.000 €, les contrats d'objectifs qui ont augmenté également de 4 % : 34.600 €, les subventions de fonctionnement qu'on a chiffrées à 60.000 €, soit un total d'environ 189.600 € plus et ne l'oublions pas, la mise à disposition gratuite du terrain et d'un gardien ! Tous ces éléments aussi sont à chiffrer. Et quand on propose à une équipe qui monte en CFA 200.000 € de subvention, n'oublions quand même pas que cela correspond à 1.400.000 anciens francs ! Alors, quand on parle de petite subvention, je pense que là, on n'est pas très sérieux ! Il y a la joie d'avoir un sport de haut niveau, on applaudit à deux mains, mais il y a également la prise en compte de la responsabilité par rapport à nos concitoyens, puisque ce sont leurs deniers qui servent à payer les subventions. Nous avons les meilleurs rapports avec la direction et le comité des SRC Foot, il ne s'agit pas de jeter de l'huile sur le feu d'une manière ou d'une autre. Tout se passe très bien. On travaille en osmose, le moindre problème est immédiatement réglé et je trouve, en ce qui me concerne que, dire que cette subvention a été un petit peu diminuée parce que le Tour de France risque de prendre sur le budget, ce n'est pas très sérieux. Je vous dis quand même également qu'il ne s'agit pas de distribuer l'argent comme certains pouvaient le penser, que ce n'est pas du tout le fait du prince comme vous l'aviez rappelé. Il y a un budget qui est proposé et suite à cela, il y a un montant qui est arrêté. D'ailleurs, l'affectation des subventions qui seront données aux SRC, comme à tous les clubs bénéficiant d'un contrat d'objectif, fera l'objet d'un contrôle, poste par poste. Et c'est tout à fait normal. Je voudrais encore préciser quant aux comparaisons que vous avez faites avec les clubs de CFA, vous avez uniquement rappelé le club de Besançon et celui de Mulhouse qui ont comme grande ambition de retrouver leur football professionnel, nous n'en sommes pas encore là. Mais si on compare aux autres villes, Raon-l'étape : 49.000 € - Lyon Duchère : 80.000 € - Monceaux les Mines : 113.000 €, Saint-Priest : 215.000 € grosso modo comme Colmar et Noisy-le-Sec : 135.000 €. Nous sommes vraiment dans le quart supérieur des subventions qui sont allouées à notre club. Je me félicite du montant qui a été alloué. Les SRC savent que nous sommes à leur côté pendant toute la saison et moi je pense qu'incontestablement c'est un budget tout à fait sérieux et plus qu'honnête que nous proposons ce soir à votre sagacité.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, juste un mot d'abord pour dire à mon excellent collègue, Me BRUGGER, que nous n'en sommes plus aux anciens francs, nous en sommes quand même aux nouveaux francs, je le signale, depuis 1960 ! Il a parlé de 1,5 million d'anciens francs, cela ferait 150 millions.

M. l'Adj. BRUGGER : Mais cela marque les esprits, c'est bien, cela vous a marqué, la preuve !

Me GRUNENWALD : Et deuxièmement, d'après moi les calculs que vous faites sont un peu faux puisque j'ai fait le total et je n'arrive pas au montant dont vous avez parlé. Mais je n'ai pas critiqué en tant que tel le montant, je dis simplement que je constate qu'il y avait une demande supplémentaire dont vous n'avez pas tenu compte, il faut l'assumer cela, c'est tout ! Alors si vous avez raison et si tout le monde termine la saison très content, vous aurez eu raison d'économiser l'argent du contribuable et si malheureusement, pour des raisons que je ne connais pas, parce que je ne connais pas tout, on n'y arrive pas, ce serait malheureux. Voilà exactement ce que j'ai dit et tout à l'heure, je n'ai pas critiqué en parlant du Tour de France, je dis simplement qu'il est évident que le Tour de France est une dépense. On voit que c'est aussi une dépense encore plus importante d'ailleurs que le football.

M. l'Adj. BRUGGER : Les demandes supplémentaires ont été tout à fait honorées. Je vous rappelle simplement que lors d'une discussion que nous avons avec le Maire et les dirigeants des SRC foot, il était convenu sur la base d'un budget qu'un tiers serait pris en charge par la mairie, un tiers par le club et un tiers par les sponsors. On y est largement, on a même dépassé avec l'aide exceptionnelle de 30.000 €.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, M. le Maire, je pense qu'il est quand même utile de rappeler que la politique sportive dans une ville doit remplir plusieurs conditions et effectivement si je partage avec vous et avec tout le monde finalement ici qu'il faut porter haut les valeurs de notre équipe et l'aider à progresser, il ne faut pas oublier non plus qu'une des missions du sport, enfin il y a un rôle social au sport et que c'est également l'apprentissage de valeurs et que c'est également permettre à tous les gamins qui le souhaitent de taper dans un ballon. En cela je dirais que, certes, il y a les SRC mais il y a aussi d'autres clubs de foot à Colmar notamment un qui est également aidé ici et à qui il faut rendre hommage parce qu'eux aussi, tiennent un réel rôle sportif dans la ville.

M. le Maire MEYER : Bien, je pense que l'essentiel a été dit avec néanmoins deux ou trois phrases supplémentaires puisque j'ai entendu que depuis 1995, si on devait lisser l'augmentation, on arriverait à une majoration d'environ 2,50 %. Me GRUNENWALD a tout simplement oublié d'ajouter ce que nous avons fait avec les contrats d'objectif qui n'existaient pas en 1995. Donc les 145.000 € sont à ajouter, première précision !

Et la deuxième, le rapport qui vient d'être présenté par Me BRUGGER, contient deux engagements, un engagement écrit et un engagement verbal qui ont été pris avec les Sports Réunis. L'engagement écrit qui était de majorer de 50 % l'aide sur certaines rubriques, vous l'avez dans la première partie du rapport. On s'y est engagé et nous le réalisons. Et le deuxième engagement qui était verbal, qui précédait par un tour de table la date des élections. Nous étions ensemble avec les responsables sportifs de la Ville de Colmar, les élus, moi-même, les responsables des Sports Réunis

et nous avons parlé de promotion éventuelle. Et ils nous disaient : « voilà, nous mettons le bébé entre vos mains », ce qui veut dire qu'aujourd'hui, nous avons un budget qui tourne entre 420 et 430.000 €. En cas de montée, ce sera un budget de 600 à 620.000 €, soit une différence de 180.000 €. Et les sportifs des Sports réunis disaient : « on se répartit en trois cette différence » or les 65.000 € qui sont proposés correspondent, avec un plus de 5.000 €, à ce tiers que nous avons pris en charge dans la discussion préalable. Nous sommes donc en plein dans le respect de notre engagement. Si après coup, le budget proposé ne correspond plus à leur estimation, on ne peut pas entrer dans toute la surenchère ! Et c'est en fonction de cela que nous avons en plus ajouté les deux premières années 30.000 € supplémentaires, 30.000 € la première année, 15.000 € la deuxième. Voilà ! Les engagements sont donc scrupuleusement respectés et cela n'a rien à voir avec le Tour de France qui est une opération totalement séparée.

Me GRUNENWALD : Très rapidement, vous permettez puisque c'est une expression consacrée ! Je veux dire d'abord, ne me reprochez pas de ne pas parler du rapport suivant ! Pour le rapport suivant, je dis simplement, et là je rejoins Mme RABIH, cela concerne une douzaine de nos clubs et non pas les 160 clubs. Alors, on peut parler aussi du problème. Je parlais simplement du chiffre de ce rapport. Et là, vous admettez que j'avais raison, ce sont les chiffres de ce que l'on appelle l'OMS, c'est-à-dire tous les petits clubs et qui n'ont pas augmenté. Ils ont augmenté dans les proportions que j'ai dites et vous ne pouvez pas dire le contraire. Et on parlera peut-être tout à l'heure des contrats d'objectifs.

Alors, je crois savoir que dans les 40 propositions, puisqu'on vient toujours à M. MEYER et à ses 40 propositions, il ne nous parlait pas tellement du football, vous n'avez pas donné de chiffres ! Vous avez dit, bien entendu, que vous allez soutenir. Je suis d'accord. Le problème c'était à ce club de faire un budget au moment où les choses se présentaient. Comment voulez-vous qu'apparemment avant la montée, on puisse avoir tous les éléments ? C'est cela que je dis, mais encore une fois, vous avez un côté positif qui est celui d'augmenter, bon dit simplement et je le fais relever, c'est tout et c'est plutôt une constatation qu'une attaque, c'est-à-dire qu'on a demandé quelque chose à la Ville et on n'est pas allé jusqu'à ce que l'on avait demandé. Alors, c'est tout à fait normal, c'est un marchandage, vous allez dire : « on nous demande tant, moi je donne un peu ! » Je crois que ce n'était peut-être pas la chose à faire, M. le Maire. La chance qui nous est donnée pour avoir une équipe en division supérieure, en première division, il fallait peut-être aider. Voilà ce que je dis. Mais l'avenir nous indiquera bien si vous avez eu raison ou si le club avait raison.

M. le Maire MEYER : Il ne s'agit pas d'avoir raison ou de ne pas avoir raison, mais vous avez tort dans votre analyse, parce que tout à l'heure vous compariez ce que nous avons fait en 1995 dans le domaine sportif et vous ne citez que ces interventions. Or, le rapport suivant concerne les mêmes associations. Il faut donc aussi l'ajouter !

Me GRUNENWALD : Mais nous sommes d'accord ! Tout à l'heure on parlait d'un autre rapport et vous avez dit : « on n'en parle pas ». Alors la prochaine fois mettez le sport sur le même rapport !

M. le Maire MEYER : Mais non, pas du tout ! Moi je ne saucissonne pas ! Les interventions sont globalisées ce qui veut dire qu'au-delà de 2,50 % s'ajoutent les 145.000 € supplémentaires.

Me GRUNENWALD : Attendez, d'abord, M. le Maire, saucissonner, c'est lier et non pas couper comme le salami !

M. le Maire MEYER : Mais c'est pareil ! (rires)

Me GRUNENWALD : Saucissonner, c'est ficeler ! Simplement, M. le Maire, le problème était le suivant, bien entendu j'ai fait l'addition de l'ensemble pour le football, quand je suis arrivé au montant de 180.000 €, je pense que c'est à peu près cela, la totalité de ce qui est versé. Mais vous me permettez quand même de dire que j'avais le droit de souligner que la subvention générale dite OMS n'avait pas augmenté de manière conséquente. Certes, il y a eu les contrats d'objectifs, certes il y a l'aide maintenant exceptionnelle mais il faut quand même voir la réalité des chiffres !

M. le Maire MEYER : Mais pour autant, l'OMS ne fait pas tout parce que s'y ajoutent les 145.000 € pour les mêmes associations ! Et nous parlons, ici, fonctionnement. Parlons des Sports Réunis ! Je crois que l'investissement mis à la disposition des Sports Réunis se doit aussi d'être relevé puisque le Colmar Stadium fait un peu également des jaloux à l'extérieur et cela, on l'a également largement entendu. C'est un investissement de près de 10 M€ qui a été réalisé pour un seul bénéficiaire : les Sports Réunis !

Me GRUNENWALD : Mais attendez, c'était les conventions de la Ville !

M. le Maire MEYER : Mais c'est un ensemble !

Me GRUNENWALD : Attendez, je vous rappelle que les Sports Réunis étaient propriétaires du Stade des Francs, le Stade des Francs a été rétrocédé à la Ville de Colmar vers les années 1950, c'est la Ville de Colmar qui s'était engagée à, bien entendu, faire bénéficier les Sports Réunis d'une structure. On a vendu à l'Armée, on avait donc l'obligation de donner un stade aux Sports Réunis, obligation ...

M. le Maire MEYER : ...on n'était pas obligé de réaliser un outil de 10 M€ !

Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 95 Subventions spécifiques aux associations sportives dans le cadre des « contrats d'objectifs » au titre de la saison sportive 2008/2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, je voulais juste dire, on en a parlé tout à l'heure, on ne peut qu'être d'accord bien entendu avec ces subventions qui ont été

mises en place, effectivement et vous avez tout à fait raison, M. le Maire, en 1995. J'étais à l'époque celui qui, avec vous, avais créé ces contrats...

M. le Maire MEYER : ...pardon, vous les avez créés ?

Me GRUNENWALD : Oui, avec vous !

M. le Maire MEYER : Non, pas avec vous puisque les contrats d'objectifs relevaient de ma proposition.

Me GRUNENWALD : Qu'est-ce que j'ai fait alors ? Je n'ai rien fait, non ! Attendez ! (rires) Vous parlez peut-être un peu, mais je pense que j'étais un peu au Sport à l'époque et alors ou bien déjà les adjoints n'avaient rien à dire, comme cela a été le cas quelques années après ! Alors, j'ai terminé. C'est désagréable, parce que ce que je voulais dire n'avait rien d'une attaque, j'étais adjoint aux sports et je m'en étais occupé à l'époque. Mais vous pouvez peut-être donner votre avis sur l'adjoint aux sports de l'époque ! J'en serais très heureux.

Alors ce que je voulais dire c'est que c'est une bonne chose, bien entendu, cela a permis de dégager ces subventions de ce que l'on appelle les subventions OMS sans qu'il y ait vis-à-vis des autres clubs une baisse de leurs subventions. Nous ne pouvons donc qu'être d'accord avec la continuation de ces contrats d'objectifs aux conditions qui ont été indiquées tout à l'heure par M. l'Adjoint aux Sports.

M. l'Adj. BRUGGER : Oui, parce que les autres clubs ne répondent pas à ces critères !

M. le Maire MEYER : M. REMOND !

M. REMOND : Je voudrais juste rappeler à Me GRUNENWALD que s'il n'avait pas la parole à l'époque, il s'est bien rattrapé ce soir ! (rires)

M. le Maire MEYER : Il est quand même resté pendant 6 ans ! Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 96 Subventions exceptionnelles au titre du Fonds d'Action Sportive.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 97 Convention de partenariat entre la Ville de Colmar, le collège Pfeffel, le Hockey Club de Colmar et l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre de la création d'une section sportive scolaire de hockey sur glace.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 98 Attribution de subventions à titre cultuel pour l'année 2008.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci Madame. M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, merci, on ne peut qu'être d'accord avec cette proposition. J'avais juste une question à poser concernant la paroisse Sainte Marie qui développe pas mal de m². Il était question, avant la campagne électorale de trouver un partenariat avec la Fondation Auteuil et le Conseil Général pour rénover toutes ces surfaces et y installer un certain nombre de services. Qu'en est-il aujourd'hui de ce projet ?

M. le Maire MEYER : Il est toujours sur l'établi. Il ne s'agit pas de prendre en compte toutes les surfaces de Sainte Marie, mais une partie des locaux à confier à la Fondation d'Auteuil. Nous avons eu une rencontre, il y a environ 3 semaines, avec le représentant pour travailler sur le sujet et nous attendons, naturellement, les propositions. Il est naturellement entendu que le partenaire essentiel se trouve quand même être la paroisse Sainte Marie, propriétaire des lieux. Il faut donc la décision du Conseil de Fabrique pour donner le feu vert à ce projet. Mais c'est en cours.

M. WAGNER : Merci beaucoup.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 99 Subventions pour projets scolaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 100 Participation de la Ville à la réalisation d'une mosquée rue de la Poudrière.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjointe. Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. On ne peut que saluer une telle action. Elle répond à un besoin justifié et à un besoin clairement exprimé par la Communauté Musulmane. Nous voterons donc en faveur de ce rapport. Cependant, on peut regretter que ce type d'action soit ponctuelle et contextualisée, autrement dit il serait important d'inscrire ce type d'initiatives dans la durée. Il serait nécessaire, souhaitable par exemple de s'entendre sur des quotes-parts de subvention qui favoriseraient un traitement égalitaire entre les cultes. En effet, il conviendrait que nous, élus

colmariens, nous nous donnions les moyens de mener une véritable réflexion sur le statut du culte musulman, réflexion visant à promouvoir l'égalité de culte entre l'Islam et les autres religions du concordat.

M. le Maire MEYER : D'autres interventions ? Je crois qu'on se situe dans votre proposition puisqu'en l'occurrence ce n'est pas un cas ponctuel. A Colmar, il y a plusieurs lieux de prière pour le monde musulman, quatre exactement. Vous parlez de nécessité, je signe des deux mains, puisqu'il y a le fond et la forme. Sur le fond, je regarde un peu en arrière, lorsque j'étais encore jeune Conseiller général, je fus président de l'Office Départemental d'HLM. J'ai visité le patrimoine et j'étais vraiment triste. Pourquoi étais-je triste ? Je me suis rendu du côté de Lutterbach, du côté de Kingersheim, de Wittenheim, le monde musulman était assigné à faire ses prières dans la cave. C'était triste à voir. Cela remonte à pas mal de temps. Et je me disais que si un jour, je pouvais changer cela, je le ferais. On se situe donc dans cette projection. La preuve, la Mosquée de l'avenue de Paris, elle ne remonte pas à aujourd'hui ! Nous avons discuté avec l'association qui portait le dossier. Le principe est de partir sur une base négociée mais en respectant certaines règles. Quelles sont ces règles ? Au départ, il faut mettre à la disposition des communautés musulmanes un lieu de prières acceptable pour ne pas leur donner l'impression qu'elles soient obligées de se cacher. Et à Colmar, cela s'est fait progressivement. Je prends la Mosquée avenue de Paris. Nous étions à hauteur du financement pour plus de 400.000 € mais toujours dans le respect d'une certaine proportion, c'est que l'aide à apporter tourne autour de 20 %, en faisant le mixage subvention sur travaux ou subvention sur acquisition foncière. Nous avons continué après avec la rue de Guebwiller. Ce n'est donc pas d'aujourd'hui. C'est une démarche ancienne où également nous avons dépensé 180.000 € mais toujours à l'intérieur de la même règle, celle de tourner autour de 20 %. Et nous le faisons nouvellement ici, rue de la Poudrière, ce n'est pas un coût qui est parti à une certaine période. Naturellement nous étions dans le prolongement de ce que nous avons fait depuis de nombreuses années et pour les plus anciens, remarquez encore les réactions que nous avons avant les élections municipales de 2001 où une partie de la population était contre la mosquée avenue de Paris. Et volontairement, j'ai signé le permis de construire avant les élections pour que les choses soient transparentes. J'étais très heureux quand la grande majorité de la population a accepté cet engagement de la Ville de Colmar à travers cet apport de fonds publics pour aider cette communauté à construire. Depuis, nous l'avons répétée à 2 reprises, également rue de la Gravière, on nous a moins sollicités là-bas, mais la Ville de Colmar était également présente, mais surtout après rue de Guebwiller et aujourd'hui rue de la Poudrière.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 101 Garantie communale d'emprunt en faveur de l'Association « PRIM'ENFANCE » pour le financement d'un multi accueil.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III – 102 Attribution d'une subvention pour les relations internationales – 3^{ème} tranche – commémoration de la Fête de la Paix les 5 et 6 septembre 2008 à Sint-Niklaas.

Voir rapport –

Melle l'Adj. MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 103 Musée d'Unterlinden de Colmar – étude opérationnelle pour la chapelle et les bâtiments conventuels.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. l'Adjoint. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Il y a eu, semble-t-il d'importants dégâts des eaux à Unterlinden au mois d'août, suite à un orage. Est-ce que vous pouvez nous en dire un petit peu plus ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, il y a eu des infiltrations qui étaient liées à plusieurs points, c'était un problème de gouttières, c'était également un problème de remontée de nappe phréatique, cela a été analysé par les services, une entreprise est intervenue rapidement sur les lieux pour que cela ne se reproduise plus et un diagnostic a été fait pour parer au plus pressé en attendant des travaux importants qui nous ont été proposés ce soir.

Mme KLINKERT : Je vous remercie et je me permets simplement de vous signaler que les travaux de gouttières étaient prévus depuis plus de 2 ans et qu'ils ont été reportés d'année en année.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Eh bien écoutez cela a été fait, je pense que si vous saviez cela à l'époque, vous auriez pu nous prévenir quand vous étiez avec nous dans l'équipe ! D'autres questions ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts le rapport au vote, qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 104 Quartier de la Gare – Financement de l'extension du réseau d'eaux pluviales pour la rue du Tir et du bassin de stockage de 1200 m³ quartier Ouest (Parking longue durée Ouest).

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 105 Extension de la zone de stationnement payant.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Merci, M. le Maire. En réservant une nouvelle zone de stationnement aux camping-cars, on facilite l'accueil de ces touristes qui représentent toujours une part plus importante de la fréquentation et on limite les conflits d'usage avec les autres usagers de la route. On ne peut que s'en féliciter.

Néanmoins, M. le Maire, j'aurai deux questions. La première c'est que vous avez dit tout à l'heure que vous n'aimez pas mettre le Conseil municipal au pied du mur, or on nous demande d'approuver une mesure qui est d'ores et déjà en place puisque le stationnement des camping-cars a été matérialisé et les bornes de paiement sont déjà en fonctionnement.

D'autre part, quelles mesures envisagez-vous pour faire respecter la réservation de cet emplacement aux camping-cars puisque le samedi notamment, ces emplacements rue de la Cavalerie sont, et nous avons pu tous le constater, occupés par des bus de touristes ?

M. l'Adj. Daniel MEYER : A la première question que vous posez par rapport à la matérialisation de ces emplacements qu'on a anticipée, il fallait savoir que les camping-cars avaient eux-mêmes anticipé cette façon de faire et on n'a fait qu'officialiser le fait que les camping-cars se mettaient chaque fois à ces emplacements et bien sûr cela créait des conflits avec les voitures légères puisque les usagers se sentaient autorisés à stationner sur ces emplacements. Je ne pense pas que cela crée une polémique du fait qu'on ait tracé des emplacements de camping-cars à cet endroit.

M. le Maire MEYER : Non, c'est logique, d'un côté il y a les camping-cars et de l'autre côté il y a les bus. Et pourquoi l'a-t-on fait ? Parce que depuis un an nous disposons du parking Lacarre pour les voitures. Le parking Lacarre pour les voitures, côté gauche, côté gendarmerie pour les camping-cars et côté sud pour les bus.

Mme BILDSTEIN : C'est tout à fait comme cela que c'est prévu dans la matérialisation, il n'empêche que le samedi notamment en début d'après-midi, l'emplacement côté gendarmerie pour les camping-cars est occupé par des bus de tourisme. Samedi dernier il y en avait 6.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Mais c'est un problème de police !

M. le Maire MEYER : Cela va être vérifié. Naturellement la présence du parking Lacarre a permis de trouver cette articulation, mais naturellement maintenant il faut essayer de faire respecter. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, on ne peut effectivement que se réjouir de cette disposition. Depuis déjà trois ans d'ailleurs j'attire votre attention sur la nécessité d'accueillir les camping-cars sur de vrais parkings qui soient aménagés et qui leur soient propres, d'une part pour éviter qu'ils

stationnent sur des emplacements du centre-ville, réservés aux voitures où ils prennent d'ailleurs deux places, et d'autre part, pour leur proposer des équipements de confort dont ils ont besoin. Car le tourisme de camping-cars, et Elisabeth BILDSTEIN vient de le rappeler, va en augmentant et Colmar doit pouvoir accueillir dans de bonnes conditions ces touristes et ainsi aussi figurer, puisque ce n'est pas le cas à ce jour, dans les guides des camping-caristes. Or, au centre-ville, dans certaines rues, et notamment Bld Leclerc, il y a régulièrement des dizaines et des dizaines de camping-cars qui stationnent. Cette situation est générale toute l'année avec des périodes de pointe pendant les vacances. Je vous refais donc ma proposition de prévoir des emplacements de parkings spécifiques pour les camping-cars et, et je dis bien, de matérialiser l'interdiction de stationnement ailleurs pour les camping-cars dans le périmètre du centre-ville en y implantant des panneaux d'interdiction. Je vous remercie.

M. le Maire MEYER : J'ai un problème de notion dans le temps. Depuis trois ans vous avez donc demandé ...

Mme KLINKERT : ...oui à vous-même et au Premier Adjoint, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : Pas du tout !

Mme KLINKERT : Alors là, c'est parole contre parole ! Je suis désolée !

M. le Maire MEYER : Oui, comme toujours ! Je me rappelle votre première intervention où je vous répondais que place du Capitaine Dreyfus nous allons matérialiser un certain nombre d'emplacements pour les camping-cars. Concernant le boulevard Leclerc, c'est le prolongement du boulevard du Champ de Mars. Le boulevard Leclerc a 120 mètres de long, vous ne placez donc pas des dizaines et des dizaines de camping-cars boulevard Leclerc. Je ne vois pas en quoi le boulevard Leclerc est différent du boulevard du Champ de Mars. Parce qu'il y a une possibilité de stationnement du côté Est. De temps en temps, il y a un camping-car mais c'est passager et je pense pouvoir dire que boulevard Leclerc, c'est absolument la même chose. Je le constate en y passant journallement.

Deuxièmement, planter des panneaux partout, voyez un peu la forêt de panneaux que cela ferait. Il faut réserver aux camping-cars des emplacements appropriés, c'est ce que nous sommes en train de faire mais je ne suis pas partisan de planter dans chaque rue des interdictions pour les camping-cars parce que dans la mesure où la réglementation est présente, ce n'est pas la peine encore de flanquer une forêt de poteaux supplémentaires dans les rues colmariennes.

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire pour votre réponse. Ceci étant la réglementation est là, certes mais elle n'est pas appliquée parce qu'il n'y a pas de panneaux, alors je suis de votre avis, on ne peut pas mettre des panneaux d'interdiction de stationner partout, mais on peut peut-être prévoir des panneaux d'information et des points d'information pour ces touristes qui viennent en camping-car et qui sont les premiers à être embêtés parce qu'ils ne savent pas où aller se garer.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, il y a effectivement dans l'arrêté qui réglemente le stationnement des camping-cars qui date du 30 octobre 2002,

environ 30 rues interdites au stationnement des camping-cars. Faut-il effectivement implanter des panneaux dans ces 30 rues et à quelle distance, etc. ? 30 fois 2, parce que des deux côtés plus à intervalles réguliers parce que si on le fait en début de zone, les gens se gareront en milieu de zone, etc. Cela paraît complètement disproportionné. En revanche nous avons également le parking de la place du capitaine Dreyfus où nous avons créé récemment 26 emplacements gratuits pour les camping-cars. Le parking est récent, il va être intégré dans les guides, il va être intégré dans la communication. Au fur et à mesure cela va se faire et cela va résoudre un certain nombre de problèmes. Nous avons également été sollicités, il y a quelques mois sur la place Scheurer Kestner où il y avait beaucoup de camping-cars qui stationnaient et qui prenaient la place aux automobiles sur un parking qui est gratuit, raison pour laquelle nous avons réagi à cet endroit-là non par des panneaux mais par des portiques, parce que c'était faisable, c'était sur un parking, nous avons donc, là où c'était possible, réalisé des portiques pour empêcher le stationnement des camping-cars en échange de quoi nous avons créé les places de stationnement dont parlait mon collègue Daniel MEYER, mais également sur la place du capitaine Dreyfus.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, pour ceux qui se targuent de développement durable, je pense que ce n'est pas la bonne formule de soutenir l'intrusion des camping-cars et des bus en pleine ville. Je crois que nous sommes une des rares villes touristiques de France où les bus de tourisme, les camping-cars, etc. ont liberté de circulation en plein centre. Je pense qu'il faut prévoir un plan de déplacement et je pense que cela va être bientôt un objet d'étude important. Ce qui ne veut pas dire non plus que la circulation automobile individuelle, en solo, doit être favorisée davantage. Mais par contre il faut prévoir effectivement des domaines réservés d'abord aux gens qui sont riverains, qui sont utilisateurs de la chaussée et limiter au maximum, comme cela se fait dans beaucoup de villes, l'intrusion des transits, des touristes, etc. qui sont en camping-cars. Et les camping-cars, je regrette, sont en diminution parce que c'est trop cher, c'est de plus en plus cher à l'achat et bien sûr beaucoup trop coûteux au point de vue énergie contrairement à ce que vous avez affirmé. Si on veut parler de développement durable, soyons clairs jusqu'au bout, préconisez une circulation sérieuse, raisonnée en ville, de voitures limitées d'abord à ceux qui y travaillent, qui viennent y travailler et si possible en co-voiturage et pas développer les stationnements, tout parking pour véhicules importants du type tourisme et camping-cars.

M. le Maire MEYER : Merci, M. WAEHREN

M. l'Adj. Daniel MEYER : Je voudrais juste rajouter, M. le Maire, si vous le permettez, que la rue de la Cavalerie a deux intérêts, c'est proche du centre-ville quand même pour les gens qui viennent visiter Colmar et deuxièmement, les camping-caristes sont enchantés d'être à côté de la gendarmerie, cela leur convient bien quand ils laissent leur véhicule.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II - 106 Marchés publics – autorisation de signature des marchés attribués par la Commission d'Appel d'Offres et d'avenants.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. Daniel MEYER : Il y a un transfert de marché que je voudrais quand même expliciter, il s'agit de la Sté ALSACE-EWOCO qui a été reprise par la Sté TRANSGOURMET OPERATIONS.

M. le Maire MEYER : Mais le marché reste le même, seulement il y a un autre pilote. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

II – 107 Colmar vélos Gare – règlement.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 108 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adj. LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Vous avez eu un nouveau rapport parce que 7 personnes ayant déjà figuré dans le rapport précédent, ont été reportées dans celui-ci. Sur le total, vous enlevez 700 €, c'est une première chose et ensuite vous faites une petite addition à la page 82, parce que sur les 184.486,23 €, il manque les derniers 100 €. C'est pour cela que le nombre est différent.

M. le Maire MEYER : Les 100 € figurent en dessous ! Il faut donc tirer un nouveau total avec 100 € en plus. Mme HAVE !

Mme HAVE : Il y a encore une autre correction à faire parce qu'il y a 10 personnes qui figurent deux fois sur le rapport, c'est-à-dire encore 1.000 € de différence sur ce rapport. Et si je m'y suis attelée, c'est parce que j'ai été interpellée par des Colmariens d'une erreur sur le rapport précédent et du coup, j'ai vérifié l'ensemble.

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Parce que là, j'ai 7 personnes qui ont été comptées sur ce rapport et qui figuraient déjà sur le précédent.

Mme HAVE : Non, ce ne sont pas des personnes qui figuraient sur le précédent, ce sont 10 personnes qui y figurent deux fois ! Et je suppose qu'elles ne vont pas toucher deux fois 100 € !

M. le Maire MEYER : Non. Cela nous fera 1.000 € de marge pour le prochain contingent ! Mais les gens n'auront pas deux fois 100 € !

Mme HAVE : Et donc 1.000 € moins 700 € moins 1.000 €...

M. le Maire MEYER : ...plus 100 !

Mme HAVE : Plus 100, cela fait moins 1.600 !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Deux petites questions, la première : les personnes qui figurent sur ce listing percevront les 100 € dans quel délai, encore cette année ou en 2009 ? Deuxième question qui m'a été posée : un militaire qui vit en casernement peut-il bénéficier du dispositif ?

Mme l'Adj. LICHTENAUER : Alors pour le délai, à partir du moment où les personnes apportent la deuxième partie du questionnaire, il a été jusqu'à deux mois au maximum pour débloquent les 100 €.

M. le Maire MEYER : En ce qui concerne les militaires, les militaires qui sont en caserne, ce ne sont pas des foyers, la réponse est non. Par contre, s'ils devaient habiter un logement comme habitent toutes les autres personnes, alors la réponse est oui. M. WAGNER !

M. WAGNER : Je voulais simplement dire, au nom du Groupe, que nous ne participons pas au vote de ce rapport pour les raisons que nous avons déjà développées au cours des précédentes séances.

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? M. WAGNER, ce n'est pas une abstention mais une non-participation au vote ?

M. WAGNER : Oui, vous avez bien entendu !

II – 109 Aide financière de la Ville de Colmar pour l'opération « Un arbre, un prénom ».

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. Un certain nombre de remarques et une question. En fait, la mesure que vous nous demandez d'adopter ce soir, est finalement très loin de l'engagement initial. L'engagement initial, c'était l'idée de dire que chaque naissance offrait la perspective à chaque petit colmarien de bénéficier d'un arbre à son nom. Je dois dire qu'en soi, cette mesure était extrêmement sympathique et qui plus est, recouvrait une dimension intéressante qui était celle de dire : « profitons de cette occasion pour finalement, encore une fois, pardonnez-moi M. WAEHREN de le dire et

de le souligner, va permettre d'améliorer le cadre de vie des Colmariens au travers d'une action visant à améliorer encore une fois le développement durable. » Nous sommes loin de cette mesure-là puisque cette mesure, maintenant, est complètement détournée de son sens originel et on en est là maintenant finalement à apporter une participation pécuniaire à des familles qui en feraient la demande. C'est un peu dommage ! Finalement je me pose réellement la question de savoir quel est le rôle que vous voulez donner au développement durable sur Colmar ? En d'autres termes, finalement, quelle est la véritable place de l'écologie sur Colmar ?

Mme RABIH : Oui, moi je trouve toujours cela intéressant quand M. ZINCK se place en grand théoricien de notre programme et je vous remercie de mettre tout cela en musique.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Oui, M. le Maire, en résumé je voulais dire que la belle idée écologique se transforme en prime à la naissance. Où est le symbolisme évoqué ? Cela n'a plus aucun sens.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers Collègues, on nous reprochait tout à l'heure un manque de cohérence. C'est notre collègue, M. ZINCK, qui régulièrement nous fait ce reproche. Moi, je cherche sa cohérence à lui quand alternativement il nous reproche de ne pas respecter les engagements ou de les respecter. Je cherche là aussi la cohérence. Ceci dit, je crois qu'il y a quelque chose de très simple qui peut peut-être vexer certaines personnes. Combien de fois n'a-t-on reproché à des politiques de ne pas respecter leurs engagements une fois qu'ils sont élus ? Or, nous assistons à quelque chose de tout à fait remarquable, voilà une équipe qui a pris des engagements et qui les respecte au pied de la lettre et jusqu'au calendrier et parfois même un tout petit peu au-delà. Alors, je crois que c'est quelque chose qui mériterait d'être loué plutôt que d'être critiqué.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, honnêtement franchement, M. FRIEH, arrêtez, je crois que nous sommes dans un autre registre, là ! Respectez vos engagements, un point c'est tout ! Arrêtez de raconter des histoires ! En l'occurrence, tout au long de cette soirée, on a pu prendre note de deux choses, d'une part que finalement vous agissiez par mimétisme sur notre propre programme en relevant des éléments de notre projet dans le cadre de votre propre projet à vous. Sur ce d'ailleurs je vous ai attribué un satisfecit, je vous encourage d'ailleurs à poursuivre dans cette voie-là ! Je trouve que vous êtes sur la bonne voie. Et d'autre part, disons, il faut arrêter ! Les engagements que vous avez pris durant la campagne, on les a relevés à maintes reprises, s'il y a absence de cohérence, pardonnez-moi de le dire, c'est de votre fait et en l'occurrence nous n'avons cessé, tout au long de cette soirée, de mettre le doigt, de mettre en exergue ces phénomènes, ces problèmes d'incohérence entre ce que vous aviez prévu de faire et ce que vous réalisez réellement. Moi, je m'inquiète, je vous le dis honnêtement, je m'inquiète encore une fois de la tournure que prennent les choses. Il y a, à la fois, comme le disait fort

justement ma collègue tout à l'heure, une absence d'écoute lorsque nous agissons en commission thématique, il y a une absence de prise en compte de nos remarques, mais en revanche, là où je me satisfais, c'est de voir qu'effectivement vous reprenez les annonces de notre programme, merci M. FRIEH, continuez comme cela !

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Par rapport à l'écologie, M. ZINCK, c'est vrai que l'on semble revenir en arrière, mais en fait l'option est beaucoup plus ouverte qu'avant puisque ceux qui ne peuvent pas planter un arbre parce qu'ils n'ont pas de jardin, et il y a beaucoup de personnes à Colmar qui n'ont pas de jardin, malheureusement, mais ce n'est peut-être pas votre cas ! ont la possibilité par ailleurs d'opter pour une autre solution qui est plus monétaire, plus traditionnelle, comme on le fait aussi aux communions solennelles, comme on le fait aussi au moment des mariages et des célébrations, etc. de marquer l'événement autrement. C'est vrai que l'idée de planter des arbres pour ceux qui le veulent, qui peuvent opter pour cela, c'est une bonne idée écologique, pratique mais il ne faut pas exclure ceux qui ne peuvent pas malheureusement, pour des raisons X ou Y, de niveau de vie, de pouvoir d'achat, etc. contribuer à cela.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, simplement pour répondre...(protestations) ...merci, merci ! Vous me faites énormément plaisir en réagissant ainsi, poursuivez, je pense que nous sommes sur la bonne voie tous ensemble ! Pour répondre à M. WAEHREN, vous vous faites le chantre de l'écologie, je perçois maintenant un peu mieux les orientations écologiques qui animent votre action. Elle n'est pas très forte ! Merci !

M. le Maire MEYER : Mme CHARLUTEAU !

Mme CHARLUTEAU : Pour ma part, je ne formule qu'un vœu ce soir, c'est que l'ensemble des propos de l'Opposition soit relayé auprès des aînés, des jeunes, des sportifs, des jeunes parents qui comprendront que vous n'œuvrez pas du tout pour le bien-être, pour le bien vivre à Colmar. Ils en tireront les conclusions !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, simplement en réponse à Guy WAEHREN, si on lit le rapport, on se rend compte qu'on n'a pas besoin d'avoir un jardin pour obtenir un arbre ! C'est le long des rues ou dans les parcs que cet arbre pourra être planté. Et moi je me pose franchement la question, est-ce que c'est à la Ville d'offrir des bons d'achat et d'offrir des chèques sur les livrets des parents ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Je voudrais juste dire à Mme CHARLUTEAU qu'au courant de cette soirée, nous avons quasiment adopté tous les rapports, nous avons bien sûr émis des avis pour améliorer sans doute encore les rapports que vous avez proposés mais nous ne sommes pas opposés systématiquement à tous les rapports. Lorsqu'un rapport est bon, on le vote !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Permettez-moi de rappeler, M. le Maire, que toutes ces mesures que nous votons ce soir, et je voudrais le rappeler à Mme CHARLUTEAU en particulier, ce sont les contribuables colmariens, tous les contribuables colmariens qui les paient. Et ce n'est pas la Ville, c'est chacun des Colmariens qui paie. Je voudrais simplement revenir à la proposition que faisait Roland WAGNER, en début de séance ce soir, il me semble qu'une diminution des impôts locaux aurait été une mesure bien plus appréciée des Colmariens que ces mesurette !

M. le Maire MEYER : Madame la Vice-Présidente, peut-être qu'une autre assemblée devrait donner l'exemple dans ce domaine, en diminution d'impôts ! Nous n'avons pas augmenté les impôts en 2008 et nous nous sommes engagés à rester en dessous du taux de l'inflation ! Et tout ce que nous finançons, c'est à l'intérieur de notre budget ! Cela étant dit, on ne va pas vous demander d'être d'accord avec nos propositions puisque ce sont les nôtres et pas les vôtres ! Et nous comprenons fort bien ! Reste à savoir, dans le cas où vous votez les rapports si vous allez voter les crédits pour les financer ! C'est autre chose ! Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Excusez-moi, je reviens sur ce rapport, ce point 34, je ne comprends vraiment pas ce que vient faire cette ouverture d'un livret d'épargne ou des bons d'achat alors qu'il s'agissait au départ d'un arbre pour un prénom ! Personne n'a parlé d'avoir absolument son jardin pour y planter son arbre. Vous le dites très justement : « un arbre nouvellement planté le long des rues ou dans les parcs, portera le prénom de leur enfant ». Voilà, cela suffit, on veut repeupler notre ville en arbres ! C'est bien cela que j'ai compris et non pas jouer le rôle des banques, c'est-à-dire appâter des familles en leur ouvrant un compte en banque ! C'est le rôle des banques, ce n'est pas le nôtre ! Je ne comprends pas, vraiment je ne comprends pas ! C'est dommage parce que je trouvais bien cette mesure et je l'aurais vraiment votée avec grand plaisir, par contre ces deux points me dérangent vraiment. Cela n'a rien à voir avec l'aide financière pour l'opération « un arbre, un prénom ». Ce n'est pas un compte en banque, un prénom !

M. le Maire MEYER : C'est votre avis, Mme SCHNEIDER ! Et vous êtes libre de le faire valoir ! Seulement nous, nous voulions aller plus loin. Parce que tout le monde ne souhaite pas forcément un arbre. Nous nous adressons donc toujours à l'enfant. Nous voulons toujours être au côté de la famille en accompagnant de deux autres façons possibles, mais le choix est fait par la famille. Vous n'allez quand même pas nous faire entendre que d'ouvrir un livret bancaire, c'est pour la banque et ce n'est pas pour le nouveau-né ! Cela est incompréhensible ! Ou de vouloir dire qu'un bon d'achat de 75 € ne rend pas service à une famille lorsqu'il s'agit d'acheter ce qu'il faut acheter lors de chaque naissance. Nous avons tout simplement élargi la proposition initiale partant du principe qu'annuellement nous plantons environ 300 à 350 arbres supplémentaires. Il y a déjà ce premier lot qui est disponible mais nous n'allons pas enfermer le choix des parents uniquement dans celui de l'arbre.

Mme SCHNEIDER : Alors n'appellez pas cela « un arbre – un prénom » !

M. le Maire MEYER : Mais si, mais si parce que c'est la naissance qui est concernée ! C'est la base de la mesure ! Me GRUNENWALD

Me GRUNENWALD : Cette mesure pose effectivement, puisque c'est aussi un des grands thèmes de ce soir, un problème de cohérence. Il est évident que l'arbre était une idée qui était assez intéressante, elle n'apportait rien puisque de toute façon on plante des arbres ! On en aurait toujours planté. Je crois que c'est simplement pour accompagner la politique d'ornement de la ville qu'on allait donner la possibilité à l'enfant d'avoir un arbre à son nom. C'était mignon, bon ! La deuxième proposition, c'est totalement différent, c'est la seule chose que l'on dit. Alors bien entendu, si demain le rôle de la ville est un rôle social, on pourra même l'augmenter, le chiffre, on pourra en donner beaucoup plus et annuellement on pourra donner à toutes les familles. Si c'est le rôle de la ville, et il faudra peut-être y réfléchir dans le futur, d'aller partager, de donner directement aux personnes qui en ont besoin, et là je signale qu'il n'y a pas de condition de fortune je crois, là, on donne à tout le monde, mais bravo, je dis que c'est bien, bien entendu, c'est très populaire et cela va plaire ! Mais il faut rester un peu logique et cohérent ! L'arbre, c'était une certaine cohérence, c'était une idée qui nous paraissait assez intéressante. Le mélange fait qu'on ne sait plus si c'est chèvre ou chou ou oiseau ou souris, c'est cela le problème ! Mais bien entendu, séparément, je crois que tout le monde ici serait d'accord avec la proposition, c'est le mélange qui nous semble curieux.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, je voulais juste rebondir, puisque j'ai été pris à partie sur l'écologie. Je me souviens quand même assez bien des grandes lignes de votre programme électoral, M. ZINCK. Je n'ai pas vu beaucoup de mots du type « biodiversité » « développement durable », « déplacement urbain et écologie urbaine ». Je ne pense pas que ce soit des termes avec lesquels vous soyez vraiment familiers ! (protestations) J'ai dit que je n'ai pas mémoire d'avoir vu beaucoup de choses concernant ce domaine par rapport à d'autres programmes ! Je reviens au fond du problème, là on vous propose effectivement une plantation qui améliorera la biodiversité en ville, qui amènera beaucoup plus de cadre végétal notamment dans les parties les plus minérales de la ville. On a souvent reproché que la Ville de Colmar était parfois trop minérale, cela compensera. Et vous semblez être contre cela parce que la biodiversité, cela ne vous dit rien du tout !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Est-ce qu'il y aurait des conseillers qui s'impatientent de la longueur de cette séance ?

M. le Maire MEYER : Mais pas du tout !

M. WAGNER : C'est bien ! C'est vrai, symboliquement vous aviez prévu dans votre programme « un arbre – un prénom », on ne retrouve pas tout à fait ce qui était prévu. Moi, j'aurais préféré dans le cadre de ce rapport, « aide lors d'une naissance de 75 € » et comme cela les choses étaient tout à fait claires ! C'est la première chose.

Juste par rapport à la remarque que vous émettiez tout à l'heure pour la Vice-Présidente du Conseil Général, effectivement le Conseil Général a augmenté ses impôts au courant de ces dernières années, mais il faut aussi savoir pourquoi ! Parce que les députés, à Paris, ont voté des transferts de charges, et vous faisiez partie de ces députés, sans transférer également les recettes nécessaires. C'est aussi simple que cela !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER, citez-moi des cas et je vous répons ! (brouhaha général) Mme KLINKERT a la réponse ?

Mme KLINKERT : Je voulais vous dire, M. le Maire, que vous vous trompez d'assemblée lorsque vous vous en prenez à la vice-présidente du Conseil Général ! Lorsque moi je vous pose une question sur la CAC, vous ne me répondez pas, moi je ne vous répondrai pas en tant que Conseillère Générale !

M. le Maire MEYER : C'est parce que vous ne savez pas répondre !

Mme KLINKERT : Ecoutez, je vais tout vous réciter : le transfert des routes nationales, le RMA...

M. le Maire MEYER : ...compensés à l'euro près !

Mme KLINKERT : C'est faux !

M. le Maire MEYER : Je vous montre le courrier du Ministre de l'époque !

Mme KLINKERT : Vous savez tout comme moi que c'est faux !

M. WAGNER : Rien qu'au niveau du RMI, c'est une charge très importante.

Mme KLINKERT : Et je peux continuer la liste d'ailleurs, si vous voulez, on peut parler des handicapés...

M. le Maire MEYER : M. GREINER !

M. GREINER : Pour en revenir au point qui nous intéresse, je voudrais dire qu'une naissance est quelque chose de tellement merveilleux que de pinailler sur les 4 points que nous sommes en train de discuter ce soir, touche à l'indécence.

M. le Maire MEYER : Donc finalement les 40 engagements sont devenus 42, mais cela ne fait rien ! (rires) M. JAEGY !

M. JAEGY : Merci, M. le Maire, merci cher collègue GREINER, Mesdames et Messieurs, juste pour faire court, parce qu'on a beaucoup tergiversé, laissez simplement les familles faire leur choix ! La proposition qui nous est présentée ici ce soir, reprend exactement l'esprit de notre engagement. A cela s'y ajoutent deux autres possibilités qui sont ouvertes aux familles, laissez-les décider !

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec une abstention.

II - 110 Fourniture d'arbres et d'arbustes – passation de marchés à bons de commande.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Vous dites que c'est pour remplacer des arbres, et en moyenne combien d'arbres faut-il remplacer chaque année ?

M. le Maire MEYER : Je viens de le dire !

Mme HAVE : Vous avez parlé de 300 à 350 arbres supplémentaires !

M. le Maire MEYER : Non, en tout et pour tout !

Mme HAVE : Bon, alors est-ce que les mesures « un enfant – un arbre » ne suffiraient pas justement à suppléer, et cela nous éviterait d'en acheter ? Et nous votons deux fois la même subvention !

M. le Maire MEYER : Non, pas du tout, nous avons environ 900 naissances par an. Et nous nous servons déjà des replantations d'arbres pour les familles qui en font le choix, et en fonction des besoins, nous complétons.

Mme HAVE : Et vous pensez que sur les 900 naissances, il n'y aura pas 300 arbres ?

M. le Maire MEYER : On verra !

Mme HAVE : Donc, dans ce cas-là, on n'aurait pas besoin d'en acheter !

M. le Maire MEYER : Mais de toute façon, Mme HAVE, nous replantons entre 300 et 350 arbres qu'il y ait l'opération « prénom » ou pas « prénom » !

Mme HAVE : Mais qui est payé dans l'opération « prénom » !

M. le Maire MEYER : Nous verrons, en fonction des besoins, pour affecter certains arbres parmi ceux qui sont plantés ! Ce n'est pas plus compliqué que cela ! Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

II – 111 Passation de marchés à bon de commande – prestations d'entretien d'espaces verts : élagages d'arbres.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 112 Passation de marchés de fournitures à bons de commande – achat de vêtements et chaussures de travail par divers services municipaux pour l'année 2009 avec reconduction expresse pour les années 2010, 2011 et 2012.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 113 Passation de marchés à bons de commande – location – entretien de matériels d’hygiène destinés aux services municipaux pour l’année 2009 avec reconduction expresse en 2010, 2011 et 2012.

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 114 Passation de marchés à bons de commande – achat de fournitures et petit matériel de bureau destinés aux services municipaux pour l’année 2009 avec reconduction expresse en 2010, 2011 et 2012.

Voir rapport –

M. l’Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 115 Avis relatif à une demande d’autorisation d’exploiter au titre des installations classées – Société Logistique Jung SAS à Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. l’Adj. FRIEH : Je donne pour information, en annexe, à notre collègue WAGNER, qui m’interrogeait là-dessus, la semaine dernière, que la hauteur des bâtiments JUNG est de 14,05 m très précisément.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, M. le Maire. Nous nous étions abstenus lors du rapport visant la cession du terrain pour cette entreprise, nous nous abstenons également sur ce rapport.

M. le Maire MEYER : Parfait. La proposition est mise aux voix. Qui l’approuve ? Qui s’y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé avec l’abstention du Groupe de M. WAGNER, 14,05 m étant la hauteur maximum autorisée à cet emplacement.

II – 116 Bilan des transactions immobilières réalisées par la Ville de Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 117 Majoration du Coefficient d’Occupation des Sols.

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 118 Domaine public fluvial – conventions.

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 119 Transaction immobilière – constitution d’une servitude de passage sise rue de la Poudrière.

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 120 Transaction immobilière – alignement de la voie dite « Grosser Semm-Pfad ».

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II - 121 Transaction immobilière – régularisation foncière route de Bâle.

Voir rapport –

M. l’Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, en marge de ce rapport, mon attention a été appelée par les copropriétaires de la résidence « Le Florence » rue des Nénuphars sur une demande de cession de terrain en vue d’un projet d’aménagement pour accéder aux parcelles de jardins familiaux qui sont situées derrière cet immeuble. En effet, par courrier de fin août, ces copropriétaires ont appris par la Ville de Colmar l’existence d’un projet de parking d’une dizaine de places pour desservir ces jardins familiaux et la nécessité de créer une voie d’accès pour accéder à ce parking. Or, pour réaliser cette voie, il serait nécessaire d’amputer le terrain privé de cette copropriété d’une centaine de m². Par cette même lettre, les copropriétaires étaient invités à une réunion qui s’est tenue avec la Ville, le 10 septembre. Ils ont été étonnés d’apprendre de la sorte l’existence de ce projet sans réelle concertation préalable puisque la Ville déclare vouloir réaliser rapidement ce

projet. Ces copropriétaires rejettent la majorité des arguments qui sont avancés par la Ville, arguments qui sont avancés soi-disant à leur avantage notamment en terme de tranquillité. En fait, ce parking supplémentaire, situé là où vous le prévoyez, engendrerait sans nul doute une augmentation de la fréquentation de ces lieux et donc plus de nuisances. Il conviendrait donc, M. le Maire, d'examiner objectivement d'autres possibilités d'accès et d'autres possibilités de stationnement à ces parcelles de jardins familiaux.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mme KLINKERT, je crois qu'on vous a mal expliqué le sujet, parce que la lettre à laquelle vous faites allusion, en l'occurrence qui appelait à une réunion qui s'est tenue la semaine dernière, jeudi dernier très exactement, était non pas une lettre pour annoncer le projet comme cela aux riverains, c'était une lettre destinée à permettre la concertation avec les personnes concernées. Parce que vous savez sans doute, vous ne l'ignorez pas, je l'espère, nous ne menons jamais un seul projet sans avoir préalablement créé cette concertation et suscité la possibilité pour les uns et les autres d'exprimer leurs avis. En l'occurrence, ils ont été largement informés puisque le conseil syndical s'est tenu avant la réunion que j'ai eue avec eux sur place, jeudi dernier. Effectivement le conseil syndical a exprimé une position de rejet du projet. Alors, le projet, quel est-il ? La proposition que nous avons faite aux riverains, je dis bien la proposition, et qui a fait l'objet de cette concertation, était de réaliser des jardins familiaux sur la parcelle le long de la Lauch qui aujourd'hui est parfois utilisée à d'autres fins qui gênent effectivement la tranquillité des riverains. Nous leur avons proposé de créer 17 jardins familiaux sur cette parcelle-là. Ce qui suppose effectivement, si le projet devait aboutir, l'achat par la Ville, dans le cas d'une procédure amiable et de concertation, je le répète, d'une partie du terrain appartenant à la copropriété. Suite à cette réunion que nous avons eue sur place jeudi dernier, les copropriétaires ont compris l'intérêt que pouvait représenter la proposition que nous leur avons faite et ont prévu de tenir une nouvelle assemblée générale extraordinaire pour examiner nos propositions et en fonction de cette assemblée, ils nous feront part de leur avis et bien entendu comme nous nous y sommes engagés, comme nous le faisons systématiquement, nous tiendrons compte de leur avis.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve. Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

II – 122 Transaction immobilière – acquisition de deux parcelles sises avenue de Lorraine.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 123 Transaction immobilière – régularisation foncière avenue du Général De Gaulle.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II - 124 Transaction rue Henry Wilhelm – extension du site du chauffage urbain.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. SISSLER qui président la Sté d'Economie Mixte, est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

M. le Maire MEYER : N'aviez-vous pas encore un complément d'information à donner concernant les restaurations de maisons anciennes pour répondre à l'interrogation de Mme HAVE ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, Mme HAVE, concernant le rapport II-92 de tout à l'heure, la rue J.B. Fleurent, si vous avez le rapport sous les yeux, vous pouvez le compléter avec les différentes sommes. La première partie concerne le colombage, la deuxième les charpentes, ensuite la couverture, la zinguerie, la peinture et l'échafaudage.

II – 125 Transaction immobilière - vente d'un local commercial de la Galerie marchande Europe sis au 21, avenue de l'Europe à Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I - 126 Admission en non-valeur de créances irrécouvrables.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 127 Garantie communale pour un emprunt de 2.327.000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération d’acquisition – amélioration de 132 logements – foyer Pasteur – situés 28, avenue de Rome à Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Il n’y a pas de point « divers ». Je remercie les uns et les autres pour leur présence et leur participation jusqu’à une heure aussi tardive. Merci à tous, je lève la réunion. Bonne nuit à tous et je vous propose le verre de l’amitié à l’endroit habituel.

FIN DE LA SEANCE : 23 H. 15



**VILLE DE
COLMAR** Sténogramme du CM du 13 10 2008

M. le Maire MEYER : Chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil Municipal. Je salue le très nombreux public qui nous accompagne aujourd'hui. Nous avons un ordre du jour déjà examiné lundi dernier en séance des Commissions Réunies. J'ai à vous présenter l'excuse de M. l'Adj. DREYFUSS qui est pris par l'organisation du Festival du Film et qui donne pouvoir au premier adjoint.

J'ai à vous soumettre la désignation du secrétaire de séance. Il est de tradition de prendre le benjamin de la Municipalité, il est toujours disponible. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Est donc installé secrétaire de séance Matthieu JAEGY. Son suppléant comme d'habitude est le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas. Les deux sont donc installés.

J'ai à vous soumettre l'approbation du procès-verbal de la séance du 15 septembre dernier. Fait-il appel à des observations ? Ce n'est pas le cas. Je le soumetts au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le procès-verbal est approuvé.

Vous avez également communication des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal comme le compte rendu des marchés à procédures négociées. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. Il y a notamment des tarifs parmi les arrêtés que vous nous soumettez, tarifs applicables au Musée du Jouet, à compter du 1^{er} octobre. Est-ce qu'il s'agit d'une augmentation de tarifs ?

M. le Maire MEYER : D'une harmonisation du tarif par rapport aux autres établissements municipaux.

Mme KLINKERT : C'est-à-dire qu'on les augmente concrètement ?

M. le Maire MEYER : Il y a eu une actualisation, oui.

Mme KLINKERT : Parce que dans ce cas-là, permettez-moi de dire que vous augmentez les tarifs dans les musées, M. le Maire, et à côté de cela vous vendez une carte de 10 € aux jeunes pour qu'ils puissent bénéficier d'entrées gratuites dans les musées.

M. le Maire MEYER : On n'augmente pas le tarif dans les musées, nous actualisons le tarif du Musée du Jouet.

Mme KLINKERT : Donc on augmente !

M. le Maire MEYER : Mais ça vous l'avez déjà dit !

Mme KLINKERT : Voilà, eh bien je le redis ! Et à côté de cela, comme dit, on vend une carte de 10 € aux jeunes pour qu'ils puissent accéder gratuitement au musée.

M. le Maire MEYER : Cela aussi, vous l'avez déjà rappelé. On ne vend pas. Ce sont les frais de premier établissement puisque nous partons du principe que tout ce qui est totalement gratuit ne vaut pas grand-chose.

Mme KLINKERT : Donc, comme je le disais la dernière fois, c'est de la poudre aux yeux.

M. le Maire MEYER : On vous laisse libre de vos commentaires personnels, n'empêche que la délivrance des Pass Musées et Cinéma marche fort, très fort même et les gens qui se présentent au bureau de retrait des cartes ne cessent de dire que c'est une bonne idée que de proposer les animations de cinéma tant aux jeunes qu'aux personnes âgées. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire, simplement pour rebondir encore une fois sur ce que vous affirmez. Première chose, première question, puisque vous mettez toujours en avant le Pass Cinéma comme étant une grande réussite, vous en avez déjà fait part hier soir au moment de l'introduction du Festival du Cinéma, qu'en est-il exactement du Pass Culture ?

M. le Maire MEYER : Le Pass Culture est également retiré puisqu'on le délivre par la même occasion.

M. ZINCK : Combien ?

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas vous répondre aujourd'hui, mais je suis tout disposé à vous communiquer l'état des lieux concernant le Pass Culture. Cela ne pose aucun problème.

M. ZINCK : Ce serait fort judicieux.

M. le Maire MEYER : Hier soir, on était dans le Cinéma, donc ne j'avais pas à parler du Pass Culture, j'avais à parler du Cinéma.

M. ZINCK : Néanmoins, vous revenez toujours sur le fait, si je traduit un peu votre pensée, que tout ce qui est gratuit ne vaut rien, à savoir si vous avez mis en place un Pass Culture à 50 % c'est parce que ce qui est gratuit ne représente pas un écho suffisamment important vis-à-vis de la population. C'est ce que vous disiez. Néanmoins, je reviens au problème de cohérence, vous ne pouvez pas affirmer tout et son contraire à savoir le Pass Cinéma que je sache, est lui, par contre gratuit pour les jeunes de 6 à 16 ans.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK, nous ne sommes pas dans les débats du rapport. Le rapport a été approuvé, on ne va donc pas recommencer le débat sur des rapports qui ont été approuvés.

M. ZINCK : Vous avez relancé le débat vous-même !

M. le Maire MEYER : Pas du tout ! J'ai répondu à une question !
M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Juste à titre d'information : il y a environ 400 Pass Cinéma qui ont été retirés et 1 Pass Culture à ce jour.

M. le Maire MEYER : Je ne peux pas répondre à cette question. Les Pass Culture sont ouverts dans les musées. Ce sont les musées qui les délivrent. Nous ferons le point et nous verrons à l'usage ce qu'est le succès du Pass Culture.

M. WAGNER : C'est la situation ce soir. C'est une information.

M. le Maire MEYER : Le Pass Culture est à la disposition de tout le monde. Libre à ceux qui le souhaitent de le prendre, tout simplement. Nous sommes en République. Chacun est libre de se comporter comme il l'entend.

J'ai quatre communications. Je voudrais informer le conseil des changements qui vont intervenir à la Direction Générale des Services de la Ville. Ces changements sont provoqués par la perspective du départ prochain du Directeur Général des Services, prévu pour fin avril 2009, puisque M. PONSOT part à la retraite et suite aussi à la demande des maires de la Communauté d'Agglomération de Colmar qui souhaitent une séparation entre les fonctions de directeur général des Services à la Ville et à la Communauté d'Agglomération. Cela m'a conduit à lancer dès maintenant les procédures de recrutement pour pourvoir les emplois fonctionnels de Directeur Général des Services de la Ville et de Directeur Général des Services de la Communauté d'Agglomération. Du fait de cette séparation des fonctions, il n'est plus nécessaire de maintenir trois postes de Directeur Général Adjoint pour la Ville. Je vous rappelle en effet qu'un poste supplémentaire avait été ajouté aux deux qui existaient lors de la création de la Communauté d'Agglomération. Pour cette raison, je vous informe de mon intention de mettre fin aux fonctions de Directeur Général Adjoint aujourd'hui occupé par M. THOMANN, et cela avec effet du 1^{er} février prochain, soit le poste supplémentaire qui avait été créé lors de la création de la Communauté d'Agglomération. Et en outre, M. BRAEUNER, Directeur Général Adjoint, vient de me faire connaître son intention de faire valoir ses droits à la retraite avec effet du 1^{er} janvier 2009. Pour le poste libéré par M. BRAEUNER, j'ai prévu d'y nommer M. Hubert ETTWILLER, actuel Directeur de l'Enseignement, de la Jeunesse et des Sports, qui présente toutes les qualités requises pour assumer ces nouvelles fonctions. Le Conseil Municipal sera saisi en son temps de la mise à jour de l'organigramme des services après avis, naturellement, du Comité Technique Paritaire portant sur ces changements.

Le point 2 concerne une expropriation qui avait été poursuivie par le Département du Haut-Rhin pour l'acquisition du foncier destiné aux travaux de la rocade Ouest. Le Conseil Général a proposé au départ à la Ville une transaction à l'euro symbolique. Les particuliers concernés reçoivent par ailleurs une indemnisation. La Ville participe déjà au financement des travaux à hauteur de 4 646 687,19 €, soit 13,8 % du montant TTC. En plus, l'Etat a toujours indemnisé, lui, la Ville de Colmar pour ce type d'action. J'ai refusé une cession à l'euro symbolique et réclamé un juste prix, conforme à l'estimation des Domaines. Le juge d'expropriation a donc été saisi par le Conseil Général. Un jugement, favorable à la Ville de Colmar, a été rendu le 22 septembre 2008. Il fixe le montant des indemnités dues à la commune à 365 262,72 € (indemnité de remploi incluse de 5 %, soit 17 393,46 €). Ce prix correspondant à l'estimation des Domaines. Je tiens à souligner que la

Ville ne s'est jamais opposée à un transfert de propriété, que la transaction aurait pu être réalisée à l'amiable, plus rapidement, et surtout que le Conseil Général aurait pu faire l'économie du paiement de l'indemnité de emploi d'un montant de 17 393,46 €, versée obligatoirement dans l'hypothèse d'une procédure d'expropriation.

J'ai une troisième communication concernant la patinoire de Colmar avec l'organisation des championnats de France élite de patinage. La Ville de Colmar a été sollicitée par la Fédération Française des Sports de Glace pour organiser les championnats de France élite de patinage, regroupant le patinage artistique, la danse sur glace et le patinage synchronisé. Il est à noter que c'est la première fois que ces championnats de dérouleront à Colmar. Cette compétition va rassembler plus de 500 personnes dont 150 patineurs et 30 juges internationaux, et s'adresse aux meilleurs athlètes français des trois disciplines que je viens d'évoquer. Colmar aura donc le privilège à cette occasion d'accueillir les représentants de l'élite française et internationale, en l'occurrence Brian Joubert et le couple Isabelle Delobel/Olivier Schoenfelder, respectivement champion du monde et champion d'Europe. La couverture médiatique de l'événement sera assurée par une trentaine de journalistes y compris la télévision, France Info, RTL, les sites Internet spécialisés et autres. Sur le plan financier, le budget prévisionnel de ces championnats s'élèvera à 136 000 €, pris en charge par la fédération ainsi que par les différentes collectivités pressenties. La Ville de Colmar soutiendra financièrement cet événement par une participation financière identique à la contribution des autres collectivités. Un rapport sera présenté en son temps au Conseil Municipal pour cette opération.

Et puis, question déjà posée, qui porte sur le Tour de France, puisque le tracé à Colmar vient d'être officialisé. Toute la boucle sera présentée la semaine prochaine à Paris et suite à l'accord donné par l'acceptation du Conseil, la précision porte sur l'arrivée. Les coureurs arriveront à Colmar le vendredi 17 juillet en provenance de Vittel et repartiront de Colmar le samedi 18 juillet en direction de Besançon. Ce sont deux bonnes dates puisque fixées en fin de semaine. A partir de Vittel, les coureurs emprunteront les cols vosgiens, dont sur la partie terminale de l'étape, le col de la Schlucht. Ils pénétreront à Colmar par la route de Wintzenheim, la rue Wimpfeling, la rue de la Légion Etrangère, le pont de la rue d'Altkirch et la route de Rouffach. Contrairement aux éditions 1997 et 2001, l'arrivée à Colmar ne sera plus jugée sur la RN 83 en face du Parc des Expositions, mais en plein centre ville, sur l'avenue de la République, au niveau du Champ de Mars et de la Place Rapp, au bout d'une ligne droite d'environ 900 m. Par ailleurs, le Parc des Expositions accueillera le centre de presse sur une surface de plus de 1 500 m². Enfin, et à l'identique de l'édition 2001, le village départ sera installé dans les allées du Champ de Mars et le départ sera donné sur l'avenue de la République, le samedi 18 juillet.

M. GRUNENWALD a demandé la parole.

Me GRUNENWALD : Sur différentes informations que vous nous avez données, le Tour de France, on verra cela ultérieurement en ce qui concerne l'organisation, mais deux questions : d'une part vous nous avez fait part

d'un résultat judiciaire. Je suis très heureux. Ce n'est pas habituel. Alors, est-ce parce que c'est le Département qui a été condamné et qu'il faut absolument en parler ? J'observe simplement que grâce à ce contentieux et grâce à la position du Département, nous avons l'indemnité de rempli, il n'y a donc qu'à se satisfaire de cette décision. Je suis quand même un peu étonné, parce que dans beaucoup d'autres décisions qui ne nous sont sans doute pas aussi favorables, nous n'avons pas droit à avoir cette information.

Deuxième question que je voulais vous poser : vous faites part du départ d'un certain nombre de vos collaborateurs de la Ville. Est-ce qu'il y aurait par hasard une corrélation entre ces départs et les élections récentes, car j'ai lu dans la presse, mais c'est uniquement de là que vient mon information, qu'il y aurait eu à un moment donné des difficultés ? Alors, est-ce que c'est ça ou est-ce que le temps a simplement passé et ils ont fait valoir leurs droits à la retraite ? Est-ce que vous pouvez m'en parler ? Ou est-ce que vous ne le savez peut-être même pas puisqu'ils vous ont peut-être présenté leur démission ou leur demande de retraite sans indiquer le pourquoi ? C'est leur droit le plus strict. Voilà ce que je voulais demander.

M. le Maire MEYER : Deux questions, deux réponses. Je suis un peu étonné que vous reposiez la question concernant l'expropriation puisque c'est vous-même qui m'interrogez, non pas à la dernière réunion mais à l'avant-dernière, sur la situation juridique de la malfaçon des travaux de la place Rapp. Je vous ai répondu. Je suis l'information. Par ailleurs, je ne fais pas de différence entre les différentes questions judiciaires concernant le personnel. La communication que j'ai faite tout à l'heure résume la situation.

Me GRUNENWALD : C'est très clair ! Merci, M. le Maire.

M. le Maire MEYER : Budget supplémentaire 2008, la parole est à M. l'Adjoint.

I - 128 Budget Supplémentaire 2008.

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

(M. l'Adj. JAEGY fait également la présentation du document de synthèse à l'aide d'une projection)

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. La parole est à Mme BILDSTEIN.

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, juste une intervention technique. J'avais demandé avant la présentation des diapositives. Serait-il possible de faire apporter des chaises pour les gens qui sont encore debout au fond, pour leur confort, s'il vous plait ?

M. le Maire MEYER : Oui, bien sûr, s'il reste de la place. M. STIRNEMANN, essayez de trouver une dizaine de chaises pour les personnes qui n'en ont pas. M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Chers collègues, la présente séance du Conseil Municipal et l'examen du budget supplémentaire relèvent d'un contexte très particulier. Ils sont situés à un moment historique de notre vie car chacun ressent qu'il vit l'histoire. Mes propos ne visent pas à commenter la décision, elle aussi historique, de l'annulation par le Tribunal Administratif des élections municipales du mois de mars. Tout au plus pourrait-on souligner que s'il y a eu annulation c'est parce que le tribunal a considéré que des irrégularités avaient été commises, des pressions exercées, éléments de nature à vicier le résultat de l'élection. Dans notre république, le tribunal, quel qu'il soit, se place en rôle d'arbitre de l'exécution démocratique des règles prévues par la loi. S'il y a sanctions, ce n'est pas du fait du dépôt du recours ou d'une action devant le tribunal, mais c'est bien parce que justement un candidat, tête de liste, n'a pas respecté ces règles. Le contexte historique dans lequel nous nous trouvons est bien sûr lié aux événements qui se bousculent au niveau de la planète financière. Devant une telle tourmente, nous sommes bien entendu dans l'interrogation par peur de l'inconnu. En quelques mois, voire quelques semaines, nous avons perdu un certain nombre de repères et de fondamentaux. L'épargnant s'interroge sur la solidité financière de la banque dans laquelle il a placé ses économies. Les banquiers eux-mêmes s'interrogent sur les risques liés à des prêts à d'autres banques. L'investisseur dans l'immobilier ou sur le marché des valeurs mobilières a une réelle inquiétude sur l'avenir de son investissement et de sa rentabilité. Le chef d'entreprise hésite à procéder aux investissements jugés nécessaires, il y a quelques semaines mais décalés, car absence de visibilité et difficulté de trouver des crédits. Les salariés s'interrogent sur la pérennité de l'entreprise dans laquelle ils exercent leur profession. Enfin, au niveau de l'Etat et des collectivités, la question est de savoir quelles sont les marges de manœuvres possibles.

Oui, chers collègues, nos réflexes fondamentaux sont battus en brèche depuis quelques semaines. Notre système économique, basé depuis la fin de la seconde guerre mondiale sur les réflexions et les travaux de l'économiste britannique Keynes –qui préconisait le rôle fondamental de la création privée d'entreprises avec des possibilités d'intervention de l'Etat qui élimineraient les récessions et freineraient les emballements de l'économie– reste heureusement d'actualité. Les événements de ces derniers jours et les interventions conjuguées et massives des Etats des pays occidentaux pour enrayer la crise financière en sont la preuve et sont salutaires. Ces interventions devraient éviter une dépression économique forte. Sans doute faudra-t-il revoir les accords de Bretton Woods avec comme objectif la mise en place d'une nouvelle politique monétaire mondiale visant à créer un environnement économique international stable, efficace et organisé. Dans ce sens, en qualité d'acteurs de la vie politique, nous devons avoir à l'esprit et faire nôtres les propos du Général de Gaulle « Rétablissons la confiance et l'intendance suivra ». (Brouhaha général)

M. le Maire MEYER : Laissez parler M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci beaucoup. A mon sens, la crise est cependant salutaire car elle permettra de retourner aux vrais fondamentaux de l'activité économique basée sur des valeurs de travail, de détention patrimoniale, de

solidité financière des entreprises par opposition à l'économie virtuelle qui a trop souvent primé ces dernières années. Cela prendra sans doute du temps, mais il est nécessaire de redonner une forme d'éthique à l'activité économique dans le respect de notre environnement naturel et de lien social. Cette éthique, bafouée selon les termes du jugement du Tribunal Administratif de Strasbourg, doit également, me semble-t-il, être notre fil conducteur dans le cadre du débat électoral.

Dans ce contexte, il est heureux qu'à Colmar la pression fiscale soit contenue. Chacun a pu découvrir, dans le magazine CAPITAL de ce mois, que notre ville est placée en 3^o position des villes de plus de 50 000 habitants quant à ses ponctions fiscales de la taxe d'habitation et des taxes foncières. Ce résultat est le fruit de la dynamique de tous les acteurs de notre bassin de vie : (rires) ... respectez ces acteurs !

- chefs d'entreprise car une taxe professionnelle importante permet de réduire les taxes ménagères ;
- salariés car ils injectent par la consommation et les investissements du sang dans l'économie locale ;
- collectivités territoriales, dont la Ville de Colmar, car elles sont d'importantes donneuses d'ordre pour les entreprises.

Le budget supplémentaire proposé ce soir appelle de notre part les remarques suivantes :

Pour une fois, il ne s'agit pas uniquement d'un budget d'ajustement au Budget Primitif, mais il recèle un certain nombre d'inscriptions. La plus importante, car elle donne une réelle bouffée d'oxygène à ce budget, est la constatation de la cession des actions DICAL à la Colmarienne du Logement pour un montant de 8 795 000 €. Nous nous sommes déjà exprimés à ce sujet, précisant que si c'est une bonne opération pour la Ville, c'est une moins bonne pour la Colmarienne, compte tenu de la capacité bénéficiaire de DICAL. La vente du patrimoine de notre ville vient de ce fait renflouer les finances car près de 9 M€, ce n'est pas quantité négligeable.

Les frais de personnel progressent de près de 8 % par rapport au Budget Primitif suite à l'instauration des tickets-restaurants à l'ensemble du personnel. Cette mesure appelée de nos vœux permet de rattraper quelques années de retard pour les employés de notre ville par rapport à d'autres collectivités et aux salariés du privé.

La revalorisation des indemnités des élus pèse sur ce budget supplémentaire à hauteur de 90 000 € et est liée à l'augmentation globale des indemnités de plus de 25 %. Nous nous étions prononcés sur un gel des indemnités pour tenir compte des difficultés de la population dues au pouvoir d'achat. L'exemple doit, je crois, venir d'en haut.

La diminution de dépenses d'investissement inscrites au Budget Primitif s'élève à 6,4 M€, soit 22 % des inscriptions au Budget Primitif. L'importance de ce pourcentage d'annulation des crédits liés à des opérations d'investissement prévues au Budget Primitif démontre la précipitation de ces inscriptions sans doute liées à la proximité des élections

au moment du vote du budget. Dans ce cadre, vous serait-il possible de nous indiquer pour quels motifs l'acquisition de terrains nus de la plaine Pasteur, pour 1 804 800 €, a été supprimée et qu'en est-il de l'aménagement de la médiathèque dans le bâtiment de l'Ancien Hôpital vu que des crédits ont été supprimés à hauteur de 1 144 000 € ?

Nous constatons également dans le détail une progression sensible (+ 30 %) des frais de fêtes et de cérémonies...

Enfin, nous sommes preneurs de la sincérité de la présentation de ce Budget Supplémentaire. Petit détail qui a son importance. Le simple constat de faire figurer des remboursements anticipés d'emprunts de 3,5 M€ dans les opérations d'investissement nouvelles dont le total est de 7,7 M€ traduit déjà une certaine volonté de présentation erronée des commentaires de ce budget. Sincérité, régularité et transparence doivent être à mon sens et à celui de mon équipe, les fondamentaux de la présentation budgétaire.

Merci de votre attention.

M. le Maire MEYER : M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Merci, M. le Maire, deux courtes questions : les dépenses réelles d'investissement augmentent de 16 % par rapport aux prévisions du Budget Primitif avec des opérations nouvelles qui se montent à plus de 7 M€. Ne serait-il pas prudent, pour amortir le contrecoup de la crise économique inévitable sur les rentrées fiscales de la Ville à partir de l'an prochain, de provisionner dès aujourd'hui en faisant une pause ou un différé pour certaines opérations ? Première question. Est-ce que la Ville ne va pas subir d'une manière ou d'une autre, comme toutes les autres collectivités, les difficultés actuelles rencontrées par les banques principales de ces mêmes collectivités ? Deuxième question. Et surtout, troisième question : il est vrai aussi que les remboursements anticipés d'emprunts représentent plus de 3 M€, près de la moitié des montants des opérations nouvelles de ce Budget Supplémentaire, mais qu'en sera-t-il des emprunts à venir, donc de l'endettement de la Ville, qui reste encore faible pour cette année mais qui, peut-être un jour, d'ici 2010-2011, sera beaucoup plus important vu les taux peut-être à venir des banques ?

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint !

M. l'Adj. JAEGY : Merci M. le Maire. Chers Collègues, ce sont beaucoup de questions. Je vais peut-être d'abord répondre à M. WAGNER. Que peut faire une ville en de pareils contextes ? C'est d'abord bien la gérer en maîtrisant ses dépenses de fonctionnement et c'est ce que notre maire et notre municipalité n'ont cessé de nous prouver ces dernières années avec une fiscalité maîtrisée, sans rentrer dans les détails de chiffres maintenant. Mais dans les ordres de grandeur, fiscalité maîtrisée, investissements massifs, dont chaque Colmarienne et chaque Colmarien ont pu voir les fruits, et nous poursuivons cette dynamique au travers de la mise en œuvre du programme et des engagements que nous comptons bien tenir suite aux dernières Municipales. Concernant les accords de Bretton Woods, je ne rentrerai pas dans ce débat-là parce qu'il ne relève pas de la Ville de Colmar. Ce sont des considérations macro-économiques qui sortent du cadre de ce soir. Que peut

faire également une ville pour les entreprises, M. WAGNER ? Vous posez la question à juste titre. D'abord en favorisant l'implantation de nouvelles entreprises. Qu'avons-nous fait ? Nous avons libéré des terrains pour près de 40 hectares, notamment sur la zone de l'aérodrome, afin de favoriser l'implantation de nouvelles entreprises. Là aussi, fiscalité maîtrisée avec une taxe professionnelle contenue.

Ensuite vous parlez de notre engagement relatif aux titres-restaurants. J'ai remarqué que vous saluez notre action en faveur des agents de la Ville de Colmar. Oui, nous y tenons. Les titres-restaurants sont effectivement une bonne action en matière d'ingénierie sociale dans une collectivité également, au même titre que dans une entreprise.

Je remarque également que vous saluez la sincérité et la régularité de la présentation de ces comptes. Je crois que les objectifs sont donc atteints en la matière.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Merci, M. le Maire. Juste une petite réponse à l'Adjoint : je vous rappelle quand même que Roland WAGNER était adjoint aux finances de 1995 à début 2006 et qu'il est quand même pour quelque chose dans la bonne gestion financière de la Ville (rires), que le maire n'arrête pas de s'approprier à lui tout seul.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Moi, je dirais que c'est toujours le fruit du travail d'une équipe.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire. Il y a je crois une constante qui est la vôtre, c'est que tout ceux qui vous quittent ont été mauvais. (Brouhaha général) J'étais mauvais aux Sports, M. WAGNER a été mauvais aux Finances, et croyez mes chers collègues que si vous quittez un jour M. MEYER, vous serez aussi mauvais. Mais ça, on connaît cette technique. C'est le système. Cela fait partie du système. Je ne voudrais pas revenir sur ce qui a été dit sur le caractère quelque peu curieux effectivement, mais nous n'en parlerons pas, ou très peu, puisqu'il y a une chose qui est certaine, c'est que la décision judiciaire n'est pas devenue définitive et il convient de respecter à ce moment-là bien entendu cette décision et savoir si elle deviendra définitive. La seule chose que je veux dire, c'est qu'il y a un mépris pour la population, car 15 jours après la décision, on sait si l'on fait appel ou non. Alors le silence qui est le vôtre, qui est assourdissant, par rapport au fait que vous ferez appel ou pas, me semble quelque peu étonnant et me semble bien entendu révéler une fois de plus les techniques qui sont les vôtres. Mais sachez, M. le Maire, que nous en reparlerons le moment venu.

Au point de vue du budget, je ne suis pas un spécialiste, même si j'ai des fonctions en ce sens dans d'autres instances, mais j'estime qu'en ce qui concerne le Budget Supplémentaire, cela a été dit par Roland WAGNER tout à l'heure, cela dénote un Budget Supplémentaire extrêmement curieux. En

effet, les opérations faites ne ressemblent guère à un Budget supplémentaire sur lequel il convient simplement d'axer ou de rectifier les choses mais bien entendu à un nouveau budget. Quand on vend effectivement ces actions Dical pour près de 8 M€, quand on rembourse de manière accélérée 3 M€, on ne peut plus dire que l'on soit dans le même budget. En réalité, ce qui est évident et ce qui apparaîtra évident pour tout le monde, c'est qu'il y a eu nécessité de vendre ces actions parce que sinon, nous étions dans une impasse et il fallait trouver de l'argent. Ce qui prouve en tout état de cause que le Budget Primitif que nous n'avons pas voté à l'époque n'était sans doute pas un budget réfléchi.

Deux questions : indemnités de remboursement anticipé dans le cadre de la renégociation de l'emprunt contracté pour la construction du Commissariat de Police. Vous évoquez ce problème. J'aimerais que vous donniez quelques précisions puisque je rappelle qu'à chaque fois que l'on parlait budget et comptes, il fallait réfléchir avec ou sans le Commissariat. Alors dites nous ce que cela change au niveau de la position de la Ville.

Deuxième chose, on a parlé de la revalorisation des indemnités des élus. Effectivement, alors qu'un grand débat, excusez-moi de remonter le débat, je ne vais pas parler de Bretton Woods en ce qui me concerne, mais je vais parler un peu de ce qui se passe en France et vous savez que le problème des indemnités, qu'elles soient publiques ou qu'elles soient privées, est posé. C'est un peu malheureux évidemment d'avoir saisi l'occasion d'élections pour faire cette augmentation massive des indemnités. Je ne sais pas si vous en avez besoin, M. le Maire, mais enfin le résultat est là. Mais j'ai une question très précise à vous poser, peut-être m'a-t-on trompé : ces indemnités telles qu'elles ont été présentées au Conseil Municipal étaient des indemnités brutes. Or, il semblerait, mais je le dis avec toute la prudence qui me caractérise, qu'en ce qui vous concerne, et d'autres adjoints, cette indemnité ne serait pas brute mais en réalité nette, c'est-à-dire que les charges seraient prises en charge, en quelque sorte par un moyen qui est utilisé dans d'autres collectivités semble-t-il, mais qui n'a pas été indiqué. Je pense que si effectivement la rémunération que vous avez est nette, il faut l'indiquer. Nous saurons à ce moment-là que vous aurez encore 10 % de plus, puisque vous ne paierez pas la RDS que nous payons tous. Voilà la question très précise que je voulais vous poser, M. le Maire. Je pense que vous pourrez répondre et le cas échéant tordre le cou à cette information qui nous a été donnée.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. Daniel MEYER !

M. l'Adj. D. MEYER : M. le Maire, mes chers Collègues, je voudrais simplement interpeller M. WAGNER sur sa diatribe sur les banques aujourd'hui, et ce qui se passe dans le monde. Je suis étonné de ce revirement à 180°. M. WAGNER a été pendant des années le chantre du libéralisme à tous crins, aussi bien dans l'entreprise que dans les banques. Et aujourd'hui que le système s'écroule, lui-même change d'avis comme il change peut-être de chemise. Mais aujourd'hui il est complètement contre le système qu'il a, lui, prôné pendant des années. Ceci dit, à Me GRUNENWALD, je voudrais dire que les collègues qui ont quitté la Majorité, ce sont peut-être aussi eux qui ont tiré les conséquences de leurs

compétences auprès de la Majorité (Brouhaha général) ... bien sûr, vous pouvez applaudir, vous avez peut-être aussi tiré des conséquences de la capacité que vous aviez pour mener les missions qu'on vous confiait. Voilà ce que je voulais simplement ajouter pour remettre un peu les pendules à l'heure.

M. le Maire MEYER : M. le premier Adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : M. le Maire, chers Collègues, je rejoins effectivement les propos de mon collègue Daniel MEYER, parce que je suis un peu circonspect. On a tous entendu les propos de M. WAGNER. Je crois que l'engagement politique pour être sérieux suppose de la constance parce que sinon il est toujours un peu suspect d'opportunisme, mais je flaire la bonne occasion, je m'y engouffre et je tiens des propos à 180° des propos que j'ai toujours tenus. Je parle sous le contrôle de mes collègues, on a toujours entendu la phrase favorite de M. WAGNER quand il parle d'économie et il en parle souvent et beaucoup et en tant qu'expert comptable à juste titre, qui consistait à dire qu'il faut une réforme du Code du Travail, il faut supprimer le Code du Travail par un article 1 et unique, la liberté du travail. Nous avons toujours dit, et la liberté du travail nous y croyons bien sûr, mais la liberté du travail doit être également encadrée par un certain nombre de choses qui viennent protéger le droit légitime des uns et des autres, des salariés, des professions libérales. Le Code du Travail est là également pour protéger les uns et les autres et c'est loin des propos que tenait M. WAGNER qui était le chantre effectivement, comme l'a dit mon collègue, de la non intervention de l'Etat ou des Collectivités dans les affaires économiques, c'était tabou, c'était quelque chose qu'il fallait absolument détester et combattre. Vous avez changé d'avis. Vous avez le droit. C'est votre droit le plus cher mais, excusez-moi, ça fait un peu suspect de changer aussi radicalement et aussi rapidement d'avis.

Nous avons toujours été partisans pour notre part bien sûr du respect de la liberté du travail qui est un droit fondamental et qui est un élément de prospérité pour notre économie, mais également d'une intervention dans l'économie. Si nous avons pu le faire à Colmar, c'est parce que nous avons réussi à gérer parfaitement nos comptes, gérer une équation -M. ZINCK, parfois, parle de truc- eh bien oui, comment investir à ce point ? Cela donne du travail à nos entreprises qui créent des emplois, qui donne du travail à nos artisans, ce qui crée des emplois. C'est donc bien l'intervention de la Ville qui permet de soutenir à ce niveau-là l'activité économique, ce que nous faisons depuis de nombreuses années. De même que nous avons choisi, avant même que cela devienne une actualité cuisante et difficile pour les uns et les autres, et quand M. WAGNER parle de la crise salutaire, non M. WAGNER, la crise n'est pas salutaire pour les gens qui la subissent. Pas du tout. Et c'est facile de contempler cela de loin sans se soucier de ce que vivent les gens au quotidien, ceux pour qui la crise n'est pas salutaire, M. WAGNER (réactions dans la salle).

En ce qui concerne l'intervention, oui, pouvoir d'achat. Nous avons voulu soutenir le pouvoir d'achat. C'est même la base de nos engagements et de notre engagement politique parce qu'il est de la responsabilité des élus que nous sommes de soutenir encore plus, dans la période dans laquelle

nous vivons qui est une période difficile, de soutenir nos concitoyens qui ont parfois, même souvent, et de plus en plus, des fins de mois difficiles.

Alors, j'ai entendu aussi que certains voulaient s'approprier la paternité des bons chiffres des finances publiques colmariennes et M. WAGNER, là encore, parlait du fruit du travail et d'une équipe. Alors, il y a équipe, l'équipe, elle existait. Vous en avez fait partie pendant 11 ans et vous avez subitement, sans en parler avec vos collègues, décidé comme ça, un beau jour de la quitter (protestations dans la salle) et de nous attaquer, de prendre des positions contraires à ce qui était l'esprit d'équipe, je reprends mes propos. Vous n'avez pas accepté de jouer le jeu de l'équipe en prenant des positions contraires à ce qui avait été défini par l'équipe, de fait, vous vous en êtes exclu et vous nous donnez des leçons aujourd'hui d'équipe.

Pareil, travail : parlons-en ! Vous avez parlé d'équipe et de travail. Travail, cela suppose effectivement de travailler. Quand on regarde aujourd'hui le taux d'engagement qui existe, ce n'est pas le Budget Supplémentaire, mais on en a parlé lors du budget et on en parlera plus tard, le taux d'engagement par rapport à celui qui existait lorsque vous étiez adjoint aux Finances, on mesure là le travail qui peut-être n'a pas suffisamment été fait à l'époque.

En ce qui concerne l'intervention de Me GRUNENWALD, sur les indemnités, d'une part il est faux de dire que le maire a une indemnité qui a été revalorisée. Il ne touche pas 1 € de plus depuis le 1^{er} avril 2008 et l'indemnité globale versée aux élus est à l'euro près la même qu'avant avril 2008. C'est-à-dire qu'elle est tout simplement de 25 % inférieure à ce que la loi, en vigueur dans toute la France, autorise de verser aux élus, parce que nous n'avons pas souhaité être au maximum par souci de gestion rigoureuse. Par ailleurs, je rajoute que l'indemnité des élus colmariens, ce sont des indemnités versées en brut, avec une retenue à la source que vous connaissez certainement, mais qui ne s'additionne à aucun moment avec d'autres avantages comme on peut le voir dans certaines autres collectivités ou communes qui viennent en termes de voiture de fonction, de téléphones de fonction et autres, s'ajouter aux indemnités. Ce n'est pas le cas à Colmar et pourtant nous pourrions là encore imaginer des ordinateurs portables ou que sais-je encore. Ce n'est pas le cas à Colmar. J'ajouterais même pour finir que les élus colmariens, lorsqu'ils se rendent à des spectacles ou à des manifestations ou à des matchs de football, chers collègues, payent systématiquement l'entrée. Je ne suis pas sûr que toutes les personnes assises autour de la table puissent en dire autant.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci. Toutes ces accusations méritent réponses. Ce que j'ai voulu faire simplement c'était placer ce Conseil Municipal à un moment historique compte tenu de ce qui se passe au niveau monétaire sur la planète. Il n'y a pas du tout un revirement. Je crois toujours, et je l'ai rappelé dans mes propos, à la libre entreprise, que ce sont les entreprises qui créent la richesse avec les chefs d'entreprise et surtout aussi les salariés. Me concernant personnellement, je peux simplement vous dire que depuis

1988, c'est-à-dire 20 ans aujourd'hui, je pratique au sein de mon entreprise dont je suis le responsable, l'intéressement, à savoir que 25 % du résultat de mon entreprise va à titre d'intéressement aux salariés (protestations dans la salle). Je suis tout à fait d'accord pour le libéralisme mais pour le libéralisme social et partagé avec tous les acteurs des entreprises.

Concernant cet engagement politique, j'ai toujours été constant et quand vous dites que j'ai quitté la majorité, ce n'est pas le cas. Je crois qu'il suffit de refaire un flash back sur les deux dernières années et revoir quelles étaient les conditions de mon éviction du groupe majoritaire.

Le droit du travail, ce que j'ai toujours dit, et là vous travestissez la réalité, que le Code du travail est très complexe. Il faudra faire article 1 - on supprime le Code du Travail, article 2 - voilà le nouveau code, pour qu'il soit beaucoup plus lisible. Et d'ailleurs le Président de la République va de plus en plus dans ce sens, de la liberté du travail et de la liberté également des relations au sein de l'entreprise même.

Pouvoir d'achat : on peut en parler. Durant la campagne électorale, il était précisé que les divers cadeaux liés au pouvoir d'achat représentaient environ 2 M€ par an de moyenne. J'avais calculé que c'était un chiffre plus important. On verra lorsque tout sera appliqué. Mais je veux simplement préciser que s'il n'y avait pas ces mesures de 2 M€ par an, on pourrait réduire de 10 % les impôts, vu qu'un point fiscalité dans notre Ville de Colmar représente 200 000 € de produit. Ce serait donc également une faveur pour le pouvoir d'achat et qui profiterait à tout le monde.

Concernant les indemnités, je regrette M. le premier adjoint, vous travestissez les chiffres. Dites-moi simplement pourquoi on a inscrit 90 000 € d'indemnités supplémentaires au Budget Supplémentaire s'il n'y avait pas eu d'augmentation.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Vous contestez mes propos, c'est votre droit, je les maintiens en tous points, mais acceptez la contradiction sans pour autant dire que votre contradicteur travestit les propos. Ce n'est pas très respectueux de la démocratie que de dire que quand on n'est pas d'accord avec vous, on ne dit pas la vérité. C'est votre conception peut-être, assumez-là dans ce cas-là. En ce qui concerne les indemnités, il y a plus d'adjoints qu'il n'y en avait...

M. WAGNER : Ah, voilà ! Dites-le alors !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pourquoi y en a-t-il plus ? Parce qu'on a créé des conseils de quartiers, parce qu'on a souhaité que la population, dans chaque quartier colmarien, puisse s'exprimer au travers des conseils de quartiers et également parce que l'ensemble des conseillers municipaux, y compris vous, ont vu une revalorisation de leur indemnité.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Merci, je suis contente de voir que je suis entendue. Simplement pour vous dire, Messieurs, Mesdames, chers Collègues, que des fois je crois que faire l'effet miroir est intéressant dans la vie et permettez-moi de vous livrer le mien ce soir en vous ayant écoutés avec attention. Il me

semble que vous êtes en pleine perte de repères comme effectivement vous l'avez dit, mais également en pleine perte de sang froid parce qu'effectivement il y a je crois de l'agitation qui n'est pas forcément la meilleure. Il y a des discours qui se veulent historiques. M. WAGNER nous a quand même placé deux fois ce soir qu'il souhaite mettre le Conseil Municipal dans une perspective historique. Je veux dire que c'est assez, pour le moins, peu humble. Cela manque d'humilité. Je comprends peut-être votre stress mais en tout cas permettez-moi de vous dire que mon approche, c'est que vous perdez effectivement votre sang froid et je ne crois pas qu'on puisse vous laisser dire que nous nous moquons de la population. Je pense que prendre le temps de la réflexion et s'inspirer de ce que les Colmariens peuvent nous dire et de leurs points de vue n'est absolument pas se moquer d'eux, bien au contraire, la précipitation, des fois, l'est tout autant. Il me semble également que ce soit votre cas. Donc, effectivement, je trouve qu'un peu plus d'humilité, un peu plus de sang froid permettraient peut-être aussi de donner plus de hauteur à ce Conseil Municipal.

Crise, « la crise est salutaire » : mes collègues sont revenus. Je n'en dirai pas plus, je partage absolument leurs propos. Simplement, pour vous dire qu'effectivement la perte de repères et la claque idéologique que nous sommes en train de vivre, je ne pense pas qu'elle soit salutaire, je la pense terrible, je la pense redoutable. Le capitalisme a montré ses limites et effectivement, ça pouvait peut-être pour certains être prévisible, mais il me semble que l'on ne peut pas s'en réjouir, d'autant plus que d'autres idéologies politiques ont également montré leurs limites et qu'il ne faut pas je pense se précipiter d'un camp vers l'autre et n'y voyez aucune allusion, parce que je vous vois venir (rires)... heureuse de vous faire rire ! Les réponses aujourd'hui peuvent peut-être s'appeler par d'autres moyens. Je crois qu'effectivement appeler de notre vœu une autre façon de faire la politique. Je crois que les réponses à cette crise idéologique, à cette claque, ça s'appelle régime par répartition, ça s'appelle économie sociale, ça s'appelle aussi sécurité sociale, ça s'appelle aussi et surtout développement durable et je crois que ce sont exactement les pistes dans lesquelles nous nous sommes lancés en tout cas concernant la Majorité présente ici. C'est le développement durable qui a conduit notre action, c'est effectivement aussi l'alliance juste, équilibrée entre le social, l'économique et donc le développement durable. Il me semble donc que nous avons effectivement pris en compte, dans l'alliance que nous vous avons proposée aux dernières élections, ce qui était en train de pousser, de naître. Cette crise-là, on l'a vu venir et je vous assure que je suis de gauche, mais que de voir le capitalisme s'écrouler ainsi me pose problème, parce qu'effectivement nous n'avons pas un contre-pouvoir. Aujourd'hui, c'est avec des gens qui réunissent leur intelligence, qu'il va falloir avancer et les vraies solutions, elles ne sont ni de droite, ni de gauche. Nous vous l'avons dit en mars, nous continuons de le dire. Merci.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Juste pour répondre, c'est vrai qu'on élève le débat, on vous a écouté, vous n'avez pas écouté tout à l'heure ce que disait Roland WAGNER sur le plan international. Vous parlez de la crise bancaire. Je veux

bien que vous en parliez mais le problème c'est la crise économique et le capitalisme s'inscrit là-dedans. Personne n'a jamais dit qu'il fallait un capitalisme sauvage. Il faut peut-être un capitalisme régulé, c'est autre chose. Je crois qu'on n'est pas là pour en discuter ce soir. Par contre, ce que je ne peux pas admettre, c'est de dire que nous sommes stressés. Il y a bien entendu des coupables qui jusqu'au bout, et jusqu'à l'échafaud ont souri. Ca c'est juste. Le problème n'est pas là. Je ne dis pas, moi, personnellement, qu'il y a une décision définitive. Je ne me permettrais pas de le dire. Je dis simplement, bien entendu, vis-à-vis de la population et je le répète : vous n'avez pas le droit de laisser dans l'incertitude. Vous pouvez attendre le 31 octobre à 24 H. pour savoir si vous ferez appel ou pas, quand même un peu avant, parce que le Tribunal Administratif ferme à 18 H., mais le problème est simplement de dire aux Colmariens –il ne s'agit pas de tâter le pouls de la population pour savoir si vous avez intérêt à faire les élections tout de suite ou plus tard- le problème est simplement de savoir si vous reconnaissez le jugement comme étant fondé. S'il n'est pas fondé, selon vous, faites appel ! Mais au moins, dites le. Je pense que quinze jours de réflexion, c'est largement suffisant, en tout cas quand on est sûr de son fait.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Vous aviez parlé d'une augmentation de 90 000 € pour deux adjoints. En fait, nous étions 15 dans la Municipalité précédente, et nous sommes passés à 17.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ce n'est pas que pour deux adjoints, vous avez mal écouté, sans doute, Mme HAVE.

Mme HAVE : Non, non, non ! C'est ce que vous avez dit !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Si vous parlez, vous n'entendrez pas plus... C'est pour des adjoints, les conseillers délégués et les conseiller municipaux. C'est ce que je vous ai dit.

M. le Maire MEYER : M. BECHLER !

M. l'Adj. BECHLER : Je m'adresse à M. WAGNER et j'ai l'impression dans cette salle, qu'il n'y a qu'une seule entreprise à Colmar, c'est celle de M. WAGNER. (rires). Oui, oui ! On entend que ça. Il donne exemple sur lui, ce qu'il fait. Nous, on ne fait rien naturellement ! Bon, ce n'est pas grave. Je voulais juste donner aussi un exemple au public qui est là parce qu'on m'appelle comme un artiste qui fait un peu le clown. Alors, ce n'est pas grave, ça me va bien. Mais je vais quand même vous donner un exemple : j'ai rencontré deux restaurateurs ces derniers jours et ils m'ont dit la chose suivante : remercie le Maire parce qu'on a des gens qui sont venus manger, ils ont fêté les Noces d'Or et une autre fête et s'ils n'avaient pas touché une aide de la Municipalité, ils n'auraient pas pu venir au restaurant. (réactions dans la salle)... Vous donnez des exemples, alors j'en donne aussi. Mais vous croyez que quand vous êtes la seule entreprise colmarienne, cela ne me fait pas rire ? Ca me fait aussi rire ! Il faut arrêter un peu !

M. le Maire MEYER : Mme HAVE reprend la parole ?

M. HAVE : M. le Maire, si vous avez bien écouté ce que Roland WAGNER a dit tout à l'heure, parce que vous riez pendant qu'il le disait, il a parlé en fait de tous les créateurs d'entreprises et non pas de son entreprise.

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. le Maire, chers Collègues. On a dit tout à l'heure qu'on vivait un moment historique. J'ai l'impression en effet que l'on vit un moment historique puisqu'il a fallu qu'il y ait une grande crise internationale pour que M. WAGNER se rende compte que les Colmariens ont un problème de pouvoir d'achat alors que nous avons pris, nous, les engagements qui sont destinés à les soutenir dans cette passe difficile.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

M. KLINKERT : Merci, M. le Maire. Je souhaiterais en revenir au rapport, au Budget Supplémentaire. J'ai des questions précises sur ce rapport et pour faciliter la tâche je me propose de prendre les questions dans l'ordre du rapport :

- la première concerne la subvention relative à l'Opéra National du Rhin qui doit faire effectivement l'objet d'un ajustement au Budget Supplémentaire, compte tenu de la convention spécifique conclue entre la Ville et l'Opéra pour le fonctionnement de l'Atelier Lyrique « Opéra-Studio » à compter du 1^{er} juillet dernier. Vous inscrivez au Budget de la Ville une dotation de 718 763 € pour 2008, donc en baisse, comme vous le notez au Budget Supplémentaire 128 802 €. Or, il s'avère que ce chiffre a priori et le raisonnement qui amène à ce chiffre ne sont pas fondés. En effet, il convient de déduire les 104 116 € de compensation financière de la dotation initiale 2008 à savoir 847 565 € et non pas de la dotation de 2007 822 879 €. Sinon, je dirais, cela serait tout bon pour la Ville, 25 000 € d'économie, et ce n'est pas ce qui a été convenu au départ.

Toujours sur l'Opéra du Rhin, il y a eu je crois un accord entre les trois villes de suivre le montant de l'inflation, plus un point et à ce titre-là la Ville de Strasbourg a décidé d'apporter un complément de 85 000 €, la Ville de Mulhouse un complément de 22 000 € et il est attendu de la Ville de Colmar un complément de 10 700 €. Je voulais donc voir où on en est par rapport à ce complément.

Deuxième question, tout autre, toujours page 3 du rapport qui concerne la mise en œuvre d'un concours au bénéfice des artistes colmariens qui désirent se faire connaître : 20 000 €. C'était l'un de vos engagements, l'une de vos promesses électorales. On avait déjà posé la question lorsque le rapport avait été présenté en Conseil Municipal, quid de la procédure, où en est-on ? Est-ce qu'il y a déjà une commission qui s'est réunie ? Est-ce que nous sommes appelés à en faire partie ? C'est notre souhait.

Page 5, diminution de crédits inscrits au Budget Primitif. Ce sont-là, et nous nous en étonnons, Roland WAGNER l'a déjà dit, des projets structurants dont on diminue de manière importante les crédits et qui prennent donc du retard. C'est clair, M. le Maire, cher Collègue, qu'on ne

peut pas à la fois mener des projets structurants pour l'avenir de la Ville et appliquer des engagements électoraux à caractère démagogique.

Enfin avant-dernière question : 74 003 € pour l'amélioration de l'éclairage public à Noël. Est-ce que vous pouvez nous en dire un peu plus ?

Et enfin, page 6, M. le Maire, je remarque que le Département du Haut-Rhin participe en recettes d'investissement nouvelles de la Ville au Budget Supplémentaire et je tenais à le souligner.

M. le Maire MEYER : Mme CHELKOVA pour les artistes colmariens, les 20 000 €.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Merci, M. le Maire, chers collègues, Mme KLINKERT en ce qui concerne le prix des artistes colmariens, nous avons bien annoncé que le règlement du concours a été comme vous le savez élaboré et nous avons bien dit que les réunions ou les délibérations concernant la constitution du jury étaient prévues au mois de novembre.

M. le Maire MEYER : Mme Delphine MANN pour l'éclairage du Noël !

M. l'Adj. MANN : Concernant l'éclairage à Noël, l'augmentation est due à deux choses : d'une part, nous avons souhaité éclairer de nouveaux quartiers, notamment vers le quartier Ouest, l'avenue de la Liberté et le reste de l'investissement est un investissement de développement durable puisque nous essayons de remplacer les ampoules classiques par d'autres. Je n'ai pas la référence technique des leds afin de consommer beaucoup moins. Voilà !

M. le Maire MEYER : M. RENIS !

M. RENIS : Merci, M. le Maire. Je voudrais apporter une petite précision au sujet de la page 5, la diminution des crédits votés au Budget Primitif de 2 750 000, somme relativement importante mais qui comporte le travail de la commission d'Appel d'Offres qui fait un excellent travail et dont un de vos membres est représentant.

Mme KLINKERT : Il y avait deux questions encore auxquelles je n'ai pas reçu de réponse notamment l'Opéra du Rhin et est-ce que nous serons appelés à faire partie du jury pour le concours des artistes.

Mme l'Adj. CHELKOVA : Je ne pense pas que ce soit une question tellement importante aujourd'hui dans ce Conseil Municipal tellement historique (Brouhaha dans la salle)

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, j'ai posé une question. Je pense, M. le Maire, que vous allez me répondre.

M. le Maire MEYER : Non, l'Adjointe vous a répondu ! (Brouhaha)

Mme KLINKERT : Que je n'aurai pas réponse !

Mme l'Adj. CHELKOVA : Pas pour le moment !

M. le Maire MEYER : Les autres questions, je les ai notées puisque certaines n'ont pas obtenu de réponse. Je vais tenter d'y répondre.

D'abord, l'Opéra du Rhin, il n'y a ni bonus ni malus pour la Ville de Colmar. On s'était entendu que la cotisation 2008 serait l'égale de la cotisation 2007 et on s'était mis d'accord sur cette base. Il y a une soustraction pour des travaux qui étaient nécessaires pour l'aménagement d'une porte de sécurité. Je viens de recevoir un courrier du président de l'Opéra du Rhin pour un ajustement de 10 700 €. Je lui ai dit que cette demande sera examinée au Budget de l'année prochaine.

Concernant les engagements électoraux, on peut en parler. Personnellement, je ne tiens pas à faire de commentaire supplémentaire puisque finalement tout à été dit et chaque fois à l'intérieur des rapports qui sont présentés.

D'autre part, deux autres observations : Plaine Pasteur et la Médiathèque. Tout simplement, le Conseil d'Administration de Pasteur a souhaité dans l'immédiat ne pas encore prendre de décision. Pourquoi ? Parce qu'est en gestation la réflexion sur la Maison la Mère et l'Enfant et tant que cette opération n'est pas réglée, Pasteur maintiendra la propriété de la Plaine Pasteur, d'où le report sur l'année 2009. Pour la Médiathèque, le chantier suit son cours et les crédits qui seront dépensés au courant de l'année 2008 sont totalement inscrits dans le projet de Budget Supplémentaire.

Concernant l'observation de Me GRUNENWALD, je ne pensais pas qu'un silence puisse être assourdissant. Chaque chose en son temps. Maître, vous connaissez la situation juridique. Je pense donc que ce serait de la provocation d'en rajouter puisque vous connaissez les délais de recours. Faites-nous confiance ! La chose sera clarifiée en temps voulu, en temps souhaité, mais selon l'agenda qui est le nôtre. Tout simplement ne faisons pas de confusion entre une séance du Conseil Municipal et naturellement l'option qui il y a lieu de prendre.

Cela étant dit, je me permets quand même de revenir sur quelques observations de fond concernant le Budget Supplémentaire. Je pense pouvoir dire et sans que mon affirmation puisse être contestée qu'il s'agisse du Budget Primitif ou qu'il s'agisse du Budget Supplémentaire, je ne cesse de marteler chaque fois quatre paramètres. Le premier paramètre est la maîtrise des dépenses de fonctionnement, c'est-à-dire capacité d'autofinancer pour les travaux à venir. Le deuxième paramètre c'est la maîtrise de la fiscalité. Le troisième paramètre c'est la maîtrise de la dette avec le désendettement ; cela aujourd'hui me donne une certaine sérénité puisque d'autres collectivités sont en situation difficile, franchement ce n'est pas le cas de Colmar et j'y reviendrai. Et quatrième paramètre, on a parlé d'entreprise mais on oublie tout simplement celles et ceux qui dynamisent l'entreprise à travers la mise en œuvre des travaux d'investissement qui donnent du travail à l'entreprise et aux salariés. Et encore une fois, aujourd'hui, personne ne peut s'approprier ces paramètres puisque depuis que je suis maire, je les mets en œuvre. Je pense aussi pouvoir dire, sans que cela soit contestable que l'élaboration du Budget Primitif comme du Budget Supplémentaire, a toujours relevé du seul maire. Le maire a ensuite présenté le sujet à son équipe des adjoints et après au Conseil Municipal. Et si tout à l'heure je parlais de la maîtrise de la fiscalité, j'invite

M. OSTERMANN à projeter le tableau B 18. Ce tableau où naturellement l'oxygène du budget se situe entre les économies et l'inflation. Et dans ce domaine, vous remarquez sur ce tableau qu'entre 2002 et 2008, l'inflation totale est de 13,22 %, le total de la ligne jaune. Or, l'augmentation des taux fiscaux, le total de la ligne bleue, est de 6 %. En d'autres termes, un moins de 7 points par rapport à la possibilité contributive des Colmariens. C'est un accompagnement du pouvoir d'achat, puisque c'est de l'argent qui n'avait pas été prélevé auprès du contribuable, alors que l'inflation était de 13,22 %, et que les taux fiscaux ont seulement augmenté de 6 %.

Même exercice pour le fonctionnement du budget, c'est comme dans chaque ménage. L'argent qui est dépensé dans le fonctionnement n'est plus disponible pour investir. Je prends l'exemple du tableau B 1, M. OSTERMANN, où vous remarquerez que l'inflation sur les années visées est de 11,2 % alors que les dépenses de fonctionnement ont seulement augmenté de 1,3 %. La différence a pu être injectée dans l'investissement. On n'était donc pas obligé de faire appel au contribuable mais on s'est tout simplement servi de ce bonus pour investir encore davantage.

Vous disiez également : être dynamique, promouvoir les travaux. Prenez donc le tableau A 8 où nous voyons les performances de la Ville de Colmar et vous remarquerez, là il ne s'agit pas de prévisions mais il s'agit de résultats puisqu'il s'agit de Comptes Administratifs depuis 2002. Je passe sur les opérations bancaires pour ne prendre que les dépenses d'équipement. En 2002 - 22 400 000 €, en 2003 - 23 900 000 €, en 2004 on était en légère chute - 19 400 000 €, en 2005 c'est une année qui est chère à M. WAGNER, on n'a réalisé que 14 400 000 € et puis en 2006 réalisation 21 000 000 € et en 2007 réalisation 24 000 000 €. Et j'ajoute en plus que le budget de l'année 2008, ce n'est naturellement pas un Compte Administratif, ce ne sont pas des résultats, mais c'est une prévision, nous sommes en prévisions à 35 000 000 €. A supposer qu'on réalise le même taux de réalisation à 72 %, on aura un Compte Administratif qui va plafonner à 26 000 000 € par rapport aux 24 000 177 €, de l'année 2007. Donc, cela c'est la dynamique vis-à-vis de l'entreprise pour que l'entreprise puisse travailler, puisque ces crédits d'investissement sont à multiplier par deux et par trois en fonction des concours que nous obtenons à l'extérieur. C'est donc vraiment du pain béni pour l'entreprise. Et je pourrais continuer avec le tableau A 5 où d'une part vous avez les taux de réalisation depuis 1997. Nous avons des travaux réalisés seulement à 45 %, à 59 %, 58 %, 59 %, 56 %, 52 %, 60 %, 62 % et puis subitement en 2005 à 46 %, encore une année chère à M. WAGNER. Après avoir suivi les opérations, presque au jour le jour, nous arrivons à une performance de 73,42 % en 2006 et de 70, presque 71 % en 2007. Ça c'est la dynamique. C'est la prévision des dépenses mais c'est également la mise en œuvre des crédits votés. Ne pas le faire serait demander injustement de la fiscalité à la population alors que l'argent n'est pas dépensé. Je dis donc et je répète que dans le seul domaine des travaux d'équipement, nous étions à 22 M€ en 2002 pour être à près de 25 € en 2007 et à près de 26 M€ en 2008.

Et puis, naturellement l'Entreprise, j'en ai entendu parler tout à l'heure. Projetez-nous donc le magazine « l'Entreprise » du mois d'octobre

2008, M. OSTERMANN ! Ce n'est pas une littérature qui vient de la mairie de Colmar. Non ! Vous avez parlé de « Capital » pas de « l'Entreprise ». Nuance ! J'ai fait une copie pour tout le monde ! (réactions dans la salle)... Vous en faites ce que vous voulez ! Mais je pense que c'est une bonne réflexion qui n'a pas été faite ici mais qui a été faite par une revue spécialisée et c'est la première page. Voyons le titre : L'Entreprise ! Classement 2008 ; lisez ce qu'il y a en-dessous : classement des villes qui ont l'esprit d'entreprise. Les agglomérations ont été divisées en quatre groupes :

- le premier plus de 500 000 habitants
- le deuxième de 200 000 à 500 000 habitants
- le troisième de 100 000 à 200 000 habitants
- et le quatrième de 70 000 à 100 000 habitants.

Et vous avez à chaque fois le nombre d'agglomérations concernées. Nous sommes dans la dernière catégorie au total 42 – 42 regroupements intercommunaux. Que donnent les résultats ? Vous l'avez dans l'échelle de classement en points de 71 à 143. Le groupement de Colmar, sur les 42, arrive en sixième position sur la base de 16 critères qui sont énumérés sur votre fiche et vous avez en même temps la comparaison de deux autres villes alsaciennes. Dans la catégorie de 100 000 à 200 000, Mulhouse est 18^{ème} sur 32 et Strasbourg dans celle de 200 000 à 500 000 est 7^{ème} sur 24. Donc dans les villes qui ont l'esprit d'entreprise (intervention inaudible de Me GRUNENWALD sans micro)... s'il y a 16 critères, ce n'est pas moi qui les ai retenus. Je continue avec l'A 14. Tout à l'heure, on parlait de la capacité d'intervention des collectivités locales. Une collectivité locale n'a plus les moyens d'intervenir lorsque la fiscalité plafonne et lorsque la dette est trop élevée. Ce sont les deux conditions et ce sont les deux paramètres. Alors, où en sommes-nous en matière de dette ? Voyez la situation en 2001 et voyez la situation en 2008 ! En 2008 le Commissariat est en jaune. Nous sommes donc totalement transparents, Maître, nous donnons la totalité des informations dans la mesure où ici aussi la partie jaune représente le Commissariat de Police et la partie bleue, la dette seule de la Ville de Colmar. Or, nous arriverons au 31 décembre 2008 avec un encours de 40 M€, encours qui était de 66 M€ en 2001. Et à côté, Mesdames et Messieurs les contribuables, vous voyez la dette à l'habitant. On était en 2002 à 960 € et nous allons arriver à fin 2008 avec une dette à l'habitant qui tourne autour de 600 €, soit un moins de 360 €. Si Me GRUNENWALD veut encore y ajouter le Commissariat de Police, je veux bien, mais je dis en plus que pour le Commissariat de Police, la Ville de Colmar fait un excédent de recettes de 145 000 € par an. Donc, au-delà du remboursement de l'emprunt pour l'Hôtel de Police, il reste un excédent de près de 150 000 €. C'est donc une excellente opération. Je pense pouvoir dire qu'aujourd'hui une telle opération inspirée de l'exemple de Colmar, ne serait pas répétée par l'Etat. Il fallait donc être le premier pour arriver à un tel résultat. Aujourd'hui on n'a que les dividendes de ce qui a été fait ensemble et puisque Capital a été cité, vous avez là un classement sur la base de ce qui est payé pour la Taxe d'Habitation et la Foncière Bâtie. Quand vous voyez ce rappel, vous vous apercevez qu'à Colmar le cumul moyen par ménage, Taxe d'Habitation et

Foncière Bâtie, s'élève à 694 €. La moyenne est de 954 €. Le maximum, c'est la Ville de Nîmes avec 1 397 € par foyer.

Alors, accompagnement du pouvoir d'achat : qu'est-ce que cela représente pour le contribuable colmarien ? Mais tout simplement, sur la base de la valeur moyenne, la différence est de 260 €, fois 30 000 –j'ai arrondi, nous sommes légèrement supérieurs à 30 000 foyers à Colmar- ce qui fait pour le contribuable une économie de 7 800 000 €. Si d'aventure, je prenais la ville la plus chère, c'est-à-dire Nîmes, le différentiel est de 21 M€, soit 7,8 ou 21 M€ qu'on ne cherche pas chez le contribuable. La dynamique de la Ville est aussi apparente à travers sa capacité d'endettement. Nous avons aujourd'hui en 2008, un endettement qui est 40 % inférieur par rapport à ce qu'il fut en 1995 lorsque le Conseil m'a installé comme Maire. 40 % en moins à euro constant ! Et en plus, naturellement, être classé tout de suite après Paris, ce n'est pas rien. Colmar 68 000 habitants, Paris 2 200 000 habitants. Parvenir à un tel classement est une fierté. C'est également la satisfaction d'avoir rempli la mission qui était la mienne : gérer le mieux possible le denier du contribuable tout en donnant à la Ville de Colmar la capacité d'intervenir dans le domaine de l'investissement pour promouvoir les travaux. Je suis en mesure de vous donner le détail pour la Taxe d'Habitation et pour la Foncière Bâtie, mais le différentiel pour la Taxe d'Habitation entre la ville moyenne et la ville de Colmar tourne autour de 2,5 M€ et pour la Taxe Foncière Bâtie le différentiel tourne autour de 4,5 M€, et je parle de l'imposition moyenne et pas de l'imposition la plus élevée.

Je pourrais en rajouter puisque la fiscalité n'est pas la seule imposition pour le contribuable. Il y a d'une part le contribuable mais de l'autre côté aussi le redevable qui ne paie pas de la taxe mais qui paye de la redevance. Je prends l'eau : pour l'eau et par an, base officielle 120 m³, la moins value par rapport au prix moyen à Colmar est de 140 €, par rapport au prix le plus fort, c'est 360 €. 360 €, c'est la moyenne d'une Taxe d'Habitation. En d'autres termes, le prix de la redevance facturée aux contribuables colmariens, aux redevables colmariens représente en moins la valeur d'une Taxe d'Habitation par rapport à sa valeur maximum.

Je pourrais dire la même chose pour la Taxe d'Enlèvement des ordures ménagères. Dans les autres collectivités, les taux explosent. A Colmar, ils diminuent. On était à 8,75 % il y a deux ans. On est à 8 % cette année. On sera à 7,75 % l'année prochaine. C'est donc également un accompagnement du pouvoir d'achat.

Alors, naturellement les engagements. Parlons-en ! Lorsque j'annonçais qu'ils allaient coûter 2 M€, on criait au scandale, on levait les bras au ciel : « comment, 2 M€, non c'est 7 M€ ! » a-t-on dit. Faisons le compte ! Moi, j'arrive, sur la base de l'année 2008 à une dépense de 1,3 M€, tickets restaurant compris, ce qui veut dire que sur les 12 mois, on va être autour de 2 M€. Les deux dernières mesures, dont celle liée aux économies d'énergie, sont des mesures avant-gardistes où nous accompagnons encore une fois les Colmariens dans les travaux qui sont les leurs pour économiser l'énergie.

Enfin, je me méfie toujours de certaines affirmations. J'ai ici une petite fiche qui me vient du Conseil Municipal du 19 mars 2007. M. WAGNER affirmait que pour les cinq années précédentes, le budget d'équipement était destiné à un certain montant, or en l'occurrence, il s'était trompé de 46 M€, ce qui n'est pas rien. J'avais donné copie du tableau. Deuxième affirmation, dans un autre domaine, où le chiffre de M. WAGNER était de 199 M€ sur les années 1997, 1998, 1999, 2000, 2001 et 2007 alors que la réalité était inférieure de 48 M€. (Protestations) ... M. WAGNER, s'agissant donc de vos certitudes, j'apporte mes réserves. Mais je vais m'arrêter là avec la présentation du Budget Supplémentaire 2008 tout en disant aujourd'hui pour répondre à Guy WAEHREN qui posait une autre question. Pour moi, 2008 et 2009 ne posent aucun problème. L'augmentation des taux fiscaux sera inférieure à l'inflation d'une part et d'autre part, la capacité d'endettement, on l'a vu, est en chute libre. L'engagement que je prends, c'est d'investir à nouveau 35 M€, jusqu'à 36 M€, comme nous l'avons fait les deux années précédentes. Ce sont des montants records, parce qu'à côté, il faut aussi assumer tout ce qui est entretien, maintenance. Les 35 M€ s'ajoutent par rapport au budget normal. Donc, chers Collègues, 2009 ne me pose pas de problème. Mais à une condition, celle de la rigueur qui a été respectée pendant plus de dix ans pour arriver à ce résultat final. Mes chers Collègues merci. (applaudissements)

On me signale que j'ai oublié Dical. Je veux bien mais c'est la deuxième fois que nous avons cette question. C'est une cession du patrimoine qui était une copropriété entre la Ville de Colmar, la Caisse des Dépôts et Consignations et quelques autres avec une valeur de 8 875 000 € sur une base de 300 € le m². Je pense pouvoir dire que c'est une excellente opération d'abord pour la Colmarienne du Logement à l'inverse de ce que j'ai entendu tout à l'heure. Et pourquoi ? Parce que la Colmarienne du Logement a pu acquérir un patrimoine à 300 € le m². Cherchez-moi ce prix ailleurs ! C'est un prix qui est au moins 1/3 de la valeur normale. Je pense donc que la Colmarienne du Logement a fait une excellente affaire et comme il y a suppression de ces outils multiples puisqu'il s'agit de faire des économies d'échelle, ne plus avoir deux exploitations mais une seule. Il est normal que la Ville de Colmar ait récupéré sa part de ce patrimoine, étant encore entendu, qu'au-delà de cette cession du patrimoine, le Budget Supplémentaire compte pour 2 M€ de travaux d'équipement supplémentaires. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Excusez-moi, mes chers collègues, je voudrais aussi avoir quelques applaudissements. Simplement pour dire que le Budget Primitif de l'année prochaine, c'est une autre histoire, on attendra, pour savoir qui présentera et en ce qui concerne l'année 2007, admettez que ce n'est pas non plus du Budget Supplémentaire, ou l'année 2006, concernant M. WAGNER. Je ne conteste pas que vous ayez cité l'Entreprise. Nous sommes heureux d'ailleurs pour Colmar d'avoir ce genre de nouvelles mais admettons quand même que la Ville, en tant que telle, y est pour peu parce que mis à part le taux de la TP, je vois taux de défaillance des entreprises, comptabilité moyenne des entreprises, chiffres d'affaires moyens, loyers annuels au m² en euros, loyers annuels bureaux en m², trajets pour Paris

en train. Je dois dire que de ce côté-là, ce sont d'autres intervenants et notamment les particuliers et les entreprises, parce que je l'ai toujours dit et ce n'est pas d'aujourd'hui que je le dis, la Ville bien entendu a son rôle à jouer, mais en fait, la prospérité et le travail et d'ailleurs nos ressources, nous les devons à nos concitoyens. Vous avez toujours une tendance à vous approprier...

M. le Maire MEYER : Mais non, mais non...

Me GRUNENWALD : ... Je termine ! Je me souviens que l'un d'entre nous qui est là disait il y a quelques années : « ce n'est pas vous qui avez peint le Rétable d'Issenheim, ce n'est pas vous qui avez construit la Cathédrale », parce qu'à chaque fois, vous vous emparez de choses qui ne sont pas les vôtres. Soyons contents que nous ayons des entreprises et je ne sais pas pourquoi on a fait un débat sur les entreprises, heureusement que nous avons les entreprises, heureusement que nous avons nos concitoyens. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. Je vais me permettre une remarque. Je m'interroge toujours sur la pertinence de documents distribués en séance, cela ne nous permet pas de vérifier la fiabilité et la pertinence des informations qui sont fournies en séance. C'était une remarque. J'en profite, comme j'ai la parole, est-ce qu'il est possible d'avoir une copie des documents qui ont été projetés, on vous avait déjà fait la demande... pour une prochaine séance ?

M. le Maire MEYER : Je n'y vois pas d'inconvénients mais ce ne sont pas des documents budgétaires, ce sont des explications, j'aurais bien pu les donner verbalement.

Mme BENNAGHMOUCH : Mais on aurait besoin d'un support papier.

M. le Maire MEYER : D'accord. C'est totalement déconnecté de la présentation budgétaire. C'est le travail propre du Maire. Et concernant Me GRUNENWALD, nous saluons tous la pertinence des entreprises. Mais pour que les entreprises puissent s'installer, il faut leur créer un environnement favorable, d'où le classement dont vous avez pu prendre connaissance à travers l'Entreprise. Vous avez parlé du taux de la Taxe Professionnelle, eh bien à Colmar il est en diminution par rapport à ce qu'il fut il y a quatre ans. Donc, nous préparons le contexte, aussi par la mise à disposition du foncier puisque sans foncier, rappelez-vous Liebherr, il n'y a pas d'entreprise. Mais en plus faut-il ajouter la nécessité d'une fiscalité qui soit acceptable dans le coût de revient. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, je me réjouis avec vous de la situation de la Ville. Méfiez-vous malgré tout de ne pas trop faire de satisfecit. Les principaux partenaires financiers qui sont ceux de la Ville, l'Etat, la Région, le Département, s'ils vous entendent, pourront se poser la question de la nécessité de continuer à verser des participations financières aussi fortes à la Ville, surtout dans le contexte actuel difficile que nous connaissons.

M. le Maire MEYER : Je ne pense quand même pas un seul instant que la Région ou le Département fassent une différence entre Colmar et les autres 366 communes haut-rhinoises. Je n'ose pas supposer un seul instant que le Département fasse une telle différence !

Je soumetts le Budget Principal au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le Budget Principal est approuvé.

Le Budget Annexe du Festival du Film. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Budget approuvé.

Le Budget Annexe du Festival de Jazz. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Budget approuvé.

Le Budget Annexe du Salon du Livre : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention. Approuvé.

Le Budget Principal ainsi que les quatre budgets annexes sont approuvés.

III - 129 Contrat de Projets Etat-Région 2007-2013 : Construction du Département « Génie Thermique et Energie » de l'Institut Universitaire de Technologie de Colmar (Université de Haute Alsace).

Voir rapport –

Mme l'Adj. Odile UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion, en l'absence de Mme BENNAGHMOUCH qui est sortie de la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : M. BAUMULLER cède sa place à M. GREINER qui souhaite participer au jury en tant que conseiller délégué.

M. le Maire MEYER : Il faut corriger, oui. Il y a aussi la liste de « Colmar, demain », il y a un bulletin, et un bulletin blanc. Que chaque colistier choisisse bien son bulletin et on passe au vote.

(chaque conseiller est invité nominativement à déposer son bulletin dans l'urne)

Résultats du vote :

Nombre de votants	: 48
Suffrages exprimés	: 48
Liste de la Majorité	: 37
Liste d'Opposition	: 11

Sont élus en tant que titulaires M. René FRIEH, Mme Odile UHLRICH-MALLET, Mme Liliane CHARPIOT, Mme Christiane CHARLUTEAU, M. Francis BUCHER et tant que suppléants M. Jean-Paul SISSLER, M. Philippe GREINER, Mme Catherine SCHOENENBERGER, Mme Marie-France HUBER, Mme Virginie SCHNEIDER.

III - 130 Aide personnalisée aux devoirs : subvention à L'Association Préalisis.

Voir rapport –

Mme l'Adj. Odile UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire. Je veux juste revenir sur ce point avant que nous ne l'approuvions. Nous voulons vous dire que le groupe « Colmar, demain » votera pour ce projet, cette mesure, qui nous plaît bien aussi, pour aider ces enfants en difficultés mais j'aimerais revenir d'abord sur un point très important. Tout d'abord, cette mesure arrive un peu tard parce que je veux rappeler à tout le monde ici présent, même si Mme l'adjointe l'a déjà précisé, mais je crois que personne n'écoutait, je voudrais juste vous redire encore que l'Education Nationale a mis en place cette année dans le cadre de la réforme de l'Education Nationale, donc au niveau des programmes des écoles primaires, des heures de soutien dédiées aux enfants en très grandes difficultés. Ces heures ont été mises en place à partir du 1^{er} octobre dans toutes les écoles primaires de la ville de Colmar et ceci à raison de 2 heures par semaine, une le mardi soir et une le jeudi soir. Je donne un peu de détail, parce ce que c'est important pour ce que nous allons voter maintenant. Nous craignons que cet engagement ne vienne d'une part un peu tard et en plus fasse doublon avec cette mesure mise en place par l'Education Nationale étant donné que ces enfants sont déjà pris en charge par les enseignants dans leurs classes. Evidemment il faudrait, pour que cette mesure soit parfaitement mise en place, veiller à la meilleure complémentarité possible entre les personnels mis en place par l'Association PREALIS, donc a priori des enseignants à la retraite, et les équipes enseignantes. Nous souhaitons également, vous le dites aussi Mme l'Adjointe, mais j'insiste, qu'un bilan soit effectué à moyen terme afin d'adapter au mieux les besoins par rapport aux demandes, j'entends bien les familles qui seront demanderesse de ces projets. Il aurait été peut-être plus judicieux d'utiliser cette subvention, comme je l'avais proposé en commission au nom de notre groupe, pour employer ces personnes qualifiées, pour assurer plutôt l'étude surveillée tous les soirs et non pas juste deux heures le mercredi matin car vous mettez en place ces deux heures le mercredi. Ca sera un petit peu faire doublon avec ce qui est déjà mis en place par les enseignants dans les écoles. Mais nous voterons néanmoins pour cette mesure.

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je vous remercie pour votre intervention. Alors concernant les heures dédiées qui se sont mises en place récemment, les horaires ne sont pas tous les mêmes dans les écoles, ça peut être lundi. Vous avez dit mardi et jeudi, mais ça peut aussi être d'autres jours de la

semaine. Si nous avons attendu avant de mettre en place ce dispositif, nous aurions pu le faire dès la rentrée, c'est justement pour être sûrs et certains de s'harmoniser et de venir en complément par rapport à ce que fait l'Education Nationale et M. RIBERT nous a bien demandé d'attendre pour être sûrs qu'on est en complément, pour voir ce qui va se réaliser dans un premier temps par l'Education Nationale, parce que vous avez parlé des heures dédiées mais on peut aussi parler de l'accompagnement éducatif, des stages de remise à niveau pendant les vacances et du dispositif Class qui existe déjà. Mais tant qu'il existe à Colmar et ailleurs environ un enfant sur cinq qui en sixième ne sait pas lire ni écrire correctement, dans le secteur du quartier Europe de Colmar, il y a des tests en sixième, où plus de la moitié, voire 70 % des enfants n'ont même pas la moyenne en français, je pense que tout ce que l'on fera, ça ne va pas s'empiler et s'annuler, au contraire, on doit absolument tout faire pour que nos enfants aient à nouveau un niveau scolaire acceptable. Voilà, c'est pour ça que je pense que c'est positif et comptez sur nous en tout cas pour le faire en parfaite harmonie avec l'Education Nationale comme c'est convenu. Quant à PREALIS, je sais qu'il y a une volonté de faire des études dirigées. Eh bien, c'est un autre public. Je suis favorable à ce qu'ils le fassent bien entendu, mais on est là sur un autre dispositif lié aux familles qui travaillent et qui ont besoin de cette étude dirigée. Nous sommes, nous, plus sûrs du soutien véritablement personnalisé pour des enfants en difficultés.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Je voulais juste revenir sur effectivement ce principe d'étude surveillée ou dirigée. Il est vrai que je constate, les familles nous rapportent souvent cela, elles sont assez mécontentes de récupérer leurs enfants le soir à 18 heures avec des devoirs pour la plupart non terminés, tout simplement parce qu'il est vrai qu'il y a peut-être un petit problème de personnel au niveau de l'association et que c'est pour cela que j'applaudis à deux mains cette subvention mais il faut bien l'utiliser et je pense employer des personnes vraiment qualifiées et c'est très important, ça c'est la première chose. Et deuxième chose, force est de constater que malgré tous les efforts mis en place depuis et je dirais que ce n'est pas la mesure de vos engagements aux élections 2008 qui vont changer quelque chose. Cela fait des années que les enfants sont en difficultés dans toutes les villes de France, malgré tous les moyens mis en œuvre par l'Education Nationale. Force est de constater qu'effectivement en sixième il y a un problème, un problème d'échec à la lecture, etc. Mais ça, ça ne date pas de 2008 mais depuis bien longtemps. D'anciens enseignants pourraient vous en parler. Malheureusement, malgré tous les efforts fournis, il ne s'agit pas juste uniquement d'un problème de moyens mis en place mais aussi ensuite du public concerné, c'est tout.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Une phrase pour répondre. Le diagnostic qui est fait aujourd'hui, ce qui se met en place au niveau de l'Education Nationale et qui concerne également l'engagement de la Mairie, le plus Mairie c'est qu'on va certainement y contribuer avec du sur mesure, avec du soutien personnalisé. C'est ce que l'Education Nationale a commencé à faire, c'est la réforme de cette année et c'est ce que nous faisons en

l'accompagnant avec cette aide aux devoirs personnalisée et pour laquelle moi, j'espère être optimiste et qu'on aura de réels progrès.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Opposition ? Abstention. Proposition acceptée.

III - 131 Travaux de rénovation des structures scolaires et de la petite enfance – programme 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adj. Odile UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III - 132 Passation d'un marché à bons de commande – achat de fournitures scolaires et petit matériel de bureau pour les écoles maternelles et élémentaires.

Voir rapport –

Mme l'Adj. Odile UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I - 133 Economies d'énergie – diagnostic thermographique et institution d'une subvention pour travaux d'économies d'énergie.

Voir rapport –

M. l'Adj. FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Oui, M. le Maire, M. l'Adjoint, on peut se féliciter de toute mesure permettant de réduire la dépense énergétique en ces temps où le pouvoir d'achat est une préoccupation de chacun et une mesure qui de plus rend le Grenelle de l'Environnement concret. Cela étant, vous me permettez une remarque et un souhait, la remarque c'est que la CAC n'est pas encore compétente pour soutenir la maîtrise de l'énergie puisque cela fait l'objet du rapport n° 19 que nous voterons ce soir, à savoir la modification des statuts, pour préciser dans la compétence optionnelle environnementale. Le souhait concerne un meilleur accès des particuliers à ce type d'information. Les mesures en faveur de l'environnement se multiplient de la part des collectivités ou de l'Etat, quelles qu'elles soient. L'ADEME, le Conseil Régional, le Conseil Général ont mis en place des dispositifs qui sur les panneaux solaires, qui sur l'isolation, etc. Au-delà du dispositif financier que

vous nous demandez d'adopter, il serait peut-être judicieux de proposer un guichet unique d'information permettant aux particuliers d'accéder à la fois à l'information et une aide concertée au montage des dossiers entre toutes les collectivités.

M. l'Adj. FRIEH : Je prends la parole juste pour le dernier point, il est prévu, en effet, qu'avec l'ADEME, l'information soit faite et que ce guichet unique que vous souhaitez soit mis en place. Cela répond à votre souhait de ce point de vue-là. Cette information sera effectivement assurée.

M. le Maire MEYER : Pour la première question, vous ne pouvez pas forcément le savoir, Mme BILDSTEIN, mais aujourd'hui, la Communauté d'Agglomération est déjà compétente sur ces questions puisque l'environnement relève de la Communauté d'Agglomération. Ce que nous allons voir tout à l'heure, c'est l'extension des compétences mais pas celle de l'environnement dans la mesure où la CAC assume déjà sa compétence.

Avec Vialis, je dirais que c'est vraiment la proposition la plus élaborée et la plus fine mais qui n'est pas née aujourd'hui, qui a été travaillée déjà depuis près d'un an. Avec cette intervention, nous rendons en même temps service à Vialis, puisque les distributeurs sont obligés de mettre sur le plateau de la balance des actions où la société soutient l'utilisateur pour rechercher des économies d'énergie. Sur le plan technique, c'est vraiment la proposition la plus élaborée, puisque nous faisons intervenir tous les partenaires. Et la cerise sur le gâteau, c'est que les administrés bénéficieront d'un guide qui va résumer l'intervention et qui va rappeler tous les opérateurs susceptibles de financer. Ce qui fait que l'utilisateur, le propriétaire n'aura plus qu'à suivre le guide, ne sera plus obligé d'aller à la chasse aux subventions, puisque le guide fournira une explication complète sur le dispositif et sur la procédure, le processus d'examen des différents dossiers. C'est la première fois en France, qu'un tel guide va sortir, puisqu'il va même figurer dans un rapport que j'ai à produire. J'ai voulu être à l'avant-garde de ce qu'il est possible de faire dans la concertation avec différents opérateurs pour initier des économies d'énergie. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Vous avez raison, M. le Maire, la CAC est compétente en matière d'environnement. D'une façon générale, cela étant, les statuts ont été précisés sur le domaine d'intervention au sein de cette compétence générale d'environnement. Aujourd'hui ce domaine d'intervention comprend la lutte contre la pollution de l'air, la lutte contre les nuisances sonores, l'élimination et la valorisation des déchets des ménages et des déchets assimilés. Le soutien aux actions de maîtrise de la demande d'énergie qui est l'objet de ce soir, fait partie des modifications statutaires qui seront proposées au point N° 19.

M. le Maire MEYER : Non, cela n'a rien à voir...

Mme BILDSTEIN : ... si, c'est la différence entre le noir et le rouge, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : A travers ce qui est aujourd'hui compris dans les statuts, l'article qui figure en page 2 du rapport, 4^{ème} paragraphe de l'article

L. 521-16-05, la CAC est déjà autorisée à être opérationnelle sur ces questions. Le rapport le dit.

Mme BILDSTEIN : Alors pourquoi le modifier dans les statuts ?

M. le Maire MEYER : On l'intègre, puisque la loi l'impose, on profite de l'ajustement des compétences pour ajuster le règlement intérieur. Mais la loi l'impose !

Le rapport est mis aux voix. Qui est l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II - 134 Amélioration et extension du réseau viaire de la Ville de Colmar – programme 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, chers Collègues, alors deux questions : aménagement pour les cyclistes : alors, tout à fait d'accord que l'effort soit fait. J'aurais aimé que l'on précise ce qui était fait, parce qu'il s'agit d'un montant global et on ne sait pas tout à fait ce qui est prévu.

Par contre, j'ai quand même une autre question qui me paraît beaucoup plus importante, c'est que je vois dans le point « divers », glissé comme cela : « 5^{ème} tranche de travaux de remplacement d'ouvrages d'art et création (liaison Nénuphars/Anémones) ». Le montant est quand même de 65.000 €, M. le Maire ! Et je pense que c'est quand même un point extrêmement important et j'aimerais bien avoir des explications sur les travaux entrepris dans la rue des Nénuphars, est-ce que la percée va être faite prochainement ? Est-ce qu'on est en phase ? C'était dans votre programme, je ne vais pas critiquer, mais autant que les Colmariens et les Colmariennes connaissent vos intentions très précisément et dans l'immédiat.

M. l'Adj. D. MEYER : Pour ce qui est des aménagements des pistes cyclables, alors là on pourrait vous donner bien sûr les projets, on ne les a pas fait figurer au rapport...

M. le Maire MEYER : ...Nous n'en sommes pas là, nous sommes dans une projection !

Me GRUNENWALD : Oui, mais quand on met 600.000 € dans un budget, M. le Maire, on sait quand même un peu ce que l'on va faire !

M. le Maire MEYER : Nous ne sommes pas dans le budget, là !

Me GRUNENWALD : Oui, mais on est dans la décision !

M. le Maire MEYER : Mais non ! Mais non !

Me GRUNENWALD : Attendez, j'ai bien compris que c'était le budget de l'année prochaine !

M. le Maire MEYER : Non, non, ce n'est pas un budget, nous verrons au moment du budget ce que nous allons retenir à l'intérieur de cette énumération.

Me GRUNENWALD : D'accord, donc c'est un effet d'annonce ? Mais si, attendez ! (protestations et brouhaha général)

M. le Maire MEYER : Nous le faisons, nous l'avons fait tout à l'heure avec les établissements scolaires, nous le faisons avec le domaine économique. Nous avons une programmation qui peut être pluriannuelle où dans un premier temps, nous recensons les travaux et ce n'est pas un budget !

Me GRUNENWALD : Mais, M. le Maire, les mots ont quand même une importance ! Le rapport dit : « décide la réalisation du présent programme de voirie pour l'année 2009 ». Alors, je ne suis pas un spécialiste comme vous du langage administratif, mais pour un Colmarien, pour un concitoyen, on dit qu'on va faire pour 3.715.000 € de travaux TTC, dont les 600.000 € pour la voirie des cyclistes !

M. le Maire MEYER : Vous savez que pour chaque poste, il faut repasser au Conseil municipal pour l'approbation du projet. Et c'est lors de l'approbation du projet que vous arrêterez définitivement ...

Me GRUNENWALD : ...oui, d'accord, je suis heureux que vous ayez indiqué de manière très officielle qu'on reverra tout cela et que c'est un effet d'annonce !

M. le Maire MEYER : J'observe quand même que les crédits programmés, sauf report de dossier, ont toujours été réalisés après approbation ponctuelle des dossiers. Et souvent un projet a pu être remplacé par un autre puisque son mûrissement avait été plus rapide. Ce n'est pas un mur qui empêche de réfléchir autrement.

Me GRUNENWALD : Et pour la deuxième question, M. le Maire ? Pour les Nénuphars ?

M. le Maire MEYER : Mais j'ai répondu !

Me GRUNENWALD : Non, non !

M. le Maire MEYER : Mais si, j'ai répondu globalement, c'est la programmation, les deux pages du recensement concernent une programmation pluriannuelle et nous verrons, lors de l'élaboration du budget 2009, ce qui sera effectivement présenté. Pour le moment, ici, c'est le recensement des opérations qui se présente.

Me GRUNENWALD : Mais il faut le dire, alors, à ce moment-là, parce que ce n'est pas compréhensible ! Mais enfin, nous prenons acte, la rue des Nénuphars, ce n'est pas pour tout de suite !

M. le Maire MEYER : Et l'opération des Nénuphars est dans le PLU ! Nous ne sommes donc pas en contradiction avec ce qui a été arrêté !

Me GRUNENWALD : Le PLU n'est pas une obligation !

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas la peine de prévoir un projet dans le PLU si on ne veut pas le réaliser !

Me GRUNENWALD : Attendez, il a été fait par une majorité, cela peut être défait par une autre majorité !

M. le Maire MEYER : Non, et je crois même me rappeler que vous n'étiez pas opposé au PLU !

Me GRUNENWALD : Non, attendez, non, non, je me suis abstenu !

M. le Maire MEYER : C'est bien ce que je viens de dire, vous n'étiez pas opposé au PLU !

Me GRUNENWALD : Je crois, M. le Maire, puisque vous avez une mémoire...

M. le Maire MEYER : ...une bonne mémoire !

Me GRUNENWALD : Reprenez mon intervention, elle était assez dirigée à l'encontre de la percée des Nénuphars pour que vous vous en souveniez ! Je n'ai pas voté contre puisqu'il y avait un certain nombre d'éléments du PLU qui pouvait nous satisfaire. Et en plus, je voudrais quand même circuler parce qu'il paraît que quand on ne vote pas le budget, on ne peut pas, après, demander des dépenses, si on ne vote pas un budget de circulation, on ne peut pas circuler dans la Ville de Colmar, d'après votre théorie ! Je voulais simplement savoir et je prends acte qu'à l'heure actuelle, il n'y a pas de décision définitive en ce qui concerne les Nénuphars.

M. le Maire MEYER : Les décisions passeront par l'approbation des dossiers...

Me GRUNENWALD : ...nous sommes d'accord ...

M. le Maire MEYER : ...mais encore une fois, Maître, je vous rappelle que vous n'étiez pas opposé au PLU. La parole est à Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire. J'ai effectivement demandé la parole, car je constate, effectivement vous parlez de programmation pour 2009, pour des aménagements sécuritaires, et je me permets d'intervenir, M. MEYER, car nous en avons discuté ensemble au nom des parents d'élèves du Collège Victor Hugo, où nous vous demandons depuis 1 an au minimum, la sécurisation du passage piéton sur le pont Turenne. Vous m'avez dit : « je vais voir ce que je peux faire ! » M. HEMEDINGER, avant vous, avait également promis monts et merveilles. Toujours est-il que ces élèves traversent toujours dans des conditions très périlleuses, ce pont Turenne pour aller à la cantine Bartholdi. Donc vous voyez, cela devrait être dans la programmation 2009, et cela n'apparaît toujours pas et franchement cela me fâche et c'est désolant, ce sont des toutes petites choses, c'est un panneau, une signalisation « élève traversant » ! Vous allez me répondre, effectivement que c'est dans la partie historique de la ville. Mais enfin, vous avez mis des clous par terre, les voitures ne les voient absolument pas, en plus il y a des maisons qui obstruent la vision des automobilistes quand ils arrivent du pont et qu'ils traversent et donc les piétons qui arrivent le long de la rue Saint-Jean, ne sont pas du tout visibles. Je redemande, je réitère au nom de Victor Hugo, cette petite signalisation sécuritaire qui ne coûte pas bien cher à la ville mais peut-être des vies !

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mme SCHNEIDER, d'une part, à la demande de Victor Hugo, effectivement, nous sommes intervenus il y a quelques mois de cela pour clouter le passage, parce qu'effectivement nous sommes dans un secteur protégé et en plus dans une zone 30. Généralement dans une zone 30, il n'y a pas lieu de réaliser des marquages au sol puisque c'est une situation apaisée, que nous sommes dans un secteur sauvegardé où nous ne pouvons pas faire un marquage blanc au sol parce que ce sont les prescriptions imposées par la géographie des lieux. En revanche, ce que j'avais proposé au précédent Principal et qui l'avait accepté, alors je trouve que c'est dommage que cela n'ait pas été appliqué, mais cela peut l'être encore maintenant, parce qu'effectivement il y a un coin de rue, l'angle de la rue de Turenne et de la rue Saint Josse peut-être un peu dangereux, il suffirait avant de traverser de changer de trottoir et à ce moment-là, la visibilité serait totalement parfaite et tout serait réglé. Vous savez, des fois il y a un peu de bon sens et cela fonctionne très bien.

M. le Maire MEYER : Mme SCHNEIDER !

Mme SCHNEIDER : Merci, M. le Maire de me redonner la parole. Vous savez, cette décision a été rejetée par tout le personnel du Collège Victor Hugo parce que ce n'est pas possible et cela vous engagerait à poser encore d'autres passages piétons ailleurs. C'est pour cela qu'ils ont gardé cette solution de traverser là où vous avez mis effectivement les passages cloutés. Parce que si vous allez traverser en face, comme vous le dites, alors il faut traverser à nouveau devant la place des Montagnes Noires et encore une autre place après. Ce n'est pas possible et ils ont refusé cette solution.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous sommes dans des zones 30 et ce qui m'étonne c'est qu'au début de votre intervention, vous dites que rien n'a été fait et là, vous nous dites que le passage clouté a été fait, alors je cherche à comprendre !

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire, de me donner la parole. Je constate que ce soir, vraiment, c'est un vrai dialogue de sourds par moment ! Vous avez franchement du mal à répondre (protestations et brouhaha)... je peux poursuivre ? Est-ce que je peux poursuivre ? Vous avez franchement du mal à répondre à nos questions ! Il serait temps, une bonne fois pour toutes, de répondre clairement à nos questions ! Elles ne sont pas compliquées ! Nous, ce que nous demandons simplement, c'est de la limpidité ! Or, vos explications manquent cruellement de limpidité ! (rires)

Je reviens sur ce projet. Si j'ai bien compris, c'est donc un recensement d'actions programmées sur 2009, est-ce que c'est bien cela ?

M. l'Adj. D. MEYER : Ah, vous avez compris cela ! C'est déjà pas mal ! (rires)
On progresse !

M. ZINCK : Là, s'il vous plaît, un petit peu de respect ! (brouhaha général)
Un peu de respect, s'il vous plaît, M. MEYER !

Je constate que vous êtes bien stressé, ce soir ! (rires et brouhaha).
Je reviens donc sur ma question initiale, c'est donc un recensement

d'actions. Dans ce recensement d'actions, il est clairement identifié qu'il y aura donc la mise en travaux de la percée des Nénuphars ? Oui ou non ?

M. l'Adj. D. MEYER : Peut-être.

M. ZINCK : Ce n'est pas peut-être, c'est clairement identifié. ce sont des actions programmées sur 2009, nous sommes donc sur une certitude. Arrêtez de nous mener en bateau et arrêtez de mener les Colmariens en bateau. Apportez leur des réponses claires et précises et argumentées, s'il vous plaît !

M. l'Adj. D. MEYER : Vous faites les questions et vous faites vous-même les réponses, mais je me réjouis que vous ayez au moins compris le début de la réponse que l'on vous a faite, ce sont des projets qui vous sont proposés et qui sont chiffrés et que nous verrons au fur et à mesure qu'ils vous seront présentés au Conseil municipal. Si cela n'est pas une réponse claire, alors je ne parle plus le français, qu'est-ce que je parle ? Ou alors, vous ne me comprenez pas !

M. le Maire MEYER : M. ZINCK, la percée de la rue des Nénuphars était dans notre engagement électoral.

M. ZINCK : Merci de le rappeler enfin clairement !

M. le Maire MEYER : Mais c'est clair, ce n'est pas de la langue de bois !

M. ZINCK : Les Colmariens apprécieront, ils apprécieront cette absence de langue de bois !

M. le Maire MEYER : Mais bien sûr ! C'était notre engagement électoral puisque figurant dans le PLU, un PLU qui a été approuvé par la totalité du Conseil municipal !

M. ZINCK : L'abstention n'est pas une approbation vous soufflent mes collègues !

M. le Maire MEYER : PLU approuvé unanimement ! Et qu'un avocat ne vienne pas me prétendre le contraire !

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ?

II – 135 Amélioration et extension de l'éclairage public – amélioration des installations de signalisation lumineuse – programme 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Ne voulez-vous pas en dire un peu plus, en ce qui concerne le paragraphe 2 ? Parce que c'est la première fois que nous avons cela ! Ce n'est pas une banalité quand même !

M. l'Adj. D. MEYER : Non, ce n'est pas une banalité. Vialis a fait une étude comparative de consommation d'énergie et en changeant simplement les

sources lumineuses, nous pourrions obtenir jusqu'à 18 % de consommation d'énergie en moins. Ce qui est quand même appréciable.

M. le Maire MEYER : Chers Collègues, je ne sais pas si vous nous suivez, mais avec un investissement de 235 000 €, le temps de retour avec une économie d'énergie de 18 %, est de 5 ans ! C'est vraiment une opération exemplaire dans le domaine des économies d'énergie avec une consommation moindre en matière d'électricité.

M. l'Adj. D. MEYER : Et tout en gardant le même niveau d'éclairage !

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, merci pour les précisions que vous avez bien voulu nous donner. Une seule chose, on aurait pu indiquer, puisque vous mettez des chiffres, 240.000 € TTC, 18 % pour la consommation énergétique, je ne connais pas le montant de la consommation énergétique, j'aurais été content de savoir exactement l'économie qui est faite. Ce n'est pas difficile, on connaît sans doute la consommation, on aurait donc pu indiquer quelle est exactement l'économie qui sera faite. Alors simplement pour confirmation parce que je commence à comprendre, cela reviendra, ce n'est pas voté ce soir ! Ce n'est pas voté ? C'est comme l'autre ?

M. l'Adj. D. MEYER : C'est comme le rapport précédent.

Me GRUNENWALD : Ce n'est qu'une annonce, nous sommes bien d'accord ?

M. l'Adj. D. MEYER : C'est comme le rapport précédent.

Me GRUNENWALD : Qu'on s'abstienne ou qu'on vote pour, c'est la même chose puisque cela reviendra !

M. le Maire MEYER : Il n'y a rien de nouveau, chaque fois après les congés, chaque année après les congés, nous présentons les rapports de programmation pour le budget à venir. Sachez qu'en ce qui me concerne, si je peux décider, les 235.000 € figureront dans le budget. De cela vous pouvez en être sûr ! M. FRIEH !

M. FRIEH : Merci, M. le Maire, chers Collègues, je voulais juste indiquer à Me GRUNENWALD que la précision qu'il demande par rapport à la consommation d'énergie, cela aurait été bien qu'il posât la question la semaine dernière, en Commissions Réunies, qui sont faites pour cela et on aurait pu lui apporter une réponse ce soir !

M. le Maire MEYER : C'est vrai que la semaine dernière, nous avons mis 30 minutes pour étudier tout l'ordre du jour. Les questions n'étaient pas nombreuses ! Or, la séance des Commissions Réunies finalement est faite pour cela ! Il n'a pas fallu tout à fait 30 minutes pour voir tous les points qui sont à l'ordre du jour !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est adopté.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : J'avais une question sur le point précédent et suite à votre réflexion je voulais simplement dire que lors des Commissions Réunies, vous n'avez pas présenté tous les tableaux que vous avez présentés tout à l'heure, pendant une demi heure ! Vous auriez pu les présenter à ce moment-là !

M. le Maire MEYER : Mon cher M. WAGNER, tout à l'heure c'était le Budget Supplémentaire. Là, nous sommes dans les rapports ! Et ces rapports ont été présentés en l'état et rien ne vous empêchait de poser les questions qui étaient les vôtres ! Pour le Budget Supplémentaire, je ne suis, pour ainsi dire, pas intervenu, mais cela aussi, c'est la tradition, vous le savez fort bien puisque le Maire a toujours quelque chose à dire lorsque l'on parle budget !

M. WAGNER : C'est notre choix de ne pas intervenir pendant les Commissions Réunies, c'est également votre choix de ne pas présenter les tableaux lors des Commissions Réunies !

M. le Maire MEYER : Et même avec les tableaux, on consommait davantage de temps, mais je ne provoquais pas davantage de questions ! Comme d'habitude ! Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Je voulais juste intervenir sur le même sujet, si vous voulez qu'on intervienne et qu'on prenne le temps d'étudier les rapports, il ne faudrait pas nous les envoyer ou nous les amener le vendredi ou le samedi pour le lundi ! C'est une remarque que nous avons déjà faite en Conseil Municipal, on reçoit toujours les rapports le vendredi ou le samedi...

M. le Maire MEYER : ...non, il s'agit d'un seul cas qui concernait l'université ! Et je pense que cela vous intéresse !

Mme BENNAGHMOUCH : Non, je ne suis pas la seule !

M. le Maire MEYER : Et j'aurais bien pu dire que je ne le faisais pas ! Alors là, vous vous rendez un mauvais service !

Mme BENNAGHMOUCH : Non, non attendez, cela me concerne effectivement, j'avais demandé que les rapports ne me soient pas envoyés sur mon lieu de travail, mais chez moi, mais je ne parlais pas de moi, mes collègues aussi ont les rapports le vendredi ou le samedi, je suis désolée, c'est une remarque que nous avons déjà faite en Conseil municipal. Cela ne me concerne pas en particulier.

M. le Maire MEYER : Le rapport qui a été ajouté concerne l'Université.

Mme BENNAGHMOUCH : Nous ne parlions pas de cela ! Nous parlions de l'ensemble du document qui nous arrive le vendredi ou le samedi !

M. le Maire MEYER : Tous les rapports vous sont présentés avant la séance des Commissions Réunies !

Mme BENNAGHMOUCH : Oui, le vendredi ou le samedi !

M. le Maire MEYER : Ce qui fait que vous les avez 8 jours avant la séance du Conseil Municipal !

Mme BENNAGHMOUCH : Mais vous nous demandez d'intervenir en Commissions Réunies, M. le Maire ! C'est pour cela que nous intervenons au Conseil Municipal !

M. le Maire MEYER : Non, on entendait l'autre jour la consigne qui vous avait été passée par M. ZINCK : vous pouvez intervenir sur le principe mais pas sur le fond.

Je mets le rapport aux voix. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II - 137 Renouvellement du parc horodateurs – passation d'un marché à bons de commandes.

Voir rapport –

M. l'Adj. Daniel MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Merci, M. le Maire, bien sûr, nous voterons pour ce rapport. Une question que je n'ai pas pu poser en Commissions Réunies et je m'en excuse, puisque c'est une réflexion qui m'est venue hier, en utilisant la carte de stationnement qui est proposée par la Ville pour l'utilisation des horodateurs. J'ai le sentiment que l'utilisation de cette carte est relativement confidentielle, que tous les Colmariens ne sont pas au courant de la possibilité de l'obtention de la carte. J'aimerais savoir à l'appui de ces chiffres quelle est la proportion des recettes de stationnement qui sont générées par l'utilisation de la carte et quelle est la proportion des recettes de stationnement qui sont générées par l'introduction de monnaie dans les horodateurs ? Merci.

M. le Maire MEYER : On ne cesse de faire des rappels par le Point Colmarien et par tout autre moyen. Maintenant quant aux recettes réelles, je ne peux pas vous répondre mais on fera le point pour vous produire les chiffres.

Mme BILDSTEIN : Merci.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire, j'avais une autre question concernant ce rapport, relative à l'application des textes par rapport aux personnes handicapées donc dans cette nouvelle dotation d'horodateurs qui est prévue puisque les commandes des horodateurs doivent être situées à une certaine hauteur entre 90 cm et 1,30 m et lisibles en toute position. Il faut aussi, selon les textes, une aire d'approche dégagée de tout obstacle de part et d'autre de l'équipement pour permettre une utilisation par les personnes handicapées. En effet, à Colmar, on installe en général les horodateurs sur le trottoir à une hauteur qui reste variable et souvent supérieure à cette norme que je viens de rappeler et qui est une norme imposée. Il en résulte de ce fait

un problème de visibilité de l'écran et bien sûr un problème pour le paiement par ces personnes handicapées notamment celles qui sont en position assise en fauteuil roulant. Est-ce que ces normes, cette fois, sont bien prises en compte ?

M. le Maire MEYER : Il aurait été, je pense, beaucoup plus pertinent que vous nous citiez quelques exemples où l'horodateur n'est pas aux normes, cela nous permettrait de vérifier.

Mme KLINKERT : Oui, M. le Maire, en fait il s'agit essentiellement des nouvelles bornes à accumulation d'énergie solaire qui sont trop hautes. Regardez voir.

M. le Maire MEYER : M. RIVET va faire vérifier cela et nous aurons la réponse d'ici peu.

Mme KLINKERT : Et donc si on pouvait prendre ces normes en compte,

M. le Maire MEYER : Oui bien sûr, à condition qu'on ne le soit pas déjà !

Mme KLINKERT : Je ne pense pas !

M. le Maire MEYER : Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 138 Travaux de maintenance pour les équipements sportifs et nautiques – programme 2009.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. C'est simplement au niveau de certaines dépenses qui sont programmées. Je constate que les travaux concernant la piscine Aqualia représentent des sommes importantes voire extrêmement importantes. Alors certains de ces travaux correspondent visiblement à des dépenses d'investissement que je ne mets pas en cause. Mais d'autres dépenses ont pour objet des remises en état de certains équipements qui se sont dégradés en particulier les joints de carrelage, la rénovation du carrelage, le fond de la piscine, etc.

Alors j'avais exprimé en commission thématique que compte tenu de l'ouverture récente de cet équipement, qui est ouvert depuis 2003, certains travaux devaient, a priori, être couverts par l'assurance « dommage ouvrage » et par la garantie décennale. Ce n'est donc évidemment pas au contribuable colmarien d'assurer la charge de ces défauts majeurs. Qu'en est-il exactement de cette intervention, de cette demande que j'avais formulée, qu'en est-il exactement de la sollicitation des assurances à l'égard justement des dommages liés à la décennale et à la « dommage ouvrage » ?

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Mon intervention rejoignait celle de notre collègue, M. ZINCK. Je ne reviendrai pas pour Aqualia puisque c'était aussi la demande que je voulais faire, mais je voulais d'ailleurs préciser que la rénovation du fond du bassin sportif n'est même pas chiffrée ! Alors, est-ce une erreur ? Ou alors on ne veut pas dire le chiffre ? Puisque si nous avons à rénover l'ensemble du fond du bassin sportif, c'est un montant extrêmement important. Je vous rappelle qu'il y a déjà eu des précédents sur le fait de ne pas avoir engagé des contentieux.

Mais je voudrais parler des autres équipements sportifs. Colmar a évité de peu un drame, avant-hier, c'est-à-dire, soyons clairs, l'incendie du Koïfhus. C'eût été une perte effroyable pour la Ville de Colmar que sa destruction. Je vois, dans le dossier, qu'il y a le recensement et il y a toujours des alarmes incendie. Je ne sais pas de quoi il s'agit sur le plan technique, mais je crois qu'on ne peut pas jouer avec cela, même si les choses sont différentes et je crois qu'il faudrait décider d'urgence que tout ce qui est alarme et incendie soit installé. Il serait quand même malheureux qu'un bâtiment municipal puisse connaître la même situation qu'a connue le Koïfhus et donc je demande impérativement qu'il y ait une urgence de déclarer pour tout ce qui est la protection, les alarmes et la protection contre l'incendie.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, un peu dans le même ordre d'idées, je constate qu'il y a un recensement pour un programme pluriannuel qui est effectué, qui se chiffre à 1.231.000 € pour les équipements sportifs et pour les équipements nautiques de 856.000 € et finalement il y a à peine 20 % qui sont retenus de ces montants. Ce qui veut dire qu'à ce rythme-là, on va mettre 5 ans pour réaliser tous ces travaux et je pense qu'il faudrait augmenter les budgets pour aller beaucoup plus vite parce que certains équipements méritent vraiment des investissements importants.

M. le Maire MEYER : M. l'Adjoint BRUGGER !

M. l'Adj. BRUGGER : Merci, M. le Maire, en ce qui concerne les conditions préalables au chiffrage de ces travaux, il est évident qu'il y a des critères importants qui sont ceux de la sécurité, la rénovation importante et le remplacement du système fonctionnel. Ce sont les critères de bases qui servent la détermination des travaux qu'il y a lieu de faire. Les Services techniques compétents vont sur place, font l'inventaire de tous les équipements sportifs, et il y en a beaucoup à Colmar, et relèvent ce qui est urgent. Ensuite il y a une prévision de travaux qui est faite et évidemment on ne peut pas vous donner à ce titre des chiffres particulièrement précis, vous le comprendrez fort bien.

En ce qui concerne les travaux d'Aqualia, vous n'étiez d'ailleurs pas le seul à en discuter, cela a fait l'objet d'un débat lors de la commission thématique. Effectivement il apparaissait à certains que des travaux qui s'avéraient indispensables à la piscine Aqualia, pouvaient ressortir de la responsabilité décennale et donc certains s'étonnaient, effectivement, qu'on puisse les mettre en compte à la Ville. L'adjoint chargé de ces problèmes vient de me remettre, il y a quelques instants, la liste de ces travaux, et je

peux vous dire qu'en ce qui concerne les travaux qui font éventuellement l'objet d'une recherche de responsabilité, ce sont des travaux d'un montant relativement minime. Mais si vous le désirez, vous aurez le détail, il n'y a aucun problème sur ce sujet. Ensuite, on pourra toujours voir s'il y a lieu d'ouvrir ou non une recherche de responsabilité, ce qui me paraît être la moindre des choses.

En ce qui concerne la sécurité, comme je l'ai dit tout à l'heure, tous ces bâtiments font l'objet régulièrement du passage des commissions de sécurité. Aucun bâtiment à Colmar n'est ouvert au public si la commission de sécurité n'a pas donné son aval. Il est tout à fait normal qu'on n'ouvre pas un bâtiment si on n'a pas eu le blanc seing de cette commission.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Le problème n'est pas l'ouverture du gymnase de la Colmarienne qui existe depuis un siècle et demi, le problème est quand je lis que les travaux qui ont justement été relevés par les Services Techniques, concernent les alarmes incendie, et il y en a plusieurs, je ne voudrais pas les citer, vous les avez, je me demande s'il n'y a pas une urgence à faire. Je crois que l'exemple du Koïfhus, je l'ai indiqué tout à l'heure, nous met vraiment en garde contre des problèmes qui peuvent arriver aussi dans des structures sportives. C'est sûr que la perte du Koïfhus, ce serait irremplaçable, c'est vrai qu'un gymnase peut être reconstruit, mais enfin cela pose toujours des problèmes.

M. l'Adj. BRUGGER : Mais vous voyez bien que dans le rapport il y a marqué « installation d'une alarme incendie » ! Je prends par exemple le stade de la Mittelharth, cela prouve bien qu'il y a urgence et que ce sera fait ! Et dans les critères que nous avons choisis, nous avons mis « urgence ». Cette alarme incendie sera classée dans les travaux urgents.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire. Simplement quelques précisions à M. l'Adjoint BRUGGER. Vous disiez qu'il y a des travaux qui sont envisagés pour Aqualia, des travaux qualifiés de minimes. Quels sont-ils, d'une part ? Et combien représentent-ils d'autre part, de montant ?

M. l'Adj. BRUGGER : Ce que je peux vous dire d'après les premières constatations qui ont été faites, ce sont des problèmes de carrelage concernant le bassin et certains locaux de douches. Lorsque le bassin est vidé, on a constaté que certains carreaux étaient descellés, cela méritera une approche beaucoup plus importante le jour où le bassin sera totalement vidé pour qu'on puisse chiffrer la totalité des travaux à faire.

M. le Maire MEYER : Bien, je me permets, avec deux phrases, de revenir sur la déclaration de Me GRUNENWALD. Sécurité incendie ! Peut-on vraiment se protéger, dans le domaine de la sécurité incendie, contre les actes volontaires, à l'air libre ? Alors, il ne faut pas dramatiser les situations ! Les actes malveillants sont toujours possibles et quelle que soit la sécurité incendie, vous n'arrivez pas à les combattre ! Et c'était le cas du Koïfhus. En plus, pour ce type de travaux, le budget a augmenté de 50 % en deux ans ! Il était de 300.000 € en 2007, 490.000 € en 2009 !

Le projet est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 139 Subvention d'équipement destinée à l'acquisition du terrain d'implantation du chalet-refuge des Vosges Trotters Colmar.

Voir rapport –

M. l'Adj. BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. BRUGGER : Je précise simplement et c'est important puisque ces travaux de chalet sont rares à Colmar, qu'il y a quand même 170 membres de cette association qui sont Colmariens.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Le rapport est mis aux voix. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 140 Travaux de maintenance sur les équipements et bâtiments sociaux – programme 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

III - 141 Subvention exceptionnelle à l'Association Régionale L'Aide aux Handicapés Moteurs.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjointe. M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. Effectivement, la municipalité se doit impérativement de soutenir toutes les actions destinées à favoriser la vie des personnes handicapées et leur intégration. A cet égard, ce rapport est un rapport qui va dans ce sens. L'ARAHM a sollicité néanmoins une participation financière de la Ville de Colmar pour contribuer au financement de son projet et le montant que nous proposons d'allouer, me paraît vraiment trop faible. Je l'avais d'ailleurs exprimé en commission thématique. Il représente à peine 5 % du budget total à savoir 750 € sur un projet qui est estimé à 15.000 €. J'insiste pour que nous soutenions davantage le projet de l'ARAHM avec un budget de 1.500 €. Merci de vous positionner sur ce point.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : M. ZINCK, je vous avais dit, lors de la commission de la Cohésion Sociale qu'il y a encore des partenaires qui

devraient donner leur réponse. A ce jour, nous avons contacté 3 fois l'ARAHM et nous n'avons aucune réponse, c'est-à-dire que les autres partenaires n'ont toujours pas donné leur réponse. Il y a, et je vous les cite : le Conseil Général, la Fondation de France, la Direction Régionale des Affaires Culturelles, le Lion's Club International, Liebherr, Vialis et Timken. Je vous dirais que ces travaux vont être faits au printemps 2009. Tous ces partenaires auront encore le temps de donner leur réponse et à ce moment-là, nous verrons ce que la Ville de Colmar pourra faire.

M. ZINCK : Alors merci pour ces précisions, mais vous voyez bien en la matière qu'il est difficile pour des associations de collecter des ressources pour mener à bien des projets. Cela s'inscrit évidemment dans le contexte actuel qui est extrêmement difficile, on l'a déjà dit tout à l'heure. Je crois que nous devons, nous, impulser, c'est la raison pour laquelle je demande que nous actions le fait d'offrir une subvention supérieure à celle sur laquelle nous nous proposons de nous engager. Je souhaiterais, à cet égard, je le répète, que nous nous positionnions sur ce projet-là, sur cette demande que j'exprime là, tout de suite.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Simplement, suite à l'intervention de Mme CHARLUTEAU, je voulais dire que le Conseil Général s'est positionné favorablement sur ce dossier.

Mme l'Adj. CHARLUTEAU : Hier, nous n'avions encore pas cette information !

Mme KLINKERT : Hier, c'était hier...

Mme CHARLUTEAU : ... merci pour l'info.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 142 Subvention d'investissement à l'Association Espoir.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est approuvé sans discussion.

III - 143 Subvention à la Caisse d'Allocations Familiales pour le Fonds Local du Fonds de Solidarité pour le Logement-Energie.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est approuvé sans discussion.

III - 144 Fournitures de denrées alimentaires à des personnes démunies par l'intermédiaire d'un magasin d'alimentation générale pour l'année 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est approuvé sans discussion.

III - 145 Fête de Noël 2008 des personnes âgées.

Voir rapport –

Mme l'Adj. SCHNELL : Mesdames, Messieurs, chers collègues, vous présentant la fête de Noël des aînés, il me tient à cœur de vous faire part d'une constatation. Au cours de mon premier mandat, vous le savez, j'étais déléguée aux aînés. Ce qui m'avait permis de mesurer en un premier temps le degré de solitude et le manque relationnel affectif de certains aînés que ce soit chez eux ou en structure, maison de retraite, résidence, etc. Mais j'étais très loin de mon estimation et j'ose dire ce soir que je n'ai aucune culpabilité d'être une de ces adjointes rajoutées dans le cadre de la solidarité intergénérationnelle. Cette fonction m'a permis de rencontrer, d'établir des projets importants avec les responsables des animations dans tous les secteurs et de lancer avec eux une formidable machine relationnelle entre les générations, qui devra répondre à ce crucial besoin d'activité et d'affectivité.

Mme l'Adjointe SCHNELL présente à présent le rapport.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci, M. le Maire. Il faut souligner l'importance qu'il y a à soutenir nos aînés, c'est évident et à cet égard cette action est fondamentalement importante. Mais, le budget que vous proposez de voter a diminué de façon extrêmement sensible parce qu'entre 2007 et 2008, celui-ci passe de 65.000 à 55.000 €, cela fait donc moins 10.000 €. Alors s'il vous plaît, ne nous dites pas que cette forte diminution est justifiée par un coût global en baisse, cela serait choquant et pourrait laisser à penser que vous reprenez d'une main ce que vous donnez d'une autre. En effet, les coûts inhérents de vos engagements, le financement des trajets en bus pour nos aînés et les places de cinéma, entre autres, sont visiblement compensés par un budget moindre alloué à la Fête de Noël de nos anciens. Ils méritent franchement mieux que cela.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Oui, je fais suite à ce que disait Madame l'Adjointe par rapport à ses interventions sur le terrain. J'ai été, moi-même, interpellée par une famille d'un résident qui était hébergé à la Fondation Ostermann. Madame l'Adjointe est passée dans cet établissement, il y a quelques jours, faire une présentation power point sur les grands chantiers réalisés par Gilbert MEYER lors des deux dernières mandatures. A l'issue de cette présentation, Mme l'Adjointe a évoqué la question de l'annulation des dernières élections en expliquant aux personnes âgées qu'il ne s'agissait nullement d'une sanction à l'encontre d'une irrégularité commise mais d'un simple problème de comptage de bulletins de vote. Elle a terminé son intervention en appelant les résidents à voter pour Gilbert MEYER si de

nouvelles élections devaient être organisées, le seul candidat capable de gérer efficacement la Ville de Colmar.

Madame l'Adjointe, faites-vous la tournée des maisons de retraite ? Et à quel titre ? Je m'interroge en effet sur l'opportunité de ce genre d'intervention dans une maison de retraite. Qualifiez-vous cela d'animation ? Je la trouve parfaitement déplacée voire scandaleuse et je trouve scandaleux de profiter de la vulnérabilité des personnes âgées. (applaudissements)

Mme l'Adjointe SCHNELL : Alors permettez-moi de répondre...

M. le Maire MEYER : ...non, non, il y a d'autres intervenants d'abord ! Vous pourrez répondre après globalement. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Merci, M. le Maire. En 2007, le budget des cadeaux qui avaient été faits aux personnes âgées, avait nettement augmenté puisque nous étions à la veille d'une année électorale. Tant mieux pour les personnes âgées qui en ont profité. Comme nous sommes de nouveau à la veille d'élection, est-ce que vous songez encore à revoir le budget cadeaux à la hausse ?

M. le Maire MEYER : Mme l'Adjointe SCHNELL !

Mme l'Adj. SCHNELL : Oui, pour répondre à Mme DOLLE. C'est presque risible, le montage de diapositives que j'ai présenté à la fondation OSTERMANN, est exactement le même que celui que je présente depuis presque 10 ans. Il s'agit de Colmar dans le passé et Colmar aujourd'hui. Ce sont des diapositives, je peux vous les présenter, je peux même vous faire une présentation publique, qui sont relevées avec l'autorisation du photographe du livre « Colmar Colmar », où vous avez d'un côté, l'image du quartier dans le passé et de l'autre l'image du quartier qui n'est même pas actualisé. Ce qui s'est passé à la fondation Ostermann, à un moment donné, il y a eu un petit problème technique avec les diapositives et j'ai discuté avec les gens. Nous avons discuté ensemble, mais nous n'avons absolument pas eu les propos que vous avez relatés. Et je suis prête à me rendre avec vous à la fondation Ostermann, devant ces personnes et à discuter avec elles. Je n'ai fait que répondre aux questions qu'elles m'ont posées et auxquelles j'aurai répondu exactement à n'importe quelle personne que j'aurai rencontrée dans la rue. Le montage de diapositives est très ancien. Je suis prête à vous le présenter. (applaudissements)

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Oui, j'accepte volontiers de me rendre avec Mme SCHNELL à la fondation Ostermann.

Mme l'Adj. SCHNELL : D'accord, quand vous voulez !

M. le Maire MEYER : Et si Mme SCHNELL a répondu à des questions posées, personne ne peut la condamner pour autant.

Mme DOLLE : Mais, c'est tout à fait ce que je dis, j'ai dit que Mme SCHNELL avait répondu à des questions des résidents, notamment

M. le Maire MEYER : ...non, (brouhaha général)

Mme DOLLE : Elle a expliqué aux personnes âgées qu'il ne s'agissait nullement d'une sanction à l'encontre d'une irrégularité commise mais d'un simple comptage de bulletins de vote !

M. le Maire MEYER : Vous n'aviez pas dit cela ! Vous disiez que Mme SCHNELL a commencé à discuter politique ! Cela, c'est ce que vous disiez tout à l'heure ! M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, chers Collègues, j'aimerais attirer votre attention, parce que les propos de Mme DOLLE me font froid dans le dos. (protestations) C'est une accusation que vous portez, alors avez-vous des preuves ? Avez-vous des micros, des caméras ? Sur quoi vous basez-vous ? (protestations) Oui, oui, sur quoi vous basez-vous ? Est-ce que quand nous nous exprimons en public, nous devons le faire en présence d'une personne assermentée ? Sur quoi vous basez-vous ? Et est-ce que je peux vous répondre également : est-ce plus grave de parler devant les personnes âgées d'un certain nombre de choses ou est-ce plus grave de parler devant ses élèves, et je ne vise personne en particulier, des élections municipales et de leur annulation ? Est-ce plus grave ? Nous n'avons pas de micros. Vous avez apparemment porté des accusations et je souhaite que vous les précisiez d'une manière très claire parce que c'est grave.

M. le Maire MEYER : Et en l'occurrence, il s'agit de lycéens ! En l'occurrence il s'agit de témoignage de lycéens !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mais il faudra que vous précisiez les choses, Mme DOLLE !

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE !

Mme DOLLE : Vous mettez en doute alors la parole des résidents également !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je vous demande de nous dire comment vous l'avez appris, avec quelle précision, pour porter de telles accusations à l'encontre d'une collègue ? C'est inadmissible, mais nous en reparlerons !

M. le Maire MEYER : Concernant le coût, le montant n'est pas en diminution puisqu'en 2007, une opération annexe était intégrée sur la même ligne budgétaire. Le coût est à l'identique de ce que nous avons, à l'unité près, l'année dernière. M. ZINCK a demandé la parole !

M. ZINCK : Oui, je crois qu'il faudra absolument que M. le Premier Adjoint fasse attention aux propos qui l'engagent, parce que là, il est en train d'apporter des menaces à l'égard de l'institution que nous représentons et il faudrait faire très attention aux mots que vous employez, M. le Premier Adjoint ! Evitez les menaces ! Nous sommes ici dans une institution démocratique, nous ne vous autorisons pas, vous n'êtes pas autorisé à proférer de telles menaces, cela pourrait aller franchement, effectivement très loin !

M. le Maire MEYER : Personnellement, je n'ai pas entendu de menaces ! Et j'acte de la volonté de Mme DOLLE d'accompagner Mme SCHNELL pour aller à la fondation Ostermann. M. ZINCK !

M. ZINCK : Oui, il serait préférable de s'en tenir à ce type de propos et éviter effectivement tout dépassement de cet ordre. Tous les dépassements que vous venez de faire montre dans cette assemblée, sont vraiment extrêmement graves. Faites attention.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas nous qui sommes à l'origine des informations. C'est vous qui les amenez ! On ne fait que répondre.

M. ZINCK : Arrêtez les menaces !

(rires)

M. le Maire MEYER : Je dis simplement que nous nous sommes bornés à répondre aux allégations !

M. ZINCK : Revenez-en plutôt au budget, effectivement à la diminution du budget. Expliquez donc concrètement comment vous justifiez cette diminution du budget ! C'est simple !

M. le Maire MEYER : Mais j'ai répondu tout à l'heure ! J'ai répondu, vous n'avez pas écouté ?

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I - 146 Nouveaux transferts de compétence à la Communauté d'Agglomération de Colmar – modification des statuts communautaires.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : M. le Maire, chers Collègues, vous soumettez à l'approbation du Conseil une modification des statuts de la CAC, présentée comme une simple formalité. Formalité puisque le Conseil Communautaire a déjà approuvé cette modification dans sa séance du 2 octobre dernier. Formalité puisque le dossier n'a fait l'objet d'aucune discussion en commission communale mais seulement d'un groupe de travail à la CAC. Formalité puisqu'il ne s'agirait que de mécanique financière visant à préserver la DGF de la Communauté d'Agglomération. Or, le transfert de compétence d'une commune vers un EPCI est un acte fort, un acte financier fort puisque cela modifie le fonctionnement fiscal. En effet, la commune transfère un certain nombre de charges financées par la fiscalité communale ainsi il serait juste que la fiscalité communale soit diminuée d'autant. Rien sur ce sujet dans la proposition qui nous est faite ce soir. Un acte politique fort puisqu'il s'agit de faire mieux ensemble ce que les communes réalisent seules. Plus qu'un inventaire à la Prévert, une intercommunalité bien comprise entre communes appelle un vrai projet politique. Nous n'avons pas trouvé de ce projet dans le rapport qui nous est présenté.

Enfin, le transfert de compétences est un acte majeur parce que compte tenu du mode de désignation des délégués et de la non

représentation de la diversité du Conseil municipal au sein du conseil communautaire, près de 50 % des citoyens colmariens sont exclus du contrôle du fonctionnement d'une structure prenant largement en charge de nombreux aspects de leur vie quotidienne. Compte tenu de l'importance de la décision, il nous paraît indispensable qu'elle soit prise après la plus large concertation dans la sérénité, par un Conseil municipal légitime, faute de quoi la légalité de la décision pourrait être contestée.

Suite à la décision du Tribunal Administratif de Strasbourg du 30 septembre dernier, annulant le scrutin municipal du 16 mars, les conditions de sérénité et de légitimité ne sont pas réunies. Aussi, nous demandons le retrait de ce rapport de l'ordre du jour du Conseil.

M. le Maire MEYER : Un conseil municipal peut seulement délibérer sur une extension de compétence du regroupement intercommunal dans la mesure où cette extension est proposée par le conseil communautaire.

Donc le processus est à l'inverse de ce que vous venez d'expliquer. Un conseil municipal ne peut pas se saisir d'une extension de compétence d'un regroupement intercommunal si le conseil communautaire ne l'a pas décidé. Donc nous nous situons dans le processus normal de la loi et aujourd'hui le conseil est appelé à donner son avis sur la base de la proposition du conseil communautaire et non le contraire.

Deuxièmement, en l'occurrence il n'y a pas de transfert de fiscalité. Il n'y aura pas de fiscalité additionnelle dans la mesure où la communauté d'agglomération de Colmar n'a que la TPU et pas une fiscalité additionnelle pour la Taxe d'Habitation et pour la Foncière Bâtie. Donc dans ce domaine aucun changement, non plus.

Aucun changement dans la mesure aussi où il s'agit à travers ce transfert de compétence d'un simple transfert d'écritures. Il s'agit de faire payer par la Communauté d'Agglomération des contrats qui précédemment avaient été signés par la Ville de Colmar.

De ce côté, il y a prise en charge d'une dépense par la Communauté d'Agglomération, mais en même temps d'une diminution, pour le même montant à l'euro près, de l'attribution de compensation à verser à la Ville.

Donc il n'y a aucune différence non plus dans ce domaine.

S'agissant de la représentation de l'assemblée, la question sera posée le jour où le Préfet aura pris l'arrêté d'acceptation de l'extension des compétences.

Enfin, si d'aventure vous étiez d'avis que le conseil aujourd'hui ne peut pas délibérer sur ces questions, vous pouvez toujours déposer un recours au Tribunal Administratif.

Mme BILDSTEIN : C'est entendu, M. le Maire, cela nous a déjà réussi, on peut réessayer !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : M. le Maire, si j'ai bien compris votre réponse, vous nous dites, en somme, que la CAC n'est qu'une coquille vide destinée à percevoir

des subventions. Moi, c'est ce que j'ai compris ! Et en fait, si ce rapport passe ce soir, et vous le dites bien dans le rapport qui est présenté, si vous proposez ce nouveau transfert de compétence, c'est que si vous ne le faites pas, on risque une forte baisse de la DGF.

Enfin, une petite information concernant la convention qui lie la CAC au Conseil Général, comme vous le savez, le montant de l'enveloppe allouée par le Conseil Général est de 1.200.000 €. A ce jour, le montant des subventions versées par le Conseil Général se monte à 3,7 % sur cette enveloppe de 1.200.000 €.

M. le Maire MEYER : A la question, réponse précise, coquille vide ! Alors pourquoi nous harcelez-vous autant pour faire partie du Conseil communautaire ? Je cherche à comprendre ! Pourquoi est-ce que vous tenez à faire partie du Conseil communautaire qui devrait être une coquille vide ?

Mme KLINKERT : C'est justement pour la faire évoluer et en faire une vraie communauté d'agglomération.

M. le Maire MEYER : Deuxièmement, vous avez vu, tout à l'heure, le classement de « l'Entreprise », où la CAC figure en 6^{ème} position sur les 42 communautés d'agglomération. Personnellement, je suis plutôt fier de ce résultat. Cela peut vous convenir ou ne pas vous convenir, et si en plus seulement 4 % des crédits ont été dépensés, je dois vous rappeler peut-être que les chantiers les plus importants subissaient des impondérables. Ne prenez que l'Observatoire de la Nature où il a fallu passer par des fouilles intermédiaires, ce qui nous a décalés d'un an. C'est un exemple !
M. WAGNER !

M. WAGNER : Notre objectif, c'est justement de remplir cette coquille davantage, cela, vous le savez très bien et c'est sans doute aussi l'objet de la proposition. Maintenant, je voudrais juste revenir sur le classement de « L'Entreprise » que vous avez développé tout à l'heure et je voudrais compléter ce que disait mon collègue, Dominique GRUNENWALD, que les critères qui sont retenus, mis à part le taux de la TP, je ne vois pas ce que l'action d'une communauté d'agglomération, d'une ville, vient voir au milieu de ces critères ! Parce qu'il s'agit principalement des entreprises, alors loyer annuel au m², en €, loyer au m² bureau, prix m² résidentiel neuf et ancien, cela n'a rien à voir avec la gestion d'une ville.

M. le Maire MEYER : Que ce propos vienne d'un économiste, moi, cela me renverse !

M. WAGNER : Je fais bien la distinction !

M. le Maire MEYER : Dans les 16 critères, le taux de TPU y est. Si quelqu'un peut proposer un loyer annuel au m² qui soit bon marché, ce n'est pas ce que l'on propose en foncier qui le permet. Si d'aventure le m² résidentiel neuf ou ancien peut être bien proposé, c'est parce que la collectivité d'agglomération propose un terrain bon marché. Si la rentabilité des entreprises est plus ou moins augmentée, c'est encore une fois dû à l'environnement dans lequel se situe l'entreprise. Le taux de défaillance : si l'environnement est heureux, le taux de défaillance est moindre, si l'environnement n'est pas favorable, le taux de défaillance est supérieur.

Alors, moi, je cherche à comprendre qu'un tel raisonnement puisse être tenu par quelqu'un qui se dit être acteur économique !

Pas d'autres interventions ? Le rapport est mis aux voix, qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ?

M. WAGNER : Nous ne participons pas au vote.

M. le Maire MEYER : Vous ne participez pas au vote. Merci.

III - 147 Bourses jeunes : attribution de subventions exceptionnelles.

Voir rapport –

Mme HOUPIN, Conseillère municipale déléguée, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame. Madame HAVE !

M. HAVE : Juste une question, ce studio d'enregistrement ne fait-il pas double emploi avec celui qui a été installé au Pacific ?

Mme HOUPIN : Ce n'est pas celui du Pacific !

Mme HAVE : Mais oui, mais il existe déjà ! Il est équipé, il a déjà sorti des disques et il a été prêté même à des associations !

Mme HOUPIN : Mais je ne pense pas que ce soit celui du Pacific !

Mme HAVE : Donc c'est un deuxième en parallèle !

M. le Maire MEYER : Mais pas du tout, c'est un projet qui est déposé par un particulier et qui veut utiliser le Pacific pour mettre son projet en exécution. C'est une aide pour le particulier. Ce n'est pas le montage d'un outil, c'est un projet présenté par un particulier, par un jeune.

Mme HAVE : Oui, mais je ne vois pas l'intérêt, il existe au Pacific ! Le studio d'enregistrement du Pacific est ouvert ! Je ne vois pas l'intérêt !

M. le Maire MEYER : C'est une bourse permettant à des jeunes de mettre en forme des projets personnels à travers l'outil du Pacific. Le rapport est clair.

Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Tout à l'heure, M. WAGNER, vous parliez de l'entreprise et Me GRUNENWALD avait aussi évoqué le trajet pour Paris en train. Mais si le TGV a pu être installé et sert à tout le monde, c'est grâce à la contribution des collectivités locales dont celle de Colmar qui a basculé vers la Communauté d'agglomération. C'est donc un argument supplémentaire.

I - 148 Taxe de séjour – tarification.

Voir rapport –

Melle l'Adjointe MANN, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Concernant cette taxe de séjour et vu le transfert de compétence que vous prévoyez de la Ville vers la CAC de l'activité tourisme, qui sera bénéficiaire de cette taxe de séjour ?

M. le Maire MEYER : Aujourd'hui la Ville.

M. WAGNER : Et demain ?

M. le Maire MEYER : La Ville.

M. WAGNER : Je souligne qu'il y a un manque de cohérence entre ...

M. le Maire MEYER : ...non !

Melle l'Adj. MANN : Non, au niveau des compétences également, c'est la promotion touristique qui passe à la CAC.

M. WAGNER : Et pourquoi pas tout le développement touristique ?

M. le Maire MEYER : La taxe sur les séjours est prévue pour aider la collectivité de base à financer les équipements. Or cette action ne relève pas de la Communauté d'agglomération.

M. WAGNER : Je pense qu'il y a, ici, un manque de cohérence concernant l'activité touristique qui est une activité économique et qu'il y aurait lieu de transférer la totalité du tourisme, de l'action touristique vers la CAC ainsi que la taxe de séjour.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : Oui, M. WAGNER, il ne faut pas prendre un manque de connaissance pour un manque de cohérence !

M. le Maire MEYER : Bien, le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I – 149 Recrutement sur des postes vacants.

Voir rapport –

M. le Maire MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 150 Modalités de mise en œuvre de la Journée de Solidarité au sein des services municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

I – 151 Théâtre de Plein Air du Parc des Expositions de Colmar – couverture complémentaire des gradins Est et Ouest.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. M. WAGNER !

M. WAGNER : En lisant le titre de ce rapport, j'étais particulièrement heureux d'autant plus que notre Groupe avait proposé ce projet lors des dernières élections municipales. Mais je ne veux pas en revendiquer la paternité. Ce qui est important, c'est qu'on agisse pour les Colmariens.

A partir de là, lorsqu'on regarde le projet, il y a quand même une grande déception qui en ressort. L'impression qui en ressort c'est une sorte de bricolage dictée sans doute par le temps, c'est comme si vous souhaitez mettre les voiles. Il s'agit tout de même d'un bâtiment phare important, situé à une entrée de ville et fréquenté par des milliers de personnes. Quelle image voulons-nous laisser au niveau architectural aux générations futures ? Compte tenu de cela et de cette précipitation, et au lieu d'agir dans cette précipitation, je propose le retrait de ce rapport pour organiser un concours d'idées et empêcher une nouvelle bévue architecturale à l'instar de la construction du nouveau cinéma. Ce concours devra tenir compte du volume existant pour donner un signal visuel fort à l'entrée de Colmar. Il faudrait également tenir compte de la dimension environnementale et si vous ne retirez pas ce rapport, notre Groupe votera contre.

M. le Maire MEYER : Mme HAVE !

Mme HAVE : Oui, je voudrais rajouter aux propos de M. WAGNER que le projet me semble en l'état coûteux, éphémère et n'ayant aucun lien avec la volonté que nous avons de profiter de tous nouveaux travaux pour améliorer la qualité de vie des Colmariens dans l'esprit du développement durable, vision à laquelle vous devriez d'autant plus être attaché du fait de votre mission parisienne et du soutien annoncé des Ecologistes et de la Gauche Moderne dans le dernier Point Colmarien. C'est-à-dire récupération des eaux pluviales et énergie photovoltaïque. Nous voterons donc contre ce projet s'il n'est pas retiré.

M. le Maire MEYER : S'agissant de la paternité du projet, si, aujourd'hui, il est proposé, c'est qu'il est en gestation depuis de longs mois. On ne sort pas, en effet de la manche, un tel projet dans la mesure où il y avait trois variantes, une à 2,5 M€, l'autre à 1,5 M€ et la troisième à 1 M€. Il y a eu une concertation avec l'exploitant et le projet proposé lui convient parfaitement. Il disait même qu'il est inespéré. Ce à quoi nous tenions, c'était de préserver l'esprit du théâtre ouvert et donc de ne pas fermer. Alors, cela m'amuse aussi un petit peu de vous entendre parler du CGR, à Colmar. Nous étions la ville qui avait le moins de fauteuils pour 1 000 habitants. Nous étions à 13 fauteuils pour 1 000 habitants alors que la moyenne est de 25 pour 1 000, c'est-à-dire le double. Nous avons un investisseur potentiel qui n'est pas arrivé à conclure. Il fallait donc en trouver un deuxième. Le deuxième nous l'avons trouvé et il n'y en avait pas de troisième. Alors à choisir, je préférerais la réalisation telle qu'elle est aujourd'hui par rapport à pas de réalisation du tout. Ca, c'est le point final sur ces questions.

Mme HAVE : Est-ce une raison pour agir aussi rapidement ? Et en fait nous ne parlons pas du choix de l'exploitant mais de l'intérêt à long terme pour les Colmariens.

M. le Maire MEYER : On vous a compris par rapport à votre sentiment, par rapport à l'approche qui est la vôtre. Elle n'est pas la même qu'en ce qui nous concerne et après la concertation effectuée avec l'exploitant et après avis technique, nous proposons le projet tel qu'il est présenté. Me GRUNENWALD a demandé la parole et M. WAGNER !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, un projet important d'un coût important, vous reconnaissez ici que cela ne passe pas bien entendu au Conseil municipal puisque vous avez choisi. Alors, je pense bien que le président actuel du Parc Expo entretient les meilleures relations avec vous, ce n'est pas un secret mais je trouve quand même, une fois de plus, vis-à-vis de l'assemblée délibérante, vis-à-vis des conseillers municipaux, que c'est véritablement omettre la moindre démocratie. Que vous souteniez ce projet, vous avez pour le moment cette majorité qu'il convient d'avoir, mais pour le moins nous aurions pu connaître les différents projets et donner notre avis. Je pense que c'est la moindre des choses en démocratie. Alors soit c'est la CAC qui va bientôt avoir pratiquement toute notre compétence, nous n'y sommes pas représentés et quand nous sommes représentés ici, là, vous n'avez pas de projet. C'est inadmissible. Ce n'est pas la démocratie ! C'est tout ce que vous voulez, mais ce n'est plus de la démocratie ! C'est le système Meyer !

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Oui, sans allonger le débat, concernant le cinéma CGR, je suis tout à fait d'accord qu'il y avait un besoin. Je parlais uniquement de la réalisation architecturale de ce cinéma. Et juste pour compléter les propos de notre collègue Dominique GRUNENWALD, jamais aucune commission n'a été consultée sur les trois variantes possibles. On aimerait connaître les deux autres variantes.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Oui, tout à l'heure, M. le Maire, vous disiez que vous ne voulez pas fermer le théâtre de plein air, nous non plus, nous ne voulons pas le fermer. Mais dans notre programme, nous parlions de le couvrir. Je ne suis pas sûre que c'était votre cas mais nous, nous parlions de le couvrir. Cela a été dit, vous évoquez 3 variantes, nous, nous ne les avons pas vues. Vous nous mettez, ce soir, devant le fait accompli, on se demande d'ailleurs pourquoi vous voulez faire passer à la va-vite ce projet ce soir. Le théâtre de plein air est à l'entrée de ville, c'est un élément important, structurant je dirais de l'entrée de ville et moi je demande qu'il y ait un concours d'idées sur ce projet et je vous demanderai, M. le Maire, en toute sérénité, de bien vouloir le retirer ce soir.

M. le Maire MEYER : Mme RABIH !

Mme RABIH : Oui, merci. Là, je crois que c'est vraiment couper les cheveux en quatre. Hier encore vous nous disputiez la paternité de ce projet, programme contre programme. J'écoute M. WAGNER lorsqu'il nous dit « un

signal fort pour la Ville » au niveau architectural, soit, cela nécessiterait alors une déconstruction complète et une reconstruction. Je ne vois pas vraiment quel serait l'intérêt puisqu'il me semble que ce n'était pas non plus ce que vous appelez de vos vœux. La solution est donc une solution qui permet, effectivement, d'avoir quand même un outil qui à mon avis donne un signal, en tout cas au niveau de la scène, dans le sens où c'est un outil que vous ne trouvez pas ailleurs. Le signal architectural, c'est un parti pris effectivement mais qui nécessiterait, à mon sens, une reconstruction complète du bâtiment.

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Juste pour dire, je parlais tout à l'heure de coquille, là, si vous réalisez ce projet, vous allez totalement dénaturer ce que l'on appelle la coquille du théâtre de plein air.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Lançons un concours d'idées, juste pour répondre à Mme RABIH, lançons un concours d'idées et voyons ce que les spécialistes, les architectes peuvent nous produire !

M. le Maire MEYER : M. l'Adj. WEISS !

M. l'Adj. WEISS : Oui, M. WAGNER et Mme KLINKERT, vous prenez vraiment les services techniques et le service Architecture de la Ville pour des imbéciles. Trois projets ont été proposés, comme le disait le Maire, il y avait deux projets qui étaient nettement plus chers. Sachant qu'on ne peut rien poser sur les toitures existantes puisque les structures actuelles ne le permettent pas, il aurait fallu refaire un projet total qui aurait coûté 5 à 6 fois plus cher.

M. le Maire MEYER : M. le Premier Adjoint !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Bien chers collègues, de quoi s'agit-il ? Nous sommes au moment de la Foire aux Vins, et cette année notamment nous étions à l'écoute et la concertation a eu lieu parce qu'on s'est fait l'écho de nombreux Colmariens qui sont venus vers nous, nous dire : « nous fréquentons, notamment au moment de la Foire aux Vins, le théâtre de plein air, nous souhaitons deux choses » en gros si je résume et c'était l'avis également de l'actuel président, alors ami de Gilbert MEYER ou pas ami de Gilbert MEYER, les propos que vous avez tenus, il a été élu, cela vous déplaît peut-être, mais il a été élu et démocratiquement puisque vous parlez beaucoup de démocratie. Alors, ne remettez pas en cause ce genre de chose. En concertation avec les utilisateurs, en concertation avec les groupes utilisateurs, deux choses sont ressorties, la première c'est : couvrez effectivement la scène, les gradins de façon à échapper à la pluie, aux coups de vent, etc. Mais ne les couvrez pas trop parce qu'il faut conserver, et c'est un avis très fort exprimé par les artistes, ne couvrez pas l'intégralité, ne fermez pas le parc de plein air parce que sinon il perdra son identité, il perdra sa spécificité et il viendra en concurrence avec d'autres salles existantes ce qui n'a pas d'intérêt puisqu'il faut, au contraire, se démarquer. Ce sont les deux demandes qui ont été exprimées par la population, exprimées par le président élu de la Société Parc Expo et à ces deux

préoccupations, nous répondons avec un projet qui vous est présenté ce soir.

M. le Maire MEYER : Bien, juste dernier commentaire, c'est une parenthèse, personnellement je ne connaissais pas M. BURGER avant qu'il ne soit président. Je ne le connaissais pas. J'ai appris à le connaître après son élection en tant que président et si M. BURGER est président, c'est qu'il a eu, au sein du Conseil d'Administration, une majorité de voix qui l'a désigné dans ses fonctions. C'est tout aussi simple que cela. Et j'ai seulement appris à connaître M. BURGER lorsque nous avons commencé à parler projet. Je n'ai pas participé à la réflexion technique complémentaire. Pour cela, il y a nos techniciens de la Ville, il y a les adjoints de ressort, à chacun son travail !

Le point n'est pas retiré. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

I - 152 Convention d'affermage avec la Société Colmarienne de Chauffage Urbain. Conclusion d'un avenant n° 3.

Voir rapport –

M. l'Adj. WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, M. l'Adjoint. Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, un gros problème se pose à l'heure actuelle au niveau des utilisateurs de la voie ferrée. Je n'ai pas besoin de rappeler qu'à l'heure actuelle, les TER sont en plein succès, le TGV aussi et il y a des problèmes de stationnement énormes. Ne faudrait-il pas, et c'est une idée, ce n'est pas du tout contre ce projet, étudier la possibilité d'augmenter les surfaces et les possibilités de parking pour les utilisateurs de la gare et de la voie ferrée et notamment par ce que l'on avait, à un moment donné évoqué, c'est-à-dire la construction d'un silo.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD, pourriez-vous intervenir sur le rapport suivant ? Parce que nous ne sommes pas dans le domaine, là ! Vous aviez juste un peu d'avance !

Me GRUNENWALD : Je vous prie de m'excuser. C'est dû à mon âge !

M. le Maire MEYER : Je cherchais à comprendre ! Je ne me suis plus retrouvé là !

Bien quand même, il ne faut pas que ce rapport passe d'une façon à la va-vite, et je m'explique. Nous sommes en fin de concession, nous avons affaire à un exploitant qui est la Société de Chauffage Urbain et nous savons combien nous sommes sur le fil dans le domaine de la facturation du taux de la TVA. Or, le taux de la TVA, payable par le redevable est soit 5,50 %, soit 19,6 %. On peut facturer 5,50 % dans la mesure où la production repose au moins sur 60 % des volumes de la biomasse. Or, nous sommes juste sur la limite. A supposer qu'on ait un incident technique quelconque, on devrait facturer non pas 5,5 % mais 19,6 %. Il fallait donc trouver une solution, une

filière qui permette d'accentuer, d'augmenter la biomasse, raison pour laquelle le Conseil d'Administration de la Société de Chauffage Urbain a longuement travaillé sur ce projet pendant deux ans pour arriver aujourd'hui à une configuration finale. Quelle est-elle ? C'est tout simplement l'installation d'une unité de production sur la base de la filière bois d'une capacité de 8 MW. Avec ces 8 MW, on ne serait plus à 60 % de la biomasse mais à 70 %. Nous prenons donc quelque avance pour éviter les mauvaises surprises. Naturellement cela suppose également un investissement. La Sté de Chauffage Urbain lance l'opération à ses frais mais en fin de concession, nous devons en tenir compte dans le règlement de la consultation puisque forcément, dès qu'il y a compétition, il faut que tout le monde soit logé à la même enseigne et que la Sté de Chauffage Urbain puisse retrouver éventuellement ses billes si d'aventure la société n'était plus retenue dans cette compétition. Tous les paramètres ont été analysés et je dis encore que nous avons là une action innovante. Nous étions, il y a quelque temps à Epinal où la même unité a été construite et s'est totalement intégrée dans le réseau de distribution. Notre unité est légèrement plus forte mais naturellement nous desservons aussi une capacité à volume d'utilisateurs beaucoup plus important. En même temps nous nous situons pleinement dans les accords de Grenelle puisqu'à travers cette réalisation, nous retrouvons en même temps le financement escompté. Nous pensons obtenir également le partenariat d'autres acteurs qui ne pourront que saluer ce projet, celui-ci s'inscrivant à l'avant-garde de ce qu'il est possible de proposer.

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé en l'absence de M. SISSLER.

II – 153 Transaction immobilière – convention d'occupation du domaine public ferroviaire pour la réalisation et l'exploitation d'un parc de stationnement gratuit.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Me GRUNENWALD reprend son observation pour savoir s'il n'est pas possible d'agrandir la capacité de stationnement. Je voudrais juste lui rappeler que lors de la réflexion initiale sur le parking de la gare, les précautions avaient été prises pour monter un silo sur place, première chose. Deuxième chose, naturellement il serait totalement déraisonnable d'augmenter le stationnement autour de la gare dans la mesure où le parking DREYFUS est au deux tiers vide. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Vous avez en partie répondu à ma question, mais c'est vrai, quand je vois tous les terrains, M. le Maire, qui sont utilisés pour des parkings dans ce secteur, et ces parkings sont pleins, donc on en a besoin, je crois effectivement qu'il faudrait rapidement mettre en route la construction d'un silo à voitures parce que j'allais dire que c'est quand même un peu un gâchis de terrain que de mettre des voitures les unes à côté des

autres, on pourrait peut-être essayer de les empiler. Mais ma demande serait aussi un plan d'ensemble sur ce secteur. Il y a des terrains, on a de la chance d'en avoir quasiment au centre-ville, c'est un secteur de développement pour l'avenir de Colmar.

M. le Maire MEYER : Mme BILDSTEIN !

Mme BILDSTEIN : Merci, M. le Maire, c'était juste un point technique, je voulais m'assurer que le rapport que l'on vote c'est bien sur la convention qui nous a été remise ce soir en séance, c'est bien cela ? Elle n'était pas annexée au rapport, c'est bien cela ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Oui, c'est cela.

M. le Maire MEYER : Je reviens sur l'explication que je viens de donner. Nous avons dépensé, globalement, près d'un million d'euros pour monter le parking de la place Dreyfus. Si moi je ne trouve pas de place, je marche 5 minutes. Il n'y a pas plus de 5 minutes entre le parking Dreyfus et la gare. Etant entendu qu'au guichet de la gare, il y a un guide, un plan de présentation du parking Dreyfus. En plus, nous avons installé des panneaux de signalisation, alors comment voulez-vous faire comprendre aux contribuables de dépenser encore de l'argent pour du parking supplémentaire alors que la capacité aujourd'hui présentée est largement suffisante puisque souvent ce sont des stationnements qui ne sont pas pour des Colmariens mais pour des usagers, qui à raison des 2/3, viennent de l'extérieur. Alors faut-il que le contribuable colmarien paie des parkings quand il y a encore une capacité vacante ? Me GRUNENWALD !

Me GRUNENWALD : Oui, M. le Maire, j'entends bien, aujourd'hui peut-être, mais point 1 quand le Centre Européen de Management sera créé, le parking Dreyfus servira sans doute. Ou bien ce sera quelque chose qui va réussir ou bien personne ne va fréquenter votre Centre Européen avenue de la Liberté, c'est le point 1.

Point 2 : Je ne sais pas si vous vous rendez compte, à l'heure actuelle, de l'augmentation des utilisateurs des voies ferrées ! Cela devient un gros problème pour la Région d'ailleurs qui assure la charge pour certaines opérations et qui va augmenter de manière extraordinaire. Alors votre parking Dreyfus qui semble en effet disponible aujourd'hui, demain ne le sera plus. Je dis simplement qu'il faut envisager ...

M. le Maire MEYER : ...on verra. Juste une correction, Maître, il y a les 380 places publiques de la place du Capitaine Dreyfus mais en plus de cela, il y a encore 200 places propres aux entreprises. Cela fait donc au total 580 places ! Ce n'est pas la mise en exploitation du Pôle Européen qui va prendre la place puisqu'il y a 200 places supplémentaires !

Me GRUNENWALD : Vous n'en savez rien !

M. le Maire MEYER : Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Moi je dis simplement, M. le Maire, qu'on pourrait gérer ces terrains autrement. Et ne pas simplement y aligner des voitures, on peut les empiler et là c'est un choix, un choix politique, d'accord mais moi je dis

qu'il y a là un secteur pour le développement de Colmar, pour l'avenir. Et il ne faut pas laisser simplement des voitures en stationnement.

M. le Maire MEYER : Mais je pense qu'on n'a pas attendu puisque on a agrandi le parking de la gare et en plus on a créé 380 places supplémentaires. M. WAEHREN !

M. WAEHREN : Je rappelle à Mme KLINKERT qu'il y a aussi un parking à vélos à la gare et par ailleurs rue de la gare, il y a un terrain vacant du Conseil Général qui n'est jamais utilisé, on ne sait pas pourquoi !

Mme KLINKERT : M. WAEHREN, merci pour la réponse, mais là aussi le parking à vélos n'est pas suffisant !

M. le Maire MEYER : Alors là, je cherche encore à comprendre. Nous avons ouvert l'ancien bâtiment de la SNCF, en tout et pour tout il y a une quinzaine de vélos à l'intérieur. Il faut continuer à communiquer ! Il y a 15 vélos dans ce bâtiment alors qu'il y a de la place pour 150 !

Le rapport est mis aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

II – 154 Transaction immobilière – régularisations foncières sises rue Frédéric Chopin et Giuseppe Verdi.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion.

II – 155 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? L'Opposition ne participe pas au vote ? Vous n'avez pas approuvé ? Je n'ai pas vu de mains levées ! Si j'ai posé deux fois la question ! J'ai dit « le rapport est approuvé » mais je n'ai pas vu l'approbation de l'Opposition ! Il faut que les choses soient claires ! Bien, par contre la formule est utilisée !

III – 156 Travaux de maintenance pour les établissements culturels – programme 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adj. CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame. Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : Deux observations et une question, M. le Maire. Je vois qu'on n'utilise pas le crédit en entier. En 2008, nous avons 250.300 € d'inscrits au Budget Primitif et pour 2009, on ne prévoit que 236.750 €. En général, je crois me souvenir que des demandes de travaux, il y en a dans les établissements culturels. Alors, question subsidiaire et liée à cela, lors du dernier Conseil municipal, j'évoquais des inondations relativement sérieuses qui s'étaient produites au Musée Unterlinden au mois d'août. Il semblerait que le 13 septembre dernier, il y ait eu de nouvelles inondations au Musée Unterlinden. On me dit aussi que vous avez décidé de ne rien faire avant les travaux de restructuration du musée, cela m'inquiète quand même. Que va-t-il se passer au Musée Unterlinden en cas de nouvelles fortes pluies ?

Mme l'Adj. CHELKOVA : Mme KLINKERT, il est évident qu'il peut y avoir des travaux inattendus. Je ne pense pas que cette baisse soit tout à fait significative. En ce qui concerne de nouveaux problèmes d'inondations au Musée Unterlinden, je pense que le nécessaire a été fait. En tout cas à ma connaissance il n'y a pas eu de problèmes de la part de la municipalité par rapport à ce dégât d'eau intervenu au Musée Unterlinden.

M. le Maire MEYER : La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III - 157 Subvention à l'Université de Haute Alsace pour une manifestation de lancement de trois masters européens en matière de consommation.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Merci de me donner la parole. Alors évidemment concernant cette demande de subvention, nous ne pouvons que nous féliciter de l'octroi de cette subvention à l'Université de Haute-Alsace. Cela est d'autant plus important que cette manifestation, d'ailleurs comme vous l'aviez évoqué dans votre rapport, permettra de rayonner non seulement sur toute l'Alsace mais également au niveau européen. Je m'étonne simplement du rajout fort tardif de cette délibération dans l'ordre du jour d'aujourd'hui. En effet, cette demande de subvention a été effectuée en juin dernier. Pourquoi avoir tant attendu pour donner une réponse favorable à celle-ci ? D'une manière plus globale, je me demande finalement et fort légitimement si l'annulation des élections n'a pas eu un effet plus que positif sur les demandes de subvention en cours ? (protestations) Je pense nécessaire, à l'avenir, d'étudier avec attention et avec sévérité les dossiers qui vous sont soumis et d'accorder les subventions en rapport avec une politique de la ville plus qu'en fonction des opportunités du moment.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Alors d'abord pour vous préciser que la Ville de Colmar est la première collectivité qui délibère. Que je sache, la Région, par exemple, n'a pas encore délibéré. Nous ne sommes donc pas du

tout en retard par rapport à cette demande, comme vous le sous-entendez, Nous avons eu plusieurs discussions et réunions pour mettre au point cette demande et on a fait comme on a pu pour rester dans les délais. Ceci dit, si vous voulez demander l'annulation de cette délibération, vous en supporterez toutes les conséquences et je pense que ce n'est pas une bonne idée, parce que c'est un beau projet et après tout c'est ce qui est important.

M. le Maire MEYER : M. ZINCK !

M. ZINCK : Simplement pour répondre, évidemment je n'ai pas demandé cela puisque j'ai souligné l'intérêt de cette demande de subvention et je crois l'avoir suffisamment bien explicité que je sache ! Simplement effectivement, dans un deuxième temps, je m'interrogeais de façon plus globale, plus générale sur l'ensemble des subventions accordées en ce moment par la Ville de Colmar aux différentes associations qui en font la demande. J'irai peut-être plus loin en disant que finalement ce que nous pourrions recommander aujourd'hui, aux présidents d'associations, c'est de leur conseiller de très rapidement vous soumettre des demandes de subventions. J'ai conscience qu'à mon avis, compte tenu des échéances à venir, il y a une probabilité très forte pour qu'elles soient, sans être trop observées, trop analysées, accordées d'office.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je vous laisse libre de vos propos, je pense qu'ils s'expliquent par le contexte électoral dans lequel vous vous placez ce soir. Quand on considère que l'on arrive à faire des commissions de 30 minutes et qu'aujourd'hui, vous chipotez systématiquement alors que sur le fond vous êtes entièrement d'accord, car je suis sûre que vous allez voter cette délibération, voilà, vous entretenez votre fonds de commerce. M. ZINCK. Moi je le regrette, je pense que ce qui est le plus important pour les Colmariens, c'est qu'effectivement cet excellent projet présenté par Mme BENNAGHMOUCH puisse être voté, pour que cette manifestation ait lieu et pour que l'on entende parler de Colmar, que Colmar rayonne à travers son université. Merci.

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. l'Adj. FRIEH : M. le Maire, chers collègues, il faudrait reprendre l'ensemble des délibérations, je ne crois pas que les subventions proposées au vote ce soir, soient plus nombreuses que d'ordinaire. Mais par contre, ce qui est peu ordinaire, ce soir, c'est que l'Opposition prend une sacrée tribune, ce soir dans l'espoir qu'il y aura de nouvelles élections et c'est peut-être plutôt cela qui est le plus marquant ce soir !

M. le Maire MEYER : D'ailleurs j'observe que le propos de M. ZINCK est contradictoire parce qu'il nous reproche de ne pas l'avoir inscrit plutôt, alors qu'en même temps nous sommes la première collectivité à délibérer. Il y a quelque chose qui ne tient pas la route, là ! Dans les interventions, il faut quand même encore qu'il y ait un peu de logique !

Je mets le rapport aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé en l'absence de Mme BENNAGHMOUCH.

I - 158 Garantie communale pour un emprunt d'un montant de 15 966 000 € à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour le rachat des parts sociales de la Société Anonyme d'Economie Mixte de Développement Immobilier du Centre Alsace (DICAL).

Voir rapport –

M. l'Adj. JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter. Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de M. REMOND qui est sorti de la salle et n'a pas pris part au vote.

III - 159 Projet COMENIUS de l'école élémentaire J.J. ROUSSEAU.

Voir rapport –

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : C'est un projet extrêmement intéressant et si nous l'avons présenté seulement maintenant, je voudrais juste remercier M. le Maire d'avoir accepté exceptionnellement de le passer. C'est parce que c'est un projet européen, il y a un délai de 45 jours et la Ville de Colmar devait absolument délibérer dans ce délai et ce projet nous a été transmis par Bordeaux, l'Agence Française pour les Questions Européennes mardi dernier. Je pense que la représentante de l'Ecole Rousseau devrait être contente qu'on fasse cette exception pour que ce projet puisse se réaliser.

M. le Maire MEYER : Merci, Madame l'Adjoint. Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Je voulais tout à l'heure intervenir avant que le point 30 soit abordé, je voulais juste dire que je n'ai pas participé au débat et au vote par souci d'éthique et de déontologie parce que je sais faire la part des choses. Je faisais allusion par rapport à votre remarque tout à l'heure, M. le Maire !

M. le Maire MEYER : D'accord. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Mes chers collègues, c'était le dernier point. Je vous remercie. La séance est levée et vous êtes invités au verre de l'amitié.

FIN DE LA SEANCE : 22 H. 50

M. HELMS, Pdt de la Délégation Spéciale : Mesdames , Messieurs, si vous voulez bien, soit prendre place, soit faire silence pour écouter ce qui vous sera dit. Il est 10 heures, et en qualité de Président de la Délégation Spéciale, j'ai le plaisir et l'honneur d'installer ce nouveau Conseil municipal.

Installation du nouveau Conseil Municipal

M. HELMS, Pdt de la Délégation Spéciale : Comme c'est la tradition à l'occasion d'une telle installation, sont rappelés les résultats des élections :

Inscrits : 41397

Votants : 20 551

Abstentions : 20 846

Nuls et blancs : 372

Abstentions : 50,36

Participation : 49,64

Suffrages exprimés : 20 179.

Ont obtenu respectivement les listes suivantes :

Gilbert MEYER : - exprimés : 10 179
 - Pourcentage par rapport aux inscrits : 24,59
 - Pourcentage par rapport aux exprimés : 50,44

Frédéric HILBERT : - exprimés : 2 914
 - Pourcentage par rapport aux inscrits : 7,04
 - Pourcentage par rapport aux exprimés : 14,44

Tristan DENECHAUD : - exprimés : 1 088
 - Pourcentage par rapport aux inscrits : 2,63
 - Pourcentage par rapport aux exprimés : 5,39

Roland WAGNER : - exprimés : 5 998
 - Pourcentage par rapport aux inscrits : 14,49
 - Pourcentage par rapport aux exprimés : 29,72

Je vais à présent procéder à l'appel des conseillers municipaux dans l'ordre du tableau.

Je rappelle les dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales. *En ce qui concerne les Conseillers Municipaux, article 2121-4 : l'ordre du tableau est déterminé :*

1° entre conseillers élus le même jour -ce qui est le cas- par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;

2° et, à égalité de voix, par la priorité d'âge.

Donc, vous voudrez bien lever la main, lorsque je citerai votre nom. Voici donc la liste des conseillers dans l'ordre du tableau :

COURATIER Nicole
DREYFUSS Jacques
GREINER Philippe
REMOND Robert
WALTHER Georges
MEYER Gilbert
MEYER Daniel
SCHNELL Nicole
BARDOTTO Michel
BRUGGER Maurice
CHARLUTEAU Christiane
WAEHREN Guy
TOURNADE Alain
WEISS Jean-Jacques
HUBER Marie-France
BECHLER Jean-Pierre
LICHTENAUER Simone
SISSLER Jean-Paul
SIFFERT Cécile
WEISS Marie-Béatrice
HOUPIN Roseline
JACQ Annick

FRIEH René
RENIS Gérard
CHELKOVA Marianne
DETTLOFF Laurence
HANAUER Serge
DE CARVALHO Margot
ROSSI Emmanuela
SCHOENENBERGER Catherine
HEMEDINGER Yves
ALLHEILY Sophie
UHLRICH-MALLET Odile
MANN Delphine
BAUMULLER Yves
RABIH Laetitia
JAEGY Matthieu
DENEUVILLE Karen
GRUNENWALD Dominique
FELDMANN Michel
WAGNER Roland
MEISTERMANN Christian
KLINKERT Brigitte
DOLLE Corinne
BENNAGHMOUCH Saloua
LECONTE Pierre
VALENTIN Victoriana
HILBERT Frédéric
DENECHAUD Tristan

Je déclare donc, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales que le nouveau Conseil municipal est installé dans ses fonctions. En outre, conformément à l'article 2122-9 du même code, je constate que le Conseil municipal est au complet, ce qui veut dire que tous les sièges sont pourvus et que par conséquent, les conditions sont réunies pour qu'il soit procédé à l'élection du Maire.

Désignation du secrétaire de séance et du secrétaire adjoint

Selon l'article L. 2121-15 du C.G.C.T. au début de chacune des séances, le Conseil municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire. Comme c'est la tradition, je vous propose de désigner le plus jeune élu de ce Conseil municipal, à savoir Mme Karen DENEUVILLE comme secrétaire, et, comme c'est également la tradition, comme secrétaire adjoint, le Directeur Général des Services, M. PONSOT.

Tout le monde est d'accord ? Nous pouvons donc passer au point 3 de l'ordre du jour, à savoir l'élection du Maire.

*Selon l'article **L 2122-8**, la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire est présidée par le plus âgé des membres du Conseil municipal.*

En conséquence, j'invite Mme COURATIER, doyenne du Conseil municipal, à présider à l'élection du Maire.

Dès le constat du résultat de cette élection, ma fonction de Président de la Délégation Spéciale ainsi que les fonctions des collègues membres de la Délégation Spéciale s'achèveront. Nous avons l'obligation et cela était convenu d'un commun accord entre nous tous, de quitter la séance aussitôt après l'élection du Maire. Ne voyez pas dans ces disparitions subites, quelque mauvais sens mal placé.

Mais tout juste, si vous le permettez, avant de donner la parole à Mme COURATIER, je voudrais dire deux mots très brefs. Je voudrais, avec mes collègues de la Délégation Spéciale :

- remercier celles et ceux d'entre vous qui, un beau matin, nous ont laissé leurs bureaux pour un mois, car j'ai bien compris que ce n'était pas agréable de plier bagages, ma première pensée va donc à eux ;
- remercier aussi les anciens élus, réélus d'ailleurs, qui ont accepté durant ces 30 jours, de favoriser la neutralité d'un certain nombre de manifestations et de cérémonies, en me laissant seul la parole ;
- remercier le Directeur Général des Services, ses adjoints et toute l'équipe administrative et technique de la Ville, pour leur loyauté, leur disponibilité et leurs conseils ;
- remercier enfin mes collègues de la délégation dont la somme des compétences a permis un travail collégial cohérent.

J'espère que notre rôle, bien modeste par rapport à celui d'une équipe municipale en place, aura permis d'assurer la continuité du service que la Ville doit à ses habitants, à ses associations nombreuses et dynamiques.

J'espère simplement aussi que nous avons été à la hauteur de la confiance qui nous a été manifestée par le représentant de l'Etat dans le département.

Je forme des vœux pour qu'après cet épisode peut-être, finalement, enrichissant pour tous, la Ville de Colmar retrouve, éclairée par les lumières de la Nativité, la sérénité et un nouvel élan.

Je vous remercie.

La parole est à la doyenne de ce Conseil municipal.

Mme COURATIER : Merci, M. le Président. « Nous passons à l'élection du Maire. Je rappelle à ce sujet les dispositions du C.G.C.T. »

Art. L. 2122-4 *Le Conseil municipal élit le Maire et les Adjointes parmi ses membres, au scrutin secret et à la majorité absolue. Nul ne peut être élu Maire, s'il n'est âgé de 18 ans révolus.*

Art. L. 2122-4-1 *Le Conseiller municipal qui n'a pas la nationalité française ne peut être élu maire ou adjoint, ni en exercer même temporairement les fonctions.*

Art. L. 2122-7 *Le maire et les adjoints sont élus au scrutin secret et à la majorité absolue. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.*

Art. L. 2122-5 *Les agents des administrations financières ayant à connaître de la comptabilité communale, de l'assiette, du recouvrement ou du contrôle de tous impôts et taxes ne peuvent être maires ou adjoints, ni en exercer même temporairement les fonctions, dans toutes les communes qui, dans leur département de résidence administrative, sont situées dans le ressort de leur service d'affectation.*

La même incompatibilité est opposable dans toutes les communes du département où ils sont affectés aux comptables supérieurs du Trésor et aux chefs de services départementaux des administrations financières. Elle est également opposable dans toutes les communes de la région ou des régions où ils sont affectés aux trésoriers-payeurs généraux chargés de régions et aux chefs de services régionaux des administrations financières. »

Ceci étant rappelé, je vous propose de désigner trois assesseurs.

Est-ce qu'il y a des volontaires ? Je regarde de tous les côtés. Si non je propose la plus jeune Karen DENEUVILLE et le plus âgé de ces messieurs Jacques DREYFUSS. (rires)

Il me faudrait une personne de l'opposition. Est-ce qu'il y a des volontaires ? Mme VALENTIN, ça me fait bien plaisir parce que c'est une de mes anciennes élèves.

Nous allons à présent procéder au scrutin pour l'élection du Maire.

Qui est candidat à ces fonctions ?

Je vais donner la parole à M. DREYFUSS.

M. DREYFUSS : Je propose au nom de notre équipe la candidature de M. Gilbert MEYER.

Mme COURATIER : Les bulletins vont vous être distribués et je donne la parole à M. WAGNER.

M. WAGNER : Merci. Juste une déclaration. Le contexte particulier des élections municipales partielles de dimanche n'a pas permis de réussir la mobilisation de toutes celles et de tous ceux qui veulent le changement pour Colmar. (réactions dans la salle) L'ensemble de l'équipe que j'ai conduite ne peut que respecter ce verdict du suffrage universel. Maintenant, ce qui compte, c'est que la politique menée par notre assemblée soit à la hauteur des enjeux et des défis auxquels notre ville est confrontée et soit basée sur des vraies valeurs démocratiques. Après une période particulièrement marquée par des mesures fondamentalement électoralistes, nous espérons que le travail inscrit dans la durée redevienne d'actualité et qu'une véritable vision pour Colmar se dégage clairement. Ce n'est que comme cela que nous préparerons sérieusement l'avenir. Le Groupe d'opposition que nous constituons désormais sera particulièrement vigilant à cela. Notre opposition sera constructive, attentive et réactive pour que les mesures prises préparent réellement la Ville au futur dont nous avons besoin. Dans ce cadre, et vous l'avez compris, il va de soi que nous ne présentons pas de candidat au poste de Maire. Merci.

Mme COURATIER : M. DENECHAUD a la parole !

M. DENECHAUD : Nous concernant -je dis nous concernant puisqu'évidemment je suis seul de mon groupe mais je représente un certain nombre de personnes- nous souhaitons nous abstenir, donc voter blanc, non pas par défiance envers M. MEYER, puisque de toute façon le suspens est léger mais pour montrer un vote d'indépendance et par respect pour les 1088 personnes qui ont voté pour nous et qui n'attendaient pas forcément qu'on vote directement M. MEYER. On aura l'occasion de soutenir l'équipe majoritaire selon les projets, selon les propositions, et on n'hésitera pas à le faire si les propositions nous paraissent intéressantes. Mais on peut difficilement, d'entrée de jeu, afficher un soutien inconditionnel. Comme dit, ce n'est pas un vote de défiance, c'est un vote d'indépendance et on espère qu'il ne sera pas exploité pour nous marginaliser puisque je fais confiance à l'équipe majoritaire pour continuer à montrer des gages d'ouverture comme elle l'a déjà fait jusqu'à présent. Merci. (applaudissements)

Mme COURATIER : Est-ce qu'il y a encore une demande de parole. Je déclare donc le scrutin ouvert. M. PONSOT !

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Mme COURATIER : Je déclare donc le scrutin clos et nous procédons immédiatement au dépouillement.

Proclamation des résultats

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	11
nombre de suffrages exprimés	:	38
majorité absolue	:	25
nombre de voix en faveur de Gilbert MEYER	:	38 voix

(applaudissements)

Gilbert MEYER est élu Président de l'assemblée municipale.

(applaudissements)

M. le Maire MEYER : Merci, M. le Président, vous me remettez les clefs que je vous avais confiées il y a un mois. Je voulais également vous remercier, j'allais le dire tout à l'heure au nom de mes collègues, pour le travail qui fut le vôtre dans la gestion de la Ville de Colmar. Je remercie aussi les six autres membres de la Délégation Spéciale. Ce n'était pas évident de prendre en charge la gestion d'une administration. En vous remerciant, naturellement je remercie également le personnel qui je pense a tout fait pour que cela se passe le mieux possible. On va se retrouver tout à l'heure mais merci encore pour votre disponibilité, pour le travail qui fut le vôtre. (applaudissements).

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, je salue également ces nombreux Colmariens qui nous assistent aujourd'hui pour cette réinstallation du Conseil Municipal de la Ville de Colmar. C'est tout simplement le témoignage que cette élection a intéressé les Colmariens puisqu'ils y ont participé d'une manière massive. Votre présence aujourd'hui ici en est encore une fois la preuve.

Dans la Vie Municipale, Colmar va entrer dans les annales en 2008. En effet, dans la même année, nous en sommes à la deuxième installation du Conseil Municipal. Vous connaissez les raisons. Pas la peine d'y revenir.

Personnellement je ne pouvais me résoudre à guerroyer encore pendant de longs mois sur un contentieux. La Ville de Colmar, ne pouvait se permettre d'être bloquée. Les intérêts des Colmariens imposaient de se sortir de cette impasse le plus rapidement possible. Pour cette raison, et avec mes colistiers, nous avons décidé de faire trancher le contentieux, sans tarder, par les électrices et les électeurs. Ils viennent de le faire d'une façon qui ne laisse subsister ni doute ni interrogation.

Au nom de mes colistiers et en mon nom personnel, nous remercions les Colmariennes et les Colmariens, pour leur marque de confiance massive. Elle ne sera pas déçue, je puis le leur affirmer.

Ces dernières semaines, l'administration municipale était conduite par une délégation spéciale, je viens d'en parler et je voudrais encore une fois remercier son Président, M. Paul HELMS, et les six autres membres de cette délégation et comme je l'ai rappelé aussi tout à l'heure, le Directeur Général des Services et naturellement toute l'équipe qu'il avait à ses côtés.

Il s'agissait pour cette délégation d'une mission particulière. La délégation devait veiller au bon fonctionnement des services municipaux. Au nom de mon équipe et en mon nom personnel, merci au Président, merci pour son travail et pour celui des autres membres de la délégation.

Grâce à la confiance obtenue des Colmariens, nous pouvons nous remettre au travail, huit jours avant la date pressentie et nous allons donc le faire dès demain.

D'abord de quelle façon ? En cela, je me reporte à mon propos du 22 mars 2008. La "gouvernance" installée a fait preuve de son efficacité. Cette gouvernance sera reprise avec 17 adjoints dont 3 ayant en charge les conseils de quartiers. Les Vice-Présidents de la CAC, comme nous l'avons déjà usité ces sept derniers mois, compléteront l'équipe de direction aux côtés des adjoints.

Naturellement, chaque adjoint aura à ses côtés, un ou plusieurs conseillers délégués. Ce n'est pas la peine de prolonger sur cette question, puisque l'efficacité trouvée en quelques mois était exceptionnelle.

Je me permets pourtant de revenir sur la "composante" de cette équipe. Pour un projet pour la Ville, je voulais l'ouverture politique. Bien nombreux étaient ceux qui souriaient en mars 2008. Aujourd'hui, ils sont obligés de constater l'entrain et la dynamique de cette équipe d'ouverture. Personnellement, je suis très fier de ce résultat. Je disais en mars 2008, que les grands gagnants seront les Colmariens. Aujourd'hui, ce constat s'impose aux yeux de tous.

Enfin sur ce point et concernant l'équipe de direction, nous aurons à remplacer Liliane CHARPIOT. Mes collègues et moi-même, avons un sentiment d'amertume et de grande tristesse. Son statut professionnel pouvait poser problème le cas échéant. Nous perdons en elle, une collègue d'une grande compétence professionnelle. Pourtant, nous saurons trouver pour elle une mission où elle pourra continuer d'exceller. Liliane, un grand merci de la part de tous tes collègues de l'équipe majoritaire. (applaudissements)

Liliane CHARPIOT sera remplacée par la benjamine Karen DENEUVILLE. (applaudissements) Nous avons à nos côtés avant et pendant la campagne des municipales, toute une armée de jeunes. Par cet acte, à travers Karen DENEUVILLE, nous mettons les actes à côté des paroles. Nous voulons ainsi les faire participer, à travers Karen, à la vie municipale. Avec Matthieu JAEGY, nous aurons ainsi dans l'équipe de direction, deux jeunes adjoints, deux très jeunes adjoints ayant une moyenne d'âge de 27 ans. Je voulais personnellement ce signe fort vers les jeunes.

Alors, Pour quoi faire ? Les objectifs avaient été clairement annoncés dans mon propos du 22 mars 2008.

Je disais :

"Nous avons d'abord à réaliser les investissements qui s'imposent et qui sont nécessaires. Nous avons beaucoup fait. Les investissements majeurs sont derrière nous. Pourtant, il nous reste à réaliser des équipements nécessaires au confort des Colmariens. N'ayons aucune crainte. Pour les équipements les plus importants, le financement est déjà négocié avec les partenaires institutionnels. La performance du financement des travaux de la gare a été rééditée, où la part de la Ville était inférieure à 20 %".

Nous allons continuer sur cette projection, en respectant naturellement aussi le calendrier avancé. Nous ne faisons pas que parler mais à côté des propositions, il y a un agenda, il y a un calendrier qui sera scrupuleusement respecté.

D'ailleurs, ces 7 derniers mois, tous les projets pour la première moitié du mandat, ont été mis sur voie. C'est également une performance.

Pour la vie de tous les jours, nous ciblons encore et principalement la qualité de vie des Colmariens. Pour cette raison, notre projet repose sur quelques axes essentiels. Je les avais déjà circonscrits en mars 2008. Je les rappelle. Il s'agit :

- du savoir faire ensemble,
- de la mobilisation des intelligences pour la formation, l'économie et l'emploi,
- de l'image de marque de notre ville,
- des liens entre Colmariens par la famille et la solidarité,
- du bonheur et de la qualité de vie de tous les Colmariens,
- pour tous les quartiers, un confort égal avec la tranquillité publique,
- Colmar, Ville propre, Ville verte,
- Enfin Colmar où sport et culture provoquent l'effet booster.

Naturellement, il y a aussi nos engagements pris en mars 2008. Trente six sont en application, dans le respect du calendrier qui avait été annoncé.

Devant les électeurs, il n'est pas d'un comportement responsable, de lancer dans la nature des estimations financières fantaisistes. Ces mêmes électeurs ne s'y sont pas trompés. Aujourd'hui, plus de 12 000 Colmariens profitent de l'accompagnement au pouvoir d'achat procuré par les 36 engagements respectés. Aujourd'hui, l'Etat cherche les mêmes formules d'accompagnement. Pourtant, dans cet accompagnement des administrés, nous avons, et c'est notre fierté, près d'une année d'avance. Cette initiative a été remarquée au plus haut sommet de l'Etat et cela vient de m'être confirmé cette semaine qui vient de s'écouler ayant naturellement en repère ce qui a été fait à Colmar.

Pour 2009, et s'agissant de nos engagements de mars 2008, il nous en reste 4 à mettre en œuvre. Sur les 4, deux seront améliorés :

- d'abord l'aide au recrutement qui ne se fera pas à partir du deuxième emploi, mais déjà à partir du premier,
- l'aide à l'amélioration des vitrines, sera complétée par un soutien au coût d'agencement des locaux commerciaux vacants.

Au-delà de ces initiatives, nous aurons aussi les 15 engagements nouveaux, pris pour l'environnement, l'écologie et la qualité de vie. Ils seront mis en œuvre progressivement, pour être définitivement installés avant mi-mandat.

Dans cet ordre d'idées, je rappelle avoir annoncé au conseil municipal, le 15 septembre dernier, que nous allons promouvoir en 2009, quelques actions complémentaires qui viseront encore l'accompagnement du pouvoir d'achat et nous ciblerons en même temps la dimension sociale.

C'est ainsi que dès à présent, je peux annoncer l'accompagnement des parents dans le budget de la prochaine rentrée scolaire. L'entrée en 1^{ère} année élémentaire sera aidée. Il en sera de même pour l'année d'entrée au collège. Enfin, la présence d'un 2^{ème} enfant en classe élémentaire, pourra aussi être soutenue, sous conditions de ressources des foyers concernés.

Pour éviter toute exagération dans les estimations comme c'était déjà le cas, je précise au principal intéressé, que le coût total de ces actions s'établira entre 120 et 150 000 €/an et que cette dépense se tiendra aussi dans l'enveloppe globale des 2 M€ que j'avais annoncés au mois de mars 2008.

Enfin, dans le domaine de la qualité de vie, notre action est tendue depuis mars 2008, vers la généralisation des pratiques tendant à favoriser le développement durable. J'aurai moi-même le grand honneur de remettre dans les tout prochains temps au Président de la République, le rapport dont il m'a confié la rédaction sur la manière de mieux associer les collectivités locales et leurs établissements publics aux objectifs poursuivis en matière de développement durable. A cette mission nationale pour l'environnement et l'écologie, va s'ajouter la mise en œuvre, au plan local, du programme d'actions de l'Agenda 21 que nous avons préparé depuis 6 mois. Les idées pourront être enrichies, lors des débats à venir.

A tout hasard, et concernant les ragots véhiculés par certains et rapportés par la presse hier, je précise que le rapport m'ayant été commandé par le Président de la République est imprimé depuis fin octobre. Mais ne voulant pas qu'il y ait interférence avec les élections municipales, j'ai demandé de reporter sa date de présentation.

Par ailleurs, Colmar a obtenu de brillants résultats au plan national. La qualité de sa gestion est devenue une référence :

- "Capital » : Colmar en 3^{ème} position sur les 110 villes classées,

- "L'Entreprise » : y compris la CAC, 6^{ème} position sur 42 alors que la CAC n'a que 4 années d'âge ;
- Et puis Colmar, et cela est nouveau, vient d'obtenir cette semaine, le Label Cœur de Ville parmi 70 villes pilotes, sur la base d'un dossier intitulé : "les liens pour créer de nouvelles manières de vivre ensemble au cœur des villes". Le prix me sera remis le 16 décembre prochain à Paris, c'est donc une performance supplémentaire qui met en relief et en valeur la qualité de vie à Colmar en fonction des perspectives que nous avons dégagées ensemble et dans la façon de vivre, et naturellement à travers les équipements que nous avons su initier ;
- Enfin, je voudrais vous rappeler que dans le contexte actuel mettant en difficulté de nombreuses collectivités locales, la Ville peut se vanter d'une situation privilégiée en matière de dette : ainsi, entre 2001 et 2008, la Ville s'est désendettée de 28 M€.

En 2007 et 2008, aucun emprunt n'a été contracté. Depuis trois ans, aucun emprunt à taux variable. Les intérêts payés par la Ville sont d'un taux moyen de 4,04 %, alors que le taux fixe est de 4,6 % et celui à taux variable à 5,2 %, soit une économie moyenne de près de 380 000 € par an pour le contribuable colmarien ;

- Enfin, dans le domaine du "quoi faire", je veux rappeler tous les ajustements opérés depuis mars 2008. Ces ajustements sont à mettre à l'actif de notre complémentarité au sein de l'équipe majoritaire, où le Modem, les deux familles des Radicaux, la Gauche Moderne de Jean-Marie BOCKEL et nos représentants des Verts et de l'Ecologie, ont toutes les raisons d'être heureux.

Pourtant, quelle est la nouvelle donne ? L'élection au 1^{er} tour, a le privilège d'amener au conseil municipal, toutes les composantes politiques, sociales et autres. C'est nouveau à Colmar.

Personnellement, je suis très heureux de ce résultat. Je l'ai déjà dit et je le redis. La démocratie va y gagner. Je ne cessais de rappeler la nécessité de cette représentation démocratique très large. De plus, l'élection au premier tour a empêché les manoeuvres déjà engagées par certains dans l'éventuel 2^{ème} tour, pour essayer de rassembler au-delà de la présentation initiale faite aux électeurs.

Je suis en mesure d'assurer dès à présent que les forces nouvelles qui viennent de rejoindre le conseil, seront associées aux responsabilités. Pour les autres, il faudrait en premier qu'ils abandonnent leur dessein de démolition, pour apprendre d'abord à construire ensemble. (applaudissements) L'avenir nous dira s'ils sont capables d'assumer cette révolution interne.

Mon dernier propos va à mon équipe et aux Colmariens.

Mon équipe a été merveilleuse, remarquable. Un travail de fourmi, assuré au plus près des Colmariens. Pour eux c'est une expérience valorisante. Je pense aussi que cette démarche était très appréciée des

Colmariens. Donc, un sincère merci, chers Collègues, à toutes et à tous. (applaudissements)

Ce n'est pas l'élection d'un capitaine, c'est l'élection de toute une équipe. Merci encore. (applaudissements)

Et pour terminer, je viens avec ce qui pour moi est le plus poignant, je veux parler de mon message aux Colmariens. Je voudrais leur dire avec beaucoup de sincérité que j'ai vécu quelques semaines de grande affection. Je ne savais pas qu'il pouvait y avoir une telle relation affectueuse entre les Colmariennes, les Colmariens et leur maire. J'ai vécu des moments d'émotion. Des moments où l'émotion et l'amour ne faisaient qu'un, à travers des paroles et des attentions qui m'ont plus que marqué.

Je ne savais pas que le Maire puisse être tellement ancré au cœur des Colmariens. Et pour Noël, il s'agit pour moi du plus beau cadeau. (applaudissements)

A mes concitoyens, du fond de mon cœur, je leur dis merci. Je puis leur assurer que leur confiance, leur affection pour leur Maire, il saura s'en montrer digne.

Par ailleurs, le Colmar des élections du 30 novembre, n'est plus le Colmar d'hier. Le Colmar d'aujourd'hui, est celui où chaque quartier participe à la paix sociale. Le Colmar où chaque concitoyen, quels que soient son quartier et son origine, se retrouve dans la confiance confiée au Maire. Le Colmar où chacune et chacun, quelle que soit leur origine, regardent l'autre avec compréhension et respect. Je le souhaite vivement. Je me donnerai totalement à le permettre et à le faciliter. C'est cela aussi que j'appelle l'avenir de Colmar.

Les Colmariens nous ont accordé leur confiance pour cela. Je souhaite alors tout simplement poursuivre avec eux, notre histoire d'Amour.

Mesdames et Messieurs, merci. (applaudissements)

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, il nous appartient de passer à la fixation du nombre des adjoints. M. HILBERT a demandé la parole !

M. HILBERT : Oui, M. MEYER, M. le Maire, je souhaitais prendre la parole aussi pour remercier nos électeurs qui nous ont permis, comme vous l'avez dit dans votre allocution, d'ouvrir un peu à l'opposition. Nous souhaitons aussi au nom de mes collègues et de ma liste vous féliciter pour cette élection qui est incontestable et sans appel. Nous avons constaté également que dans votre programme quelques-uns de nos termes, de nos idées étaient repris et nous souhaitons dans les années qui viennent continuer à alimenter votre réflexion et à participer au travail du Conseil Municipal. Nous allons défendre nos idées que nous avons proposées aux Colmariens avec le parti socialiste, les Verts et l'association CLEF et nous souhaitons donc être force de proposition en espérant que vous saurez écouter, peut-être entendre ce que nous proposerons. M. le Maire, pour vous, pour nous,

pour les Colmariens, nous vous souhaitons un bon mandat.
(applaudissements)

I – 1 Fixation du nombre des Adjointes

M. le Maire MEYER : Chers Collègues, on vous a entendus et vous serez écoutés. (applaudissements) Je vous propose de passer au point 4 portant sur la fixation du nombre des adjoints, point que j'avais évoqué tout à l'heure. Je propose d'arrêter le nombre d'adjoints à 17 dont trois réservés à la vie des quartiers. Je soumette cette proposition au vote. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le nombre des adjoints est fixé à 17 sur la base du vote qui vient d'intervenir. Et en partant de là, nous passons à l'élection des adjoints.

Election des Adjointes

M. le Maire MEYER : Pour cette élection, la parité est requise mais le vote peut intervenir par listes complètes. L'équipe majoritaire a sa proposition. Y en a-t-il une autre qui est formulée ? M. Roland WAGNER n'a pas de proposition. M. HILBERT non plus. M. DENECHAUD non plus. On vous soumet donc la liste proposée par l'équipe majoritaire. On procède de la même façon que tout à l'heure. Il y a un bulletin blanc et l'état de la liste proposée par l'équipe majoritaire et nous allons procéder de la même façon au vote en faisant circuler l'urne autour de la table, à moins qu'il y ait une demande de passer par les isolements. Y a-t-il une demande de faire voter par l'isolement ? Ce n'est pas le cas. Je cite donc les noms qui sont pressentis par l'équipe majoritaire dans l'ordre qui est présenté :

- Yves HEMEDINGER
- Jean-Jacques WEISS
- Jacques DREYFUSS
- Christiane CHARLUTEAU
- Delphine MANN
- Maurice BRUGGER
- René FRIEH
- Odile UHLRICH-MALLET
- Daniel MEYER
- Marianne CHELKOVA
- Jean-Pierre BECHLER
- Matthieu JAEGY

- Simone LICHTENAUER
- Serge HANAUER
- Cécile SIFFERT
- Nicole SCHNELL
- Karen DENEUVILLE

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

M. le Maire MEYER : Peut-on confier le bureau de vote aux mêmes que tout à l'heure, ce qui veut dire le vice-doyen, Mme VALENTIN et Karen DENEUVILLE ? Pas d'opposition ? Le bureau est installé.

Mesdames, Messieurs, mes chers Collègues, je donne le résultat du scrutin qui vient d'intervenir pour ce qui est de l'élection des 17 adjoints :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	11 (dont 10 blancs et 1 nul)
nombre de suffrages exprimés	:	38
majorité absolue	:	25
nombre de voix en faveur de la liste proposée	:	38 voix

Les adjoints sont donc élus. (applaudissements)

Sur les 17 adjoints, 16 ont déjà leur écharpe. On ne va pas recommencer la cérémonie. Nous avons une toute nouvelle. Je l'invite donc à me rejoindre pour que je puisse lui remettre officiellement son écharpe d'adjointe (applaudissements)

Je dirais que c'est une affaire de famille. Elle vient d'être embrassée par son maire et son père, maire d'Appenwihr. (applaudissements)

I – 2 Délégation de pouvoirs du Conseil Municipal au Maire

M. le Maire MEYER : Pour la suite du programme, je laisse la parole au premier adjoint Yves HEMEDINGER.

M. l'Adj. Yves HEMEDINGER : Merci, M. le Maire. Chers Collègues, il vous est proposé de déléguer au maire un certain nombre de pouvoirs. C'est un rapport classique mais important qui comporte 22 points de délégation. Je ne vais pas les énumérer les uns après les autres. Vous les avez dans le rapport. Nous vous demandons de bien vouloir vous prononcer sur ce rapport et de bien vouloir l'adopter. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

I – 3 Election des représentants de la Ville dans différents organismes intercommunaux : CAC, Opéra du Rhin

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous allons les passer en revue les uns après les autres afin que vous puissiez vous exprimer sur chacun des organismes.

On commence par la CAC avec 16 postes de titulaires et 3 postes de suppléants. En ce qui concerne le groupe majoritaire, sont proposés 16 candidats et en ce qui concerne les suppléants nous souhaitons proposer 3 suppléants. Je vais vous faire la lecture des 16 titulaires que nous souhaitons proposer :

- M. Gilbert MEYER
- M. Yves HEMEDINGER
- M. Michel BARDOTTO
- M. Yves BAUMULLER
- M. Jean-Pierre BECHLER
- M. Maurice BRUGGER
- M. Jacques DREYFUSS
- Mme Roseline HOUPIN
- Mme Delphine MANN
- M. Daniel MEYER
- Mme Laetitia RABIH
- M. Robert REMOND
- M. Gérard RENIS
- M. Jean-Paul SISSLER
- M. Guy WAEHREN
- M. Jean-Jacques WEISS

et en ce qui concerne les suppléants, nous proposons 3 personnes :

- M. Serge HANAUER
- Mme Annick JACQ
- M. Georges WALTHER

et M. WALTHER comme 1er suppléant, Mme JACQ comme 2ème suppléant, et ensuite M. HANAUER.

M. le Maire MEYER : Nous attendons l'ouverture de la représentation colmarienne au sein de la Communauté d'Agglomération avec deux postes supplémentaires. Lorsque l'arrêté préfectoral sera pris, nous réserverons, comme je m'y étais déjà engagé, l'ouverture vers les autres composantes du Conseil Municipal à travers les deux postes qui sont concernés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Y a-t-il des propositions ou des demandes de parole ?

M. le Maire MEYER : M. WAGNER a demandé la parole.

M. WAGNER : Merci, je vous ai communiqué notre proposition, c'est-à-dire deux postes de titulaires au sein de la Communauté d'Agglomération de Colmar, à savoir Brigitte KLINKERT et moi-même.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Nous avons proposé une candidature pour le poste de la CAC. Nous retirons cette candidature et nous attendons l'ouverture que vous proposez pour début de l'année prochaine.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous enregistrons les deux prises de parole et nous allons passer au vote.

M. le Maire MEYER : Question préalable : est-ce que le scrutin secret est demandé ? Je vous le propose néanmoins sur la base d'un bulletin de vote qui est préétabli. Si auprès des 49 conseillers municipaux, une fraction tend à ajouter un nom, elle est libre de le faire, mais la proposition de l'équipe majoritaire est celle qui vient d'être faite par le premier adjoint, tant pour les 16 titulaires que pour les 3 suppléants, étant entendu aussi que je confirme ce que je viens de dire pour répondre à M. HILBERT, à l'intérieur des deux postes que nous aurons à examiner plus tard.

Est-ce que quelqu'un demande le vote individuel ou peut-on passer par la présentation de la liste globale ? Qui demande le vote individuel ? Cela supposait qu'il y ait 19 votes individuels dans la mesure où cette demande serait présentée. Ce n'est pas le cas. On soumettra donc la liste globale avec ce que je viens de dire tout à l'heure.

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Puis-je faire appel au même bureau de vote que tout à l'heure ? Pas de contre proposition ?

Votants	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	4
nombre de suffrages exprimés	:	45
majorité absolue	:	25
La liste n° 1 présentée par l'équipe Majoritaire	:	38
La liste n° 2	:	7

Sont installés les 16 collègues et les 3 suppléants proposés par l'équipe majoritaire

M. l'Adj. HEMEDINGER : On continue avec la Commission Locale d'Evaluation et de transfert de charges de la CAC de Colmar, la CLECT, pour laquelle il y a deux titulaires et nous souhaitons présenter deux candidats : M. JAEKY et M. HEMEDINGER.

M. le Maire MEYER : Faut-il passer par le vote secret ? C'est la reconduction des deux collègues qui étaient déjà installés. Toute désignation nominative doit passer par le vote secret, raison pour laquelle je pose la question. Il n'y a pas d'autre candidat ? Personne ne demande le vote secret.

Qui approuve la proposition faite ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux collègues sont donc installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous continuons avec l'Opéra du Rhin. Quatre titulaires et quatre suppléants.

Nous proposons comme titulaires :

- Mme Christiane CHARLUTEAU
- Mme Marianne CHELKOVA
- Mme Marie-France HUBER
- Me Yves MULLER

et en tant que suppléants :

- Mme FINANCE
- Mme SAPIN

Restent deux postes à pourvoir. Nous souhaitons qu'il y ait un représentant de la liste WAGNER et un représentant de la liste HILBERT et nous proposons Mme DOLLE et Mme VALENTIN.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Concernant notre liste, nous proposons la candidature de Brigitte KLINKERT et de Michel FELDMANN, Corinne DOLLE n'étant pas candidate.

M. le Maire MEYER : Est-ce que Mme VALENTIN accepte la proposition ?

Mme VALENTIN : Oui !

M. le Maire MEYER : Est-ce que Mme DOLLE accepte la proposition ?

Mme DOLLE : Je cède ma place à Mme KLINKERT.

M. le Maire MEYER : Delphine MANN !

Melle l'Adj. MANN : M. le Maire, je souhaiterais déposer ma candidature pour un poste de suppléante au nom du groupe majoritaire.

M. le Maire MEYER : Bien. Le premier adjoint avait proposé Mme DOLLE. Elle décline la proposition. Par ailleurs Delphine MANN est candidate. Nous mettons donc aux voix la représentation sous cette présentation. Est-ce que le vote secret est demandé ? Le vote secret est demandé. Bulletins ! Il y a un bulletin électoral qui est préparé et qui laisse deux postes vacants en tant que suppléants. Je rappelle les titulaires : Christiane CHARLUTEAU, Marianne CHELKOVA, Marie-France HUBER, Yves MULLER pour les titulaires, Mme FINANCE, Françoise SAPIN et Mme VALENTIN pour les suppléantes et tout à l'heure la discussion, le tour de table a dégagé la candidature de Delphine MANN, la proposition de M. WAGNER ayant été faite pour Mme Brigitte KLINKERT et Michel FELDMANN. Vous remplissez les bulletins !

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Puis-je faire appel au même bureau de vote que tout à l'heure ? Je crois qu'il faut remplacer Mme VALENTIN puisqu'elle est candidate. Quelqu'un de l'opposition. M. LECONTE ? D'accord.

Votants	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	1
nombre de suffrages exprimés	:	48
majorité absolue	:	25
Ont obtenu en tant que titulaires	:	39 voix
Christiane CHARLUTEAU, Marianne CHELKOVA, Marie-France HUBER et Yves MULLER		
Ont obtenu en tant que suppléants	:	39 voix
Marie Finance, Françoise SAPIN, Mme VALENTIN, Delphine MANN		
Ont par ailleurs obtenu : Brigitte KLINKERT	:	9 voix
Michel FELDMANN	:	9 voix

Sont donc élus les quatre personnes que je viens d'évoquer en tant que titulaire et les quatre autres en tant que suppléantes. Il y a quatre dames. M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je voulais intervenir à propos du résultat de ce vote que bien sûr je ne conteste absolument pas. Je voulais simplement signaler dans quelles circonstances il se déroule. C'est la Majorité qui propose les candidats de l'opposition. De façon délibérée, elle propose pour notre liste Mme DOLLE qui n'est pas notre candidate, ce qui permet par là-même d'éliminer au cours de cette élection Brigitte KLINKERT. Je vous rappelle que Brigitte KLINKERT était la présidente de ce syndicat et qu'elle avait donc toutes les compétences pour assurer pleinement ce poste. M. MEYER, vous nous avez rappelé dans votre discours-programme que vous étiez prêt à mobiliser toutes les compétences et toutes les intelligences de la Ville de Colmar. Je constate donc, que de façon visible, lisible, et complètement transparente, nous voyons fonctionner le système qui est le vôtre et que nous n'entendons pas cautionner. (applaudissements et brouhaha dans la salle)

M. le Maire MEYER : Le maire a déjà répondu à cette observation dans son propos de tout à l'heure. Delphine MANN !

Mme l'Adj. MANN : Je souhaiterais simplement prendre la parole pour vous dire qu'il y a d'autres gens dans cette assemblée qui ont de l'excellence et de la compétence et que nous allons remplir nos fonctions à juste titre. (applaudissements)

I - 4 Election des représentants de la Ville dans les Sociétés d'Economie Mixte (SEM)

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous passons à l'élection à la SCCU pour laquelle il y a six titulaires. Nous proposons M. Gilbert MEYER, Mme SCHOENENBERGER, M. FRIEH, M. REMOND, M. RENIS ainsi que M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Je propose ma candidature.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidatures ? M. HILBERT !

M. HILBERT : Je propose aussi ma candidature.

M. le Maire MEYER : Il y a donc d'une part la candidature de M. WAGNER et d'autre part celle de M. HILBERT avec les propositions qui ont été faites par le premier adjoint.

M. WAGNER : Je retire ma candidature.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER retire sa candidature. Il y a donc celle de M. HILBERT. Nous allons donc distribuer le bulletin de vote que vous ajusterez en fonction de ce que vous avez entendu.

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

M. le Maire MEYER : M. PONSOT, on utilise l'autre urne.

Votants	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	1
nombre de suffrages exprimés	:	48
majorité absolue	:	25
Ont obtenu René FRIEH, Robert REMOND, Gérard RENIS, Jean-Paul SISSLER et Catherine SCHOENENBERGER et votre serviteur	:	38 voix
M. HILBERT	:	10 voix

Sont donc élus René FRIEH, Robert REMOND, Gérard RENIS, Jean-Paul SISSLER, Catherine SCHOENENBERGER et votre serviteur.

M. le Maire MEYER : On passe à l'organisme suivant : la STUCE. M. le premier adjoint.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La STUCE avec huit titulaires. Le Groupe Majoritaire souhaite proposer sept personnes : M. Gilbert MEYER, M. HEMEDINGER, M. FRIEH, Mme HUBER, Mme LICHTENAUER, Mme UHLRICH-MALLET et M. WALTHER et nous souhaitons pour le huitième poste à pourvoir laisser la possibilité au groupe de M. HILBERT d'être représenté et nous proposons Mme VALENTIN.

M. le Maire MEYER : Est-ce qu'elle est candidate ? Est-ce qu'elle accepte la proposition. Oui, elle accepte. Y a-t-il d'autres propositions ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous souhaitons proposer la candidature de Christian MEISTERMANN. Néanmoins nous retirons notre candidature au profit de Tristan DENECHAUD (applaudissement)

M. DENECHAUD : En effet, je souhaite porter ma candidature pour mettre mes connaissances au profit de cette assemblée tout entière et de la collectivité de manière générale au-delà des clivages. Je propose donc cette candidature.

M. le Maire MEYER : Donc, nous enregistrons les candidatures proposées par le premier adjoint avec l'acceptation de Mme VALENTIN et nous enregistrons également la candidature de M. DENECHAUD. Vous pouvez donc distribuer les bulletins.

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Votants	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
nombre de suffrages exprimés	:	49
majorité absolue	:	25
Ont obtenu Yves HEMEDINGER, René FRIEH, Marie France HUBER, Simone LICHTENAUER, Odile UHLRICH-MALLET, Georges WALTHER, Mme VALENTIN	:	38 voix
A par ailleurs obtenu M. DENECHAUD	:	11 voix

Sont donc élus les représentants que je viens de rappeler avec leurs 38 voix.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous continuons avec le Domaine Viticole où il y a un poste de titulaire à pourvoir et nous proposons M. Gilbert MEYER. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il une demande de vote secret ? Non. On peut donc voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. Gilbert MEYER est donc élu au poste de membre du Comité du Domaine Viticole.

Nous passons ensuite à la Colmarienne des Eaux pour laquelle il y a quatre postes de titulaires à pourvoir. Nous proposons les candidatures de M. Gilbert MEYER, M. BARDOTTO, M. SISSLER et M. RENIS.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous proposons la candidature de Mme Corinne DOLLE qui cette fois-ci est candidate alors qu'elle n'était pas candidate pour l'Opéra du Rhin.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? M. HILBERT !

M. HILBERT : Nous vous avons fait des propositions. Nous retirons la candidature que nous avons proposée.

M. le Maire MEYER : D'accord. Donc, une seule proposition complémentaire, Mme DOLLE. M. PONSOT, vous distribuez le bulletin. Vous faites circuler l'urne, s'il vous plaît.

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Votants	:	49
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	3
nombre de suffrages exprimés	:	46
majorité absolue	:	24
Ont obtenu Michel BARDOTTO, Jean-Paul SISSLER, Gérard RENIS et votre serviteur	:	38 voix
Par ailleurs Mme DOLLE a obtenu	:	8 voix

Sont donc élus Michel BARDOTTO, Jean-Paul SISSLER, Gérard RENIS et votre serviteur.

M. le Maire MEYER : La suite du programme ! M. le premier Adjoint...

M. l'Adj. HEMEDINGER : Donc la suite avec DICAL mais nous vous proposons de reporter DICAL pour la prochaine séance du 15 décembre prochain. Nous l'évoquerons à ce moment-là et nous passons donc directement à la SICCE pour laquelle il y a trois postes de titulaires à pourvoir et nous proposons M. Gilbert MEYER, M. REMOND et M. WEISS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Si ce n'est pas le cas, nous pouvons donc passer au vote.

M. le Maire MEYER : Est-ce qu'il y a un vote à bulletin secret qui est demandé ? Il n'y a pas d'autre candidat ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ce n'est pas le cas. On peut donc voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les trois postes de titulaire sont donc pourvus.

Nous passons maintenant à la SACCA pour laquelle il y a huit postes de titulaires à retenir. Nous proposons au nom du Groupe Majoritaire six postes qui sont M. Gilbert MEYER, M. HEMEDINGER, Mme CHARLUTEAU, M. REMOND, M. SISSLER et M. WEISS et Mme RABIH et nous proposons à la liste de M. HILBERT de nous faire une proposition pour laquelle nous souhaiterions M. LECONTE. (réactions dans la salle)

M. le Maire MEYER : Parce que M. LECONTE a été proposé par la liste de M. HILBERT.

M. WAGNER : Pour le septième poste, nous proposons la candidature de Christian MEISTERMANN.

M. le Maire MEYER : Il y a donc au départ les propositions faites par le premier adjoint et celle qui vient d'être ajoutée par M. Roland WAGNER. Vous pouvez distribuer les bulletins. M. le premier adjoint reprend les sept propositions faites.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Donc les sept propositions du Groupe Majoritaire sont : M. Gilbert MEYER, M. HEMEDINGER, Mme CHARLUTEAU, M. REMOND, M. SISSLER, M. WEISS et Mme RABIH et la proposition donc de M. LECONTE pour le groupe de M. HILBERT.

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Votants	:	48
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	0
nombre de suffrages exprimés	:	48
majorité absolue	:	25
Ont obtenu Yves HEMEDINGER, Mme CHARLUTEAU, M. REMOND, M. SISSLER, M. Jean-Jacques WEISS et votre serviteur	:	48 voix
M. LECONTE a obtenu	:	42 voix
Mme Laetitia RABIH a obtenu	:	37 voix
M. Christian MEISTERMANN a obtenu	:	12 voix

Sont donc élus Yves HEMEDINGER, Christiane CHARLUTEAU, Robert REMOND, Jean-Paul SISSLER, Jean-Jacques WEISS, Pierre LECONTE et Laetitia RABIH. (applaudissements)
(intervention inaudible d'un conseiller, sans micro)

M. le Maire MEYER : Mais, il n'y a aucune honte à cela. C'est la preuve que l'équipe majoritaire a voté en bloc pour M. LECONTE. M. le premier Adjoint !

M. HEMEDINGER : Nous continuons avec la SEMCLOHR pour un poste de titulaire. Nous proposons M. REMOND. Y a-t-il une autre candidature ? Ce n'est pas le cas. Nous pouvons donc passer au vote. Y a-t-il une demande de vote secret ? Nous pouvons donc passer au vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? M. REMOND est donc élu.

Nous passons à VIALIS. Il y a cinq postes de titulaires à pourvoir. Au nom du groupe majoritaire, nous proposons -il s'agit de propositions- M. Gilbert MEYER, Mme CHARLUTEAU, M. Daniel MEYER, M. REMOND ainsi que M. WAEHREN. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il une demande de vote à bulletins secrets. Nous pouvons donc voter à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les titulaires sont donc installés.

I - 5 Désignation des représentants de la Ville au Conseil d'Administration de l'Hôpital Pasteur

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour ce rapport, il y a quatre postes de titulaires à pourvoir. Nous proposons pour ces quatre postes de titulaire M. Gilbert MEYER, M. HEMEDINGER, Mme RABIH, et M. WEISS. Y a-t-il d'autres candidatures ? Non. Y a-t-il une demande de vote à bulletins secrets ? Ce n'est pas le cas. Nous allons donc procéder au vote à main levée. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ?

Le rapport est approuvé.

I - 6 Election des membres de la Commission d'Appel d'Offres et de deux groupements de commandes

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il y a cinq postes de titulaires et cinq postes de suppléants à pourvoir. Nous proposons en tant que titulaires les candidatures de M. BAUMULLER, de M. REMOND, de M. RENIS et de M. SISSLER avec un poste à pourvoir concernant la proportionnalité pour la liste de M. WAGNER et comme suppléants nous proposons également quatre candidats : M. GREINER, Mme HOUPIN, Mme JACQ et M. WAEHREN avec là encore un poste à pourvoir pour la liste de M. WAGNER.

Y a-t-il des propositions, M. WAGNER ?

M. WAGNER : Vous n'avez pas de propositions à faire à ce niveau-là ? Nous proposons en tant que titulaire la candidature de Christian MEISTERMANN et en tant que suppléant nous proposons que la liste de M. HILBERT fasse une proposition.

M. HILBERT : Je remercie M. WAGNER mais on n'a pas de proposition.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT ne fait donc pas de proposition. Il vous appartient donc de compléter par un suppléant.

M. WAGNER : Nous proposons la candidature de Michel FELDMANN.

M. le Maire MEYER : Donc Michel FELDMANN ! Le bulletin est préparé de cette façon puisque ces propositions avaient été faites par le Groupe WAGNER. Vous faites passer l'urne.

(M. PONSOT procède à l'appel nominal des candidats)

Votants	:	48
à déduire : bulletins blancs ou nuls	:	2 (ce sont des bulletins blancs)
nombre de suffrages exprimés	:	46
majorité absolue	:	25

Non, il y a une erreur, la majorité absolue par rapport à 46, ce n'est pas 25, c'est 24. D'accord avec moi ? Bien.

Ont obtenu Yves BAUMULLER, M. REMOND,
M. RENIS, M. SISSLER :46 voix

M. MEISTERMANN a obtenu :45 voix

Les cinq sont donc élus en tant que titulaires.

En tant que suppléants

M. GREINER, Mme HOUPIN, Mme JACQ
et M. WAEHREN ont obtenu :46 voix

M. FELDMANN a obtenu :44 voix

Les cinq suppléants sont donc également installés.

M. le Maire MEYER : On peut continuer M. le premier Adjoint, avec les deux dernières désignations qui restent à faire.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Les deux dernières désignations : l'une concerne la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de commandes DICAL (convention ANRU) avec un poste de titulaire et un poste de suppléant. Comme titulaire nous proposons M. BAUMULLER et comme suppléant M. REMOND. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il une demande de vote à bulletins secrets. Non. Je peux donc soumettre au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La désignation est approuvée.

Et enfin, la Commission d'Appel d'Offres du Groupement de Commandes pour la fourniture de services de téléphonie filaire avec un poste de titulaire et un poste de suppléant. Comme titulaire, nous proposons M. BAUMULLER et comme suppléant M. REMOND. Y a-t-il d'autres candidatures ? Ce n'est pas le cas. Y a-t-il une demande de vote à bulletins secrets. Ce n'est pas le cas non plus. Je soumetts donc au vote. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? La désignation est approuvée.

M. le Maire MEYER : Merci, M. le premier Adjoint. Je demande aux collègues de noter la date du 15 décembre prochain pour la prochaine séance du Conseil Municipal. Les invitations sont distribuées séance tenante et j'annonce également que les Commissions Réunies se tiendront le jeudi qui précède, donc ce jeudi qui vient, à 18 h. 30 dans la salle du Conseil Municipal, donc jeudi le 11 décembre et le lundi 15 décembre pour la séance du Conseil Municipal.

Je profite aussi de l'occasion pour rappeler aux uns et aux autres que c'est la journée du Téléthon. Je crois que votre participation serait heureuse pour encourager celles et ceux qui portent l'organisation de la journée.

Sachez qu'avant de prendre le verre de l'amitié, le photographe nous attend pour la photo officielle du Conseil Municipal sur le perron du théâtre.

Et naturellement, après la réunion, tout le monde, y compris les auditeurs, sont invités au verre de l'amitié.

Eh bien, mes chers Collègues, nous sommes arrivés au bout des points qui étaient inscrits à l'ordre du jour. Je remercie les uns et les autres pour leur présence et leur participation. Je remercie également les nombreux Colmariens que nous avons à nos côtés aujourd'hui. La séance est levée. Je vous invite à la photo et au verre de l'amitié. Merci. (applaudissements)

FIN DE LA SEANCE : 13 H. 00

STENOGRAMME DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 DECEMBRE 2008

M. le Maire MEYER : Mesdames et Messieurs, chers Collègues, je déclare ouverte cette séance du Conseil municipal. J'excuse Me GRUNENWALD et M. LECONTE qui donnent respectivement procuration à M. WAGNER et Mme VALENTIN.

Nous avons à désigner le secrétaire de séance. Par tradition, c'est le benjamin ou la benjamine de la municipalité, la benjamine étant Karen DENEUVILLE. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas, Karen DENEUVILLE est installée secrétaire de séance et il est de tradition que nous installions comme suppléant le Directeur Général des Services, M. PONSOT. Il n'y a pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Les deux secrétaires sont installés.

Vous avez également reçu le compte rendu des décisions et des arrêtés pris par délégation du Conseil Municipal ainsi que les marchés à procédure adaptée pour la période du 1^{er} octobre au 30 novembre 2008.

J'ai deux communications à vous faire.

La première porte sur la confirmation des 4 fleurs de Colmar, en ce qui concerne les villes fleuries. Le courrier vient de nous arriver le 11 décembre 2008. Le jury des villes et des villages fleuris confirme Colmar dans ses 4 étoiles. Merci de tous les efforts qui ont été faits, merci à nos services des Espaces Verts, merci aussi à la population, puisque le fleurissement personnel accompagne toujours le fleurissement public et l'effort des deux est récompensé de cette façon.

La deuxième communication porte sur la remise d'un prix, d'un label « Pôle d'Excellence de Cœur de Ville ». Parmi les 72 villes candidates, Colmar a été retenue pour obtenir ce label qui est une reconnaissance du travail mené avec notre équipe depuis 1995. C'est le résultat d'un travail de longue haleine visant à mettre en œuvre une stratégie d'ensemble sur toute la Ville de Colmar. Le dossier déposé reposait entre autres sur la création d'un espace social de solidarité et de liens humains. Le prix sera remis demain à Paris et j'aurai le plaisir de le prendre en compte pour la Ville de Colmar.

Cela étant dit, je laisse la parole à M. le Premier Adjoint pour la présentation du premier point de l'ordre du jour.

I – 7 Election des représentants de la Ville dans les différents organismes intercommunaux.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Merci, M. le Maire, chers Collègues, il s'agit des élections des représentants de la Ville de Colmar dans les différents organismes intercommunaux. Ce que je vous propose c'est de les prendre les uns après les autres et que chacun s'exprime sur les postes de titulaires et parfois de suppléants à pourvoir.

Nous commençons avec le Syndicat Intercommunal forestier du Massif des Châteaux :

2 postes de titulaires et 2 postes de suppléants – pour les titulaires, nous proposons Mme SIFFERT et Mme LICHTENAUER et pour les suppléants, nous proposons M. SISSLER, il y a donc un poste de suppléant à pourvoir. Qui est intéressé ? M. HILBERT !

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Peut-on passer par un vote à main levée ? Qui s'y oppose ? Pas de bulletin secret, puisqu'il n'y a pas d'autre candidat, nous procédons au vote à main levée. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La désignation est faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat de la Blind et du Canal de Widensolen : 1 titulaire et nous proposons Mme LICHTENAUER, 1 suppléant, nous proposons M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Peut-on procéder de la même façon par un vote à main levée ? Qui est pour ? Qui est contre ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat des Affaires Culturelles et Scolaires d'Ingersheim : 3 postes de titulaires et nous proposons M. BAUMULLER – Me BRUGGER, il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD. Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret pas demandé ? La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte Immobilier pour la Gestion du Centre de Formation Professionnelle des Jeunes : 3 titulaires, nous proposons M. FRIEH et M. Daniel MEYER, il reste un poste.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte de la Lauch Aval : 2 titulaires et 2 Suppléants, nous proposons comme titulaire M. HANAUER, il reste un poste et nous proposons comme suppléants Mme JACQ et Mme LICHTENAUER

M. le Maire MEYER : Il nous faut un poste de titulaire. Y a-t-il des candidats ? S'il n'y a pas d'autre candidat, nous proposons Mme SIFFERT. Y a-t-il une contre-proposition ? Ce n'est pas le cas, Mme SIFFERT n'a réagi que parce qu'il n'y avait pas de proposition. Bulletins secrets demandés ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte de la Fecht Aval : 2 titulaires et 2 suppléants, nous proposons comme titulaire, Mme LICHTENAUER, il reste un poste à pourvoir et 2 suppléants, Mme JACQ et M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : Il nous faut un poste de titulaire. Y a-t-il des candidats ? Il n'y a pas de volontaire, Nicole SCHNELL se propose. Bulletins secrets demandés ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte de l'Ill : 2 titulaires et 2 suppléants, comme titulaires nous proposons M. SISSLER et M. WAEHREN et comme suppléants, Mme SIFFERT – M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix, Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le vote est définitif.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte des Gardes Champêtres Intercommunaux (Brigades Vertes) : 1 titulaire et 1 suppléant. Comme titulaire, nous proposons M. HANAUER, il reste un poste de suppléant à pourvoir !

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN. Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges : un poste de titulaire et nous proposons M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Le collègue est installé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat Mixte des Employeurs Forestiers de Colmar et Environs : 3 titulaires et 3 suppléants. Nous proposons deux titulaires : M. HANAUER et M. FRIEH et deux suppléants : M. REMOND et M. SISSLER, il reste donc un poste de titulaire et un poste de suppléant à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Un titulaire et un suppléant, y a-t-il des candidats ? M. HILBERT comme titulaire. Y a-t-il un candidat au poste de suppléant ? Cécile SIFFERT. Donc pour le poste de titulaire, M. HILBERT et comme suppléante Mme SIFFERT. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix, Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le vote est approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous passons au Grand Pays de Colmar :

1. Conseil de développement : 2 postes de titulaires M. HEMEDINGER et Melle MANN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il une autre proposition ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le vote est approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Assemblée Générale : 3 titulaires et nous proposons M. HEMEDINGER – Mme JACQ – Melle MANN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le vote est approuvé.

I – 8 Election des représentants de la Ville au sein de divers organismes et associations à caractère social, culturel, sportif, économique et autres.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je commence par l'Association Enfance et Prévention de la Ville de Colmar : 3 postes de titulaires à pourvoir, nous proposons Mme CHARLUTEAU et Melle DENEUVILLE, il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN ! Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le vote est approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Maison de la Famille (Conseil d'Administration) : 1 titulaire et 1 suppléant, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET comme titulaire et Mme SCHOENENBERGER comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Syndicat des Copropriétaires de la résidence « Le Clos Thann II » Multi accueil « Les GRILLONS » : 1 titulaire et 1 suppléant, nous proposons Melle DENEUVILLE comme titulaire et Mme UHLRICH-MALLET comme suppléante.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installées.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Institut Médico Pédagogique Les Catherinettes (Conseil d'Etablissement), nous proposons comme titulaire, Mme CHARLUTEAU et comme suppléante, Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Institut Médico Professionnel (Conseil d'Etablissement), comme titulaire nous proposons Mme CHARLUTEAU et comme suppléante, Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association « Espoir », nous proposons comme titulaire, Mme CHARLUTEAU et comme suppléant, M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association haut-rhinoise d'Aide aux personnes âgées, nous proposons comme titulaire, Mme SCHNELL et comme suppléante, Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association Pour l'Accompagnement et le Maintien A Domicile (APAMAD), nous proposons comme titulaire, Mme ROSSI et suppléante, Mme Marie-Béatrice WEISS.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association d'Action Educative du Haut- Rhin, nous proposons comme titulaire, Mme UHLRICH-MALLET et comme suppléante, Mme COURATIER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Maison Départementale des Adolescents du Haut-Rhin (Groupement d'intérêt public), nous proposons comme titulaire, M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il un autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Centre pour Personnes Agées des Hospices Civils de Colmar, nous proposons comme titulaire, Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Centre Départemental de Repos et de Soins (Conseil d'Administration), comme titulaire, nous proposons Mme RABIH et comme suppléante, Mme HUBER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote définitif.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Hôpital local de Neuf-Brisach comme titulaire, nous proposons Mme ROSSI.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Hôpital local de Ribeauvillé, nous proposons comme titulaire, Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Mme SCHNELL est installée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Hôpital local de Turckheim, nous proposons comme titulaire, Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Mme SCHNELL est installée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association pour l'Hospitalisation à domicile pour le Centre-Alsace, nous proposons comme titulaire, Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La collègue est désignée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Fonds de Solidarité pour le Logement (F.S.L.), nous proposons comme titulaire, Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Groupe départemental de suivi de l'application du plan d'intégration en faveur des Français musulmans rapatriés, nous proposons comme titulaire, M. WAEHREN et comme suppléant, M. BAUMULLER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote définitif.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Maison des Jeunes et de la Culture (Conseil d'Administration), M. le Maire qui sera représenté par Mme CHELKOVA.

Le Club des Jeunes « Europe » - Association de Jeunesse « Europe » : M. le Maire représenté par M. FRIEH et comme titulaire, nous proposons Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association des Loisirs et d'Education Permanente (A.L.E.P.), nous proposons comme titulaire, Mme HUBER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L' Office Municipal de la Culture : 4 titulaires et nous proposons Mme CHELKOVA – Mme HUBER – Mme SCHNELL et Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont désignées.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Atelier du Rhin : le Maire de droit représenté par Mme CHELKOVA et nous proposons 2 titulaires : Mme CHARLUTEAU – Melle MANN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont désignés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Office Municipal des Sports : Il y a 6 titulaires, nous faisons 5 propositions : Me BRUGGER - M. BAUMULLER - M. GREINER - Mme HOUPIN - M. J.J. WEISS, il reste donc un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD ! Y a-t-il d'autres candidats ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Merci, nous proposons Dominique GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Il y a donc plusieurs candidats. Il faut passer par le vote secret.

M. WAGNER : Nous retirons la candidature au profit de M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Bien, il ne reste donc plus que 6 candidats avec M. DENECHAUD, j'ai bien compris qu'il n'y a pas d'autres candidatures. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont désignés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Université de Haute- Alsace (Conseil d'Administration), nous proposons comme titulaire, Mme UHLRICH-MALLET et comme suppléant, M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Mme BENNAGHMOUCH !

Mme BENNAGHMOUCH : Merci, M. le Maire. A l'Université de Haute-Alsace, il n'y a plus de siège pour Colmar, donc je suis étonnée. Normalement, il n'y a pas à voter à ce niveau-là ! Il n'y a plus un siège qu'à l'IUT en fait.

M. le Maire MEYER : Cette question a été vue. Nous avons à désigner et un titulaire et un suppléant. Lorsque des questions mulhousiennes sont à l'ordre du jour, c'est le représentant de Mulhouse qui en discute. Lorsque des questions colmariennes sont à l'ordre du jour, c'est le représentant colmarien qui le fait. C'est un accord qui a été trouvé avec les Présidents de l'UHA et de la CAMSA.

Mme BENNAGHMOUCH : Oui, mais il n'a pas de droit de vote, c'est ce que je voulais dire. Ils sont invités. Colmar est invité...

M. le Maire MEYER : ...il y aura une voix délibérative, soit pour Mulhouse soit pour Colmar.

Mme BENNAGHMOUCH : Non, je suis membre de ce conseil, je sais bien ce qui s'y passe !

M. le Maire MEYER : J'ai eu cette information par écrit.

Mme BENNAGHMOUCH : Moi, je vous dis que ce n'est pas le cas.

M. le Maire MEYER : Je vous laisse sur votre commentaire. Y a t'il d'autres propositions ? Demande de vote secret ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Qui s'abstient ? La désignation est faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Institut Universitaire de Technologie de Colmar : 1 titulaire et 1 suppléant, comme titulaire, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET et comme suppléant, nous proposons M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont désignés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Société Schongauer, M. le Maire de droit représenté par Mme CHELKOVA et 2 titulaires : Melle MANN et Mme HUBER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La décision est prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Commission mixte de gestion du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains : M. le Maire de droit représenté par Mme CHELKOVA et 4 titulaires, nous proposons Mme ALLHEILY – Mme Marie-Béatrice WEISS – M. GREINER et Mme HUBER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous proposons Me GRUNENWALD pour le Musée du Jouet.

M. le Maire MEYER : Il y a donc un candidat en plus par rapport au collège des titulaires. Il faut passer par un vote. Nous allons vous distribuer les bulletins. Il s'agit donc de désigner les 4 titulaires à la Commission mixte de gestion du Musée Animé du Jouet et des Petits Trains.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Je rappelle les propositions : Mme ALLHEILY – Mme Marie-Béatrice WEISS – M. GREINER – Mme HUBER et Me GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Il y a donc 5 candidats, côté majorité : Mme ALLHEILY – Mme Marie-Béatrice WEISS – M. GREINER et Mme HUBER, Groupe de M. WAGNER : Me GRUNENWALD.

-Les membres du Conseil municipal procèdent au vote, à l'appel de leur nom-

M. le Maire MEYER : Bien, nous installons le bureau de vote, la doyenne, la benjamine plus un membre du Groupe de M. WAGNER.

Je donne le résultat de ce vote. Sont élus Mme ALLHEILY – Mme WEISS – M. GREINER et Mme HUBER.

M. WAGNER : Nous voudrions connaître le détail des votes.

M. le Maire MEYER : Je ne les ai pas, on est parti les chercher !

Résultats détaillés des votes pour le Musée du Jouet :

Mme HUBER : 40 voix – Mme WEISS et Mme ALLHEILY : 39 voix – M. GREINER : 38 voix et pour Me GRUNENWALD : 11 voix.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Musée d'Histoire Naturelle et d'Ethnographie :

M. le Maire de droit représenté par Mme CHELKOVA et 3 titulaires. Nous proposons deux personnes : Mme LICHTENAUER et M. WAEHREN, il reste donc un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous proposons la candidature de Dominique GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : M. JAEGY !

M. JAEGY : M. le Maire, je pose également ma candidature.

M. le Maire MEYER : Nous enregistrons la candidature de Me GRUNENWALD et de Matthieu JAEGY.

M. WAGNER : Je ne comprends pas.

M. le Maire MEYER : Il y a deux candidats.

M. WAGNER : D'accord, Mme LICHTENAUER, M. WAEHREN !

M. le Maire MEYER : Plus Me GRUNENWALD et M. JAEGY !

M. WAGNER : Il y a donc 4 candidats pour 3 postes.

M. le Maire MEYER : Voilà. Il y a deux candidats qui ont été annoncés en plus.

M. WAGNER : D'accord.

M. le Maire MEYER : Bien, nous distribuons les bulletins. Sont donc candidats : Mme LICHTENAUER – M. WAEHREN – Me GRUNENWALD et M. JAEGY.

Les membres du Conseil municipal procèdent au vote, à l'appel de leur nom.

M. le Maire MEYER : Il y a donc deux scrutins en cours, nous allons y revenir. M. HEMEDINGER, pour la suite.

Je donne le résultat du vote. Sont élus avec 39 voix : Mme LICHTENAUER, M. JAEGY et avec 38 voix : M. WAEHREN. Me GRUNENWALD ayant eu 11 voix. Les trois premiers sont donc élus.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association Festival de Colmar, M. le Maire de droit représenté par Mme CHARLUTEAU et 4 postes de titulaires : Mme COURATIER – Mme HUBER – Me MULLER – M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas. Mme CHELKOVA s'est absentée volontairement. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'ACMISA – Action Culturelle en Milieu Scolaire d'Alsace : 1 titulaire et nous proposons Mme UHLRICH-MALLET.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La collègue est installée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Etablissement Public Port Rhénan de Colmar/Neuf-Brisach : 1 titulaire et nous proposons M. BECHLER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le collègue est installé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association TGV EST Européen : M. le Maire représenté par M. HEMEDINGER.

L'Office de Tourisme de Colmar (Conseil d'Administration) : 5 titulaires : M. RENIS – Mme JACQ – M. J.J. WEISS – M. JAEGLE et M. HEMEDINGER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés. Vous pouvez faire entrer Mme CHELKOVA.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Association de la Région du Haut-Rhin, nous proposons Melle MANN.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La collègue est installée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Conseil d'Administration de l'Observatoire de la Nature, nous proposons M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le collègue est installé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Institut CONFUCIUS D'ALSACE, nous proposons Mme UHLRICH-MALLET.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? La collègue est installée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Le Comité de Pilotage Alsace BioValley, nous proposons comme titulaire, M. GREINER et comme suppléant, M. WALTHER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : L'Office Public d'Aménagement et de Construction (O.P.A.C.) (Conseil d'Administration) : 6 titulaires représentant le Conseil

municipal : M. le Maire – M. HEMEDINGER – M. J.J. WEISS – M. FRIEH – M. REMOND et Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Vote secret demandé ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? 1 abstention. Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Les personnes qualifiées, nous proposons M. R. BLATZ et M. J.M. BALDUF.

M. le Maire MEYER : Là, je ne peux pas demander d'autres candidats au sein de l'assemblée à moins qu'un autre élu soit proposé. Est-ce le cas ? Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les deux maires sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Les Personnes qualifiées en matière d'urbanisme, de logement, d'environnement ou d'affaires sociales) : M. E. NOBEL – M. S. THIRODE – M. J.M. FELLMANN – M. H. MAKMOUL et M. J. OUADI.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres candidats ? Ce n'est pas le cas ? Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Et pour la personne représentant les associations agréées dans le domaine de l'insertion ou du logement des personnes défavorisées, nous proposons M. le Président de la Manne

M. le Maire MEYER : Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le Président de la Manne est installé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : La Société Coopérative de Production d'HLM (COLMAR HABITAT HLM) (Commission d'attribution du logement) : M. Le Maire ou son représentant M. REMOND.

L'Association foncière urbaine des îlots de rénovation F (Galerie du Rempart) et C1 (compris entre les rues Rapp, du Nord et Etroite) : 2 titulaires, nous proposons M. FRIEH, il reste un poste de titulaire à pourvoir et 2 suppléants, nous proposons M. HEMEDINGER et il reste un poste de suppléant à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD vous postulez comme titulaire ou comme suppléant ?

M. DENECHAUD : Comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Bien et M. LECONTE postule comme suppléant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association Syndicale libre des propriétaires de lots du secteur A de la Zup de Colmar (quartier Albert Schweitzer) : 2 titulaires et 2 suppléants. Comme titulaires nous proposons M. FRIEH et Melle DENEUVILLE et comme suppléants nous proposons M. SISSLER et Mme HOUPIN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association Syndicale des îlots E et C de la Zup de Colmar : M. FRIEH et Melle DENEUVILLE comme titulaires et comme suppléants : M. SISSLER et Mme HOUPIN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association Syndicale libre de l'îlot H de la Zup de Colmar : 2 titulaires et nous proposons M. FRIEH et Melle DENEUVILLE et 2 suppléants : M. SISSLER et Mme HOUPIN.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission Locale du Secteur Sauvegardé (COLOSS). 5 titulaires et 5 suppléants. Comme titulaires nous proposons M. BARDOTTO – M. HEMEDINGER – M. D. MEYER – M. SISSLER – Melle MANN et comme suppléants nous proposons 3 candidats : M. GREINER – M. JAEGY et M. WAEHREN. Il reste donc deux postes à pourvoir comme suppléants.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE et M. DENECHAUD. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : PACT du Haut-Rhin (protection - amélioration - conservation - transformation de l'habitat) (Conseil d'Administration) (DOMIAL) nous proposons 1 titulaire, M. HEMEDINGER et 1 suppléant, M. REMOND.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : SACICAP – ALSACE (ex Crédit Immobilier d'Alsace)
1 titulaire : M. FRIEH.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Décision prise.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association Syndicale Libre Place Lacarre, nous proposons M. SISSLER comme titulaire.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le collègue est installé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission Régionale du Patrimoine et des Sites, nous proposons M. SISSLER comme titulaire, il reste un poste de suppléant à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission Communale des Taxis : M. le Maire représenté par M. Daniel MEYER.

Conseil départemental des Anciens Combattants et Victimes de Guerre : M. Le Maire représenté par Mme SIFFERT.

Association « Les Colonies de Vacances de Colmar » : 2 titulaires, nous proposons Melle MANN et Mme UHLRICH-MALLET, 2 suppléants, nous proposons Mme DE CARVALHO et Mme SCHNELL.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installées.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission mixte de liaison du Musée des Usines Municipales, nous proposons Mme CHARLUTEAU, Mme JACQ et M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association Usines Municipales, M. le Maire représenté par Mme CHARLUTEAU.

Commission consultative de l'environnement de l'aérodrome Colmar-Houssen, 1 titulaire : M. WAEHREN - 1 suppléant : Mme LICHTENAUER.

M. le Maire MEYER : Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission Communale et Intercommunale Consultative de la Chasse, M. le Maire représenté par M. HANAUER et ensuite 2 titulaires et 3 suppléants. Comme titulaires nous proposons M. WAEHREN et il reste un poste à pourvoir et comme suppléants nous proposons Mme ALLHEILLY et Mme SIFFERT. Il reste donc en tout un poste de titulaire et un poste de suppléant à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Pour la Chasse : 1 titulaire et 1 suppléant, au-delà des propositions qui sont faites. Personne n'est candidat ? Mme RABIH au poste de titulaire et Mme ROSSI au poste de suppléant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Commission Communale et Intercommunale de Dévolution : 5 titulaires et nous proposons 4 postes, Mme ALLHEILY – Mme SIFFERT – M. SISSLER – M. WAEHREN, il reste un poste et 5 suppléants : M. BECHLER – M. JAEGY – Mme ROSSI – Mme M.B. WEISS. Il reste également un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Un poste de titulaire, candidat ? Et un poste de suppléant, candidat ? Me BRUGGER est candidat au poste de titulaire et M. HEMEDINGER au poste de suppléant. Y a-t-il d'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui est pour la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Association foncière de Colmar : M. le Maire représenté par M. HANAUER

Jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la construction du Département « Génie thermique et Energie » de l'I.U.T. de Colmar : Là, il convient d'appliquer la règle de la proportionnelle. 4 postes reviennent à la majorité : M. FRIEH – Mme UHLRICH-MALLET – Mme COURATIER et Mme CHARLUTEAU, il reste un poste à pourvoir pour la liste de M. WAGNER et comme suppléants, c'est la même chose, nous proposons 4 postes – M. SISSLER – M. GREINER – Mme SCHOENENBERGER et Mme HUBER. Il reste également un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Quand c'est obligatoire, vous nous proposez des postes !

M. le Maire MEYER : Sinon, on va mettre les bulletins de vote, c'est aussi simple que cela !

M. WAGNER : Pour l'instant, nous n'avons pas de candidat.

M. le Maire MEYER : C'est à la proportionnelle ! M. WAGNER ne fait pas de proposition. M. HILBERT, vous êtes le deuxième groupe !

M. HILBERT : Pas de proposition.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD ? J'ai enregistré qu'il n'y avait ni proposition du Groupe de M. WAGNER, ni proposition du Groupe de M. HILBERT. M. DENECHAUD s'étant proposé comme titulaire, il reste un poste de suppléant disponible, Dr. FELDMANN. Dans ces conditions, faut-il passer par un vote par bulletin ? Qui demande le vote par bulletin ? J'ai enregistré la candidature de M. DENECHAUD comme titulaire et comme suppléant du Dr. FELDMANN. Qui demande le vote secret ? Personne. Qui est pour la proposition globale ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Jury du concours de maîtrise d'œuvre pour la restructuration du Centre Europe : là, la même règle s'applique, nous proposons 4 titulaires sur 5, à savoir : M. FRIEH – M. HEMEDINGER – Melle DENEUVILLE – Mme CHARLUTEAU et 4 suppléants sur 5, à savoir : M. SISSLER – M. BAUMULLER – Mme SCHOENENBERGER et Mme HUBER.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous proposons la candidature du Dr. Michel FELDMANN.

M. le Maire MEYER : Le Dr. Michel FELDMANN comme titulaire, et comme suppléant ? M. MEISTERMANN. Quelqu'un demande-t-il le vote secret ? Ce n'est pas le cas. Je soumetts le vote globalement à votre approbation. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Vote approuvé.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous passons aux établissements scolaires.

Lycée polyvalent Blaise Pascal : nous proposons Melle DENEUVILLE – Mme ROSSI et Mme COURATIER.

M. le Maire MEYER : D'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Vote secret ? Ce n'est pas le cas. Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Lycée Martin Schongauer - LEGTP : nous proposons M. JAEGY - Mme COURATIER, il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : D'autres propositions ? M. DENECHAUD. Un autre candidat encore ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Lycée BARTHOLDI : M. FRIEH - M. JAEGY – Mme COURATIER.

M. le Maire MEYER : D'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Lycée Camille Sée : Mme CHELKOVA – M. GREINER – et il reste un poste.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN. D'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : C.F.A. - Centre Alsace Marcel Rudlof : M. D. MEYER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : C.F.A.I. : M. D. MEYER

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Institution Saint-Jean : M. HEMEDINGER

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Institut de l'Assomption : M. BAUMULLER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Collège Victor Hugo : M. GREINER – Mme COURATIER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Collègues désignés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Collège Pfeffel : M. GREINER – Mme HOUPIN

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Collège Berlioz : Mme COURATIER – M. WAEHREN, il reste un poste à pourvoir.

M. WAGNER : Nous proposons Mme DOLLE.

M. le Maire MEYER : Mme DOLLE est candidate ? Y a-t-il d'autres propositions ?

M. WAGNER : Cette fois-ci, elle est candidate !

M. le Maire MEYER : J'ai enregistré que vous la proposez !

M. WAGNER : Oui, elle est candidate !

M. le Maire MEYER : Ah, bien ! Elle n'a pas dit non ?

M. WAGNER : Parfois, vous la proposez sans qu'elle soit candidate !

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Collège Molière : Mme CHARLUTEAU – Melle DENEUVILLE, il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN ? Vous n'êtes pas proposée par M. WAGNER, Mme VALENTIN ! Non. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Je ne vois pas de demande de parole !

M. WAGNER : Nous avons, pour le collège Molière la proposition du Dr. Michel FELDMANN !

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il y a trois postes à pourvoir : Mme CHARLUTEAU, Melle DENEUVILLE et deux candidats supplémentaires : Mme VALENTIN et M. le Dr. Michel FELDMANN. Il y a donc 4 candidats pour trois postes.

M. le Maire MEYER : Bien, alors on peut passer pas vote secret ou je procède à main levée. Qui est pour la première proposition : Mme CHARLUTEAU – Melle DENEUVILLE et Mme VALENTIN ? Votre proposition M. WAGNER ? Le Dr. FELDMANN. Donc trois propositions : Mme CHARLUTEAU – Melle DENEUVILLE et le Dr. FELDMANN ! Qui est pour ? Qui est contre ? Qui s'abstient ? Les collègues sont installés.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Jean Macé : Mme LICHTENAUER et un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Il reste un poste pour Jean MACE ! Serge HANAUER. D'autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Saint-Exupéry : M. BAUMULLER – Mme HOUPIN

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Sébastien Brant : M. REMOND – M. JAEGY

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maurice Barrès : M. BECHLER – M. SISSLER

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Saint-Nicolas : M. RENIS et un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Candidat pour l'école Saint-Nicolas ? Mme CHELKOVA. D'autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Louis Pasteur : M. J.J. WEISS – Mme LICHTENAUER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole J.J. Waltz : M. FRIEH – M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Anne Frank : Mme RABIH – Mme DE CARVALHO.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Christian Pfister : Mme HUBER et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. LECONTE. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole J.J. Rousseau : Mme CHELKOVA – M. RENIS

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Serpentine : Mme COURATIER – M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Adolphe Hirn : Mme JACQ et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole bilingue Georges Wickram : Mme UHLRICH-MALLET – Mme COURATIER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Maurice Barrès : M. BARDOTTO et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Sébastien Brant : M. REMOND et il reste un poste.

M. WAGNER : Nous proposons Brigitte KLINKERT.

M. le Maire MEYER : Brigitte KLINKERT. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Jean de la Fontaine : Mme HOUPIN et il reste un poste.

M. WAGNER : Nous proposons Me GRUNENWALD.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Anne Frank : Mme ROSSI et il reste un poste.

M. le Maire MEYER : Il y a trois candidats : Sophie ALLHEILY, Mme DE CARVALHO et Mme VALENTIN. Mme DE CARVALHO et Mme ALLHEILY, mettez-vous d'accord. Mme VALENTIN reste candidate ? Oui. Je fais voter sur la première proposition qui était Mme ROSSI – Mme DE CARVALHO, qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Je fais voter pour la proposition de Mme VALENTIN, qui est pour ? C'est la première proposition qui l'emporte.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Géraniums : Melle MANN et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Lilas : M. GREINER et il reste un poste.

M. le Maire MEYER : Mme ALLHEILY. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Muguetts : Mme SCHOENENBERGER et il reste un poste.

M. le Maire MEYER : Dr. FELDMANN. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Oberlin : Mme SCHNELL et il reste un poste.

M. le Maire MEYER : Mme DE CARVAHLO. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Pâquerettes : Mme JACQ – Mme SCHOENENBERGER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Pasteur : Mme LICHTENAUER – M. J.J. WEISS.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Christian Pfister : Mme LICHTENAUER – Mme M. B. WEISS.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Roses : Mme DE CARVALHO et M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Saint-Exupéry : M. BAUMULLER et un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Tulipes : M. HANAUER – M. WALTHER.

M. le Maire MEYER : D'autres propositions ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Violettes : Melle DENEUVILLE plus un poste.

M. le Maire MEYER : Les Violettes ! Cela rappelle quelques petits souvenirs ! Mme VALENTIN et M. DENECHAUD qui se retire. Mme VALENTIN veut aller aux Violettes. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Les collègues sont installées.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle J.J. Waltz : M. BAUMULLER – Melle DENEUVILLE.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Coquelicots : M. SISSLER – Mme M.B. WEISS.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Jean Macé : M. BAUMULLER – Mme ROSSI.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Serpentine : Mme COURATIER – M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Marguerites : Mme ALLHEILY – M. GREINER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Sainte-Anne : M. GREINER plus un poste à pourvoir.

M. WAGNER : Je propose ma candidature.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Hortensias : Mme ALLHEILY – M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Primevères : M. GREINER et un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Ce n'est pas les Violettes, mais les Primevères ! Un candidat ! Mme SIFFERT. Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Les Magnolias : Mme SCHNELL – M. WAEHREN.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Ecole Maternelle Bilingue Wickram : Mme COURATIER – Mme UHLRICH-MALLET.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous terminons par les paroisses.

Paroisse Saint-Antoine : Mme SIFFERT.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse Saint-François d'Assise : M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse Saint-Joseph : M. D. MEYER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse Saint-Léon : M. SISSLER.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse Sainte-Marie : Mme M.B. WEISS.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse Saint-Martin : Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse Saint-Paul : Melle DENEUVILLE.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Paroisse St Vincent de Paul : Mme CHARLUTEAU.

M. le Maire MEYER : Autre candidat ? Ce n'est pas le cas. Demande de vote secret ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

I – 9 Election des membres de la Commission Consultative des Services Publics Locaux.

Voir rapport –

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il y a 5 titulaires et 5 suppléants : Nous proposons 4 titulaires : Mme CHARLUTEAU – M. FRIEH – M. REMOND – M. SISSLER et il reste un poste à pourvoir. Et la même chose pour les postes de suppléants, nous proposons M. RENIS – Mme ROSSI – Mme SCHNELL - Mme SIFFERT et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : M. WAGNER !

M. WAGNER : Nous proposons la candidature de Christian MEISTERMANN

M. le Maire MEYER : Et comme suppléant ?

M. WAGNER : M. DENECHAUD.

M. le Maire MEYER : Titulaire : M. MEISTERMANN et suppléant : M. DENECHAUD. C'est à la proportionnelle au groupe.

M. WAGNER : On laisse la suppléance à d'autres groupes.

M. le Maire MEYER : Vous laissez la suppléance à d'autres groupes, donc on revient vers la première proposition, M. DENECHAUD ! M. DENECHAUD n'est pas du groupe de M. HILBERT !

M. WAGNER : Je dis « autres » au pluriel.

M. le Maire MEYER : D'accord. Donc, M. HILBERT renonce, si j'ai bien compris ! M. MEISTERMANN comme titulaire et M. DENECHAUD comme suppléant ! Qui est pour ? Qui s'y oppose ! Abstention ? La proposition est adoptée.

I – 10 Désignation des représentants de la Ville à la Commission communale des impôts directs.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous proposons 11 titulaires :

M. BARDOTTO - Mme JACQ - Melle DENEUVILLE - M. HANAUER - M. JAEGLE - M. JAEGY - Mme JENNY - M. REMOND - Mme SIFFERT - M. SISSLER - Mme ROTH et il reste un poste à pourvoir.

M. le Maire MEYER : Mme VALENTIN pour les impôts et comme suppléants ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Comme suppléants, nous proposons Mme ALLHEILY - M. BAUMULLER - M. DREYFUSS - M. GREINER - M. HEMEDINGER - Mme LICHTENAUER - Mme MANN - M. D. MEYER - Mme ROSSI - M. WALTHER - M. WEISS et il reste un poste à pourvoir.

M. WAGNER : Nous proposons Corinne DOLLE.

M. le Maire MEYER : Corinne DOLLE. Qui est pour ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation approuvée.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Pour les Membres extérieurs : M. STAUB Jérôme et M. MEYER Jean-Jacques.

Les Propriétaires de bois : M. SCHOFFIT Robert et M. GUTHMANN Jean-Marie.

Les membres extérieurs suppléants : M. SCHAPPLER Guy et M. SOLAGES Benoît

Les Propriétaires de bois : M. EHRLACHER Edgar et M. ECKERLEN Jean-Paul.

M. le Maire MEYER : Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

I – 11 Constitution des commissions municipales.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Il y a donc cinq commissions que vous avez sous les yeux. Chaque élu peut s'inscrire dans deux commissions. Nous allons faire passer une feuille que vous pouvez donc remplir pour faire le choix d'une ou de deux des cinq commissions.

I – 12 Fixation du nombre d'élus municipaux au Comité Technique Paritaire (C.T.P.) et au Comité Hygiène et Sécurité (C.H.S).

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Donc pour le CTP, cinq titulaires et cinq suppléants sont proposés, pour la CAP catégorie 1 quatre titulaires et quatre suppléants, pour la CAP catégorie B quatre titulaires et quatre suppléants, pour la catégorie C sept titulaires et sept suppléants, pour le CHS cinq titulaires et cinq suppléants et pour la Commission de Réforme deux titulaires et quatre suppléants. Ce sont donc ces nombres qui vous sont proposés et à l'intérieur de ces nombres, il appartient au Maire de désigner les candidats.

Qui approuve cette représentation. Qui s'y oppose ? Abstention ?
Mme KLINKERT !

Mme KLINKERT : J'avais une question avant le vote. En fait, il me semble qu'au printemps nous nous étions déjà prononcés sur le nombre d'élus municipaux au CTP et au CHS, pourquoi faut-il aujourd'hui le refaire ?

M. le Maire MEYER : Mais c'est ce que nous avons fait jusque là depuis 18 h. 30.

Mme KLINKERT : Non, c'est différent ! Ce n'est pas une désignation, c'est fixer le nombre...

M. le Maire MEYER : Mais c'est pareil !

M. l'Adj. HEMEDINGER : C'est vous, ou c'est la personne qui vous a donné le ticket qui pose la question ?

Mme KLINKERT : Pardon ?

M. l'Adj. HEMEDINGER : Alors vous posez la question pour quelle raison ?

Mme KLINKERT : Mais puisque j'aimerais avoir une réponse sur cette question.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Mais pourquoi vous la posez maintenant et pas pour les cinq autres rapports qui fixent également...

Mme KLINKERT : Mais parce qu'il ne s'agit pas de désignations, M. le premier adjoint.

M. le Maire MEYER : De toute façon les désignations relèvent du maire et il vous appartient de donner le nombre par catégorie, c'est tout.

Mme KLINKERT : Mais pourquoi faut-il le donner maintenant alors que nous l'avions déjà donné au mois de mai ?

M. le Maire MEYER : Comme nous avons déjà désigné précédemment toutes les autres représentations, il nous appartient aussi par la même occasion d'arrêter le nombre par catégorie.

Mme KLINKERT : Je suis désolée mais je ne comprends pas...

M. le Maire MEYER : C'est une nouvelle Municipalité, un nouveau Conseil Municipal...

Mme KLINKERT : Bien, j'en prends note.

M. le Maire MEYER : Et du coup M. BOUMAZA a également la réponse.

Qui approuve la proposition ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le nombre de représentants est donc arrêté.

I – 13 Désignation d'un conseiller municipal en vue de figurer sur la liste établie par le Conseil de Discipline de Recours pour la Région Alsace.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous proposons M. WEISS.

M. le Maire MEYER : D'autres propositions. Vote secret ? Qui approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Désignation faite.

I – 14 Fixation des indemnités de fonction des élus municipaux.

Voir rapport –

M. le Maire Gilbert MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. l'Adj. HEMEDINGER : Nous reprenons exactement ce qui avait été proposé lors du mois de mars dernier avec les différents détails qui figurent sur le rapport.

M. le Maire MEYER : Demande de parole ? Ce n'est pas le cas. La proposition est mise aux voix. Qui est-ce qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le vote est intervenu avec l'abstention du Groupe de M. WAGNER, l'abstention du Groupe de M. HILBERT et du groupe de M. DENECHAUD.

L'abstention n'a pas été motivée. Généralement on a une prise de position, soit une opposition, soit une abstention. Pas de commentaire. Bien ! Les indemnités sont ainsi fixées.

I – 15 Prise en charge des frais de déplacement des agents municipaux à l'étranger.

Voir rapport –

M. l'Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 16 Crédit d'heures et formation des conseillers municipaux.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 17 Attribution de subventions dans le cadre des fêtes de fin d'année 2008.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 18 Programmation 2008 du Contrat urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – attribution de crédits – 3^{ème} tranche.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. En préambule du rapport, il est indiqué clairement ce qu'est le CUCS, à quoi il sert et comment il fonctionne. Donc, simplement, rapidement pour le public aussi qui est là, Contrat Urbain de Cohésion Sociale, c'est ce que signifie le CUCS et il est indiqué en préambule de façon claire qu'il s'agit de cofinancer –donc Ville et Etat- des actions qui contribuent au développement social et urbain en faveur de quartiers reconnus comme prioritaires, à savoir le quartier Europe et le quartier Florimont. Donc, j'insiste il s'agit bien d'actions qui contribuent au développement social et urbain. Le mécanisme, un Comité Technique se réunit, un appel d'offres d'abord, des associations répondent, le Comité technique se réunit, il valide ces actions et ces actions sont donc financées pratiquement moitié/moitié Etat et Ville et si vous regardez toutes les actions qui ont été proposées par le CTI, ce sont en quelque sorte des actions qui sont effectivement sociales et culturelles et qui s'adressent à tous les publics de ces quartiers.

Et j'ai donc trois questions à poser au rapporteur à propos de ce rapport et concernant le paragraphe en page 4 où il est indiqué que « d'autre part la Ville de Colmar souhaite également apporter son soutien à des associations des quartiers prioritaires » et il s'agit donc d'associations culturelles des Musulmans Maghrébins et de l'Association Milli Görüs de Colmar. Les trois questions sont les suivantes :

- 1° Pourquoi ces actions sont validées au titre du CUCS en dehors de l'avis du Comité technique ou de la Commission technique ?
- 2° En quoi le soutien à des associations communautaires pour l'organisation d'une fête religieuse peut être considéré comme une action de développement social et urbain ?
- 3° Est-ce vous, M. BAUMULLER, rapporteur de ce rapport, qui avez décidé d'attribuer ces deux montants de 3 000 et 1 600 € puisqu'on nous dit la Ville, or la Ville c'est qui ? C'est peut-être vous. Je ne sais pas. Peut-être qu'on pourra nous apporter une réponse claire. Qui a pris cette décision ? Voilà mes trois questions.

M. BAUMULLER : Je tiens juste à vous préciser, M. FELDMANN, que vous avez oublié dans la définition du CUCS un mot important qui est la Cohésion Sociale. Il n'y a pas que du développement social mais effectivement aussi de la Cohésion Sociale. Alors pourquoi ces deux subventions n'ont pas été traitées par une CTI ? Pour une raison simple, c'est que l'appel à projet spécifique pour ces actions était traité par la Commission Spéciale en l'absence de ce Conseil Municipal et c'est pour cela également qu'elle vient se rajouter en fin de délibération. Après, sur le fond même de la délibération, il s'agit avant tout de transport et c'est le transport que nous finançons, le transport des ovins qui sont abattus d'une part en Allemagne et d'autre part dans le département du Bas-Rhin et le transport de bovins qui sont abattus

à Metz. Et donc là nous sommes bien effectivement dans une logique pour des raisons sanitaires. Voilà les raisons.

Après, qui a décidé ? Alors évidemment il y a les services qui font des propositions et les élus comme à chaque fois sont appelés à s'exprimer et comme à chaque fois, également, et c'est tout à fait normal, il y a dans un Conseil Municipal un capitaine, le capitaine c'est le maire de Colmar et en finalité, il donne évidemment son avis. Si c'est ce que vous vouliez m'entendre dire, c'est fait !

M. le Maire MEYER : M. FRIEH !

M. FRIEH : Juste une petite précision, M. le Maire, chers Collègues, ces propositions qui sont soumises ce soir à l'approbation du Conseil Municipal, ont aussi été étudiées en Commission Sociale où elle ont été examinées et c'est à la suite d'une procédure tout à fait normale et ordinaire que cela arrive maintenant au Conseil Municipal.

M. le Maire MEYER : Et pour le Dr FELDMANN, ce n'est rien de nouveau puisque depuis trois ans, ces opérations sont répertoriées dans ce rapport. Il ne s'agit donc pas d'une décision nouvelle parce que c'était la meilleure place que nous avons trouvée dans la dimension sociale pour honorer les uns et les autres.

Proposition soumise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 19 Programmation 2008 du Contrat Urbain de Cohésion Sociale de la Ville de Colmar – contrat local d'accompagnement à la scolarité.

Voir rapport –

M. BAUMULLER, Conseiller Municipal Délégué, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 20 Soutiens financiers aux associations « Domicile Services Haute Alsace » et « Centre de Liaison des Equipes de Recherches (CLER) Amour et Famille ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint FRIEH, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 21 Subvention d'investissement à l'Association des Paralysés de France.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 22 Subvention d'investissement à l'Association Espoir pour le réaménagement du CHRS Schoelcher.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHARLUTEAU, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 23 Convention relative à l'organisation des championnats de France élite de patinage artistique, de danse sur glace et de patinage synchronisé.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 24 Convention de partenariat avec l'Association pour la Promotion des Sports de Glace dans le cadre des animations de Noël organisées du 22 novembre 2008 au 4 janvier 2009 sur la place Rapp.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BRUGGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Mme HUBER a demandé la parole !

Mme HUBER : Merci, M. le Maire. C'est dans le cadre des championnats de France Elites que je voulais intervenir pour signaler que l'Association pour la Promotion des Sports de Glace tient à souligner l'engagement de la Ville et a ainsi invité l'ensemble des écoles élémentaires de la ville ainsi que les collèges et les lycées à la patinoire pour assister aux entraînements du jeudi et du vendredi. C'est ainsi que plus de 700 élèves des écoles élémentaires vont pouvoir voir évoluer les meilleurs patineurs. Cet événement va également être couvert par Alsatique TV, en partenariat avec Vialis et plusieurs reportages vont être réalisés et la retransmission des épreuves de samedi va être programmée sur les chaînes locales et régionales de toute la France.

M. le Maire MEYER : Merci pour cette information. Il faut aussi ajouter que la Ville a été obligée d'abonder le financement par rapport aux contributions obtenues des autres partenaires, ce qui a conduit d'abord à une légère diminution du budget, après à l'intervention d'un partenaire supplémentaire

en l'occurrence Vialis et naturellement pour la Ville de Colmar cela représente aussi quelque 8 000 €.

III – 25 Convention de partenariat et de financement entre la Ville de Colmar et le Conseil Général du Haut-Rhin pour le fonctionnement du conservatoire de Colmar et la mise en œuvre de son projet d'établissement.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : Dr FELDMANN !

M. FELDMANN : Merci, M. le Maire. Je trouve que la présentation de ce rapport par l'adjointe à la culture est bien modeste vu la qualité du rapport et c'est ce que je voulais souligner ici. Il faut d'abord souligner ce partenariat tout à fait exemplaire entre la Ville et le Département, un travail acharné de plusieurs mois qui aboutit à un accord tout à fait intéressant. Il faut bien sûr rappeler les efforts très importants que fait la Ville en finançant en partie les études des Colmariens au conservatoire en sachant que ce financement, cette participation est une participation inversement proportionnelle aux revenus des familles et cela permet donc à des enfants défavorisés d'avoir accès aux enseignements du conservatoire et souvent avec des succès tout à fait brillants.

Cette nouvelle convention permet de mettre en place deux orientations nouvelles et tout à fait intéressantes, d'abord, s'occuper de musique nouvelle, la musique que les jeunes écoutent actuellement et chose très intéressante et originale, c'est le partenariat qui va être mis en place avec le Grillen, donc une expérience tout à fait intéressante et innovante dont les partenaires attendent beaucoup et le renforcement de l'activité Théâtre est une chose qui est permise à travers cette nouvelle convention et je tiens à souligner que le collège qui va servir de support aux classes à horaires aménagés, vous savez qu'il en existe déjà à Victor Hugo, eh bien pour l'activité Théâtre, ça va être Molière qui va servir de point de support à ces classes de théâtre pour les collégiens et Camille Sée pour les lycéens et je pense que c'est une initiative tout à fait intéressante et qui va permettre de diffuser la culture à travers les quartiers Ouest. Je voulais un tout petit bémol et ralentir mon tempo à propos de ce rapport et poser une question à la vice-présidente de la Région qui est là, ou aux Vice-présidents –je ne sais plus combien on en a dans cette assemblée- à savoir la participation puisque dans le fonctionnement de ce que l'on appelle les SEPI, c'est-à-dire les cycles d'Enseignement Professionnalisés Initiaux, c'est la Région qui finance ce fonctionnement et j'aurais entendu dire que la Région traîne un peu les pieds. Voilà. Mais dans l'ensemble, je trouve que c'est un rapport tout à fait remarquable à mettre à la fois sur le compte de la Ville et du Département.

M. le Maire MEYER : D'abord, Docteur, je demande toujours aux collègues de faire une présentation en synthèse. Vous avez sur votre bureau le contenu du rapport et également de la convention. Si nous en sommes là

avec la convention, c'est parce qu'au départ il y avait une volonté de la Ville. Alors, naturellement, il ne s'agit pas chaque fois de rabâcher ce qui figure dans le rapport. Si chaque adjoint voulait s'amuser à lire le rapport, on serait encore là demain matin. Cela étant dit, je donne la parole à Mme UHLRICH-MALLET, pour la question posée.

Mme l'Adj. UHLRICH-MALLET : Je voulais remercier M. FELDMANN pour son intervention. C'est vrai qu'à Colmar il y a une vraie cohérence au niveau de la culture et du théâtre, et si je peux compléter vos propos par rapport à la mise en place du théâtre à Molière, évidemment cela va continuer sur le lycée Camille Sée et j'espère bien aussi que sur Anne Frank par exemple il y aura également quelque chose qui pourra se mettre en place en amont dans le primaire de manière à ce que l'on ait dans le secteur, véritablement, une filière artistique basée sur le théâtre. Je rappelle que Camille Sée est un des seuls lycées d'Alsace qui a les trois filières artistiques, non seulement le théâtre mais également l'art plastique et la musique.

Alors, concernant votre question, plus précisément, il y a effectivement aujourd'hui un débat à la Région sur ce dont vous avez parlé. C'est une charge nouvelle pour notre collectivité. J'ai fait une note au président et pour l'instant, effectivement, on n'a pas encore eu de réponse positive. Je ne vous cache pas que dans le contexte actuel et avec les charges nouvelles qui arrivent sur la collectivité régionale comme sur d'autres, eh bien, les réponses se font peut-être un peu moins pressées qu'avant. En tous cas, pour l'instant, la question n'est pas encore tranchée.

M. le Maire MEYER : Cela étant dit, ce serait totalement massacrer un dossier d'ensemble si on se limitait uniquement à parler de l'extension apportée par le Grillen. Le Grillen, avec les musiques actuelles, quant à son extension, nous en avons parlé tout à l'heure. C'est une partie du programme additionnel mais il ne faut pas oublier qu'en plus de cela, nous aurons la totale restructuration du Centre Europe pour un montant de près de 6 M€. Donc un 2^{ème} projet trois fois supérieur par rapport à ce que nous allons faire au Grillen.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

Mme KLINKERT a demandé la parole !

Mme KLINKERT : Oui, après le vote, je voulais simplement souligner que le Conseil Général augmente de 36,36 % sa subvention dans le cadre de cette convention de partenariat avec la Ville de Colmar.

M. le Maire MEYER : Nous remercions le Département pour cette intervention.

III – 26 Fonds d'encouragement culturel – 3^{ème} tranche.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

III – 27 Extension du Grillen.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

M. le Maire MEYER : M. HILBERT !

M. HILBERT : Merci, M. le Maire. Le Grillen a fêté ses 10 ans, je crois que ces travaux sont nécessaires et sont bien venus. Cela lui fera un joli cadeau d'anniversaire. Cependant deux remarques : je crois que l'aménagement extérieur sera aussi à faire parce que, quand on y arrive, l'accueil n'est pas à la hauteur de la salle et des infrastructures qui se trouvent à l'intérieur, je pense au parking, aux arceaux pour les vélos, à des auvents devant l'accueil et je voulais aussi savoir si dans le cadre de cette restructuration du Grillen, il y avait une part pour des énergies renouvelables.

M. le Maire MEYER : Deux questions précises. Je rebondis également sur un commentaire de tout à l'heure lorsqu'on s'interrogeait pour savoir ce que faisait la Région. Vous vous apercevez que sur ce dossier ponctuel, elle apporte cinq points de subvention en plus. Ce qui veut tout simplement dire 90 000 € parce que le Grand Pays est intervenu également à hauteur de 2,50 %. Ce qui fait qu'ici, dans le cas présent, l'action de la Région est réellement déterminante. Naturellement, je cite aussi le Conseil Général du Haut-Rhin qui y est pour 40 %.

Concernant les travaux, Mme CHELKOVA disait bien tout à l'heure que les 1 820 000 € portent uniquement sur les travaux intérieurs. S'ajoutent les travaux d'aménagement extérieurs principalement le parking. Par ailleurs une approche sérieuse va dans le sens des économies d'énergie, cela est clair. M. DENECHAUD !

M. DENECHAUD : J'aimerais souligner, concernant l'extension du Grillen qui est une bonne initiative, le problème récurrent des transports publics notamment après 19 h. /20 h. puisque là on est sur un équipement qui s'adresse en grande partie aux jeunes et notamment à des jeunes qui ne sont pas motorisés, à des jeunes qui viennent parfois de l'autre bout de Colmar, à savoir en partie des quartiers Ouest. J'aimerais donc souligner ce problème de transports publics. Il faut des arceaux à vélos, effectivement, ça c'est une chose mais ensuite prévoir, dans la mesure du possible des transports pour se rendre aux concerts et pour quitter les concerts et rentrer chez soi en toute sécurité.

M. le Maire MEYER : Je disais tout à l'heure que le Grillen n'est pas le seul site que nous allons privilégier. Il y a aussi le Centre Europe. Cela est une indication déjà donnée. Mais par ailleurs, autre précision aussi déjà rappelée, la Société des Transports Urbains de Colmar et Environs travaille sur un schéma qui tend à faire correspondre davantage les créneaux de transports par rapport aux besoins. Ces besoins visent les établissements industriels et publics pour trouver une meilleure fluidité. La première étape

de cet ajustement sera mise en œuvre avec effet de la rentrée de septembre 2009. Pourquoi en septembre ? Parce que le guide des horaires sort annuellement au courant des mois d'été avec une application au 1^{er} septembre de l'année. Nous aurons donc pour le 1^{er} septembre déjà quelques ajustements qui vont tenir compte de votre proposition.

M. DENECHAUD : Je ne peux qu'approuver ces projets mais justement la restructuration du Centre Europe est une bonne chose mais l'idée c'est que le Grillen puisse rayonner sur tout Colmar y compris sur l'Ouest de Colmar et que le Centre Europe puisse également rayonner sur tout Colmar y compris sur l'Est de Colmar.

M. le Maire MEYER : M. DENECHAUD, c'était le but de l'opération. Le but n'était pas de dépenser 6 M€ pour le seul quartier Europe. Nous dépensons 6 M€ pour toute la ville de Colmar. Il faut que les différents outils soient complémentaires. Cela va du théâtre municipal, passe par la Manu, passe par le Grillen et par le Centre Europe. Nous voulons des unités, des outils qui puissent rayonner sur tout Colmar. Nous n'allons pas investir 6 M€ pour la seule population du quartier Europe.

La proposition est mise aux voix. Qui l'approuve ? Qui s'y oppose ? Abstention ? Le rapport est approuvé.

III – 28 Musée Bartholdi - gratification pour l'identification d'une pièce de musée.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe CHELKOVA, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 29 Participation financière de la Ville lors du premier recrutement d'un(e) jeune salarié(e) colmarien(ne).

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 30 Travaux de maintenance et d'aménagement extérieurs sur les bâtiments à vocation économique – programme 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint BECHLER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 31 Recensement de la population 2009 – rémunération des agents recenseurs et des coordonnateurs / contrôleurs.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 32 Transformation d'un poste à temps non complet en poste à temps complet.

Voir rapport –

M. l'Adjoint WEISS, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 33 Financement du déplacement des réseaux de distribution d'électricité et de gaz naturel dans la rue des Aubépines à Colmar – convention entre la Ville de Colmar et Vialis.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 34 Travaux d'équipement et de maintenance pour le stationnement payant – parkings souterrains – programme 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 35 Aide financière nominative de la Ville de Colmar pour l'achat à un vendeur professionnel d'un vélo neuf par foyer.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 36 Adhésion au Réseau Club des Villes Cyclables.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe LICHTENAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 37 Transaction immobilière – acquisition d'une parcelle appartenant à la SAFER lieudit « Bleich ».

Voir rapport –

M. l'Adjoint HEMEDINGER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 38 Programme d'exploitation forestière 2009.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 39 Agrément de l'héritier du titulaire des lots de chasse n° 1-2 – avis sur le garde-chasse particulier.

Voir rapport –

M. l'Adjoint HANAUER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion en l'absence de Mme LICHTENAUER qui a quitté la salle et n'a pris part ni à la discussion ni au vote.

II – 40 Travaux d'espaces verts, travaux au centre de production, aux antennes des espaces verts et acquisition de matériel d'entretien d'espace vert – programme 2009.

Voir rapport –

Mme l'Adjointe SIFFERT, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l'adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 41 Garantie communale pour deux emprunts de 297.100 € d’une part, et de 49.900 € d’autre part, à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération de construction de 7 logements situés 26, rue Saint Guidon à Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 42 Garantie communale pour deux emprunts de 84.000 € d’une part, et de 319.000 € d’autre part, à contracter par la Colmarienne du Logement – OPH pour une opération d’acquisition - amélioration de 5 logements situés 2, rue Gutenberg à Colmar.

Voir rapport –

M. l’Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

I – 43 Délibération budgétaire spéciale – autorisation d’engagement et de mandatement en section d’investissement – exercice 2009.

Voir rapport –

M. l’Adjoint JAEGY, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

II – 44 Accords-cadres et marchés publics – autorisation de signature des accords-cadres et marchés publics attribués par la commission d’appel d’offres et d’un avenant à un marché public.

Voir rapport –

M. l’Adjoint D. MEYER, rapporteur, présente le rapport et propose au Conseil de l’adopter.

Le rapport est adopté sans discussion.

M. le Maire MEYER : Vous avez également dans vos autres dossiers un soutien à la deuxième phase du TGV Européen et je demanderai que le Conseil Municipal prenne une décision pour appuyer la démarche qui est faite à partir d’autres collectivités qui financent ladite opération. Qui approuve ? Qui s’y oppose ? Abstention ? Le soutien est donc prononcé par le Conseil Municipal.

Il y a un huis-clos. Tout à l'heure il y aura le petit pot de l'amitié. Puisque nous sommes en fin d'année, j'y associe les représentants de la presse mais dans l'immédiat, je dois saisir l'assemblée pour prononcer le huis-clos. Il y a un point qui ne peut pas être débattu en public. Alors qui est favorable au huis-clos ? Merci. Je profite de l'occasion pour souhaiter un joyeux Noël, une bonne et heureuse année à toutes celles et tous ceux qui nous ont accompagnés, pas seulement pour cette séance mais également pour les séances précédentes.

FIN DE LA SEANCE PUBLIQUE : 20 H. 45